

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011 

S'adapter pour préparer l'avenir

www.ca-cib.com

 **CRÉDIT AGRICOLE**
CORPORATE & INVESTMENT BANK

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CRÉDIT AGRICOLE CIB

2011

Profil

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Au service de l'économie réelle, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés.

Avec sa nouvelle signature "Le bon sens a de l'avenir", le Crédit Agricole réaffirme ses valeurs et son engagement. Il place la satisfaction et l'intérêt de ses 54 millions de clients, 1,2 million d'actionnaires, 6,5 millions de sociétaires et de ses 160 000 collaborateurs au cœur de son action.

Fort de son fondement coopératif et mutualiste, le Crédit Agricole mène une politique de responsabilité sociale et environnementale volontariste. Celle-ci se traduit par une démarche de progrès pour les clients, les collaborateurs et l'environnement, illustrée par des indicateurs chiffrés.

www.credit-agricole.com

54 millions
de clients dans le monde

160 000
collaborateurs

35,1 Md€
produit net bancaire

70,7 Md€
capitaux propres part
du groupe

812 M€
résultat net part du groupe

10,2 %
ratio Core Tier One
non flooré

Organisation du Groupe

6,5 millions de sociétaires sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole.

Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 531 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants :

32 227 administrateurs qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 Caisses régionales**.

Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services.

L'instance de réflexion des Caisses régionales est la **Fédération Nationale du Crédit Agricole**, lieu où sont débattues les grandes orientations du Groupe.

56,2%

du capital de **Crédit Agricole S.A.** détenu par les **39 Caisses régionales** via la holding SAS Rue La Boétie

43,5%

du capital de **Crédit Agricole S.A.** détenu par le public

- Investisseurs institutionnels : 27,9 %
- Actionnaires individuels : 10,8 %
- Salariés via les fonds d'épargne salariale : 4,8 %

0,3%

du capital de **Crédit Agricole S.A.** en autocontrôle



CA CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital des Caisses régionales (sauf la Corse) et regroupe ses filiales en France et à l'international.

Métiers financiers spécialisés

Des positions de premier plan en France et en Europe

- Un acteur majeur du crédit à la consommation
- Leader en France du crédit-bail et de l'affacturage
- 2^e en Europe en gestion d'actifs
- 7^e assureur en Europe
- Un acteur majeur en banque privée

39 CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Sociétés coopératives et banques de plein exercice à fort ancrage local, les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers aux particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques.

LCL

LCL est un réseau de banque de détail, à forte implantation urbaine dans toute la France, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

Le Crédit Agricole est un acteur majeur en Europe, notamment en Italie (avec 962 agences) et en Pologne (avec 434 agences). Il est également présent en Grèce, en Égypte, au Maroc, en Ukraine et en Serbie.

Banque de financement et d'investissement

Un réseau mondial dans les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient

- Banque de financement
- Banque d'investissement
- Banque de marchés
- Courtage

Autres filiales spécialisées

- Crédit Agricole Immobilier
- Crédit Agricole Capital Investissement & Finance
- Uni-Éditions

Banque de proximité
Plus de 11 600 agences au service de 33,5 millions de clients

Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales forment le périmètre du groupe Crédit Agricole et développent le modèle de la banque universelle de proximité. Ce modèle s'appuie sur les synergies entre les banques de proximité et les métiers spécialisés qui leur sont associés.

Sommaire

PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB	7
Message du Président et du Directeur général	9
Chiffres clés 2011	10
Faits marquants de l'année 2011	11
Historique	12
Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB	13
Les métiers de Crédit Agricole CIB	14
Informations sociales, sociétales et environnementales.....	19
 GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	 37
Rapport du Président du Conseil d'administration	38
Rapport des Commissaires aux comptes.....	58
Rémunérations des mandataires sociaux	59
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	65
Composition du Comité exécutif.....	80
 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2011	 81
Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB	82
Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (SA)	93
 FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3.....	 99
Facteurs de risque	100
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II.....	127

COMPTES CONSOLIDÉS.....	145
Cadre général.....	146
États financiers consolidés.....	148
Notes annexes aux états financiers consolidés.....	154
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	217
COMPTES INDIVIDUELS.....	219
États financiers de Crédit Agricole CIB (SA).....	220
Notes annexes aux comptes individuels.....	224
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	255
INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	257
Renseignements concernant la société.....	258
Renseignements complémentaires.....	261
Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	262
Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes.....	267
Table de concordance.....	269

1

PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB



Message du Président et du Directeur général	9
Chiffres clés 2011.....	10
Faits marquants de l'année 2011.....	11
Historique	12
Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB.....	13
Les métiers de Crédit Agricole CIB	14
Informations sociales, sociétales et environnementales.....	19
▲ Indicateurs sociaux.....	19
▲ Informations environnementales.....	33

1

Présentation de Crédit Agricole CIB

Message du Président et du Directeur général



Pour les économies européennes et les établissements financiers, 2011 restera dans les mémoires comme une année particulièrement difficile et contrastée : crise des dettes souveraines, en particulier en Grèce, volatilité extrême des marchés financiers, crise de liquidité, autant d'éléments qui sont venus perturber une croissance économique déjà faible. Ces facteurs ont également conduit les régulateurs bancaires à accélérer le calendrier d'application de nouvelles mesures réglementaires en matière de fonds propres des banques. Afin de faire face à ce contexte difficile, les banques ont dû prendre des mesures d'adaptation inédites, tout en poursuivant leur activité de financement de l'économie.

Au sein du Crédit Agricole, nous avons choisi de renforcer notre solidité en augmentant nos fonds propres grâce à nos ressources internes, tout en réduisant notre dépendance à l'égard des marchés financiers. C'est l'objet de notre plan d'adaptation : le Groupe a annoncé en septembre 2011, une réduction structurelle de son endettement par l'ajustement de sa taille de bilan (50 milliards d'euros entre juin 2011 et décembre 2012) et en décembre 2011, il a décidé la réduction des besoins en liquidité de certaines activités dont celles de Crédit Agricole CIB, sa banque de financement et d'investissement.

Jean-Paul CHIFFLET

**Président de Crédit Agricole CIB
Directeur général de Crédit Agricole S.A.**

En termes de résultats, après un premier semestre favorable, Crédit Agricole S.A. a été touché au second semestre par ce contexte économique dégradé : l'année 2011 s'est terminée sur un résultat net part du Groupe déficitaire de 1 470 millions d'euros. Les résultats ont intégré les impacts exceptionnels de la crise grecque et des dépréciations comptables liées notamment au plan d'adaptation, ils ne sont pas représentatifs du socle bénéficiaire récurrent.

En ce qui concerne Crédit Agricole CIB, le résultat net part du Groupe s'élève à 682 millions d'euros sur l'année 2011, alors que le résultat net des activités stratégiques reste supérieur à 1 milliard d'euros. Les revenus clientèle affichent une baisse limitée de 10% par rapport à 2010, ce qui est notamment dû à notre niveau de risque très limité sur les marchés.

Crédit Agricole CIB a su réagir tôt et s'adapter au nouvel environnement. Nous avons décidé de mettre en place un nouveau modèle de distribution-origination qui vise à conserver une capacité d'origination significative tout en diminuant la taille de notre bilan. Notre modèle de génération des revenus repose désormais sur deux points majeurs : associer systématiquement à nos offres de crédit des solutions de marché et céder une part importante de nos crédits, dans le strict respect de nos critères de qualité, auprès de banques et d'investisseurs. A partir du 4^{ème} trimestre 2011, nous avons cédé pour près de 10% de notre portefeuille de crédit. Nous devons renforcer nos efforts et envisager maintenant le partage de crédits avec de nouveaux investisseurs, et ce dès l'origination. Nous avons également cédé des actifs mis en extinction. A fin 2011, l'ensemble de ces mesures a permis de baisser de 20 milliards d'euros notre consommation de liquidité et de dégager un total d'environ 24 milliards d'emplois pondérés. Elles permettront, d'ici fin 2013, d'absorber une grande partie des impacts réglementaires.

Enfin, nous avons choisi de conserver une cible prioritaire de 700 entreprises stratégiques et 450 institutions financières, dans plus de trente pays représentant 85% du PIB mondial. Notre plan est bien engagé et la confiance se bâtit autour de ce plan.

Nous sommes conscients que 2011 restera, pour nos collaborateurs, une année difficile. Nous tenons à saluer leur mobilisation, et à les remercier pour leur confiance et leur soutien. Crédit Agricole CIB a identifié les leviers qui permettront d'atteindre ses objectifs et poursuivre sa mission : accompagner ses clients au service de l'économie réelle.

Jean-Yves HOCHER

**Directeur général
de Crédit Agricole CIB**

Chiffres clés 2011

Compte de résultat résumé

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Crédit Agricole CIB	dont BFI stratégique ⁽¹⁾	Crédit Agricole CIB	dont BFI stratégique ⁽¹⁾
Produit net bancaire	5 886	5 054	5 698	5 586
Résultat brut d'exploitation	1 734	1 762	1 863	2 253
Résultat net part du Groupe	682	1 098	1 005	1 518

⁽¹⁾ Hors gestion financière (réévaluation de la dette et couverture de prêts) et hors impacts du plan d'adaptation - cf. page 84.

Bilan

en milliards d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Total du bilan	826,0	716,2
Prêts bruts à la clientèle	172,2	161,5
Actifs gérés (en banque privée)	69,1	71,0

Effectifs fin de période

ETP : Equivalent Temps Plein	2011	2010
France	4 938	4 876
International	9 925	9 827
Total ⁽¹⁾	14 863	14 703

⁽¹⁾ La Banque privée contribue pour 2 340 en 2011 et 2 258 en 2010.

Structure financière

en milliards d'euros ou %	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux Propres (y compris résultat)	16,1	15,3
Fonds Propres Tier one	16,6	15,3
Emplois pondérés Bâle II après seuil (80% Bâle I)	148,3	142,6
Ratio de solvabilité Tier one	11,2%	10,7%
Ratio de solvabilité global	11,8%	11,6%

Note des agences de notation

	Notation court terme	Notation long terme	Dernier changement de notation
Moody's	Prime-1	Aa3 [sous surveillance négative]	15 février 2012
Standard & Poor's	A-1	A [perspective stable]	23 janvier 2012
Fitch Ratings	F1+	A+ [perspective stable]	14 décembre 2011

Faits marquants de l'année 2011

2011 a été une année très difficile pour les BFI en Europe en raison de la crise des dettes souveraines et plus précisément de la crise de la gouvernance de l'Euro qui n'ont cessé de s'aggraver, provoquant la réticence du monde entier et en particulier des Etats-Unis à prêter aux banques européennes.

Cette défiance se conjugue à la nécessité de respecter les règles de Bâle 3, dont le calendrier progressif d'application a volé en éclats, ayant pour principale conséquence de faire diminuer la taille des BFI et en particulier des BFI françaises.

C'est tout le sens du plan d'adaptation annoncé dès le 28 septembre 2011, par le Crédit Agricole et dont les contours ont été précisés au marché le 14 décembre 2011.

En ce qui concerne la BFI, il définit un nouveau modèle pour la banque de financement et d'investissement du Crédit Agricole centré sur la distribution et le service aux grands clients.

Ce nouveau modèle pour la banque de financement et d'investissement du Crédit Agricole est conforme avec l'objectif de réduction de ses besoins de financement de 15 à 18 milliards d'euros dont 9 milliards d'euros à fin 2011 et 75 % en dollar. Le nouveau modèle s'appuie sur une stratégie visant à limiter la taille du bilan :

- Adaptation vers un modèle « originate to distribute » : origination et structuration du financement, accroissement des solutions obligataires, développement accru de la syndication et de la titrisation, mise en place de partenariats amont avec les investisseurs susceptibles d'acquiescer les financements de Crédit Agricole CIB.
- Renforcement des capacités de conseil et d'exécution en banque d'investissement et dans le courtage.

Cette stratégie est au service du développement des grands clients du Groupe et adaptée à un nouveau cadre de désintermédiation bancaire.

Trois leviers d'adaptation ont été définis : un recentrage vers les grands clients, un recentrage géographique, avec la fermeture de 21 pays (Crédit Agricole CIB reste présent dans 32 pays qui représentent 84% du PIB mondial) et la sortie de certaines activités (dérivés actions et commodities).

La banque de financement et d'investissement va réduire son bilan, adapter sa base de coûts à la réduction de son bilan et adapter son modèle pour générer du revenu dans un environnement contraint :

- Réduction du bilan :
 - Baisse de la consommation de liquidité d'environ 18 milliards d'euros à horizon fin 2012, principalement sur les dérivés actions et les activités de financement.
 - Impact sur les emplois pondérés de l'ordre de 30 milliards d'euros⁽¹⁾ à horizon janvier 2013. Cette baisse est liée aux réductions d'activités et aux cessions de prêts et de portefeuilles.

⁽¹⁾ Y compris impact réglementaire CRD III & IV sur les cessions et hors impact réglementaire sur le reste du périmètre.

- Adaptation de la base de coûts à la réduction du bilan : des ajustements de postes ciblés (13% de baisse des effectifs) et un plan d'action additionnel de 10% sur les autres charges (fonctions support, achats).
- Adaptation du modèle pour générer du revenu dans un environnement contraint : accompagner les clients cibles, adapter les prix au nouveau cadre de financement, renforcer la part des commissions dans le mix revenu.

Avertissement :

Ce texte reprend des extraits du communiqué de presse et peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs. A ce titre, ces informations n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Ce document comprend des informations qui reposent sur des travaux et réflexions en cours. Leur déclinaison nécessiterait en tout état de cause que soient respectées les procédures légales requises notamment au regard des instances représentatives du personnel.

En décembre 2011, Crédit Agricole CIB a été affilié au réseau du Crédit Agricole afin de formaliser le soutien de Crédit Agricole CIB par Crédit Agricole S.A..

Historique

1863Création du **Crédit Lyonnais****1875**Création de la **Banque de l'Indochine****1894**

Création des premières « Sociétés de Crédit Agricole », dénommées par la suite Caisses Locales

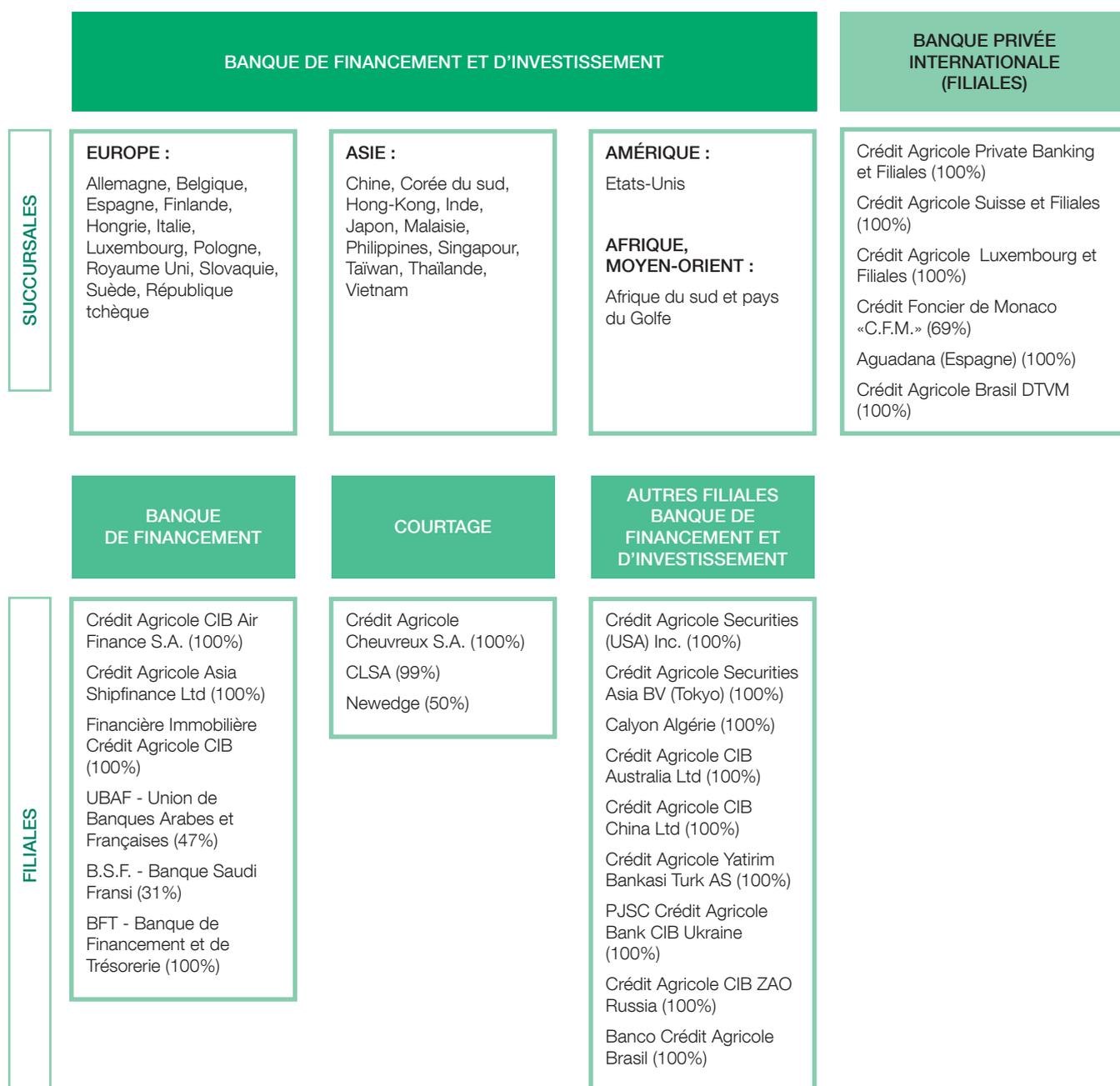
1920Création de l'**Office National de Crédit Agricole, devenue la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)** en 1926**1945****Nationalisation** du Crédit Lyonnais**1959**Création de la **Banque de Suez****1975**

Fusion de la Banque de Suez et de l'Union des Mines avec la Banque d'Indochine pour former la Banque Indosuez

1988**Loi de Mutualisation** de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui devient société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe**1996****Acquisition de la Banque Indosuez** par le Crédit Agricole pour créer la **Banque d'Affaires Internationale** de l'un des 5 premiers groupes bancaires mondiaux**1997**La Caisse Nationale de Crédit Agricole apporte ses activités internationales, de marchés et de grande clientèle à sa nouvelle filiale, **Crédit Agricole Indosuez****1999****Privatisation** du Crédit Lyonnais**2001**Transformation de la CNCA en **Crédit Agricole S.A.** introduit en bourse le 14 décembre 2001**2003**Succès de l'**Offre Publique d'Achat Mixte** du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais**2004**Naissance de **Calyon**, nouvelle marque et dénomination sociale du pôle Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, par apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez**6 février 2010**Calyon change de nom et devient **Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2011

Cette présentation classe les différentes unités en fonction de leur activité principale en mentionnant leur taux de détention dans le groupe Crédit Agricole CIB.



Les métiers de Crédit Agricole CIB

Les métiers de Crédit Agricole CIB se répartissent entre la Banque de Financement, la Banque de Marchés et d'Investissement, la Banque Privée Internationale et les activités en extinction.

→ BANQUE DE FINANCEMENT

La Banque de Financement regroupe les financements structurés et la Banque Commerciale en France et à l'international. La syndication bancaire contribue aux deux pôles.

Syndication Bancaire

Cette ligne métier origine, structure, distribue et négocie les opérations arrangées par Crédit Agricole CIB sur les principaux marchés de financements mondiaux.

Les prêts syndiqués font partie intégrante des dispositifs de levées de capitaux pour les grandes entreprises et les institutions

financières. Crédit Agricole CIB offre à ses clients une gamme complète de syndications de produits tels que les financements de projets ou les financements à levier.

Financements Structurés

Le métier des Financements Structurés consiste à initier, structurer et financer, en France et à l'étranger, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés.

Transaction commodity finance

Les financements transactionnels de matières premières offrent des solutions de financement et de sécurisation de paiement à court terme liés aux flux des matières premières et de produits semi-finis.

Les clients sont de grands producteurs et négociants internationaux intervenant sur les marchés des matières premières, en particulier dans les domaines de l'énergie (pétrole, produits dérivés, charbon et biocarburants), des métaux et de certaines matières premières agricoles.

Export et Trade Finance

Crédit Agricole propose à ses clients importateurs ou exportateurs des solutions sur mesure de financement et de sécurisation de leurs opérations de commerce international.

Le métier Export & Trade Finance s'appuie sur un réseau commercial de spécialistes réparti sur près de 40 pays, ainsi que sur des équipes d'experts couvrant une vaste gamme de produits : lettres de crédit, garanties internationales, rachat/escompte de créances commerciales, crédits acheteur ou fournisseur bénéficiant de couvertures octroyées par des assureurs crédits publics des pays exportateurs (Europe, Asie, Amérique du Nord, Afrique du Sud), cofinancements réalisés avec des institutions financières multilatérales.

Financements d'acquisitions

Fruit d'une coopération entre la Banque Commerciale et la Banque d'Investissement, l'équipe de Financements d'acquisitions propose aux fonds de capital-investissement différents services sur mesure, couvrant toutes les étapes de leur développement (levée de fonds, acquisition de sociétés cibles, conseil à l'achat et à la vente, introduction en bourse, produits de taux et de change).

Cette ligne métier est présente en Europe (Paris, Londres, Francfort, Milan et Madrid), et en Asie (Tokyo, Hong Kong et Sydney).

Ressources naturelles, infrastructure et électricité

Crédit Agricole CIB intervient en matière de conseil financier et d'arrangement de crédits sans recours dans le cadre de nouveaux projets ou de privatisations. Les financements bancaires ou obligataires mis en place impliquent aussi bien des banques commerciales que des agences de crédit export et/ou des organismes multilatéraux.

Cette activité s'exerce dans les secteurs des ressources naturelles (pétrole, gaz, pétrochimie, mines et métallurgie), de la génération et la distribution d'électricité, de l'environnement (eau, traitement des déchets), ainsi que dans le secteur des infrastructures (transport, hôpitaux, prisons, écoles, services publics).

Cette ligne métier est répartie au niveau mondial dans les centres d'expertise régionaux situés à Paris, Londres, Madrid, Milan, New York, Houston, Singapour, Hong Kong, Tokyo, Sydney, Moscou, Sao Paulo et Mumbai.

Immobilier et Hôtellerie

La Direction de l'Immobilier et de l'Hôtellerie est présente dans 11 pays.

Crédit Agricole CIB conseille les professionnels du secteur en amont de leurs problématiques financières ainsi que les entreprises et institutionnels qui souhaitent valoriser leur immobilier.

Financements maritimes

Crédit Agricole CIB finance depuis trente ans des navires pour des armateurs français et étrangers et a acquis dans ce domaine une expertise solide et une réputation mondiale.

Cette ligne métier finance une flotte moderne et diversifiée de plus de 1 100 navires pour une clientèle internationale d'armateurs.

Transports aériens et ferroviaires

Engagé depuis plus de trente-cinq ans dans le secteur aéronautique, et bénéficiant d'une excellente réputation sur les marchés, Crédit Agricole CIB a toujours privilégié le long terme en s'efforçant d'établir des relations durables avec les grandes compagnies aériennes, les aéroports et entreprises de services connexes au transport aérien (maintenance, services au sol, etc.) afin de comprendre leurs priorités, en termes d'activité et de besoins de financement.

Présent depuis plusieurs années dans le secteur du rail à New York et à Paris, Crédit Agricole CIB poursuit l'extension de son offre à l'Europe.

Banque commerciale en France et à l'International

Banque Commerciale en France

La Banque Commerciale France dispose de produits et services qui s'appuient sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Crédit Agricole CIB ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, LCL) et ses filiales spécialisées.

Plus précisément la Banque Commerciale propose des produits de cash management domestique et international, de crédits commerciaux courts et moyens termes, de crédits syndiqués, de leasing, d'affacturage, de commerce international (lettres de crédit, encaissements, préfinancements export, crédits acheteurs, forfaiting, etc.), de garanties domestiques et internationales, de cautions de marché, de gestion du risque de change et de taux.

Banque Commerciale à l'international

Le réseau étranger couvre moins d'une cinquantaine de pays dans le monde. Il offre à la clientèle Entreprises du Crédit Agricole un appui permettant de mieux appréhender l'environnement local et d'accéder plus aisément aux services bancaires dont elle a besoin à l'étranger.

En matière de financement islamique, Crédit Agricole CIB facilite l'accès à des solutions conformes à la Charia dans de nombreux domaines.

Banque Saudi Fransi (BSF)

La Banque Saudi Fransi est détenue à 69,9 % par des intérêts saoudiens et à 31,1 % par Crédit Agricole CIB. Banque universelle essentiellement active en Arabie, elle compte 3 centres régionaux situés à Djedda, Riad et Al Khobar et 83 succursales, réparties sur l'ensemble du pays avec un effectif total de 2 626 personnes au 31 décembre 2011. Outre sa clientèle de particuliers, la banque dispose d'une expertise reconnue sur le marché des entreprises avec des positions fortes sur les activités de trade finance, financements structurés et marchés de capitaux. Elle dispose d'une filiale de banque d'investissement active en courtage actions, gestion d'actifs et conseil en fusion et acquisition.

→ BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

La Banque de Marché et d'Investissement comprend les activités de marchés de capitaux, de courtage et dérivés actions, ainsi que de Banque d'Investissement.

Fixed Income Markets

Ce pôle couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. Doté d'un réseau d'une trentaine de salles de marchés, Crédit Agricole CIB a un fort positionnement en Europe et en Asie, une présence ciblée aux Etats-Unis et au Moyen-Orient, et des points d'entrée supplémentaires sur les marchés locaux.

Forte de ce réseau mondial, la Banque fournit ainsi à ses clients un accès à la liquidité dans les principaux centres financiers et leur offre une gamme complète de produits adaptés à leurs problématiques spécifiques.

L'ensemble des entités de vente et de trading s'appuie sur des services de recherche dédiée.

Trésorerie

La ligne métier Trésorerie assure la liquidité des devises convertibles allant jusqu'à un an.

Ses activités s'articulent autour de cinq centres de liquidité situés à Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong, avec une présence active dans une vingtaine d'autres pays.

Les centres de liquidité contrôlent et contribuent à la gestion de la liquidité des succursales et des filiales au sein de chaque région. Cette structure permet une gestion et une vision consolidées de la trésorerie de Crédit Agricole CIB en offrant un accès continu aux marchés monétaires mondiaux.

Crédit Agricole CIB gère des programmes locaux d'émission multidevises, ce qui lui permet d'élargir sa base d'investisseurs. Des produits conformes à la loi islamique ont également été développés.

Change

Les équipes de Crédit Agricole CIB sont très présentes sur les devises d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ainsi que sur les principales devises

internationales (euro, livre sterling, yen, franc suisse, dollar américain, dollar australien, devises scandinaves).

Les produits proposés vont du change au comptant à des produits plus élaborés comme des produits structurés de change à vocation d'investissement, de couverture de risque de change et d'optimisation de passif de trésorerie. Chaque produit peut être adapté à des besoins spécifiques.

Dérivés de taux

La ligne métier intervient sur l'ensemble des produits dérivés de taux couvrant des produits de flux tels que les swaps de taux et de change (supérieurs à 2 ans) et les liquid bonds. Elle propose également des dérivés sur Inflation.

Dettes et Marchés de Crédit

Cette activité est dédiée aux instruments de crédits et de dettes destinés aux émetteurs (Etats, organismes publics, établissements financiers et grandes entreprises) et aux investisseurs dans le monde entier.

Ce métier couvre toute la chaîne de production qui s'articule autour de l'origination, de la vente et du trading crédit, de la titrisation, et enfin des risques et opérations avec en particulier la gestion de l'activité de titrisation pour compte de tiers.

Elle est présente sur les principales places financières et dispose de centres de trading dédiés à Londres, New York et Hong Kong et Tokyo.

Matières premières

La ligne produit Matières premières est présente dans six centres financiers majeurs : Paris, Londres, Genève, New York, Houston et Hong Kong. Crédit Agricole CIB opère sur des sous-jacents du secteur de l'énergie (pétrole et raffinage), des métaux de base, des métaux précieux et des matières premières agricoles et alimentaires.

Courtage et dérivés actions

Courtage sur actions

▲ CLSA

Leader sur les marchés asiatiques, CLSA fournit des services de courtage d'actions, de marchés de capitaux, de fusions-acquisitions et de gestion d'actifs à ses clients grands corporates et institutionnels mondiaux. Sa gamme de produits et services s'étend sur une quinzaine d'implantations en Asie, mais aussi à Dubaï, Londres et New York.

▲ CA Cheuvreux

CA Cheuvreux, courtier sur actions du groupe Crédit Agricole, propose à sa clientèle d'investisseurs institutionnels des services de recherche, de vente et d'exécution. Avec 90 analystes et économistes, CA Cheuvreux couvre 700 valeurs en Europe continentale et sur les marchés émergents (Europe centrale et de l'Est, Moyen-Orient, Turquie et Russie). Acteur de référence en services d'exécution, CA Cheuvreux offre un accès à 100 marchés.

Ses activités comprennent le brokerage institutionnel sur les grands marchés boursiers européens, l'exécution de programmes, le courtage électronique sur les marchés internationaux et l'intermédiation. Sa clientèle reprend les entreprises, les fonds de private equity européens et les particuliers du groupe Crédit Agricole.

Courtage sur dérivés

▲ Newedge

Newedge a été créé le 2 janvier 2008 à la suite du regroupement de Calyon Financial et de Fimat (Société Générale). Son cœur de métier est le courtage des produits dérivés listés. Il fournit à sa clientèle institutionnelle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matière premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC).

Par ailleurs Newedge propose du courtage interbancaire ainsi qu'un ensemble de services plus spécifiques tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordre, du cross margining, et le traitement et reporting centralisé des portefeuilles clientèle.

Newedge intervient sur 85 marchés actions et dérivés dans le monde répartis sur 25 implantations dans 17 pays.

Dérivés actions

La ligne métier Dérivés actions et fonds de Crédit Agricole CIB regroupe les activités de trading, vente, et arbitrage de dérivés actions, indices, et fonds allant des produits de flux tels que les certificats ou les obligations convertibles aux solutions d'investissement comme les produits structurés.

La ligne métier est présente en Europe et dans les grands sites de Crédit Agricole CIB.

Banque d'Investissement

La Banque d'Investissement rassemble l'ensemble des activités de «haut de bilan» à destination de la clientèle corporate de Crédit Agricole CIB et s'articule autour de trois pôles principaux :

▲ Equity Capital Markets Primaire

La ligne métier Equity Capital Markets Primaire est responsable des activités de conseil et montage d'émissions d'actions et de titres donnant accès au capital.

Elle est notamment en charge des augmentations de capital, des offres secondaires ainsi que des émissions d'obligations convertibles, d'obligations échangeables et autres produits hybrides pour le marché primaire large et mid caps.

▲ Corporate Equity Derivates

La ligne métier Corporate Equity Derivates est en charge des opérations de structuration et de vente qui utilisent des Dérivés Actions pour résoudre les problématiques de haut de bilan de sa clientèle grande entreprise.

L'activité couvre l'épargne salariale à effet de levier, les programmes de rachat d'actions, les equity financing et la couverture des stock-options ou de titres de participation.

▲ Global Corporate Finance

La ligne métier regroupe les activités dédiées aux fusions et acquisitions, allant du conseil stratégique à l'exécution des transactions.

Plus précisément, elle intervient dans les mandats de conseil à l'achat ou à la vente, dans l'ouverture du capital ou les restructurations, dans le conseil financier stratégique ou le conseil en privatisation.

→ BANQUE PRIVÉE INTERNATIONALE

La Banque Privée Internationale met au service de l'investisseur particulier une approche globale de la gestion patrimoniale, sur les principales places internationales.

Cette activité requiert la mise en œuvre et la coordination rigoureuse de compétences multiples, spécialement adaptées au niveau de besoins et d'exigence de cette clientèle notamment en ingénierie patrimoniale, en gestion d'actifs, et en exécution d'ordres sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux.

La Banque Privée Internationale a une forte présence mondiale à travers ses filiales Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, Crédit Agricole Brasil DTVM et ses 2 succursales en Espagne et à Miami.

En 2011, les filiales et succursales exerçant le métier de banque privée ont été réunies sous une holding commune afin de renforcer les synergies de l'ensemble.

→ ACTIVITÉS EN EXTINCTION

Le périmètre «Activités en Extinction» a été défini lors du plan de recentrage du 10 septembre 2008. Il reprend les activités les plus affectées par la crise. L'objectif est d'endiguer les pertes et de réduire le profil des risques des portefeuilles suivants :

- Portefeuilles de CDO (Collateralized Debt Obligations) et d'ABS (Asset-Backed Securities) à sous-jacents résidentiels hypothécaires américains «subprimes», locaux commerciaux ou «leveraged loans» ;

- Crédits Structurés et produits dits de «corrélation» où le risque sous-jacent est un portefeuille de crédits «corporate» sous forme de CDS (Credit Default Swap) ;
- Produits exotiques de dérivés action.

→ COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ DES PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU 31 DÉCEMBRE 2011

En contribution aux résultats consolidés du Groupe

<i>en millions d'euros</i>	CA Suisse	Banque Saudi Fransi	CA Luxembourg	Newedge ⁽¹⁾	CLSA	CA Cheuvreux
Produit net bancaire	464		145	409	411	164
Résultat brut d'exploitation	185		74	11	(16)	(94)
Résultat net part du groupe	134	134 ⁽²⁾	62	6	(22)	(70)

⁽¹⁾ A 50%.

⁽²⁾ Quote-part de résultat mis en équivalence.

Informations sociales, sociétales et environnementales

→ INDICATEURS SOCIAUX

Méthodologie

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des Ressources Humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la Direction des Ressources Humaines du groupe Crédit Agricole S.A..

Le périmètre des entités couvertes correspond à celui des entités porteuses d'effectif et consolidées de façon globale ou proportionnelle (les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital). Sauf indication contraire,

- les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail) qui sont rattachés à leur entité d'accueil en vision bénéficiaire et à leur entité contractuelle en vision employeur.

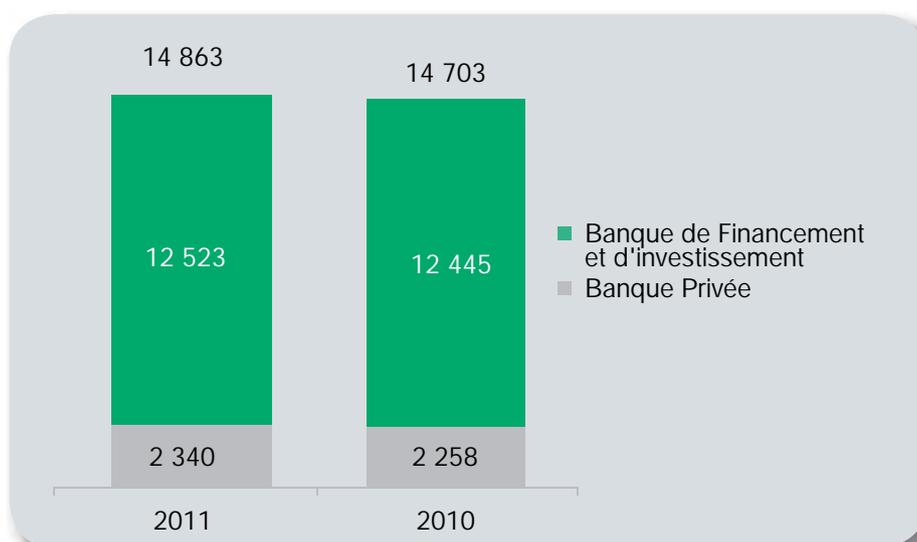
- la population étudiée est celle des effectifs « actifs ». Cette notion d'actif implique :

- un lien juridique via un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée « standard » (et assimilé pour l'international),
- une présence en paye et sur le poste au dernier jour de la période,
- un temps de travail supérieur ou égal à 50%.

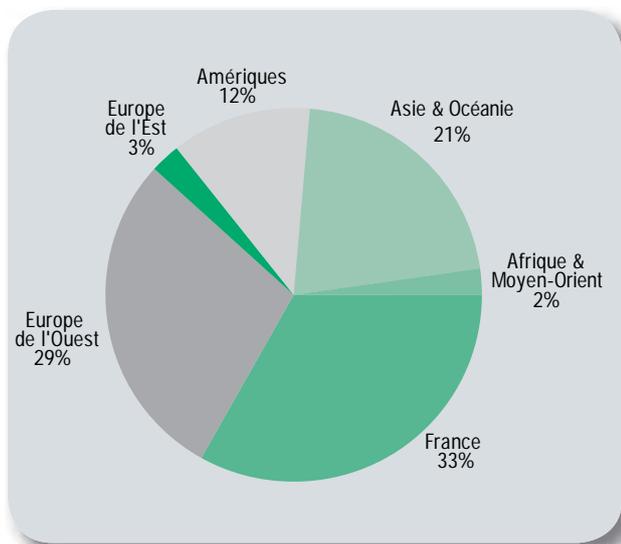
Chaque tableau présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en ETP «Equivalent Temps Plein» à fin d'année).

Chiffres clés

▲ Effectifs par domaine d'activité (en ETP : Equivalent Temps Plein)



▲ Effectifs par zone géographique



Près de 2/3 des effectifs du groupe Crédit Agricole CIB sont implantés en Europe.

Outre la France (33% des effectifs), les pays les plus porteurs d'effectifs sont :

- les USA (11% des effectifs)
- la Suisse (10% des effectifs)
- le Royaume Uni (9% des effectifs)
- Hong Kong (7% des effectifs)

▲ Effectif par type de contrat (en ETP : Equivalent Temps Plein)

	2011			2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Effectif CDI actif en poste	4 868	9 741	14 609	4 812	9 592	14 404
Effectif en CDD	70	184	254	64	235	299
Effectif actif total	4 938	9 925	14 863	4 876	9 827	14 703
Effectif CDI en dispense d'activité	83	ND	83	79	ND	79
Effectif Total	5 021	9 925	14 946	4 955	9 827	14 782

ND : Non Disponible

Politiques de recrutement

Le recrutement des talents représente l'un des enjeux majeurs pour Crédit Agricole CIB dans l'accompagnement de son plan de développement et l'évolution de ses métiers.

▲ Développement de l'attractivité et du pré-recrutement

Crédit Agricole CIB poursuit depuis 2006 une politique de pré-recrutement dans le cadre de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette politique se traduit par le développement de l'alternance en France et une procédure d'identification des potentiels parmi ses stagiaires, ses alternants et ses VIE (Volontariat International à l'Étranger) afin de constituer un vivier.

En 2011, Crédit Agricole CIB a accueilli près de 950 nouveaux stagiaires dont plus de 600 en France, 160 nouveaux alternants en France et 80 VIE dans ses filiales à l'international.

Pré recrutement

Stagiaires et alternants en France (en ETP moyen mensuel)	2011	2010
Contrats en alternance	214	232
Stagiaires écoles	327	318
% du périmètre couvert	93%	93%

Relations écoles

Crédit Agricole CIB assure une présence forte auprès des écoles, notamment à travers le dispositif de « Capitaines d'école », relayé par les entités du groupe Crédit Agricole.

De nombreux managers et collaborateurs se mobilisent pour accompagner les équipes RH lors des Forums Ecoles en France et à l'international, afin de partager leur expérience avec des étudiants.

D'autres actions sont également mises en œuvre sous la forme de partenariats pédagogiques (études de cas, cours, trading games) et de participation à des jurys d'admission. Des conférences ainsi que des visites de l'entreprise sont également organisées pour les étudiants.

En 2011, l'équipe de relations écoles a poursuivi ses actions auprès des masters et des associations financières des écoles de Commerce, d'Ingénieurs et des Universités (par exemple Club Finance Paris, Master Probabilités et Finance de l'Université Paris VI).

Jean-Paul Chifflet a par ailleurs été le parrain du master Banque d'Investissement et de Marché de Dauphine, cofondé par Crédit Agricole CIB.

Alternance

Crédit Agricole CIB mène une politique d'alternance soutenue.

Les Maîtres d'Apprentissage bénéficient d'une formation spécifique pour les aider dans leur mission d'accompagnement et de développement de leurs alternants. En 2011, 50 Maîtres d'Apprentissage ont ainsi suivi cette session d'une demi-journée intitulée « La Fonction du Maître d'Apprentissage ».

En juin 2011, l'événement annuel alternance de Crédit Agricole CIB a réuni les Maîtres d'Apprentissage, les alternants, les équipes RH et les responsables de CFA pour dresser le bilan et énoncer les perspectives de l'alternance dans l'entreprise.

▲ Recrutement

Accompagnement des managers

Un guide du « manager recruteur » a été conçu dans l'objectif d'aider les managers à rechercher les compétences comportementales et managériales nécessaires à la performance de Crédit Agricole CIB, et d'harmoniser le processus de recrutement. Ce guide a été distribué dès mars 2010 auprès des managers, en France et à l'international.

En 2011, des sessions de formation au recrutement ont également été dispensées en France et à Londres.

Nombre de recrutements en CDI

en nombre	2011			2010 ⁽¹⁾
	BFI	Banque Privée	Total	
France	420		420	439
Europe Occidentale	307	169	476	517
Europe Centrale et Orientale	22		22	40
Afrique	2		2	11
Moyen-Orient	5		5	23
Asie et Océanie	494		494	628
Amériques	138	28	166	129
Total	1 388	197	1 585	1 787
% du périmètre couvert			91%	91%

⁽¹⁾ En 2010, le nombre de recrutements est de 1 569 pour la BFI et de 218 pour la Banque Privée.

▲ Intégration et fidélisation

Chaque nouveau collaborateur est invité à un petit déjeuner animé par des représentants des Ressources Humaines dans les mois qui suivent son arrivée chez Crédit Agricole CIB. Ce rendez-vous permet de présenter les différents aspects RH de la vie du collaborateur : évaluations, formations, mobilité, et de répondre aux questions des nouveaux collaborateurs.

Six mois après son arrivée chez Crédit Agricole CIB, il est prévu que chaque collaborateur complète un « rapport d'étonnement » et rencontre son gestionnaire RH pour faire un retour sur son expérience et ses impressions au sein de l'entreprise.

Politiques de développement et d'accompagnement des collaborateurs

L'ambition de la politique de ressources humaines du Groupe est de s'assurer que chaque fonction de l'organisation soit occupée par un collaborateur motivé dont les compétences et la performance correspondent aux exigences et enjeux de son poste.

▲ Politique de gestion des carrières et de mobilité

Crédit Agricole CIB s'engage à accompagner et développer ses talents. Le Groupe déploie une politique de gestion des carrières visant à permettre à chaque collaborateur, quel que soit son niveau dans l'organisation, d'élargir ses expériences professionnelles de manière construite. A ce titre, le Groupe s'est fixé de privilégier chaque fois que possible la mobilité interne par rapport aux recrutements externes. Les postes à pourvoir font ainsi l'objet d'une publication dans la bourse interne de l'emploi.

Au-delà des points de rencontres habituels prévus au cours de l'année entre collaborateur, manager et responsable Ressources Humaines, Crédit Agricole CIB a mis en place une approche de gestion de carrière harmonisée et partagée au niveau mondial pour tenir compte du caractère international de ses activités et de sa culture d'entreprise.

Des actions ont été menées à plusieurs niveaux :

Renforcement du rôle des managers

L'effort, engagé, depuis 2009, par Crédit Agricole CIB visant à renforcer le rôle des managers en matière de gestion des ressources humaines s'est poursuivi en 2010 et continue en 2011.

Les managers ont un rôle central dans l'application de la stratégie de Crédit Agricole CIB et dans l'accompagnement de leurs collaborateurs, tant dans le développement de leurs compétences que dans le suivi de leur carrière.

C'est pourquoi, sous l'impulsion de la Direction Générale, la RH de Crédit Agricole CIB a construit un « parcours de formation dédié aux managers ». Le déploiement de ces formations se poursuivra en 2012.

Ce parcours a pour vocation de construire un socle de formations managériales partagé par l'ensemble des managers de Crédit Agricole CIB. Il leur permettra :

- de mettre en œuvre les priorités stratégiques au travers d'un engagement individuel et collectif,
- d'élaborer collectivement des solutions sur des problématiques partagées.

Bâti par profil de poste, ce programme comprend 4 sphères de compétences : management, leadership, accompagnement du changement, développement personnel.

Par ailleurs, une charte du manager pour la prévention du stress a été diffusée en France à tous les managers de la ligne métier qui comprend le plus de collaborateurs (Global IT & Operations). En France, les 300 managers de proximité de cette direction ont suivi ou suivront avant avril 2012 une formation de deux jours sur ce thème.

Enfin, en complément du parcours de formation managérial existant, la RH de Crédit Agricole CIB travaille à la mise à disposition des « Bonnes pratiques du manager ». L'objectif est de permettre aux managers de disposer d'informations pratiques pour mieux gérer certaines situations.

Processus d'évaluation des collaborateurs par les managers

L'évaluation annuelle constitue un moment de dialogue important entre le manager et le collaborateur. Ce processus est au cœur du dispositif de gestion des carrières et de la mobilité déployé par Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB continue ainsi la consolidation de l'approche initiée en 2009 dans le processus de fixation des objectifs : des objectifs qualitatifs et quantitatifs sont formalisés à travers des critères précis permettant d'évaluer leur réalisation. Le poids de ces critères dans l'évaluation globale dépend de chaque métier. Ils sont définis en cohérence avec les orientations données par le patron de métier qui décline pour son propre métier la stratégie de la Direction Générale.

Des formations et des outils sont proposés aux managers pour les accompagner dans le processus d'évaluation et de fixation des objectifs des collaborateurs.

A cet effet, en 2011, les managers ont bénéficié d'un dispositif de formations selon une double modalité pédagogique. Tout d'abord, des formations e-learning dont l'objectif est de leur permettre de comprendre les enjeux de l'entretien d'évaluation et de fixation des objectifs, ainsi que de s'approprier les étapes clés du processus. Ensuite, des ateliers de formations déclinés selon quatre thématiques offrent tant aux nouveaux managers qu'aux managers expérimentés l'opportunité d'échanger sur des problématiques communes. 220 managers y ont participé en 2011.

Le processus d'évaluation de la performance et des compétences peut être précédé, pour certains métiers d'une campagne de cross feedback. Cette pratique consiste à recueillir des commentaires qualitatifs sur le travail transversal de certains collaborateurs.

L'objectif est de :

- fournir au collaborateur un retour sur son travail avec les membres d'autres équipes,
- fournir au manager en charge de l'évaluation une base de préparation de ses évaluations pertinente,
- promouvoir le cross-selling et la collaboration « transversale ».

Comités de mobilité et de carrière

Un chantier spécifique « Gestion des talents et conduite du changement » a permis de préciser les critères d'identification de nos ressources clés et potentiels ainsi que la gouvernance des Comités de carrière, et ce afin de définir les plans d'action (développement, formation, parcours mobilité) et d'élaborer des plans de succession pour tous les membres des comités de direction métier et fonctions support.

Les Comités visant à animer la mobilité entre les différentes fonctions ont été renforcés au sein de Crédit Agricole CIB pour développer les mouvements inter-métiers. Ils se tiennent sur une base mensuelle afin de contribuer, en lien avec la stratégie du groupe, au renforcement de la transversalité et du cross-selling.

Données chiffrées* sur la mobilité pour l'année 2011

- 345 mobilités intra ligne métiers,
- 293 mobilités inter lignes métiers,
- 167 mobilités internationales sur un périmètre de 21 pays,

▲ Politique de formation

Le plan de formation 2011 a eu pour ambition d'accompagner le plan de développement de Crédit Agricole CIB, en veillant à ce que la banque dispose des compétences collectives et individuelles indispensables pour atteindre les enjeux fixés dans ses métiers.

Crédit Agricole CIB a ainsi proposé une offre de formation composée de près de 280 programmes portant sur des compétences techniques et managériales, afin de couvrir les besoins collectifs et individuels de ses collaborateurs.

Les formations réglementaires, ainsi que les fondamentaux à l'évaluation de la performance sont proposées en « e-learning », pour permettre l'accès au plus grand nombre de collaborateurs.

Les principaux axes de formation développés en 2011 :

- Renforcement du sentiment d'appartenance des collaborateurs au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, avec un nouveau dispositif sur la connaissance groupe et un module e-learning sur les activités de Crédit Agricole CIB ;
- Mise en place du parcours managérial Corporate pour l'ensemble des managers de Crédit Agricole CIB en fonction de leur profil ;
- Consolidation des compétences « risques » avec la diffusion d'un « socle risques » dans le cadre du projet global « culture risque » ;

- 56 mobilités vers le groupe CA.

* Périmètre groupe Crédit Agricole CIB, (source Ressources Humaines).

En 2011, environ 30% des postes ouverts ont été pourvus en interne chez Crédit Agricole CIB.

Dans le cadre de la démarche FReD, la Direction Générale de Crédit Agricole CIB a validé pour 2012 un objectif de 35% des postes pourvus par la mobilité interne.

Esprit d'appartenance et culture groupe :

PeopleC@re

Ces dernières années, le groupe Crédit Agricole S.A. s'est profondément transformé et développé, en France comme à l'international. La gestion des Ressources Humaines et le développement d'une culture Groupe se trouvent naturellement au cœur de la réussite de sa stratégie.

C'est la raison pour laquelle le groupe Crédit Agricole S.A. a choisi un outil commun de gestion de carrière, PeopleC@re, déployé progressivement auprès de toutes ses entités.

- Renforcement de l'engagement de Crédit Agricole CIB dans la prévention des risques psychosociaux avec la mise en place d'actions spécifiques de sensibilisation et d'écoute sur le stress pour les managers de GIO ;
- Accompagnement des collaborateurs seniors dans leur seconde partie de carrière avec des actions ciblées, telles que le bilan de seconde partie de carrière ;
- Déploiement de formations réglementaires en e-learning ;
- Mise à disposition de bibliothèque e-learning en banque-finace avec plus de 400 modules disponibles et accessibles depuis la plateforme e-learning mondiale.

Pour 2011, le pourcentage de la masse salariale de Crédit Agricole CIB consacré à la formation est, cette année encore, supérieur au seuil légal requis et témoigne des efforts poursuivis par l'entreprise pour développer et renforcer les compétences de ses équipes.

En France, les dépenses de formation pour 2011 représentent 7,2 millions d'euros. Le nombre de salariés formés représente lui près de 73% des effectifs en contrat à durée indéterminée présents à fin d'année. En moyenne, les salariés formés en 2011 auront pu bénéficier de 25 heures de formation (25 heures en 2010 également) (périmètre France).

	2011 (11 mois)*		2010 (11 mois)*	
	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation
France	3 643	90 487	3 522	89 183
International	5 556	98 854	7 162	108 008
Total	9 199	189 341	10 684	197 191
Périmètre couvert	82%	82%	84%	78%

* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Les domaines de formation les plus représentatifs en France sont :

- Les formations bancaires et financières qui détiennent la première place avec 28% des heures du plan de formation ;

- Les formations linguistiques se maintiennent en deuxième position avec 27% des heures ;

- Les formations comportementales arrivent en troisième position et représentent 16% du plan.

Thèmes de formation

en nombre d'heures Thèmes	2011 (11 mois)*				2010 (11 mois)*	
	Total	%	dont France	dont International	Total	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	8 835	4,70%	4 719	4 116	6 677	3,4%
Management des hommes et des activités	6 409	3,40%	2 158	4 251	13 049	6,6%
Banque, droit, économie	26 345	13,90%	9 562	16 783	27 108	13,7%
Assurance	251	0,10%	0	251	311	0,2%
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité, ...)	13 196	7,00%	6 957	6 239	15 960	8,1%
Risques	10 808	5,70%	8 628	2 180	10 466	5,3%
Conformité	8 234	4,30%	852	7 382	8 229	4,2%
Méthode, organisation, qualité	10 132	5,40%	5 501	4 631	10 492	5,3%
Achats, marketing, distribution	4 369	2,30%	2 381	1 988	3 674	1,9%
Informatique, réseaux, télécom	7 282	3,80%	3 092	4 190	7 445	3,8%
Langues	55 579	29,40%	25 319	30 260	55 431	28,1%
Bureautique, logiciel, NTIC	11 247	5,90%	5 197	6 050	14 012	7,1%
Développement personnel, communication	21 939	11,60%	13 565	8 374	17 414	8,8%
Hygiène et sécurité	2 544	1,30%	1 877	667	3 966	2,0%
Développement durable	294	0,20%	85	209	646	0,3%
Ressources Humaines	1 877	1,00%	594	1 283	2 310	1,2%
Total	189 341	100%	90 487	98 854	197 191	100%
Périmètre couvert	82%		100%	74%	78%	

* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Politique de rémunération

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions motivantes et compétitives vis-à-vis de ses marchés de référence.

Cette politique de rémunération s'attache à récompenser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect des valeurs d'équité et de mérite qui caractérisent le Groupe.

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local, en vue d'offrir dans chacun des marchés où le Groupe est présent des rémunérations compétitives et attractives.

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

▲ L'incorporation des dispositions de la directive européenne CRD III

Les politiques et règles de rémunération variable des collabora-

teurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs sont en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010 qui transpose en droit français la directive européenne dite "CRD III".

Les rémunérations variables de ces collaborateurs sont en partie différées sur plusieurs exercices et ne sont définitivement acquises au terme que sous condition de performance. Au moins 50% de ces rémunérations variables sont versées en actions Crédit Agricole S.A. ou en instruments équivalents.

Crédit Agricole CIB étend le mécanisme de différé à la rémunération variable pour des collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées du règlement 97-02, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

Les informations quantitatives et qualitatives relatives au personnel visé par les dispositions du règlement 97-02 seront détaillées dans un rapport spécifique en conformité avec l'article 43-2 de ce même règlement. Ce rapport sera publié avant l'Assemblée générale 2012 qui statuera sur les comptes 2011.

▲ La gouvernance des politiques de rémunération

Le Comité de rémunération de Crédit Agricole CIB assure la déclinaison au sein de ses activités des principes définis par le comité de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. :

- Il établit les propositions soumises à la décision du Conseil d'administration relatives à la politique de rémunération dans le cadre des principes déterminés par le groupe Crédit Agricole S.A.. Plus spécifiquement il veille à la prise en compte dans la déter-

mination des enveloppes de rémunérations variables (montant, répartition) de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées.

- En matière de rémunération, il s'assure du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles et en particulier celles concernant les collaborateurs visés par les dispositions du règlement 97.02.
- Outre la rémunération des mandataires sociaux, il examine les situations individuelles en matière de rémunérations variables des collaborateurs pour les montants les plus significatifs (un million d'euros et plus).

▲ La rémunération des cadres dirigeants du Groupe

La politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe a pour objectif de concilier les exigences d'un marché toujours plus compétitif avec les attentes de l'actionnaire, celles des collaborateurs et des clients afin que le Groupe puisse porter ses aspirations d'acteur de premier plan du marché bancaire sur le plan national et international.

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée sur des objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfaction clients et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié. Par ailleurs, une rémunération variable long terme en actions de performance viendra inciter à la performance sur des objectifs économiques et sociétaux. En 2011, le groupe Crédit Agricole S.A. a finalisé sa nouvelle démarche de progrès en matière de RSE (FReD) qui sera mise en œuvre à partir de 2012. C'est dans ce cadre que les résultats de FReD impacteront à compter de 2012 un tiers de la rémunération variable collective des cadres dirigeants.

Les cadres dirigeants participent enfin au régime de retraite supplémentaire du groupe Crédit Agricole S.A..

▲ Actionnariat salarié

Depuis 2001, Crédit Agricole S.A. procède régulièrement à des augmentations de capital réservées aux salariés en France et dans une vingtaine de pays à l'international. Ces opérations permettent aux collaborateurs de devenir actionnaires de Crédit Agricole S.A. pour une période minimale de cinq ans en bénéficiant

d'une décote sur le prix de souscription.

En Juin 2011, Crédit Agricole S.A. a offert la possibilité aux salariés du Groupe de souscrire à une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés. Compte tenu de la baisse significative du cours de l'action et de la volatilité particulièrement élevée des marchés dans les jours qui ont suivi la période de souscription, Crédit Agricole S.A. a décidé de permettre aux salariés et retraités du Groupe ayant souscrit à cette augmentation de capital de se rétracter et de révoquer leur souscription.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital de l'entreprise, Crédit Agricole S.A. a attribué soixante actions à chaque collaborateur présent au 9 novembre 2011, quel que soit son métier, sa fonction et son pays. Le caractère collectif de ce plan est conforme à l'objectif de promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Conformément à la 29e résolution de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A du 18 mai 2011, les actions attribuées seront définitivement acquises :

- soit au terme d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devront alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans ;
- soit au terme d'une période d'acquisition de 4 ans, sans période de conservation minimale.

Cette attribution se fera par émission d'actions nouvelles à chaque fin de période d'acquisition pour un maximum de 0,2% du capital actuel.

Les pays dans lesquels l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe bénéficient dans les mêmes conditions d'un plan d'attribution d'une somme équivalente à la valeur de l'action Crédit Agricole S.A..

Fin 2011, la part de capital de Crédit Agricole S.A. détenue par les salariés et anciens salariés du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 4,78%.

Épargne retraite

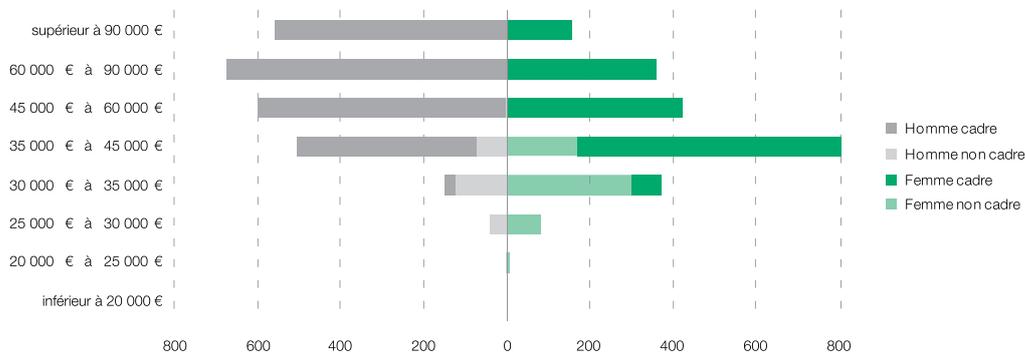
Crédit Agricole CIB a mis en place en 2011 un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO). Ce dispositif permet aux salariés de se constituer dans des conditions favorables une épargne en vue de leur retraite.

▲ Rémunération individuelle en France

Salaires mensuels bruts moyens de base des effectifs CDI actifs à fin d'année en France

en euros	2011			2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6 363	4 753	5 689	6 274	4 660	5 618
Non Cadres	2 787	2 764	2 771	2 729	2 708	2 714
Global	6 028	4 252	5 201	5 923	4 115	5 088
	Périmètre couvert		96%			93%

Grille de salaire fixe annuelle à fin décembre 2011 des effectifs en France



Périmètre couvert : 96%

Les salaires présentés ici sont les résultats des moyennes pondérées en tenant compte des structures d'effectif constatées en 2010 et 2011. Ils incluent à la fois les mouvements entrées / sorties et les mesures salariales annuelles.

4,75% des collaborateurs en France ont perçu une augmentation collective des salaires.

A noter que 2 880 collaborateurs en France ont pu bénéficier en 2011 d'une augmentation à titre individuel.

▲ Politiques de rémunération variable collective : intéressement et participation

- Accord de participation conclu à durée indéterminée le 30 juin 2004,
- Avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats de Crédit Agricole CIB conclu le 24 juin 2010 actualisant les dispositions de l'accord de participation du 30 juin 2004 quant à la fa-

culté de demander le versement immédiat de tout ou partie de la participation et aux modalités d'information des bénéficiaires,

- Accord d'intéressement conclu pour les années 2010, 2011 et 2012.

Rémunération variable collective versée dans l'année (en France) au titre des résultats de l'année précédente

	2011			2010		
	Montant global <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre bénéficiaires	Montant moyen <i>(en euros)</i>	Montant global <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre bénéficiaires	Montant moyen <i>(en euros)</i>
Participation						
Intéressement	31 767	5 109	6 218			
Abondement ⁽¹⁾	9 717	4 463	2 177	4 151	2 867	1 448
Montant total	41 484			4 151		
Périmètre couvert		96%			93%	

⁽¹⁾ La hausse du montant moyen de l'abondement sur 2011 est due à la mise en place le 28 avril 2011, au sein de l'entité Crédit Agricole CIB, d'un accord de Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (cf. note 7.5 Autres engagements sociaux en page 203 et 204).

▲ Promotions

<i>en nombre</i>	2011			2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Promotion dans la catégorie non cadre	36	85	121	38	66	104
Promotion de non cadre à cadre	17	50	67	12	35	47
Promotion dans la catégorie cadre	251	128	379	266	148	414
Total	304	263	567	316	249	565
%	54%	46%	100%	56%	44%	100%
Périmètre couvert		96%			93%	

Développement du dialogue social

La politique sociale du groupe Crédit Agricole S.A. vise à favoriser le dialogue et des relations sociales constructives, dans le cadre :

- du développement et de la performance du Groupe et de ses collaborateurs,

- et d'une démarche de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Dialogue social au niveau du groupe Crédit Agricole

Il s'exerce par le biais de trois instances : le Comité d'entreprise européen, le Comité de Groupe et le Comité de concertation.

Le Comité d'entreprise européen du groupe Crédit Agricole, issu d'un accord signé en janvier 2008 ne se substitue pas aux structures de dialogue social de niveau national. C'est une instance d'information et de dialogue sur les questions économiques, financières et sociales qui, en raison de leur importance stratégique, méritent d'être abordées à l'échelon européen.

Le Comité de groupe du groupe Crédit Agricole, qui ne se substitue pas aux Comités d'entreprise existant dans les entités du Groupe, est composé à la fois de représentants des salariés et

des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales.

Enfin, le Comité de concertation, institué au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., vise à développer l'échange avec les représentants des salariés notamment sur les projets stratégiques communs à plusieurs entités du groupe, les aspects transverses du fonctionnement du groupe et des stratégies d'évolution de chaque métier.

Ces 3 instances du groupe Crédit Agricole S.A. peuvent être compétentes pour des sujets concernant le groupe Crédit Agricole CIB mais ne se substituent pas à ses instances propres.

Exercice du dialogue social au sein des entités de Crédit Agricole CIB France

Au sein de Crédit Agricole CIB, le dialogue social s'exerce par le biais de plusieurs instances : Le Comité d'entreprise et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les délégués du personnel.

Le Comité d'entreprise de Crédit Agricole CIB se compose de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants.

Il est informé et consulté sur les problèmes généraux intéressant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération. Il bénéficie du concours du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CHSCT est composé de 12 membres et a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. En fin d'exercice 2011 ont commencé les travaux préparatoires à son renouvellement (début 2012).

Crédit Agricole CIB dispose de deux délégations du personnel, l'une à Courbevoie et l'autre à Saint Quentin en Yvelines. La délégation de Courbevoie est composée de 25 membres titulaires et de 25 membres suppléants, alors que la délégation du personnel de Saint Quentin en Yvelines est composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Les délégués du personnel ont pour mission de présenter à la direction de l'entreprise les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Le dialogue social s'exerce également dans le cadre des négociations entre les organisations syndicales représentatives et la direction du groupe Crédit Agricole CIB. Le processus électoral de renouvellement des administrateurs salariés s'est déroulé en novembre et décembre 2011.

En 2011, ces négociations se sont traduites par la signature de 15 accords en France.

Nombre d'accords d'entreprise signés dans l'année en France par thème

	2011	2010
Rémunérations et périphériques	12	6
Formation		
Institutions représentatives du personnel	4	
Emploi		
Temps de travail	1	
Diversité et égalité professionnelle		
Autres	2	1
Total	19	7
Périmètre France couvert	96%	93%

Exercice de la responsabilité sociale/sociétale

Le groupe Crédit Agricole S.A., fidèle à ses valeurs historiques, porte depuis plusieurs années une attention particulière à la responsabilité sociale et sociétale.

Dans la continuité des actions engagées en 2010, Crédit Agricole CIB a particulièrement travaillé en 2011 sur les problématiques liées aux risques psychosociaux. L'analyse d'un diagnostic réalisé sur ce thème a permis de lancer deux réflexions : l'une tournée

vers les actions à vocation collective pour l'ensemble des collaborateurs en France, et l'autre visant des actions spécifiques pour certains métiers ciblés.

Ces actions sont menées par Crédit Agricole CIB à travers le Comité paritaire réunissant à la fois représentants du personnel, représentants de la direction et les services de santé au travail.

Politiques de non discrimination et d'intégration des minorités

Un guide du manager recruteur, publié en mars 2010, diffusé aux managers et également accessible en ligne sur l'intranet par tous les collaborateurs du Groupe, consacre un chapitre aux principes de non discrimination dans la gestion des recrutements. Ce guide a pour objectif de sensibiliser les managers au contexte réglementaire entourant la lutte contre les discriminations.

En France, Crédit Agricole CIB est partenaire de l'IMS (institut pour la mixité sociale) et a signé la charte de la Diversité. Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents, plus de 30 salariés de Crédit Agricole CIB sont actuellement parrains de diplômés issus des quartiers populaires. Le Groupe a participé aux rencontres nationales de l'association en décembre 2011.

Dans le cadre du projet FReD et afin de refléter la forte présence de Crédit Agricole CIB à l'international, le groupe se fixe d'intégrer dans son encadrement supérieur (cercles 1 et 2) d'ici fin 2015 20% de collaborateurs du réseau international.

des ressources humaines. En 2011, des travaux ont été menés sur le thème des rémunérations fixes et un projet d'accord sur l'égalité professionnelle est en cours de préparation.

- Dans le cadre du projet FReD, Crédit Agricole CIB se fixe pour objectif de voir intégrer des femmes dans les cercles 1 et 2 à hauteur de 25% à horizon fin 2015. Dans un premier temps, Crédit Agricole CIB souhaite faire progresser le taux de femmes dans son vivier de talents à 40% à fin 2012.
- Dans le cadre des négociations annuelles 2010 pour l'exercice 2011, la Direction des Ressources Humaines a consacré une enveloppe spécifique globale destinée à poursuivre la réduction des écarts salariaux entre les hommes et les femmes relevant des catégories professionnelles conventionnelles. Le montant brut a été doublé par rapport à 2010, et s'est élevé à 600 000 Euros pour 2011.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB soutient Financi'Elles, la fédération des réseaux de femmes cadres de la banque, de la finance et de l'assurance créée en mars 2011, qui regroupe les grands acteurs de notre secteur (BNP Paribas, Société Générale, Caisse des Dépôts, BPCE, Axa, HSBC, Barclays) pour réfléchir aux questions de la mixité.

Le réseau des femmes cadres de Crédit Agricole CIB, PotentiElles, lancé en octobre 2010 et parrainé par la Direction générale, fait partie des membres fondateurs de cette initiative. Une des premières actions décidée par les banques et assurances adhérant à Financi'Elles a été de participer en septembre 2011 à un baromètre de confiance des femmes cadres afin de faire un premier état des lieux de la mixité dans notre secteur. Cette enquête sera reconduite tous les deux ans pour évaluer les progrès de la perception de la mixité.

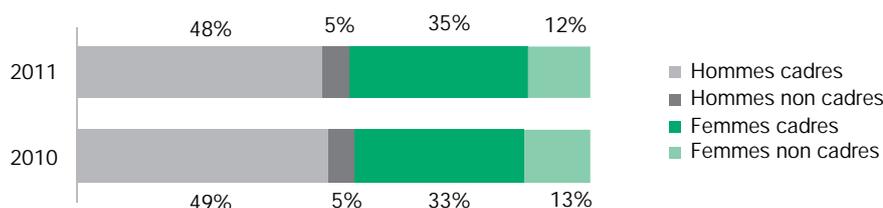
A fin décembre 2011, plus de 300 femmes cadres sont membres de PotentiELLES et participent régulièrement aux événements du réseau (conférences, déjeuners Mix'n Match).

▲ Egalité professionnelle hommes / femmes

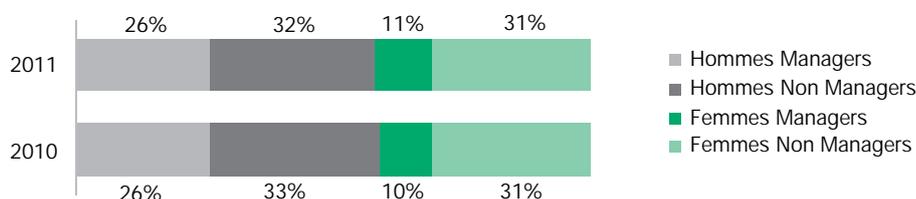
Le groupe poursuit ses actions visant à développer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. A titre d'illustration :

- Composition des instances dirigeantes avec proportion hommes / femmes :
 - 2 femmes siègent au Comité exécutif de Crédit Agricole CIB,
 - 6 femmes siègent au Management Committee.
- Actions pour défendre l'égalité professionnelle hommes / femmes :
 - La Commission paritaire sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, mise en place en 2010, réunit des élus du Comité d'entreprise et des représentants de la Direction

Répartition par sexe et par statut des effectifs en France



Répartition par sexe et par statut des effectifs à l'international



Contribution des femmes

%	2011		2010	
	%	Périmètre couvert	%	Périmètre couvert
dans les effectifs	42,5%	88%	46,3%	91%
dans les effectifs recrutés en CDI	37,9%	88%	35,8%	91%
dans le Comité Exécutif du Groupe	2 sur 14	100%	1 sur 12	100%
dans les cercles managériaux 1&2(*)	12,7%	100%	12%	100%
dans les 10% des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations	17,0%	80%	15,7%	80%

(*) Les cercles managériaux regroupent au sein de 2 cercles les membres des comités exécutifs, les membres des comités de direction de chaque entité.

▲ Insertion des personnes handicapées

Plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 2011 pour favoriser l'intégration des personnes handicapées en France.

- Mise en place de mesures d'accompagnement individuel :
 - Financement d'adaptations de postes (prothèses auditives, écrans plus grands, synthèse vocale),
 - Réalisation d'audits d'accessibilité pour les personnes sourdes volontaires qui ont mené à plusieurs actions : coaching managérial, outils de communication (office communicator), retours d'information au prestataire de téléphonie Tadeo...
 - Mise en place de dispositifs d'accessibilité des lieux de travail pour les personnes handicapées
 - Aide aux déplacements domicile/lieu de travail, mise en place d'outils de travail à distance, financement de véhicules,
 - Financement de formations (ex : français pour personnes sourdes), de suivi personnalisé (coaching),
 - Mise en place de cours de Langue des Signes Française pour 175 collaborateurs (plus de 5000 heures de formation),
 - Accessibilité aux malvoyants du rapport d'activité en ligne,
 - Développement du recours à la traduction en langue des signes (conférences, formations).
- Mise en place de mesures de sensibilisation :
 - Animations lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées : diffusion d'un film sur les cours de langue des signes (160 participants), exposition photos mettant en valeur les ateliers du secteur protégé et adapté partenaires de Crédit Agricole CIB, vente de livres et cartes de vœux au profit d'une association, quiz groupe,
 - 3 managers de Crédit Agricole CIB présents toute une journée pour « handigolf », compétition par équipes mixtes handicapés et valides,
 - Communication dans les différents supports de l'entreprise (intranet, livrets d'accueil stagiaires et alternants),

- Communication sur le 3ème accord groupe auprès de la population RH,
- Diffusion de la plaquette Handicap et Diversité aux managers et RH,
- 55 assistantes sensibilisées au handicap et en particulier au secteur protégé lors de 3 séances de dégustation de plateaux repas réalisés par 2 ateliers du secteur protégé.

Par ailleurs, en 2011, Crédit Agricole CIB a signé un contrat avec une entreprise du secteur adapté pour la gestion de ses espaces verts. La gestion du recyclage des déchets informatiques, 50% des travaux d'impression, les réponses négatives aux candidatures papier, sont des prestations pluriannuelles confiées à des ateliers protégés. Ponctuellement, des ateliers protégés sont intervenus en 2011 dans les domaines de la communication, de travaux d'assistance et pour la réalisation de buffets.

Dans le cadre du projet FReD, l'objectif de Crédit Agricole CIB est de confier 3 nouvelles prestations significatives et récurrentes au secteur protégé avant fin 2013.

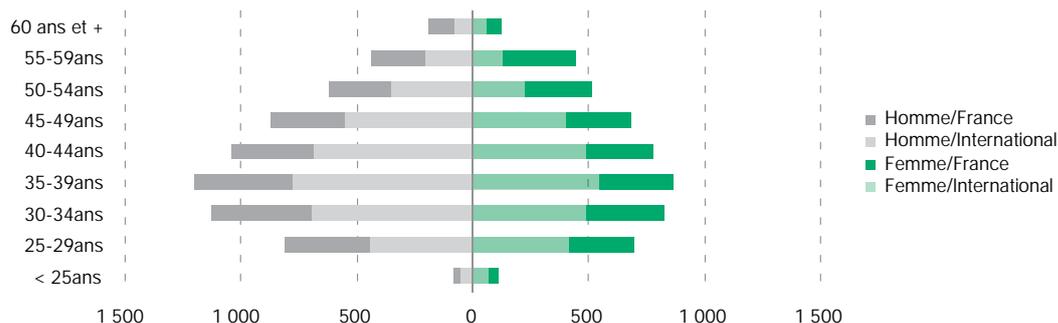
▲ Gestion des âges et développement de l'employabilité en seconde partie de carrière

Un plan d'action a été mis en place sur l'équité en termes de rémunération, de promotion, de formation et de mobilité des collaborateurs seniors. Les mesures principales retenues sont :

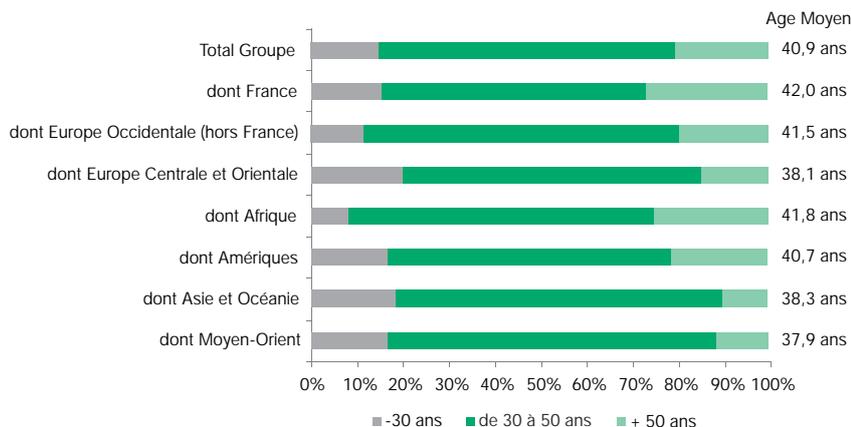
- Entretiens de seconde partie de carrière : ils ont été lancés en 2010 avec pour objectif de couvrir sur trois ans la population des collaborateurs ayant 45 ans et plus. Les généralistes des Ressources humaines ont suivi un module de formation spécifique à la préparation de ces entretiens.

- Engagement sur l'évolution professionnelle en termes de rémunération et de formation pour les seniors.
- La mise en place de bilans de compétences pour les collaborateurs de plus de 45 ans a été proposée aux collaborateurs de plus de 45 ans. En 2011, 52 collaborateurs en ont bénéficié.
- Financement d'un bilan retraite pour les plus de 58 ans. Une convention a été signée avec Mondial Assistance pour cette prestation.

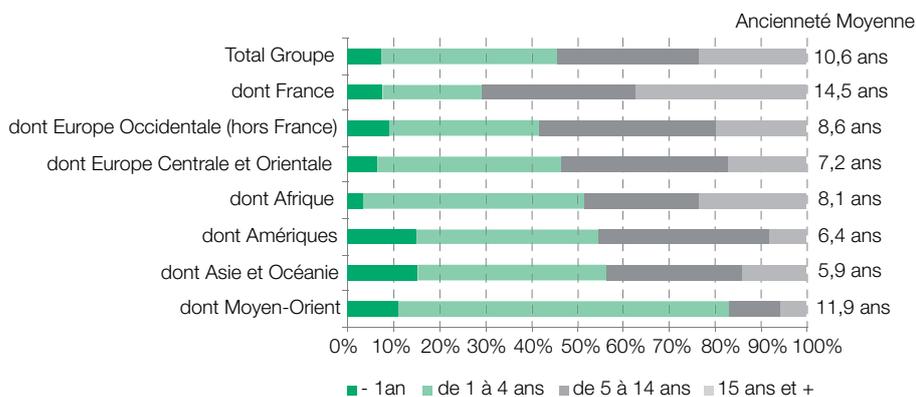
Pyramide des âges au 31 décembre 2011



Répartition des effectifs CDI par tranche d'âge



Répartition des effectifs CDI par tranche d'ancienneté dans le groupe Crédit Agricole CIB



Santé et sécurité au travail

▲ Prévention et gestion des risques psychosociaux

Crédit Agricole CIB a poursuivi sur 2011, conformément à l'accord de méthode conclu en 2010 aux fins de la négociation d'un accord d'entreprise sur le stress professionnel, ses travaux sur les problématiques liées aux risques psychosociaux et ce notamment par le biais du Comité paritaire composé de représentants du CHSCT, de la médecine du travail, de l'assistante sociale et de la Direction des Ressources Humaines. Ces propositions permettront l'ouverture prochaine d'une négociation aux fins de conclusion d'un accord d'entreprise sur le stress professionnel.

Suite à l'enquête menée en 2010 auprès des salariés en France mettant en relief plusieurs sources de stress et la cartographie des populations sensibles, des actions spécifiques ont été menées en 2011, tant sur préconisation du Comité paritaire qu'à l'initiative de certains métiers :

- Le catalogue de formation propose une formation pour les collaborateurs et une autre plus spécifique pour les managers. Ces deux formations sont accordées systématiquement aux salariés qui en font la demande.
- Le département Global IT & Operations a souhaité se doter d'une charte du manager. Un groupe de travail composé de managers expérimentés des back-office et de l'informatique avec le support du département des Ressources Humaines ont travaillé à la définition des bonnes pratiques managériales. Des amphithéâtres de lancement ont été organisés en septembre 2011 aux fins de partage de constats et de réflexions et de présentation des travaux du groupe de travail. A compter du 3ème trimestre 2011, des formations généralisées ont été déployées sur les mécanismes du stress et la manière de les contrer en s'appuyant notamment sur les axes de la charte des

bonnes pratiques managériales. Il est envisagé d'étendre cette initiative à l'ensemble de Crédit Agricole CIB en collaboration étroite avec le Comité de Pilotage en charge de la prévention du stress professionnel, créé en 2009 en association avec le CHSCT.

- Le CHSCT a missionné le cabinet SECAFI aux fins d'une expertise sur le métier Global IT. Le rapport d'expertise a été présenté au CHSCT en décembre 2011.

Le dispositif d'écoute active et de conseil pour les personnes en difficulté (numéro vert) a été maintenu et de nouvelles actions d'information sur l'existence de cette cellule ont été menées.

▲ Sécurité et sûreté

Crédit Agricole CIB travaille actuellement à la conception d'un module de formation en e-learning consacré à la Sécurité des personnes qui devrait être disponible au cours du 1^{er} semestre 2012.

Les objectifs pédagogiques sont de :

- Disposer des principes généraux en termes de sécurité des personnes,
- Etre capable de donner l'alerte en cas d'incident,
- Connaître les moyens de prévention en fonction de son site d'affectation et savoir les appliquer.

Pour la France, le bilan de 2010, présenté en avril 2011 au CHSCT, précise que 3 650 salariés ont été formés à la sécurité (dont exercices d'évacuation sur le pôle Doumer).

Actions de cohésion et d'implication des collaborateurs

▲ Cohésion interne

Depuis septembre 2011, Crédit Agricole CIB propose à ses collaborateurs une formation à la Langue des Signes Française. Assistantes, traders, comptables, informaticiens, senior bankers, managers : 175 salariés de CACIB apprennent aujourd'hui la LSF via un module de 30 heures. Cette expérience connaît un réel succès. Un petit clip d'une minute a été diffusé en interne lors de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Le premier niveau permet d'acquérir les clés de communication et un module de niveau 2 sera ouvert en 2012, pour les personnes qui souhaitent poursuivre l'apprentissage de la LSF.

▲ Implication des collaborateurs en externe

Crédit Agricole CIB assure une présence forte auprès des écoles, à travers différents dispositifs mobilisant les managers et les collaborateurs pour promouvoir le groupe auprès des cibles étudiantes.

En parallèle de ces activités de pré-recrutement, d'autres actions favorisent l'implication des collaborateurs sur des projets extra-professionnels.

A Tokyo, en novembre 2011, Crédit Agricole CIB a ainsi participé à la 7ème course de charité du Financial Industry in Tokyo (FIT).

Grâce au sponsoring, aux droits d'inscriptions et aux dons individuels, les fonds récoltés se sont élevés à 68 millions de yens. Cette somme sera allouée à plusieurs organisations locales des régions de Kanto et Tohoku afin de financer la reconstruction des zones dévastées par la catastrophe qui a frappé le nord est du Japon en mars 2011.

Crédit Agricole CIB s'est également mobilisé pour le Téléthon de la Communauté Financière 2011 qui s'est déroulé le 2 décembre. 110 coureurs de Crédit Agricole CIB, rejoints par 16 coureurs de LCL et de la CADIF, ont couru un peu plus de 900 tours, permettant un don de 20 000 €.

▲ Actions de mécénat

Crédit Agricole CIB s'engage comme mécène pour améliorer les conditions d'accès à la culture.

En janvier 2011, Crédit Agricole CIB a soutenu la production du Barbier de Séville de Gioachino Rossini dans le cadre de son partenariat avec le Théâtre du Châtelet.

Du 8 novembre 2011 au 29 janvier 2012, Crédit Agricole CIB a soutenu l'exposition «Samouraï, Armure du guerrier» au musée du quai Branly.

▲ Conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle et temps partiel

	2011			2010		
	Cadres	Non Cadres	Total	Cadres	Non Cadres	Total
Effectif à temps partiel	282	156	438	259	173	432
% effectif à temps partiel	7,1%	19,7%	9,2%	6,9%	21,0%	9,4%
Périmètre France couvert	96%			93%		

Autres indicateurs

▲ Départs de salariés en contrat à durée indéterminée

Départ d'effectifs en CDI par motif	2011				2010			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Démission	163	724	887	69%	119	919	1 038	74%
Retraites et préretraites	46	42	88	7%	59	25	84	6%
Licenciements	34	186	220	17%	38	173	211	15%
Décès	3	4	7	1%	5	2	7	1%
Autres départs	30	54	84	6%	7	50	57	4%
Total départs CDI	276	1 010	1 286	100%	228	1 169	1 397	100%
Périmètre couvert	100%	82%	88%		93%	90%	91%	

▲ Départs en retraite

	2011			2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Départs en retraite	46	42	88	59	25	84
Dont cadres	29			39		
Dont non cadres	17			20		
Périmètre couvert	100%	82%	88%	93%	90%	91%

▲ Absentéisme

	2011							2010		
	Cadres		Non Cadres		Total		Nb moy jours absence /salarié	Total		Nb moy jours absence /salarié
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nombre jours	%		Nombre jours	%	
Maladie	11 696	6 489	9 158	1 721	29 064	42%	6,1	31 961	44%	7
Accident de travail et de trajet	698	190	106	321	1 315	2%	0,3	1 738	2%	0,4
Maternité/paternité et allaitement	22 624	1 535	4 565	160	28 884	42%	6	27 214	37%	6
Congés autorisés	4 266	1 737	1 548	307	7 858	12%	1,6	8 346	12%	1,8
Autres absences	441	381	626	66	1 514	2%	0,3	3 626	5%	0,8
Total	39 725	10 332	16 003	2 575	68 635	100%	14,3	72 885	100%	16
Périmètre France couvert	96%							93%		

→ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Performance environnementale

Crédit Agricole CIB s'efforce de réduire son empreinte écologique directe à travers la réduction des consommations d'énergie et de papier, la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement d'Entreprise et le déploiement de dispositifs de recyclage.

Energie

A Paris, la consommation d'énergie est en baisse de 8% en 2011 par rapport à 2010 pour les immeubles gérés par Crédit Agricole CIB après une consommation constante en 2010 par rapport à 2009. Cette baisse significative, de près de 2 GWh résulte essentiellement de plusieurs facteurs : l'optimisation de la conduite des bâtiments, la réalisation de travaux de modernisation (avec notamment le passage en technologie LED pour l'éclairage) et la diminution de la charge informatique du fait de la délocalisation de serveurs informatiques.

25% de l'électricité du siège (et 17% pour le périmètre d'Ile de France) est de source renouvelable.

L'effort de minimisation de la consommation d'énergie porte également sur les sites où Crédit Agricole CIB n'est que locataire. Ainsi, la réduction d'énergie des locaux occupés par Crédit Agricole CIB a atteint 4% à Londres et 11% à Tokyo en 2011.

Papier

La quasi totalité du papier d'impression utilisé par Crédit Agricole CIB à Paris, Londres et New York est labellisé (« Forest Stewardship Council » (FSC) ou « Sustainable Forest Initiative »), attestant qu'il provient de forêts gérées durablement. Crédit Agricole CIB Hong-Kong utilise maintenant du papier d'impression bénéficiant de la certification forestière FSC.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB utilise du papier recyclé à New York, Tokyo et Londres. A Paris, le choix a été fait de rester sur une consommation de papier normal qui coûte moins cher que le papier recyclé et de porter les efforts sur la réduction du grammage de ce papier. La consommation de papier du siège parisien a diminué de 12% en 2011 après une baisse de 3% en 2010, de 17% en 2009 et de 9% en 2008. Cette réduction provient de diverses actions entreprises : rationalisation du parc d'imprimantes avec le déploiement d'imprimantes multifonctions et impression automatique par défaut en recto-verso et noir et blanc.

Ces actions ont été adoptées à Tokyo, Hong Kong et Londres et

sont actuellement à l'étude à New York. La consommation de papier de Crédit Agricole CIB Londres a ainsi été réduite de 22% en 2011 et celle de Crédit Agricole New York de 25% depuis 2009.

Déchets

Les matériels électroniques, piles et ampoules usagés ainsi que les cartouches d'encre vides sont collectés et triés pour être recyclés aussi bien à Paris qu'à Londres. A titre d'exemple, la majorité des ordinateurs de Crédit Agricole CIB Paris sont démantelés pour être recyclés ou vendus à petits prix à des associations par les Ateliers du Bocage (filiale d'Emmaüs). 100% du papier et carton collectés ont été recyclés. Le poids du papier représente 25% des déchets à Paris. En 2011, le recyclage a été étendu à Paris aux stylos usagés qui sont collectés dans un container spécifique et recyclés par la société TerraCycle.

Un effort particulier a été porté à Londres sur le recyclage des déchets alimentaires (+69%) et des matériels électroniques (+91%). Les déchets alimentaires collectés sont transformés en compost de haute qualité (standard PAS 100) qui est utilisé par des fermes de la région de Kent. Le matériel électronique usagé (moniteurs, écrans, imprimantes...) est repris par la société End of Line qui garantit un recyclage à 100% (aucune mise en décharge et flotte de véhicules reconnus CarbonNeutral®).

Transports

Un Plan de Déplacement d'Entreprise a été préparé en 2009 sur le périmètre francilien. L'objectif fixé est de diminuer les émissions liées au transport de 15% en 3 ans par rapport à la moyenne 2005-2007. 80% des émissions de transport sont liées aux déplacements professionnels qui ont fait l'objet d'une politique voyage (prévoyant par exemple que les déplacements de moins de 3h soient effectués en train et la limitation de l'utilisation des taxis). La tendance constatée fin 2011 est très favorable avec une réduction de plus de 30% du nombre de voyages par rapport à 2007 et une augmentation de 20% de la part du train.

Crédit Agricole CIB Londres a poursuivi en 2011 son soutien au programme « Cycle to work » en faveur du vélo. Ce programme fait écho au projet du gouvernement britannique visant à inciter la population à se rendre au travail à vélo.

Gestion des impacts sociaux et environnementaux induits par l'activité de Crédit Agricole CIB

Prise en compte des enjeux de développement durable

Crédit Agricole CIB a poursuivi en 2011 l'approfondissement de la prise en compte des enjeux de développement durable notamment en ce qui concerne les enjeux liés au dérèglement climatique.

Principes Equateur

Crédit Agricole CIB fait partie du groupe de banques qui ont lancé les Principes Equateur en juin 2003. Ces principes permettent l'évaluation des risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par les projets de plus de 10 millions de dollars. Ils se traduisent pour la Banque par un processus de due diligence et pour les emprunteurs par l'obligation de développer les projets en conformité aux standards de la Société Financière Internationale (SFI). Ces principes se sont imposés en quelques années comme un standard de marché en financement de projet et leur influence s'étend aujourd'hui à d'autres modes de financement.

▲ Evaluation des projets

Le classement des projets est fondé sur la classification de la Société Financière Internationale (SFI) qui comporte 3 niveaux :

- Le niveau A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- le niveau B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- enfin, le niveau C est attribué aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Crédit Agricole CIB procède au classement des projets sur la base d'un outil d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux développé par la banque en 2008. La pertinence de cet outil est continuellement réévaluée en fonction de l'expérience acquise et il a été décidé en 2010 de procéder à quelques améliorations de l'outil.

▲ Mise en œuvre des Principes Equateur

Chez Crédit Agricole CIB, la mise en œuvre des Principes Equateur a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont en premier lieu réalisées par les chargés d'affaires assistés d'un réseau de correspondants locaux qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une cellule de coordination.

Les Etudes Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A, apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité. La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Equateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Le Comité CERES qui s'est substitué en 2009 au Comité Principes Equateur est consulté pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A. Il valide également la classification des projets en A, B ou C.

▲ Statistiques

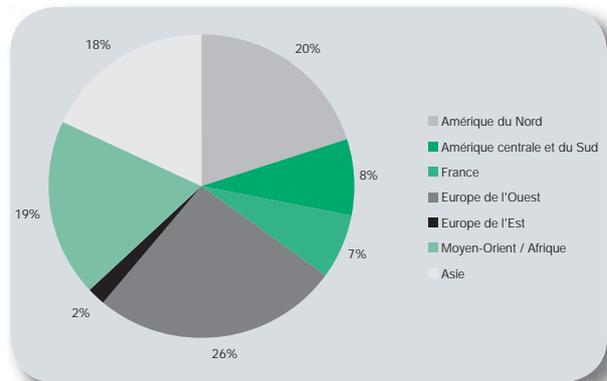
Au total, 358 projets ont fait l'objet d'un classement au 31 décembre 2011 dont 57 durant l'année 2011 :

- 24 projets ont été classés A dont 4 en 2011,
- 275 ont été classés B dont 40 en 2011,
- et 59 ont été classés C dont 13 en 2011.

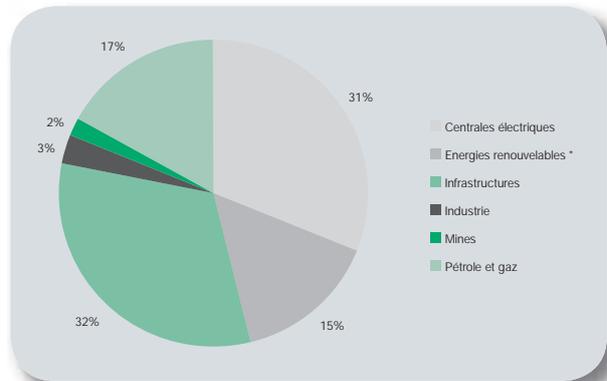
Ces projets ont fait l'objet d'une due diligence environnementale sur la base de leur classement avec une attention toute particulière pour les projets classés A qui sont suivis spécifiquement par le comité CERES.

Les répartitions sectorielles et géographiques sont les suivantes :

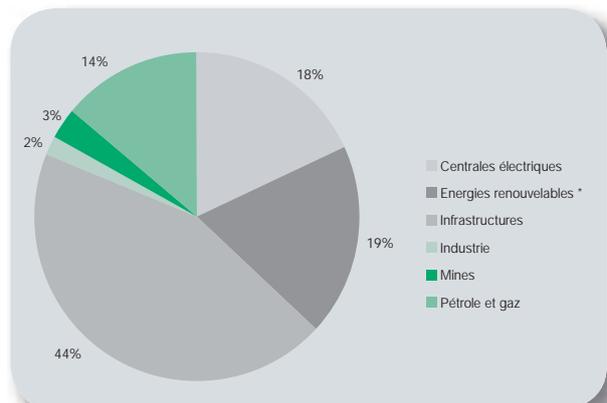
■ Répartition par zone géographique des projets notés au 31 décembre 2011



■ Répartition par filière économique des projets notés au 31 décembre 2011



■ Répartition par filière économique des nouveaux projets notés au 31 décembre 2011



* Energies renouvelables : Eolien, solaire, biomasse et hydraulique

La démarche d'extension des Principes Equateur

Les Principes Equateur ont été développés pour répondre aux contraintes et leviers d'action existant dans le processus de financement de projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Même s'ils ne peuvent pas toujours être appliqués en l'état aux autres modes de financements, ils constituent néanmoins un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport...).

Crédit Agricole CIB participe activement depuis l'origine à plusieurs des groupes de travail mis en place au sein du groupe des banques qui ont adopté les Principes Equateur. Crédit Agricole CIB a notamment contribué à l'élaboration de codes de bonnes pratiques destinés à promouvoir l'usage de ces principes pour d'autres modes de financement que l'activité de financement de projets. Crédit Agricole CIB a participé activement en 2011 aux réflexions sur l'élargissement des Principes Equateur.

D'autre part, la sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée depuis 2009 chez Crédit Agricole CIB. Ainsi, un Comité d'Ethique des opérations présentant un Risque Environnemental ou Social (dit comité CERES, présidé par le responsable de la fonction Conformité) émet des recommandations préalablement au comité de crédit pour toutes les opérations pour lesquelles il juge nécessaire un suivi rapproché des aspects environnementaux ou sociaux.

L'équipe « Sustainable Banking »

Fondée fin 2009, l'équipe Sustainable Banking conseille les clients prioritaires de la Banque à l'occasion de transactions à vocation sociale. L'équipe répond aux besoins croissants des clients de Crédit Agricole CIB de disposer de conseils financiers pour des projets visant à la fois une rentabilité financière et un impact social (réduction de la pauvreté, création d'emplois dans les zones défavorisées, minimisation de l'empreinte environnementale, etc.). On parle parfois d'impact investment ou de double bottom-line investment.

L'équipe accompagne les clients dans le montage de ces opérations, aide les métiers à être actifs dans ce domaine et collabore étroitement avec diverses entités du groupe Crédit Agricole. Forte de cette synergie, elle constitue ainsi un centre d'expertise sur l'investissement responsable au sein de la banque d'investissement.

L'équipe Sustainable Banking travaille aujourd'hui sur plusieurs projets d'investissement visant à réduire la pauvreté via des approches économiquement viables. En 2011, elle a joué un rôle clef dans la mise en place du fonds Livelihoods qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales des pays en développement grâce à la finance carbone. Par ailleurs, dans le cadre du G20 présidé par la France, l'équipe a été le conseil de l'Agence Française de Développement pour structurer des solutions de couverture des prix agricoles dans les pays en développement. Cette réflexion a pour objectif de réduire la volatilité des prix agricoles qui pèsent sur la sécurité alimentaire.

Enjeux climatiques et droits humains

Mobilisation contre le réchauffement climatique

Crédit Agricole CIB s'est engagé dans une démarche de progrès destinée à mieux cerner les enjeux climatiques liés à son portefeuille de crédits. En 2011 ont été poursuivis des travaux sur la quantification des émissions induites par les financements et investissements de la Banque. Une première cartographie élémentaire a pu être établie qui va orienter le choix des politiques sectorielles en préparation. Un ensemble de politiques devrait notamment être publié en 2012 concernant le macro-secteur de l'énergie.

▲ Les travaux de quantification des émissions induites poursuivis avec la Chaire de Finance Quantitative et de Développement Durable de l'Université Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique

Crédit Agricole CIB est partenaire de la Chaire Finance Quantitative et Développement Durable de l'Université Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique. La spécificité de ce projet soutenu depuis l'origine par Crédit Agricole CIB est de réunir des spécialistes de la finance quantitative, des mathématiciens et des spécialistes du développement durable. Les travaux sont menés par une équipe d'une vingtaine de chercheurs confirmés en France et

en Amérique du Nord et sont supervisés par un Comité scientifique de grande qualité comprenant deux professeurs au Collège de France : Pierre-Louis Lions et Roger Guesnerie.

C'est dans ce cadre qu'ont été initiés en 2010 des travaux portant sur la quantification des émissions de CO2 liés aux financements et investissements de la Banque. Aucune méthodologie éprouvée n'existant pour l'activité d'une banque de financement et d'investissement, les travaux ont d'abord porté sur la définition d'un cadre méthodologique. Une première méthodologie a pu être définie qui éclaire les émissions rapportées officiellement par les pays dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur le réchauffement climatique en fonction de macro-secteurs industriels et attribue les émissions de chaque couple (secteur, pays) aux acteurs financiers en fonction de leur part de financements et d'investissements.

Les premiers résultats ont permis d'évaluer un ordre de grandeur d'environ 200 Mt de CO2 équivalent d'émissions annuelles induites. Cette valeur reflète l'intensité carbone des activités financées par Crédit Agricole CIB et correspond au rôle actif de la Banque dans le financement de l'économie mondiale. Des travaux complémentaires devraient être entrepris en 2012 pour tenir compte des recommandations récentes publiées par le GHG Protocol concernant le calcul du scope 3 des institutions financières. Sans attendre l'évolution éventuelle de la méthodologie, il a été possible de mettre en évidence que deux macro-secteurs concentraient l'essentiel des émissions induites : l'énergie et les transports. Des politiques sectorielles vont ainsi être développées pour préciser les conditions d'intervention de la Banque dans ces secteurs.

▲ CA Cheuvreux, pionnier de la prise en compte de la problématique climatique dans la recherche financière

Suite à la signature en 2008 des Principes pour l'Investissement Responsable, établis sous l'égide des Nations Unies, Crédit Agricole Cheuvreux intègre les enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à sa recherche financière. Ses publications d'étude de valeur sont systématiquement accompagnées de fiches d'analyse ESG.

Grâce à son expertise particulière dans le domaine climatique et sa recherche sur le marché du carbone, CA Cheuvreux a été choisi en 2011, de même qu'en 2009 et 2010, pour l'analyse du Carbon Disclosure Project sur les 300 premières valeurs européennes.

▲ Financement des énergies renouvelables

Le financement des énergies renouvelables fait partie intégrante de la stratégie de Crédit Agricole CIB qui est un des tous premiers acteurs du financement de ces projets. La banque s'est ainsi engagée sur ce secteur dès 1997 avec le financement de ses premiers parcs éoliens et en 2008 avec le financement d'un projet d'énergie solaire en Espagne. La ligne métier des Financements de Projets a financé au total 226 fermes éoliennes totalisant environ 10 000 MW et 21 centrales solaires totalisant 850 MW de capacité installée.

La part de ces financements dans les projets de production électrique a constamment progressé durant les dernières années atteignant plus de 50% du nombre de ces transactions en 2011.

Mobilisation en faveur des droits humains

L'action de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans la conformité aux valeurs du groupe Crédit Agricole et notamment de la Charte sur les droits humains adoptée par le groupe en décembre 2009.

▲ Politique sur le financement des équipements militaires et de défense

Crédit Agricole CIB dispose d'une politique sectorielle concernant le domaine de l'armement. Cette politique prévoit notamment l'extinction progressive des dispositifs de crédits au bénéfice de sociétés produisant ou commercialisant des mines anti-personnel ou des bombes à sous-munitions. Concernant le financement transactionnel des équipements militaires et de défense, de nombreuses conditions sont également imposées sur la nature des transactions, l'identité des parties prenantes et leur validation par les organismes officiels.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil d'administration	38
▲ Conseil d'administration - Direction générale - Participation aux assemblées générales ...	38
▲ Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	48
Rapport des Commissaires aux comptes.....	58
Rémunérations des mandataires sociaux.....	59
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	65
Composition du Comité exécutif.....	80

Rapport du Président du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce et en référence aux principes et normes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et plus largement du groupe Crédit Agricole en matière de gouvernance et de contrôle interne consolidé, ce rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le présent rapport a été établi sur la base :

- des travaux des différents responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent et de la filière Risques, ainsi que de la conformité, de leurs échanges avec la Direction générale et au sein du Comité d'audit et des risques et du Conseil d'administration, notamment par la présentation du rapport sur le contrôle interne ;

- de la documentation mise en place au sein de la Société sur le contrôle interne ;
- et des travaux notamment du Secrétariat général et de la Direction financière.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques du 20 février 2012 et a été approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 21 février 2012.

Référence à un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef. Ce code est consultable sur le site internet <http://www.code-afep-medef.com>.

→ CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Des informations complémentaires relatives à la composition des organes sociaux, aux mandats de leurs membres ainsi que leur rémunération sont présentées en pages 59 à 80 et sont incorporées par référence dans cette partie.

Les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil d'administration et de textes de gouvernance.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration est dissociée de celle de Directeur général.

Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général, ont été désignés Dirigeants responsables au sens de la réglementation bancaire.

En sa qualité de Dirigeant responsable, Monsieur Chifflet dispose dans le respect des orientations, décisions et pouvoirs attribués aux organes sociaux de la Société et en concertation avec le Directeur général, des pouvoirs nécessaires pour :

- participer à la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société ;
- s'assurer du respect des articles L.571-4 à L.571-9 du Code

monétaire et financier relatifs à l'information financière et comptable ;

- veiller au bon fonctionnement du contrôle interne ;
- participer à la détermination des fonds propres.

Le Conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en mai 2002, conformément à l'article 13 -alinéa 5- des statuts de la Société et conformément aux dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Ce choix est intervenu à la suite de la décision de l'Assemblée générale de mai 2002 de modifier le mode d'organisation de la Société, de société anonyme à Conseil de surveillance et directoire en société anonyme à Conseil d'administration.

La dissociation de ces fonctions peut permettre de distinguer pleinement les rôles respectifs attribués au Directeur général et au Président du Conseil d'administration. Le rôle du Président du Conseil est notamment d'organiser et de diriger les travaux de celui-ci, ainsi que de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. Ce choix peut ainsi clarifier et faciliter le bon exercice des rôles respectifs de l'organe délibérant et de l'organe exécutif définis par les dispositions légales et réglementaires applicables à la Société, notamment en matière de contrôle interne et au regard du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière -C.R.B.F.- n°97-02.

Le choix de la dissociation de ces fonctions a rempli pleinement son rôle au cours des dernières années, marquées par la crise financière et économique. Le Conseil d'administration a redéfini à partir de 2008 la stratégie de la Société face aux nouveaux enjeux et la Direction générale a mis en place un dispositif reposant sur les principes suivants :

- une organisation simplifiée des métiers et des fonctions de support pour mieux servir les clients ;
- une nouvelle gouvernance renforçant la transversalité entre les métiers et les fonctions de support.

L'évolution du contexte économique et financier au cours du deuxième semestre 2011 et l'accélération du calendrier d'application de Bâle 3 ont conduit le groupe Crédit Agricole à définir un plan d'adaptation qui comporte notamment une réduction structurelle de sa consommation de liquidité.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 14 décembre 2011, a approuvé la mise en place d'un plan qui prévoit, outre la réduction des besoins de financement, l'évolution vers un nouveau modèle de banque de financement et d'investissement centré sur la distribution et le service aux grands clients. Ce plan se traduira notamment par un recentrage géographique, ainsi que la sortie de certaines activités.

Présentation générale et composition du Conseil d'administration

Nombre d'Administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de six à vingt Administrateurs : six au moins nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux élus par les salariés.

Nombre d'Administrateurs au 31 décembre 2011 : le Conseil d'administration est composé de dix-sept Administrateurs (quinze Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux Administrateurs élus par les salariés).

Le Conseil d'administration comporte également un Censeur.

Durée des mandats des Administrateurs - Échelonnement des mandats

Conformément à l'article 9 des statuts, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois ans. La limite d'âge pour exercer cette fonction est fixée à soixante-cinq ans, le mandat pouvant toutefois être exceptionnellement reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois sans que le nombre d'Administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse dépasser le tiers du nombre total des Administrateurs en fonction (article 10 des statuts).

- Au 31 décembre 2011, les dates d'expiration des mandats s'échelonnent comme suit :

Assemblée annuelle se tenant en	2012	2013	2014
Nombre de mandats			
- Administrateurs nommés par l'Assemblée	3 ⁽¹⁾	7 ⁽¹⁾	9 ⁽¹⁾
- Administrateurs élus par les salariés	-	-	2

⁽¹⁾ Dont deux mandats au titre de l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus (renouvelable d'année en année).

Composition du Conseil d'administration :

■ Évolution de la composition du Conseil au cours de l'année 2011 :

Au cours de l'année 2011, sont intervenues les nominations suivantes :

En qualité d'Administrateur	Date de la nomination
Madame Stéphane Pallez	11 mai 2011
Monsieur Denis Gasquet	11 mai 2011

En qualité de Censeur	Date de la nomination
Monsieur Philippe Geslin (Administrateur jusqu'au 11 mai 2011)	11 mai 2011

■ Composition du Conseil au 31 décembre 2011 :

Administrateurs :

Jean-Paul Chifflet (Président),
Edmond Alphandéry
Philippe Brassac
Frank Dangeard
Marc Deschamps
Jean-Frédéric Dreyfus⁽¹⁾
Denis Gasquet
François Imbault
Marc Kyriacou⁽¹⁾
Jean Le Vourch
François Macé
Didier Martin
Mme Stéphane Pallez
Jean Philippe
Jean-Louis Roveyaz
François Thibault
François Veverka

Censeur :

Philippe Geslin

⁽¹⁾ Administrateurs représentant les salariés, réélus lors du processus électoral de 2011.

L'âge moyen des Administrateurs s'est établi en 2011 à 58 ans.

■ Administrateurs indépendants au sein du Conseil (au regard des recommandations du code Afep-Medef)

Le Conseil d'administration a réexaminé, en février 2011, la liste des Administrateurs qualifiés d'indépendants qui étaient au nombre de quatre au 31 décembre 2010 : Messieurs Alphandéry, Dangeard, Martin et Veverka, puis l'a complétée, lors de la séance du Conseil d'administration du 11 mai 2011, par la qualification d'administrateur indépendant pour Madame Stéphane Pallez et Monsieur Denis Gasquet, nommés Administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle de mai 2011.

La proportion d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration (d'au moins un tiers pour les sociétés dont le capital est détenu par un actionnaire majoritaire, la Société étant détenue par Crédit Agricole S.A. à plus de 97 %) s'établissait, au 31 décembre 2011, à un tiers de la composition du Conseil.

La composition du Conseil reflète le souhait du groupe Crédit Agricole que soient représentés, au Conseil d'administration de certaines filiales de Crédit Agricole S.A., des Présidents ou Directeurs généraux de Caisses Régionales de Crédit Agricole.

31 décembre 2011	Critère ⁽¹⁾	Critère ⁽²⁾	Critère ⁽³⁾	Critère ⁽⁴⁾	Critère ⁽⁵⁾	Critère ⁽⁶⁾	(7) (a) b) possibilités non retenues par la Société
Monsieur Alphandéry	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Dangeard	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Gasquet	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Martin	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Madame Pallez	X	X	X	X	X	X	
Monsieur Veverka	- (a)	X	X	X	X	X	(a) - Monsieur Veverka est également Administrateur indépendant de Crédit Agricole S.A.

(1) Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.

(2) Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

(3) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :

- significatif de la société ou de son groupe,
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

(4) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

(5) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

(6) Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

(7) a/ S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

b/ Le Conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères (ci-dessus), ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionariat ou pour tout autre motif. Inversement, le Conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

Actions détenues par les Administrateurs :

Un Administrateur doit détenir au minimum une action conformément aux dispositions statutaires.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Mode et fréquence des réunions du Conseil

Les statuts prévoient que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'administration. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois : six fois conformément au calendrier préétabli et deux fois en séance exceptionnelle, les 9 mars et 1er juin 2011.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Les pouvoirs du Conseil sont énoncés à l'article L 225-35 du Code de commerce et sont précisés dans le règlement intérieur. Dans

le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, compte tenu des pouvoirs conférés à la Direction générale, le Conseil d'administration définit les stratégies, ainsi que les politiques générales de la Société, approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur général et/ou des Directeurs généraux délégués, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies. Le Conseil se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur général, ainsi que sur les questions relatives aux rémunérations fixes et variables qui lui sont soumises par le Comité des rémunérations.

Outre les pouvoirs précités et ceux dévolus par la loi, il décide, sur proposition du Directeur général et/ou de chacun des Directeurs généraux délégués :

- de toute opération de :
 - création, acquisition ou cession de toutes filiales ou participations,
 - création ou suppression de toutes succursales à l'étranger,
 - acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce, susceptible de se traduire par un investissement ou un désinvestissement supérieur à 50 millions d'euros ;
- ainsi que de la constitution de sûretés à la couverture des engagements propres (notamment hors opérations de marché) de la Société dès lors que ces sûretés portent sur des actifs de la Société pour un montant supérieur à 50 millions d'euros.

En outre, le Conseil approuve les propositions du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués portant sur l'achat ou la vente d'immeubles effectué au nom ou pour le compte de la Société pour des montants dépassant 30 millions d'euros.

Procédure de saisine, d'information et modalités d'intervention du Conseil

Afin de permettre au Secrétaire du Conseil de préparer les séances du Conseil d'administration, un texte de gouvernance interne à la Société décrit les conditions et les modalités d'intervention du Conseil. Ce document prévoit ainsi les conditions dans lesquelles les directions du siège ou les succursales doivent communiquer au Secrétaire, dans le cadre du calendrier des réunions du Conseil, les points susceptibles d'être ajoutés au projet d'ordre du jour des séances, ainsi que les documents d'information requis. Ce texte de gouvernance précise également, selon le type d'information ou de décision, le processus à mettre en œuvre notamment pour les décisions à dominante juridique, ainsi que les éléments de leur contenu (notamment description synthétique de l'opération ; montants en jeu pour la Société et le Groupe ; avantages et perspectives dans le cadre de la stratégie de la Société et du Groupe, texte de la résolution proposée). Le projet d'ordre du jour est ensuite transmis au Président du Conseil d'administration pour approbation.

Les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration précisent les rôles des Comités du Conseil notamment au regard des modifications du règlement CRBF n°97-02 en matière de saisine du Conseil d'administration et de ses Comités. Le règlement intérieur comporte le rappel de principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise qui permettent de favoriser la qualité des travaux du Conseil d'administration, et notamment l'obtention de l'information nécessaire à une intervention utile des Administrateurs sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, sur les obligations de confidentialité, ainsi que sur les obligations et recommandations relatives aux informations privilégiées et aux conflits d'intérêt.

Conventions dites « réglementées » : Le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce autorise préalablement à leur conclusion les conventions dites « réglementées », les Administrateurs/Dirigeants communs concernés par les conventions ne prenant pas part au vote. L'information relative aux conventions, de même qu'à celles conclues antérieurement à l'année 2011 et ayant continué à produire leurs effets en 2011, fait l'objet d'une transmission aux Commissaires aux comptes, qui établissent leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires. Ce rapport est présenté en page 262.

Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni les 12 janvier, 22 février, 11 mai, 23 août, 8 novembre et 14 décembre 2011, ainsi que les 9 mars et 1er juin.

Préalablement aux séances prévues par le calendrier préétabli, ainsi qu'à la séance du 9 mars, un dossier a été envoyé aux Administrateurs. La quasi-totalité des points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'un support écrit diffusé quelques jours avant la tenue du Conseil.

Les séances ont été consacrées principalement aux sujets suivants :

- comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- rapport financier semestriel - bilan social - rapport financier annuel / rapport de gestion inclus dans le document de référence - rapport du Président à l'Assemblée ;
- comptes rendus des travaux du Comité d'audit et des risques ;
- avis des Commissaires aux comptes ;
- principales limites de risques et expositions (rapport trimestriel)
 - points sur la situation des risques (semestrielle et annuelle)
 - rapport annuel 2010 sur le contrôle interne et rapport 2010 du Responsable de la conformité pour les services d'investissement - points sur la conformité et point sur le contrôle de conformité interne - information sur la désignation d'un nouveau Responsable du contrôle périodique prévu par le règlement C.R.B.F. n°97-02 - points sur les risques juridiques ;
- points sur le plan à moyen terme et sur les évolutions à lui apporter par la mise en place d'un plan d'adaptation - suivi, dans ce cadre, d'activités et de métiers, et des activités gérées en extinction - examen de projets de redéploiement notamment géographique ;
- affiliation au réseau Crédit Agricole ;
- points sur la liquidité ;
- composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- comptes rendus des travaux du Comité des rémunérations ;
- principes et enveloppe de rémunération variable des collaborateurs de la Société ; prise de connaissance du rapport requis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société ;
- nomination d'un troisième Directeur général délégué - rémunérations et objectifs des membres de la Direction générale ;
- délégations de pouvoirs, notamment en matière d'émissions obligataires ;
- approbation de conventions réglementées - et au titre de 2010 : liste et objet des conventions dites « libres » (conventions significatives portant sur des « opérations courantes et conclues à des conditions normales ») transmis aux Commissaires aux comptes et mis à la disposition de l'Assemblée des actionnaires ;
- modifications du règlement intérieur du Conseil notamment au regard de nouvelles dispositions du règlement C.R.B.F. n° 97-02 (précisions sur le rôle du Comité d'audit dont la dénomination est devenue, en février 2011, Comité d'audit et des risques).

Évaluation des performances du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation des performances du Conseil, il a été communiqué aux séances du Conseil de novembre 2010 et novembre 2011 un document retraçant les principaux thèmes abordés lors des Conseils tenus respectivement en 2010 et 2011, ainsi que certains éléments d'organisation du Conseil. Le rappel de principes et de recommandations relatifs au bon fonctionnement du Conseil a été intégré aux dispositions du règlement intérieur.

Compte tenu du fait que le capital social de la société est détenu à plus de 97 % par un actionnaire majoritaire, il n'a pas été pro-

cédé à une évaluation formalisée complémentaire, telle que proposée par le code Afep/Medef qui recommande d'en réaliser au moins une tous les trois ans. Le Conseil d'administration suit les recommandations de gouvernance telles qu'elles sont préconisées au sein du groupe Crédit Agricole.

La nomination de deux nouveaux administrateurs, Madame Pallez et Monsieur Gasquet, a été proposée à l'assemblée générale de mai 2011 dans le cadre d'une part du renforcement du nombre d'administrateurs qualifiés d'indépendants et d'autre part de la représentation de femmes au sein du Conseil.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration aux séances 2011 s'est établi à environ 93% (96% pour les séances prévues au calendrier annuel).

Présentation de métiers et secteurs d'activités aux Administrateurs

En 2009 et 2010, la Direction générale a convié les membres du Conseil d'administration à des réunions spécifiques de présentation des métiers de la Société (« Monographies par métier »), afin de leur permettre d'enrichir leurs connaissances sur l'organisation de ces activités et d'en rencontrer les acteurs. Ces séances ont porté sur la présentation, par les équipes de direction des métiers, d'activités de la Banque de financement et de la Banque de marché et d'investissement, puis ont été complétées par la présentation des fonctions support. La documentation correspondante reste à la disposition des Administrateurs.

Comités spécialisés du Conseil d'administration et principes et règles en matière de rémunération

Le Conseil d'administration, lors de l'élaboration de son règlement intérieur en 2002, a choisi de créer un Comité d'audit - devenu Comité d'audit et des risques - et un Comité des rémunérations, et a précisé les grandes lignes de leur composition, leur fonctionnement et leurs missions dans son règlement intérieur.

Les membres de ces Comités sont nommés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Les propositions de nomination sont directement examinées par le Conseil d'administration, dans le cadre des réflexions menées sur la gouvernance au sein des entités du groupe Crédit Agricole.

Comité des rémunérations

▲ Présentation générale et composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit en tant que de besoin ou à la demande du Président du Conseil d'administration.

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2011.

Missions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a notamment pour mission d'émettre des recommandations préalablement aux décisions soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Ses recommandations portent sur :

- les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du Conseil et à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués. Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité ;
- les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement), ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération.

Dans le cadre de ses missions, le Comité doit également :

- examiner la déclinaison de l'enveloppe de rémunération variable au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;

- rendre compte au Conseil d'administration de sa revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions du Règlement n°97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière et de sa cohérence avec les normes professionnelles applicables.

Composition du Comité des rémunérations

Le règlement intérieur précise notamment que le Comité des rémunérations est constitué au moins pour moitié de membres indépendants, compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération.

Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration.

■ Évolution de la composition au cours de l'année 2011

La désignation de membres du Comité a été renouvelée lors du Conseil tenu à l'issue de l'assemblée générale de mai 2011 pour les membres dont le mandat d'administrateur venait d'être renouvelé.

■ Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2011

La composition de ce Comité, qui n'a pas été modifiée en 2011, est de quatre membres désignés au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président, nommé le 23 février 2010 ;
- Monsieur Frank Dangeard, Administrateur indépendant, nommé le 14 janvier 2010.
- Monsieur Didier Martin, Administrateur indépendant, en fonction depuis le 4 septembre 2002,
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz, nommé le 24 août 2010.

Ce Comité, présidé par le Président du Conseil, comporte ainsi deux Administrateurs qualifiés d'indépendants sur les quatre membres qui composent ce Comité.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur des Ressources Humaines Groupe est invité aux séances du Comité des rémunérations. En effet, un suivi global de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. est effectué depuis 2010 au sein de Crédit Agricole S.A. Ce suivi comprend notamment des propositions de principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, l'examen de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux

activités concernées, ainsi qu'une revue annuelle du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles sur les rémunérations.

▲ Activité du Comité des rémunérations en 2011

Le Comité des rémunérations s'est réuni les 10 janvier, 11 février, 9 mai, 25 octobre et 2 décembre 2011.

Ces séances ont été principalement consacrées aux points suivants :

- principes de fixation des rémunérations variables au titre de l'exercice 2010 des collaborateurs de la Société et des membres de la Direction générale, dont le montant global de l'enveloppe et les systèmes de différé ;
- périmètre des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ;
- éléments de rémunération des mandataires sociaux dont la fixation des objectifs 2011 ; examen de conventions réglementées dans ce cadre ;
- partie du rapport de gestion relative à la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2010 ;
- revue des rémunérations et du rapport requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société - Examen de la déclinaison de l'enveloppe au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;

Les éléments de rémunération variable relatifs à l'exercice 2011 ont été revus et adaptés aux récentes évolutions pour présentation au Conseil d'administration de février 2012.

▲ Présentation des principes et règles en matière de rémunération

Rémunération variable des collaborateurs

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

Mise en œuvre des dispositions de la directive européenne CDR III

Les mécanismes d'attribution et d'acquisition de la rémunération variable des collaborateurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs sont en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 du C.R.B.F. modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010 qui transpose en droit français la directive européenne dite « CRD III ».

Cette directive fait écho aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière adoptées par les Etats membres du G20 lors du

sommet de Pittsburgh en septembre 2009 et aux engagements pris par la profession bancaire lors de la réunion du 25 août 2009 avec le Président de la République française, avec la participation active des représentants de Crédit Agricole S.A..

■ Principe de transparence

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, Crédit Agricole CIB s'engage à :

- fournir annuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel un rapport sur la politique de rémunération des personnels visés à l'article 43.1 du règlement CRBF 97-02 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ;
- publier annuellement les informations qualitatives et quantitatives demandées sur les rémunérations de ces personnels conformément à l'article 43.2 de ce même règlement. Les informations demandées seront détaillées dans un rapport spécifique publié avant l'Assemblée générale 2012 qui statuera sur les comptes 2011.

■ Principe de différé de la rémunération variable de la population régulée

Dès l'exercice de rémunération 2009, Crédit Agricole CIB avait mis en place conformément aux normes professionnelles du 5 novembre 2009 un programme de rémunération variable conditionnelle différée.

L'application de ce principe a été renouvelée et adaptée pour l'exercice de rémunération 2011 en conformité avec l'arrêté du 13 décembre 2010, transposant en droit français la directive européenne dite « CRD III ».

Les rémunérations variables de ces collaborateurs sont en partie différées sur plusieurs exercices et ne sont définitivement acquises au terme que sous condition de performance. Au moins 50% des ces rémunérations variables sont versées en actions Crédit Agricole S.A. ou en instruments équivalents.

Crédit Agricole CIB étend le mécanisme de différé à la rémunération variable de collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées du règlement 97-02, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

Rémunération des membres de la Direction générale

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mené dès 2009 une réflexion sur une nouvelle politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe, proposée à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Son objectif est de concilier les exigences d'un marché toujours plus compétitif avec les attentes de l'actionnaire, celles des collaborateurs et des clients afin que le Groupe puisse porter ses aspirations d'acteur de premier plan du marché bancaire sur le plan national et international. Cette politique se conforme aux recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF et à l'arrêté du 13 décembre 2010, transposant en droit français la directive européenne dite « CRD III ».

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée en fonction d'objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfaction client et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié, mais également d'un intéressement long terme attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance:

- la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale du groupe Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD ;

et à la présence dans le groupe Crédit Agricole S.A..

Sur proposition des Comités des rémunérations de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, les Conseils d'administration respectifs des deux Sociétés déterminent les différents éléments de rémunération de la Direction générale de Crédit Agricole CIB.

■ Rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général

Nommé Directeur général de Crédit Agricole CIB le 1er décembre 2010, il supervisait de mars 2011 au 14 décembre 2011, les directions Fixed Income Markets (FIM), Global Internal Audit (GIA), Corporate Secretary (CSE) et Communication (COM). Depuis le 15 décembre 2011, il supervise les directions Group Internal Audit (GIA), Corporate Secretary (CSE) et Communication (COM).

- La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2011 :
 - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
 - des critères qualitatifs pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

■ Rémunération de Monsieur Pierre Cambefort, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1er septembre 2010, il supervise les directions Coverage & Investment Banking (CIB), Global Investment Banking (GIB), Equity Brokerage & Derivatives (EBD), Structured Finance (SF), Transaction & Commercial Banking (TCB) et le réseau international. Il ne supervise plus la direction Distressed Assets (DAS) depuis mars 2011.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2011 :
 - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
 - des critères qualitatifs pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

■ Rémunération de Monsieur Francis Canterini, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1er décembre 2010, il supervise les directions Global Compliance (CPL), Human Resources (HRE), Risk & Permanent Control (RPC), Finance (FIN), Global IT & Operations (GIO), Solutions for Process Improvement (SPI), Legal (LGL), Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Secretary (CSE). Il supervisait Distressed Assets (DAS) de mars 2011 au 14 décembre 2011.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de

critères au titre de 2011 :

- des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
- des critères qualitatifs pondérés à 50%.

- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

■ Rémunération de Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 15 décembre 2011, il supervise Fixed Income Markets (FIM), Distressed Assets (DAS), ainsi qu'une future ligne métier à créer, spécialisée dans la distribution. Il est également en charge de la mise en œuvre du plan d'adaptation.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
 - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
 - des critères qualitatifs, pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

■ Autres informations

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean Yves Hocher, Francis Canterini, Pierre Cambefort et Régis Monfront ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

Régime de retraite supplémentaire

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite et prévoyance liés au mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB.

Messieurs Jean-Yves Hocher, Directeur Général, Pierre Cambefort, Francis Canterini Directeurs généraux délégués, conservent néanmoins le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3% à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence, à 0,90% ou 1,20% de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 40% ou 60% de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, conserve le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière dans le groupe Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelé salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des 36 derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe). Le salaire de référence est par ailleurs limité au plafond de la tranche D (16 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale).

Ces engagements sont supportés intégralement par Crédit Agricole CIB pour MM Cambefort, Canterini et Monfront et à hauteur de 85% pour Monsieur Hocher, et ce durant leur mandat social chez Crédit Agricole CIB.

Options de souscription ou d'achat d'actions - attribution d'actions gratuites

Durant l'exercice 2011, il n'y a eu aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

Les mandataires sociaux ont bénéficié du plan d'attribution d'actions gratuites de Crédit Agricole S.A. mis en place en 2011 (60 actions) au même titre que l'ensemble des collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A..

Répartition des jetons de présence versés aux administrateurs en 2011

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

La répartition des jetons de présence versés aux Administrateurs et au Censeur est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation aux Comités d'audit et des risques et au Comité des rémunérations - une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil. Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance) ;
- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- les membres du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération complémentaire forfaitaire de 3 000 euros par personne et par séance, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

■ Autres informations

Il est rappelé que les éléments sur la rémunération des mandataires sociaux sont détaillés dans le Chapitre « Gouvernance et Contrôle Interne » des pages 59 à 80.

Comité d'audit et des risques

▲ Présentation générale et composition du Comité d'audit et des risques

Selon le règlement intérieur, le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par trimestre sur convocation de

son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques s'est réuni sept fois en 2011 dont une fois en séance exceptionnelle.

Missions du Comité d'audit et des risques

Le rôle du Comité est défini dans le règlement intérieur. Il a été précisé début 2011 au regard notamment de l'évolution des dispositions concernées du règlement CRBF n°97-02. Sa dénomination Comité d'audit, modifiée en février 2011, est devenue Comité d'audit et des risques.

Ce Comité a pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de suivre tout incident de fraude ou non révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil, de suivre les travaux des Commissaires aux comptes et des équipes des fonctions du contrôle interne, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes et d'examiner toute question de nature financière et comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général. Il peut formuler toute recommandation sur ces questions et commander des missions d'audit interne ou externe auprès du Directeur général, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration. Le Président du Comité est notamment chargé de présenter au Conseil d'administration la synthèse des travaux du Comité.

Composition du Comité d'audit et des risques

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il est composé de quatre personnes au moins, désignées pour la durée de leur mandat, par le Conseil d'administration parmi les administrateurs ou censeurs, et comprend au moins deux membres non liés au groupe Crédit Agricole.

Tous les membres de ce Comité disposent de connaissances comptables, financières et bancaires.

■ Évolution de la composition du Comité au cours de l'année 2011

La désignation de membres du Comité a été renouvelée lors du Conseil tenu à l'issue de l'assemblée générale de mai 2011 pour les membres dont le mandat d'administrateur venait d'être renouvelé.

■ Composition du Comité au 31 décembre 2011

La composition du Comité n'a pas été modifiée en 2011. Il comporte cinq membres :

- M. François Veverka, administrateur indépendant, nommé le 13 mai 2009 et Président du Comité depuis le 11 mai 2010 ;
- M. Edmond Alphandéry, administrateur indépendant, nommé en septembre 2002 ;
- M. Jean Philippe, nommé le 14 mai 2008 ;
- M. François Macé, nommé le 9 novembre 2010 ;
- M. Philippe Geslin, nommé en septembre 2002 en sa qualité d'administrateur, devenu Censeur le 11 mai 2011 et renouvelé à cette date en qualité de membre du Comité d'audit et des risques.

▲ Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2011

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni les 7 janvier, 21 février, 19 avril, 9 mai, 22 août, 7 novembre 2011 et, en séance exceptionnelle, le 12 décembre 2011. Le taux de participation aux séances de ce Comité est de plus de 97% pour l'année 2011.

Le Comité a examiné les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil, ainsi que les rapports établis au titre de l'année 2010 : le rapport sur le contrôle interne et celui sur la mesure et la surveillance des risques qui sont présentés à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Ont été également portés à l'ordre du jour du Comité les points suivants :

- budget 2011 ;
 - présentation d'activités ;
 - activités en extinction ;
 - situation de la liquidité / fonds propres ;
 - plan à moyen terme - puis plan d'adaptation ;
 - information semestrielle 2011 sur le contrôle interne ;
 - synthèse des règles de différé sur les rémunérations variables des collaborateurs ;
 - rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale de mai 2011 - modifications du règlement intérieur relatives au Comité ;
 - présentation du plan d'audit 2012 ;
- ainsi que des points réguliers sur le contrôle interne et les risques

relatifs :

- aux missions du contrôle périodique et à leur synthèse, suivi des recommandations ;
- à la situation des risques (notamment annuelle et semestrielle), l'encadrement des risques et les principales expositions (trimestriel) ;
- à la conformité.

et des points spécifiques sur l'encadrement de certains risques (juridiques, risques de marché).

Les Commissaires aux comptes ont présenté au Comité le résultat de leurs travaux lors de chaque examen des comptes. Le Comité a rencontré notamment les membres de la Direction générale, le Directeur financier et le Directeur financier adjoint, les différents Responsables du contrôle interne (contrôle périodique, filière risques et contrôle permanent et contrôle de la conformité).

Dans l'intervalle des séances, le Président du Comité d'audit et des risques a poursuivi sa mission en rencontrant les membres de la Direction générale, les principaux responsables en charge de la gestion financière, des risques et du contrôle périodique, ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a ainsi pris connaissance d'une trentaine de notes de l'Inspection générale et a eu quatorze réunions ou contacts en dehors des séances du Comité : quatre avec la Direction générale ; quatre avec la fonction Finance ; un avec les Risques ; deux avec l'Inspection générale et trois avec les Commissaires aux comptes.

Les travaux de chaque séance du Comité ont été présentés par le Président du Comité au Conseil d'administration.

Le Comité peut à tout moment formuler des propositions au Conseil d'administration relatives à l'organisation et la composition du Comité d'audit et des risques.

Composition de la Direction générale

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration

▲ Composition de la Direction générale au 31 décembre 2011

Monsieur Jean-Yves Hoher est Directeur général depuis le 1er décembre 2010. Les fonctions de Directeurs généraux délégués sont exercées par Messieurs Pierre Cambefort, Francis Canterini, ainsi que Régis Monfront, devenu Directeur général délégué le 15 décembre 2011.

Les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général sont précisées ci-après, ainsi que dans la présentation des pouvoirs du Conseil d'administration en page 40.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Directeur général est tenu, dans l'exercice de ses fonctions,

au respect des règles de contrôle interne applicables dans le groupe Crédit Agricole, des orientations définies et des décisions attribuées par la loi ou par ledit règlement, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale. Il précise également que le Directeur général est tenu de saisir le Conseil d'administration et de rechercher ses indications à l'occasion notamment de toutes opérations significatives concernant les orientations stratégiques de la Société ou susceptibles de l'affecter et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. De plus, comme mentionné au point « Pouvoirs du Conseil d'administration » en page 40, à titre de mesure purement interne inopposable aux tiers, certains actes du Directeur général ne peuvent être accomplis que sur autorisation du Conseil d'administration ou de son Président.

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, sont prévues au titre V des statuts de la Société. La composition, le mode de fonctionnement, les principaux pouvoirs de l'Assemblée générale, la description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont détaillés dans ses « ART. 19 - Composition - Nature des Assemblées », « ART. 20 - Réunions », « ART. 21 - Assemblée générale Ordinaire » et « ART. 22 - Assemblée générale Extraordinaire ».

TITRE V - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 19 - Composition - Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les Assemblées Générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées, prises conformément aux lois et règlements en vigueur, obligent tous les actionnaires.

Les Assemblées Générales sont extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée, s'il en existe, pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.

Ces Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

ART. 20 - Réunions

Les Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans la convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-président du Conseil d'administration ou par un Administrateur désigné par le Président du Conseil d'administration à cet effet. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président de séance.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant de l'auteur de la convocation ou des actionnaires.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à la condition que celles-ci ne soient pas privées du droit de vote.

Le Conseil d'administration peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

ART. 21 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend connaissance du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et fixe la répartition des produits de l'exercice.

Elle nomme les Commissaires aux Comptes.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En dehors de cette Assemblée annuelle, il peut être convoqué exceptionnellement toute autre Assemblée Générale Ordinaire.

ART. 22 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts.

Structure du capital de la Société

Au 31 décembre 2011, le capital de la Société est composé de 250 935 992 actions ordinaires de 27 euros chacune, soit un capital de 6 775 271 784 euros. Ce capital est détenu à plus de 97% par Crédit Agricole S.A. et à plus de 99% par le groupe Crédit Agricole.

Les actions de la Société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

→ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux textes de référence repris dans le paragraphe ci-dessous. Crédit Agricole CIB, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, suit les règles imposées par les réglementations françaises et internationales et celles édictées par sa maison-mère.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent donc par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes,

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité avec les règles internes et externes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction générale et au management, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

Textes de référence en matière de contrôle interne

Cadre législatif et réglementaire

L'exercice du contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement français, défini notamment par :

- le Code monétaire et financier,
- le règlement 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- l'ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le C.C.L.R.F.),
- le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant de références internationales, le contrôle interne prend également en compte :

- les recommandations émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire,
- les contraintes des législations et des réglementations locales des pays dans lesquels le Groupe opère.

Principaux textes de référence interne

Les principaux textes de référence interne sont :

- la Note de procédure 2006-11 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les Notes de procédure dédiées aux risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les communications de Crédit Agricole S.A., relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- la Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole,
- un corpus de textes de gouvernance, publiés sur la base Intranet « Corporate Secretary » de Crédit Agricole CIB, relatifs notamment à la conformité, aux risques et contrôles permanents, et plus particulièrement les textes référencés 3.3.1 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB, 2.4.7.1 sur l'organisation du contrôle permanent, 1.5.1 sur l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées, 3.6.2.2 sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier chez Crédit Agricole CIB, ainsi que les manuels de conformité de Crédit Agricole CIB et les procédures des différentes directions de Crédit Agricole CIB, de ses filiales et succursales.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole CIB et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- l'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées et utilisation de ces limites, activités et résultats du contrôle interne),
- l'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), risques comptables (y compris qualité de l'information financière et comptable), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (Inspection générale, Audit).

Le système de contrôle interne a également pour objet de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché.

Au début de l'année 2009, des travaux ont été lancés au sein de la Banque afin de réviser les conditions du dispositif existant, parallèlement aux travaux de Place. En référence aux recommandations de la Fédération bancaire française (FBF) et au Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Banque a créé le Comité de gouvernance global compensation review, présidé par le Directeur général et dont les membres comprennent, outre les Directeurs généraux délégués, les responsables des directions Risk and permanent control, Finance, Human resources, Global compliance. Son rôle est de s'assurer que les propositions faites au Comité des rémunérations respectent les principes de la politique de rémunération (note circulaire diffusée en septembre 2009).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne a pour objet de s'assurer de l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent des risques et du Contrôle de la conformité ont été désignés.

Le Comité de contrôle interne, présidé par le Directeur général, est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,

- procéder à l'examen des principaux risques auxquels est exposé Crédit Agricole CIB et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit, par les rapports de contrôle interne ou lors de la survenance d'incidents,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne.

Il réunit l'Inspecteur général Groupe (Crédit Agricole S.A.), l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB, le secrétaire général, le directeur financier, le directeur des risques et des contrôles permanents, le responsable du contrôle permanent, le directeur de la conformité, le responsable de la prévention de la fraude, le directeur juridique et, selon les sujets traités, les responsables d'autres unités de la Banque.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2011.

Il existe également des comités locaux de contrôle interne dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne, ainsi que des principaux risques encourus par la Banque. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise, ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et de prendre connaissance des travaux des responsables des fonctions du Contrôle interne (la description des missions du « Comité d'audit et des risques » est développée en page 45 - Missions du Comité d'audit et des risques) et de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil.

Outre les informations qui sont régulièrement transmises au Conseil d'administration, notamment sur les limites globales de risques et les expositions, les documents annuels suivants lui sont systématiquement présentés :

- rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,
- rapport sur la mesure et la surveillance des risques,
- rapport du responsable de la conformité pour les services d'investissement qui porte sur l'organisation de cette fonction, ses tâches, les observations formulées, ainsi que les mesures prises.

Ces rapports annuels, relatifs à l'exercice 2011, seront présentés au Comité d'audit et des risques d'avril 2012 et au Conseil d'administration de mai 2012. Le rapport semestriel sur le contrôle interne au 30 juin 2011 a été examiné par le Comité d'audit et des risques du 7 novembre 2011.

En 2011, des synthèses sur l'encadrement des risques et les principales expositions aux 1er et 3ème trimestres ont été présentées respectivement aux séances du Conseil des 11 mai, et 8 novembre 2011. Des rapports, plus complets, sur la situation des risques au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011, puis au 31 décembre 2011 ont été examinés respectivement aux séances

des Conseils tenues les 22 février 2011, 23 août 2011 et 21 février 2012 (cf. page 41 - Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2011 et page 46 - Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2011).

Le Conseil est en outre informé de tout incident significatif de fraude ou non qui serait révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils qu'il a fixés. Le dispositif de remontée de ces informations auprès des organes sociaux est rappelé dans la documentation interne à la Société (textes de gouvernance référencés 3.1.12.1 et 3.1.12.3).

Rôle de l'organe exécutif : Direction générale

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes.

Il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés.

Il veille également à ce que les principales informations issues de

ces systèmes lui soient régulièrement rapportées et s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne.

Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de Crédit Agricole CIB

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'applique sur un périmètre qui englobe ses succursales et ses filiales, françaises et étrangères, contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Il vise à l'encadrement et la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, de l'identification et de la surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Description synthétique des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Les éléments détaillés sur la gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » et les documents relatifs aux comptes.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle, distinguant le contrôle permanent du contrôle périodique.

Le contrôle permanent est assuré :

- au 1^{er} degré : de façon courante, à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes, la hiérarchie au sein de l'unité, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations,
- au 2^{ème} degré – 1^{er} niveau, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles,
- au 2^{ème} degré – 2^{ème} niveau, par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques (contrôle des risques crédit ou marché, contrôle comptable, contrôle de la conformité...)
- Le contrôle périodique (dit de 3^{ème} degré), recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise par l'Inspection générale.

Le premier degré

Le premier degré de contrôle est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, et par référence aux procédures en vigueur. Il s'applique aux unités de front-office exerçant leurs activités au sein des directions Métiers suivantes : Coverage & Investment Banking, Structured Finance, Equity Brokerage and Derivatives, Fixed Income Markets, Transaction & Commercial Banking, Distressed Assets et International Private Banking. Il concerne notamment le contrôle opérationnel des opérateurs ou chargés de relation sur leurs positions et sur leurs limites.

Il s'applique également dans les fonctions supports.

Ce premier degré de contrôle est placé sous la responsabilité du responsable local de l'entité et, de façon centrale, sous celle du responsable de métier.

Les opérationnels doivent ainsi assurer dans le cadre de leur activité une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent. Cette vigilance se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité, la validité et l'exhaustivité des opérations traitées. Chaque responsable, à son niveau, s'assure, pour les activités placées sous sa responsabilité, que les règles et procédures internes de traitement des opérations sont connues et respectées par ses équipes.

Le second degré - premier niveau

Au-delà de leur mission de traitement administratif de l'ensemble des opérations négociées, les back-offices assurent un contrôle sur le front-office lors de l'enregistrement et de l'exécution des opérations au travers notamment de rapprochements entre les bases des front-offices, celles des back-offices et les états fournis par les contreparties.

Ce contrôle est coordonné localement par le responsable de l'entité par l'intermédiaire du Chief Operating Officer ou du responsable administratif ou financier.

Le second degré - second niveau

Il est effectué en central par des directions spécialisées :

▲ La Direction Risk and Permanent Control

Rôle et responsabilités dans la gestion des risques

Le pilotage des risques au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par Risk and Permanent Control (RPC).

Cette direction a pour objectif la maîtrise des risques de crédit, pays, de marché, ainsi que des risques opérationnels et comptables. En revanche, les risques financiers structurels sont gérés par la direction financière.

Pour ce faire, elle encadre le développement commercial du groupe afin de minimiser le coût du risque induit par les activités des différents métiers et entités ou implantations.

De plus, RPC est responsable de la surveillance du dispositif de Contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre Crédit Agricole CIB.

L'organisation de la fonction risques et contrôles permanents chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier risques et contrôles permanents mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Parallèlement, Crédit Agricole CIB bénéficie d'une délégation dans la gestion de ses risques et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » les dossiers dépassant ses pouvoirs ainsi que certaines stratégies risques significatives.

Le directeur de Risk and Permanent Control est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la direction générale de Crédit Agricole CIB. Il fait partie du comité exécutif (Comex) de la banque. Le directeur de RPC est responsable de la filière risques et du contrôle permanent au sens du règlement CRBF 97-02 modifié.

Au sein de Crédit Agricole CIB, RPC est organisée en ligne métier mondiale indépendante. Elle regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de risques du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international. Au 31 décembre 2011, RPC dispose d'un effectif de 1179 collaborateurs (ETP) (y compris 50% de Newedge).

Crédit Agricole CIB a mis en place un corps procédural qui détermine les modalités de suivi et de contrôle des risques et des contrôles permanents. Il fait l'objet d'une actualisation régulière afin d'améliorer la mesure et la surveillance des risques.

Gouvernance

Les organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB (Comité d'audit et des risques et Conseil d'administration) reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'Encadrement des Risques et les principales expositions, semestriellement un rapport sur la

situation des Risques et ponctuellement des monographies spécifiques.

L'encadrement des activités est assuré par le Comité Stratégies et Portefeuille (CSP). Il assure l'adéquation des orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et définit les lignes directrices. Elles sont ensuite déclinées sous forme de stratégies risques spécifiques qui encadrent chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur). Le CSP examine également les sujets de veille et d'alerte.

La sélection des affaires est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des Comités Métier et implantation dans la limite des délégations accordées à leurs responsables,
- les affaires plus importantes sont examinées par le Comité des Risques de Crédit (CRC),
- les positions de marché sont présentées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM).

Outre les Comités dédiés aux risques (CSP, CRC, CRM) la gestion des risques est également évoquée dans les instances de Direction générale suivantes :

- Comité exécutif (Comex) de Crédit Agricole CIB,
- Comité de Contrôle Interne,
- Comité de Contrôle permanent faïtier qui valide les missions assignées au contrôle permanent et examine les dispositifs de contrôle permanent des métiers, des filiales ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

L'anticipation de la dégradation partielle des contreparties est assurée par le Comité Early Warning qui a pour mission d'identifier des signaux de détérioration des contreparties saines ainsi que par la fonction veille.

Enfin, Crédit Agricole CIB s'intègre dans le processus de gestion des risques de Crédit Agricole S.A. qui est encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) auquel Crédit Agricole CIB présente des demandes d'autorisations, ses principales stratégies-risques ponctuelles, les enveloppes pays, les autorisations corporate de montant élevé, les affaires sensibles ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des demandes d'arbitrage entre entités du groupe ;
- le Comité des Normes et des Méthodologies (CNM) auquel Crédit Agricole CIB soumet toute proposition de méthode en matière de qualification bâloise avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- le Comité de Suivi Métier BFI qui examine les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ces process.

Schéma Directeur des Risques

Le schéma directeur est piloté par une équipe rattachée à la direction « Risk and Permanent Control » de Crédit Agricole CIB.

Lancé fin 2007, dans un contexte de crise financière, le schéma directeur répond à la nécessité d'inscrire le dispositif risques dans une vision à moyen terme. Il vise à piloter et mettre en cohérence les principaux axes d'amélioration permettant à Crédit Agricole CIB d'appréhender ses risques de façon à la fois plus fine et plus rapide en intégrant les décisions stratégiques du Groupe.

Le schéma directeur couvre trois grandes natures de sujets : réglementaires, applicatifs et organisationnels. Il traite des grands

2

Gouvernement d'entreprise

types de risques que sont les risques de contrepartie (y compris sur opérations de marché), les risques de marché et les risques opérationnels. Il comprend également des projets connexes, ne relevant pas directement des Risques, mais dont la maîtrise des risques est dépendante.

Un Comité de pilotage, présidé par un membre de la Direction générale, réunit les représentants des directions des risques et de l'informatique et, assure le suivi de la vingtaine de projets ou programmes qui ont été sélectionnés.

Les réalisations ont permis d'atteindre les principaux objectifs fixés au départ. Le fonctionnement de la direction des risques est ainsi plus transverse. Par ailleurs, le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché a été renforcé.

Désormais, les principaux volets du schéma directeur portent, d'une part, sur le projet BMA, qui vise à rationaliser le système d'information et les processus associés de gestion des autorisations, et, d'autre part, sur les exigences réglementaires Bâle III relatives à la liquidité et au risque de contrepartie sur opérations de marché (projet EPE-CVA). Par ailleurs, des actions sur la prévention de la fraude ainsi que sur la montée en puissance du contrôle permanent sont également conduites.

Programme Marly

Le dispositif de contrôle des risques opérationnels est régulièrement renforcé via le « Programme Marly », lancé en septembre 2007. Il s'agit d'une structure pérenne d'amélioration permanente du dispositif de contrôle des risques opérationnels sur les activités de marché de la banque. Marly prend notamment en compte les recommandations du rapport Lagarde. Les différents travaux menés visent à mieux identifier les comportements anormaux et frauduleux en renforçant le dispositif de contrôle. Ce programme est intégré dans la gouvernance de Crédit Agricole CIB avec un Comité de Pilotage présidé par un membre de la Direction générale et associant à la fois les front-offices de marché ainsi que l'ensemble des fonctions support.

Risques de contrepartie

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites accordées dans le cadre de procédures spécifiques.

Le processus de décision repose sur deux signatures autorisées de front-office (l'une de nature analyse engagements, l'autre étant celle du président du comité compétent) ainsi que sur un avis indépendant de RPC.

Dans l'hypothèse où l'avis de RPC est négatif, le pouvoir de décision revient au président du comité immédiatement supérieur.

Les décisions de crédit sont encadrées par des stratégies-risques définies pour chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur) précisant les grandes lignes directrices (cible de clientèle visée, types de produits autorisés, enveloppes globales et montants unitaires envisagés, etc.) à l'intérieur desquelles chaque entité géographique ou chaque métier doit inscrire son activité.

Lorsqu'une affaire est considérée en dehors du cadre de la stratégie-risque en vigueur, les délégations intermédiaires ne sont pas applicables, seul le comité de niveau direction générale (CRC) pouvant alors décider.

En outre, RPC identifie le plus en amont possible les actifs susceptibles de se dégrader et lance les actions les plus appropriées afin de protéger les intérêts de la banque.

Le processus de suivi des créances est complété par un dispositif d'analyse de portefeuille et sous-portefeuille selon des visions transversales métier, géographique ou sectorielle. L'analyse des concentrations et, le cas échéant des recommandations de re-

composition du portefeuille, est partie intégrante de cet exercice.

De plus, des revues de portefeuille sont organisées de façon périodique sur chaque périmètre afin de vérifier l'adéquation du portefeuille constitué en regard de la stratégie risque en vigueur. A cette occasion, la notation des certaines contreparties sous revue peut être ajustée.

Les affaires sensibles et les grands risques font l'objet d'une surveillance trimestrielle ; les autres risques font l'objet d'une revue annuelle.

L'adéquation du niveau de provisionnement par rapport aux risques est évaluée trimestriellement par la direction générale sur proposition de RPC.

Cette approche est complétée par des stress tests qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques défavorables et de quantifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée dans un environnement dégradé.

Risques pays

Le risque pays fait l'objet d'une analyse et d'une surveillance basées sur une méthodologie de notation spécifique. La notation pays, qui est revue au minimum trimestriellement, a une incidence directe sur les limites fixées aux pays dans le cadre de la validation de leur stratégie risque.

Risques de marché

L'encadrement préalable des risques de marché s'organise autour du fonctionnement de plusieurs comités qui évaluent les risques associés aux activités, produits et stratégies avant que ceux-ci soient mis en œuvre ou utilisés :

- les Comités Nouvelle Activité ou Nouveau Produit, organisés par le contrôle permanent des Métiers, permettent aux équipes de Risques de Marché de valider préalablement les développements d'activité ;
- le Comité des Risques de marché assure le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle des risques de marché ; il approuve les limites de risque de marché ;
- le Comité de Validation des Pricers permet d'approuver les nouveaux modèles utilisés pour les produits de marché avant leur utilisation.

L'encadrement des risques s'effectue avec des mesures de risque diversifiées :

- mesures globales avec la Value at Risk (VaR) ou les stress scenarii ; les mesures de Value at Risk sont établies avec une probabilité d'occurrence quotidienne de 1% ; les mesures de stress scenarii comprennent des stress globaux (historiques, hypothétiques ou adverses) ainsi que des stress spécifiques pour chaque activité ;
- mesures spécifiques avec les indicateurs de sensibilités, mesures en notionnel, seuils de pertes maximales (stop loss).

Enfin, les Comités de Valorisation et de Pricing définissent et suivent l'application des règles de valorisation des portefeuilles pour chaque ligne produit.

Risques opérationnels

La gestion du risque opérationnel repose sur un ensemble de correspondants du contrôle permanent dont l'action est animée par RPC.

Le suivi des risques opérationnels relève de chaque métier et de chaque entité géographique qui assure la remontée des pertes et des dysfonctionnements ainsi que leur analyse dans le cadre des comités de contrôle Interne.

Chaque trimestre, RPC produit un tableau de bord des risques opérationnels mettant en évidence l'évolution du coût des risques opérationnels et soulignant les faits marquants associés.

Les incidents significatifs font l'objet d'un suivi rapproché des mesures correctives, en liaison avec les métiers et les fonctions supports.

La cartographie des risques opérationnels couvrant l'ensemble des métiers du siège, du réseau international et des filiales fait l'objet d'une révision annuelle. En relation avec les fonctions Compliance et Legal, elle intègre les risques de non-conformité et les risques juridiques.

Prestations de Services Essentielles Externalisées

Toute prestation de services ou de tâches opérationnelles qualifiées d'essentielles fait l'objet d'un dispositif d'encadrement défini dans le cadre d'une procédure qui précise notamment le processus de décision d'externalisation, les dispositions contractuelles et les modalités de surveillance permettant de garantir une maîtrise satisfaisante des risques associés et de s'assurer du bon déroulement des prestations.

De plus, une revue des prestations essentielles incluant un reporting sur la qualité des prestations et la conformité des contrats est présentée en Comité de Contrôle permanent faitier.

En 2011, les principales réalisations ont concerné la révision des modèles de contrat par la Direction juridique et le renforcement des contrôles.

Exigences de fonds propres réglementaires

Dans le cadre de la réglementation Bâle II, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur des modèles internes validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour le calcul des besoins en fonds propres au titre du risque de crédit et également au titre du risque opérationnel. Ces modèles font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de Crédit Agricole CIB, ils font l'objet d'une surveillance régulière pour s'assurer tant de leur performance que de leur utilisation effective. Ils font l'objet de révisions en tant que de besoin.

Concernant le risque de crédit, certains modèles de crédit devaient être présentés en 2012 à l'ACP. L'objectif de ces évolutions et nouveaux modèles est d'assurer une gestion plus précise de nos risques. La bonne application du dispositif Bâle II fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité qualité des données Bâle II.

Concernant le risque opérationnel, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur le modèle interne du groupe Crédit Agricole, basé sur l'historique des pertes et complété par des scénarios de risques, révisés annuellement.

Concernant les nouvelles exigences réglementaires en fonds propres au titre du risque de marché (CRD III), le dispositif qui a été construit en 2010-2011, dans le cadre du projet CAP 2010, audité par le Contrôle périodique en 2011, fera l'objet d'une mission d'inspection par l'ACP en 2012. Les déclarations de fonds propres au 31.12.2011 ont été faites sur la base de ce nouveau dispositif.

Par ailleurs, les nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché contenues dans Bâle III (CRD IV) sont en cours d'implémentation par le biais du projet EPE-CVA, pour une mise en application au 1er janvier 2013. L'ACP devrait auditer le dispositif en 2012 après un premier examen par le Contrôle périodique. Les sujets essentiels sont le passage en modèle interne pour le calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché (EPE) ainsi que les nouveaux calculs au titre du risque de CVA.

▲ La Direction financière : dispositif de contrôle de l'information comptable et financière, risques de taux d'intérêt global et de liquidité

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Au sein de la Direction financière de Crédit Agricole CIB, le département du Contrôle Financier Groupe est en charge de l'élaboration des états financiers (comptes individuels de Crédit Agricole CIB Paris, comptes consolidés comptables et de gestion du groupe Crédit Agricole CIB, états réglementaires sur base sociale et consolidée) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les Directions financières des entités appartenant au périmètre de consolidation sont responsables de l'élaboration de leurs états financiers.

Crédit Agricole CIB se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

La Direction financière assure la surveillance de 2ème degré 1er niveau du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière sur un périmètre mondial. Pour ce faire, une équipe dédiée est constituée sous hiérarchie du responsable du Contrôle Financier Groupe, au siège.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2ème degré 2nd niveau) est assuré par un pôle rattaché hiérarchiquement au responsable du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

La directive sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier, remaniée en mai 2011, définit le périmètre et le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière mis en place de niveau Groupe et dans les entités.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

L'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est documentée dans des notes descriptives et dans des cartographies des processus et des risques comptables.

L'information financière publiée par Crédit Agricole CIB s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

Crédit Agricole CIB établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.. Le traitement comptable des instruments financiers et les opérations complexes font l'objet d'une analyse approfondie préalable par le département des Normes comptables de la Direction financière de Crédit Agricole CIB.

Chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB produit une liasse de consolidation qui alimente le système commun du groupe

Crédit Agricole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A. Trimestriellement, des instructions d'arrêté sont diffusées par le Contrôle Financier Groupe aux Directions financières des entités afin de définir les délais de remontée, préciser certains traitements comptables et la nature des informations à collecter sur la période en vue notamment de l'élaboration des notes annexes aux comptes consolidés.

L'arrêté de septembre 2011 a vu le groupe Crédit Agricole basculer sur le nouvel outil de consolidation statutaire et prudentielle, Arpège. Le Contrôle Financier Groupe de Crédit Agricole CIB a ainsi dû adapter ses propres procédures et systèmes en amont de la collecte de l'information comptable et financière en vue d'alimenter ce nouveau système. Par ailleurs, le projet de refonte de la plate-forme comptable de Crédit Agricole CIB Paris s'est poursuivi en 2011 et la phase de recettes utilisateurs est en cours ; la mise en production de cette nouvelle plate-forme interviendra courant 2012.

Données de gestion

Les données de gestion publiées par Crédit Agricole CIB font l'objet de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de leur réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Dans ce cadre, chaque entité rapproche les agrégats du résultat de gestion avec les soldes intermédiaires de gestion issus de la comptabilité. Le Contrôle Financier Groupe s'assure de ce même équilibre au niveau du palier de consolidation Crédit Agricole CIB et contrôle que la somme des résultats par métier est égale à la somme des résultats des entités, elle-même égale aux résultats consolidés comptables du palier. Ce contrôle est facilité par le fait que l'axe analytique (centre de profit) est intégré au système d'information comptable des entités.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer leur comparabilité dans le temps. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de restituer une image fidèle des résultats et de la situation financière de Crédit Agricole CIB et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Crédit Agricole CIB sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, Crédit Agricole CIB a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière.

Les principales actions menées en 2011 ont concerné la thématique de la conformité avec notamment :

- la refonte des cartographies des risques comptables et des

risques opérationnels du Contrôle Financier Groupe ;

- la mise en œuvre d'un suivi proactif des recommandations émises par le régulateur et les corps d'Inspection générale ;
- l'adaptation des tableaux de bord opérationnels diffusés sur une base trimestrielle.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière en place à la Direction financière s'appuie sur l'évaluation des risques et les contrôles mis en œuvre par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers,
- contrôles de 2^{ème} degré 1^{er} niveau exercés par les différents secteurs de la Direction financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctrices, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB les conclusions de leurs travaux.

Risque de Taux d'Intérêt Global

Pour mesurer son risque de taux d'intérêt global (« RTIG »), Crédit Agricole CIB utilise la méthode des gaps statiques, en calculant une impasse de taux, et produit des stress scenarii. Les impasses de taux et résultats des stress tests sont présentées en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Les principaux points saillants ayant eu lieu au cours de l'année 2011 ont notamment porté sur la satisfaction de la plupart des recommandations émises par l'Inspection générale lors de sa mission de fin 2010, l'amélioration des conditions de production de l'impasse de taux à Paris (en termes d'automatisation, de fiabilisation et de contrôle) et l'extension du périmètre couvert à une dizaine d'entités ainsi qu'aux activités de Trésorerie (Banking Book).

La révision du modèle d'écoulement en liquidité des dépôts de Banque Privée Internationale a été traitée en priorité en 2011, reportant sur 2012 les travaux relatifs à la révision du modèle d'écoulement en taux.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité dans le groupe Crédit Agricole CIB est placée sous la responsabilité du Département de la Gestion Actif-Passif de la Direction financière (« ALM »), qui rend compte au Comité Actif Passif.

Le risque de liquidité est géré en utilisant les indicateurs de pilotage suivants :

- les gaps stressés de liquidité prévisionnels à un horizon de 1 mois, 3 mois et 1 an, dont les résultats sont diffusés quotidiennement, et la Limite Court Terme, qui vise à encadrer

le montrant des financements de marché « courts » utilisés par Crédit Agricole CIB,

- l'échéancier à 20 ans des ressources de marché long terme et le plan de financement long terme,
- l'impasse de transformation globale de liquidité moyen / long terme et les ratios de transformation moyen / long terme en devises non liquides.

En 2011, le dispositif de surveillance s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants. La tenue des Comités ALM locaux a également fait l'objet d'un suivi renforcé par le Siège, en termes de fréquence et de problématiques adressées.

Dans le cadre de l'arrêté du 5 mai 2009, le groupe Crédit Agricole a décidé de mettre en place une méthode avancée sur un périmètre consolidé Groupe. En tant qu'entité constitutive du périmètre de gestion du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB a continué de décliner tout au long de l'année 2011 la mise en œuvre de l'approche avancée en concertation avec le Groupe.

Le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon.

L'environnement de contrôle du risque de liquidité est en cours de déploiement dans le cadre du projet Modèle Interne de Liquidité et de la mise en œuvre de l'approche avancée. Dans un contexte de liquidité contraignant, la poursuite du renforcement des contrôles constituera une nécessité pour 2012.

▲ La Division « Information Security & Continuity »

La Division « Information Security & Continuity » (ISEC), dédiée au traitement des questions relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des activités, est rattachée au Secrétaire Général de Crédit Agricole CIB.

Afin d'assurer ses missions de contrôle permanent, ISEC s'appuie sur un réseau de correspondants en France et à l'international.

En matière de sécurité de l'information, ISEC définit les règles et coordonne le maintien du niveau de sécurité adéquat, au travers en particulier de la seconde lecture des analyses de risque informatique. En outre, les dispositifs Internet et les serveurs internes critiques sont couverts par des vérifications spécifiques, de grande ampleur. Par ailleurs, ISEC supervise le workflow d'octroi des droits d'accès aux applications informatiques de la Banque, et coordonne des revues périodiques des droits d'accès des collaborateurs aux applications sensibles.

Les réalisations majeures de l'année 2011 ont été :

- la poursuite de la détermination de la liste des applications essentielles (critiques et/ou sensibles) au sein des principales entités de Crédit Agricole CIB, notamment les places de Marché,
- la poursuite du déploiement du workflow de gestion des habilitations (GRANT) à l'International,
- le renforcement des contrôles liés à la sécurité des systèmes d'information (audits sécuritaires, gestion des habilitations, analyses de risques, amélioration et homogénéisation du plan de contrôles SSL, etc.),
- la mise en place d'une plate-forme commune Paris/Londres (définition de solutions globales, gouvernance et contrôleur permanent unique).

Pour 2012, les objectifs majeurs sont :

- la poursuite de la gestion et la coordination des projets

permettant de suivre les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en lien avec la sécurité informatique dans le cadre d'un chantier unique,

- la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des systèmes d'information via le déploiement d'un e-learning,
- le renforcement de l'évaluation du niveau de sécurité du système d'information du groupe Crédit Agricole CIB (refonte du questionnaire d'évaluation annuelle EASI et du tableau de bord RSSI, augmentation du nombre d'audits sécuritaires, réalisation de tests d'intrusion sur les applications les plus sensibles, etc.),
- le renforcement de la protection des données de la Banque, contre la fuite d'informations.

Les effectifs d'ISEC-ISS sont de 23,4 ETP : 13,6 sont basés à Paris et 9,8 sont à Londres.

En matière de continuité des activités, des moyens conséquents sont alloués en vue d'assurer la reprise des activités dans les délais impartis par les métiers en cas de sinistre. Des tests annuels permettent de vérifier la capacité de reprise de Crédit Agricole CIB tant en France qu'à l'international. Un Plan de Continuité d'Activité spécifique est élaboré afin de faire face à un risque de pandémie. Les objectifs de ce plan sont de garantir la sécurité des collaborateurs, en se dotant de moyens spécifiques de protection, et d'assurer la continuité des activités vitales de la Banque.

L'année 2011 a permis :

- d'initier l'harmonisation des dispositifs BCP de Paris et Londres (documentation de crise, évaluation des besoins métiers),
- de sensibiliser les collaborateurs du groupe Crédit Agricole CIB par le biais d'un e-learning obligatoire,
- de s'assurer de la résilience des dispositifs de gestion de crise mis en place, suite aux situations de crise vécues,
- de tester le secours informatique (simulant la perte d'un data center) et le repli utilisateurs (simulant la perte de deux sites),
- de réaliser des tests transverses impliquant la participation de LCL et Crédit Agricole S.A. (services fournis par Crédit Agricole CIB en cas de perte d'un data center hébergeant des systèmes utilisés par ces entités),
- de participer au test du dispositif national de gestion de crise organisé par Crédit Agricole S.A..

Pour 2012, les principaux objectifs seront :

- de poursuivre l'homogénéisation du BCP entre Paris et Londres,
- de renforcer le contrôle des BCP du Groupe par la mise en place de nouveaux indicateurs,
- d'améliorer la résilience de nos dispositifs PRU (repli utilisateurs),
- de suivre les PCA des Prestataires de Services Essentiels Externalisés.

Les effectifs d'ISEC-BCP sont de 6 ETP : 4 sont basés à Paris et 2 sont à Londres.

Une évaluation annuelle permet de vérifier l'efficacité du dispositif de sécurité de l'information et de continuité des activités. La division rend compte du niveau de sécurité de Crédit Agricole CIB à un comité bimestriel présidé par un membre du Comité Exécutif.

▲ La Direction « Global compliance »

Organisée en ligne métier, la direction « Global Compliance » au sein du groupe Crédit Agricole CIB contribue :

- au respect des obligations professionnelles par la Banque et ses collaborateurs,

- à la détection de tout risque de non-conformité aux règles internes et aux obligations résultant des dispositions législatives ou réglementaires ou des règles professionnelles en matière bancaire et financière. Ces dispositions concernent la prévention du blanchiment de capitaux et de la fraude interne et externe, la lutte contre le financement du terrorisme, la protection des investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations, ou tout autre manquement de nature à porter atteinte à la protection des investisseurs ou des intérêts des clients, et à l'intégrité et au bon fonctionnement des marchés. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Le Directeur de Global Compliance est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A..

Il est assisté :

- d'un responsable de la Sécurité financière,
- d'un responsable de la Conformité des activités de Marchés de Capitaux (qui est doté d'une organisation globale dans le cadre d'une plate-forme Paris-Londres),
- d'un responsable de la prévention de la fraude
- d'un responsable de la Conformité des activités de Coverage et de Banque d'Investissement, notamment en charge de l'identification et la prévention des conflits d'intérêts,
- d'un responsable de l'équipe Centrale, en charge notamment du Secrétariat Général, des contrôles de conformité (équipe centralisée de contrôleurs permanents), ainsi que de la conformité des activités de Financements et de Banque Commerciale.

Le Directeur de Global Compliance exerce en outre un rôle d'animation des correspondants Conformité délocalisés au sein des métiers et fonctions de supports de Crédit Agricole CIB ainsi qu'une tutelle fonctionnelle sur :

- les responsables Conformité des entités de Crédit Agricole CIB dans le réseau international (LCO, Local Compliance Officers),
- les responsables Conformité des filiales appartenant au périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

Les effectifs totaux de Global Compliance, à fin 2011, s'élèvent à 323 ETP (y compris 50% de Newedge).

La fonction de Conformité participe systématiquement à tous les Comités de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'aux Comités de Contrôle Permanent. Elle est également impliquée dans les instances en charge du développement durable ; à ce titre, son directeur préside le Comité d'Éthique des Opérations Présentant un Risque Environnemental ou Social.

La principale instance de gouvernance est le Comité de Management de la Conformité, auquel participent les fonctions juridique (LGL), contrôle permanent (RPC), et Contrôle périodique de Crédit Agricole CIB. La Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. est également membre permanent de ce Comité.

La fonction de contrôle permanent est renforcée au sein de Global Compliance par l'existence d'unités dédiées de contrôle permanent de Conformité (en France, aux États-Unis ou à Londres notamment). Les risques de non-conformité sont évalués conjointement par les responsables de conformité et les métiers, et recensés dans une cartographie annuelle, qui sert de base à l'établissement des plans de contrôle de conformité.

L'année 2011 a été marquée mondialement par :

- le déploiement d'un dispositif normatif anticorruption,
- la redéfinition des outils de pilotage, incluant notamment un tableau de bord mondial des risques de non-conformité,

- la prise en responsabilité de la mise en conformité avec la CNIL, assurée jusqu'alors par le secrétariat général de la Banque,
- la finalisation des travaux sur la 3ème Directive et le déploiement de la revue des KYC/KYB,
- la mise en place de la certification AMF.

En 2012, la fonction Compliance accompagnera le plan à moyen terme 2012-2014 de la Banque tout en assurant la mise à niveau permanente des outils structurant le dispositif de conformité (reporting des transactions, détection des conflits d'intérêt, nouveaux produits) et en poursuivant la mise en œuvre de ses missions, notamment en matière de sécurité financière (revue des dossiers clients notamment sous l'aspect du bénéficiaire effectif), de protection des données personnelles, de protection de la clientèle, ainsi que d'accompagnement et de formation de l'ensemble du personnel de la banque aux enjeux et aux obligations de conformité.

▲ La Fonction juridique

Les missions de la Fonction Legal sont d'une part, la maîtrise du risque juridique au sein de la Banque dans les conditions fixées par le Règlement CRBF 97-02 modifié, et, d'autre part, l'apport aux Métiers de l'appui nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs activités tout en minimisant les risques juridiques.

Le Directeur juridique de Crédit Agricole CIB est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué.

Le Directeur juridique a autorité, hiérarchique ou fonctionnelle selon le cas, sur les responsables des services juridiques du siège et les responsables juridiques des entités composant le groupe Crédit Agricole CIB, ainsi que sur les responsables juridiques régionaux.

Le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques du groupe Crédit Agricole CIB s'insère dans le cadre défini par Crédit Agricole S.A..

La Fonction Legal concourt au contrôle de la conformité des activités et opérations de la Banque aux dispositions législatives et réglementaires. Elle assure, sur son périmètre, le contrôle permanent des risques juridiques générés par les activités, produits, services et opérations de la Banque, ainsi que des risques opérationnels générés par la Fonction Legal elle-même.

Elle y contribue par ses consultations juridiques aux Métiers, une participation aux négociations juridiques des transactions, la veille juridique, la formation des collaborateurs, la modélisation de contrats types, l'émission de politiques et de procédures juridiques, la collaboration aux organes et procédures de décision, et ce, dans les conditions fixées par les textes de gouvernance de la Banque. La Fonction Legal participe ainsi systématiquement au processus d'approbation des nouveaux produits et activités et aux décisions majeures d'engagement.

En 2011, la fonction Legal a continué à intensifier son dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques par la mise en œuvre d'actions prioritaires décrites dans sa cartographie des risques opérationnels :

- le développement de la Plateforme Paris Londres s'est poursuivi en termes de périmètre et de formalisation d'une part, de gouvernance et de reporting d'autre part ;
- le dispositif mondial de veille juridique a été formalisé par la publication d'une Note Circulaire et un site Intranet dédié a été créé ;
- le dispositif de Contrôle permanent s'est structuré sous un angle de gestion plus internationale par la mise en place de Comités de Contrôle Interne et de Contrôle Permanent ainsi que par la nomination de Correspondants de Contrôle Permanent Régionaux ;
- un suivi plus serré des (pré)contentieux de la Banque a été mis en place au siège et dans les entités du groupe Crédit Agricole CIB.

En 2012, la Fonction Legal déploiera sa cartographie des risques opérationnels à l'international et poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action.

Le troisième degré

▲ Contrôle périodique

L'Inspection générale a la responsabilité de diligenter des inspections sur l'ensemble des unités du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce une responsabilité hiérarchique directe sur toutes les unités d'audit locales ou régionales de Crédit Agricole CIB ou de ses filiales.

L'Inspection et les unités d'audit n'exercent aucune responsabilité ni autorité sur les activités qu'elles contrôlent.

L'Inspection générale de Crédit Agricole CIB fait partie intégrante de la ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, l'Inspecteur général, responsable du contrôle périodique de Crédit Agricole CIB, est rattaché hiérarchiquement à l'Inspecteur général de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole CIB auxquels il rend compte des travaux et investigations menés par l'Inspection générale.

Les effectifs d'audit du Groupe comprennent, au total, environ 219 personnes dont plus de 87 basées au Siège.

Pour exercer ses missions, l'Inspection générale de Crédit Agricole CIB est organisée autour de deux pôles : d'une part, l'Équipe Centrale d'Inspection et, d'autre part, les audits régionaux et de filiales.

▲ Équipe centrale

Dotée d'une équipe centrale de 70 inspecteurs, l'Inspection générale est chargée d'évaluer, au travers de ses missions de contrôle périodique, l'efficacité du système de contrôle interne au sein de Crédit Agricole CIB et dans l'ensemble de ses filiales. A ce titre, elle conduit des missions au sein des entités consistant notamment à s'assurer du respect des règles externes et internes, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la qualité de l'information comptable. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

A cet effet, elle :

- réalise des missions globales sur les entités du groupe ;
- conduit des missions thématiques visant à évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques ;
- procède à des missions spécifiques sur les activités organisées sous forme de lignes produits mondiales ;
- mène des missions sur des thématiques spécifiques : fraudes et incidents ou thématiques nécessitant des compétences d'audit spécialisées.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel d'audit. Ce plan d'audit, après validation de la Direction générale de Crédit Agricole CIB puis de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., est présenté au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole CIB pour approbation. Les conclusions relatives aux enquêtes de l'Inspection générale sont communiquées à la Direction générale de Crédit Agricole CIB, à la Direction générale de Crédit Agricole S.A. et à l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A..

▲ Les équipes d'audit interne

Les unités d'audit interne du groupe comprennent 132 personnes (y compris 50% de Newedge) à fin 2011.

Une coordination globale des équipes d'audit est assurée par des responsables d'audit locaux/régionaux ou de filiales dans leur périmètre respectif. Ces responsables sont placés sous la tutelle hiérarchique d'un collaborateur direct de l'Inspecteur général, sauf dispositions réglementaires locales contrares. Ce collaborateur assure l'intégration des audits locaux/régionaux dans l'ensemble du dispositif de la ligne Métier.

Les missions des unités d'audit locales sont :

- d'auditer la qualité du contrôle interne, des processus et de la conformité légale et réglementaire des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'entité selon un cycle d'audit adapté (qui ne peut excéder 5 ans) ;
- de procéder à toute vérification ponctuelle à la demande du Directeur général de l'entité et/ou de la hiérarchie de l'Inspection générale ;
- de s'assurer de la réalisation de leurs propres préconisations et de celles émanant de l'Inspection générale et des différents corps d'audit externes, en particulier des autorités de tutelle ;
- de rendre compte périodiquement de leur activité à l'Inspection générale.

Sur la base d'une identification régulière des zones de risque de son périmètre, chaque unité d'audit définit un plan d'audit annuel qui s'inscrit dans un cycle pluriannuel et qui est validé par l'Inspection générale.

Les inspections effectuées par les corps de contrôle internes et externes (autorités de tutelle, cabinets d'audit externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi semestriel des recommandations par les équipes d'audit internes. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces inspections, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le résultat du suivi des recommandations fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB. Le cas échéant, ce dispositif conduit l'Inspecteur général à exercer son devoir d'alerte auprès du Conseil d'administration, tel que prévu par le règlement 97-02 modifié.

Par ailleurs, l'Inspection générale participe régulièrement à des comités de contrôle interne locaux. Ces comités traitent du contrôle permanent, du contrôle de la conformité, des missions effectuées, du suivi par l'audit des recommandations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle.

Enfin, l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB rend compte régulièrement au Comité d'audit et des risques de l'activité du contrôle périodique et, en particulier de la mise en œuvre dans les délais des recommandations émises par les audits internes et externes. Il lui soumet également le plan d'audit annuel de l'Inspection générale.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration, la Direction générale et les composantes concernées de la Banque sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration,

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus

Rémunérations des mandataires sociaux

→ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jetons de présence 2011

Les montants de jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration de la Société au titre de leurs mandats détenus en 2011 chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont les suivants :

Les montants des jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. et Crédit Foncier de Monaco aux Administrateurs au titre de leurs mandats exercés dans ces sociétés sont également précisés.

▲ Membres du Conseil d'administration

Montants en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB ⁽¹⁾	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. ⁽⁵⁾	Jetons de présence et autres rémunérations versés par le Crédit Foncier de Monaco	Total 2011	Total 2010
Jean-Paul CHIFFLET (Président du Conseil d'administration)	48 000			48 000	39 000
Edmond ALPHANDERY	54 000			54 000	45 000
Philippe BRASSAC	21 000	52 800		73 800	63 700
Frank E. DANGEARD	28 000			28 000	22 000
Marc DESCHAMPS	24 000			24 000	
Jean-Frédéric DREYFUS ⁽²⁾	24 000			24 000	18 000
Denis GASQUET ⁽³⁾	9 000			9 000	
Philippe GESLIN ⁽⁴⁾	54 000		15 245	69 245	53 377
François IMBAULT	18 000			18 000	18 000
Marc KYRIACOU ⁽²⁾	24 000			24 000	18 000
Jean LE VOURCH	21 000			21 000	18 000
François MACE	51 000			51 000	18 000
Didier MARTIN	28 000			28 000	19 000
Mme Stéphane PALLEZ ⁽³⁾	15 000			15 000	
Jean PHILIPPE	54 000			54 000	48 000
Jean-Louis ROVEYAZ ⁽⁴⁾	28 000			28 000	13 000
François THIBAUT ⁽⁴⁾	18 000			18 000	9 000
François VEVERKA	54 000	79 500		133 500	114 400

⁽¹⁾ Huit séances du Conseil d'administration en 2011.

⁽²⁾ Administrateur élu par les salariés.

⁽³⁾ Administrateur depuis le 11 mai 2011.

⁽⁴⁾ Administrateur puis Censeur depuis le 11 mai 2011.

⁽⁵⁾ Les séances du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 750 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions - viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des comités, attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités, et pour les présidents de ces comités.

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

La répartition des jetons de présence versés aux Administrateurs et au Censeur est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation au Comité d'audit et des risques et au Comité des rémunérations – une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil. Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance) ;

- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- les membres du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération complémentaire forfaitaire de 3 000 euros par personne et par séance, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

▲ Montants des jetons de présence versés en 2011 par la Société aux Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice

Aucun mandat n'a pris fin au cours de l'exercice.

Direction générale

Principes de rémunération

La rémunération des membres de la Direction générale au titre de 2011 comprend une partie fixe, une partie variable et un intéressement long terme.

- La partie fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
 - La partie variable est calculée sur la base de critères quantitatifs et/ou qualitatifs :
 - Les éléments quantitatifs sont liés à la réalisation d'objectifs de résultat de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A..
 - Les éléments qualitatifs sont composés de critères liés notamment à la mobilisation autour du respect des règles de gouvernance, de procédures et de déontologie, de la culture de transversalité, de la qualité du management et de la gestion des équipes.
 - La pondération de ces critères est fixée à 50% pour chaque type d'éléments.
 - Un intéressement long terme est attribué en fonction de la performance sur l'exercice considéré. L'intéressement long terme est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
 - la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;
 - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
 - la performance sociétale du groupe Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FRéD ;
- et à la présence dans le groupe Crédit Agricole S.A..

Rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général

Nommé Directeur général de Crédit Agricole CIB le 1er décembre 2010, il supervisait de mars 2011 au 14 décembre 2011, les directions Fixed Income Markets (FIM), Global Internal

Audit (GIA), Corporate Secretary (CSE) et Communication (COM). Depuis le 15 décembre 2011, il supervise les directions Group Internal Audit (GIA), Corporate Secretary (CSE) et Communication (COM). Il conserve son mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et consacre 85% de son activité à Crédit Agricole CIB.

- la part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- la part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2011 :
 - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
 - des critères qualitatifs pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

■ Récapitulatif des rémunérations de Jean-Yves Hocher, Directeur général depuis le 1^{er} décembre 2010

Depuis le 1er janvier 2011, les coûts des éléments de rémunération fixe, variable, charges de retraite et avantages en nature sont répartis entre Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB au prorata de l'activité qui leur est dédiée. Crédit Agricole CIB supporte ainsi 85% des montants indiqués ci-dessous (hors rémunérations variables versées en 2011).

Les éléments de rémunération attribués et versés par Crédit Agricole S.A. au titre de 2010 à Monsieur Hocher, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., sont indiqués dans le tableau ci-dessous en renvoi ⁽⁶⁾. Crédit Agricole CIB a versé 15.000 euros en 2010 à Monsieur Hocher, représentant les jetons de présence dus au titre de son mandat d'administrateur de Crédit Agricole CIB du 23 février 2010 au 1er décembre 2010. Il a été nommé Directeur général de Crédit Agricole CIB en fin d'exercice 2010.

La part fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher a été fixée à 500 000 euros par décision des Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB en 2011.

Jean-Yves Hocher Directeur général (montants en euros)	2011	
	Attribué (dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB) ⁽²⁾	Versé (dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB) ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	500 000 ⁽⁷⁾	500 000 ⁽⁷⁾
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽⁴⁾	nd	(8)
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ⁽⁴⁾	nd	(8)
Rémunération différée et conditionnelle ⁽⁵⁾	nd	-
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	nd	-
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature ⁽⁶⁾	35 335 ⁽⁷⁾	35 335 ⁽⁷⁾
TOTAL	nd	535 335

⁽¹⁾ Brute avant impôt.

⁽²⁾ Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle. A la date de publication du présent document, les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB n'ont pas défini la partie variable de la rémunération de Jean-Yves Hocher au titre de l'année 2011. Dès que les délibérations du Conseil d'administration auront eu lieu, elles feront l'objet d'une information.

⁽³⁾ Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

⁽⁴⁾ La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

⁽⁵⁾ La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

⁽⁶⁾ Les avantages en nature versés sont essentiellement liés à la mise à disposition d'un logement de fonction.

⁽⁷⁾ Crédit Agricole CIB supporte 85% des montants indiqués et correspondants au prorata de l'activité exercée au sein de Crédit Agricole CIB.

⁽⁸⁾ Aucune rémunération variable au titre du mandat social chez Crédit Agricole CIB n'a été versée à Monsieur Jean-Yves Hocher en 2011. A titre d'information, au titre de ses fonctions au sein de Crédit Agricole S.A. le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 23 février 2011, sur proposition du Comité des rémunérations, avait attribué à Jean-Yves Hocher une rémunération variable de 554 000 euros au titre de l'année 2010 dont 332 400 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.. Crédit Agricole S.A. lui a versé en 2011 au titre du mandat exercé en 2010 au sein de cette Société une rémunération variable brute avant impôt de 166.200 euros et une rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. de 28.254 euros (cf renvoi ⁽⁴⁾).

Rémunération de Monsieur Francis Canterini, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1er décembre 2010, il supervise les directions Global Compliance (CPL), Human Resources (HRE), Risk & Permanent Control (RPC), Finance (FIN), Global IT & Operations (GIO), Solutions for Process Improvement (SPI), Legal (LGL), Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Secretary (CSE). Il supervisait Distressed Assets (DAS) de mars 2011 au 14 décembre 2011.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2011 :
 - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
 - des critères qualitatifs pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

■ Récapitulatif des rémunérations de Francis Canterini, Directeur général délégué à partir du 1^{er} décembre 2010

La part fixe de la rémunération de Monsieur Francis Canterini a été fixée à 450 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011 et demeure inchangée pour l'année 2012.

Les indications portant sur la rémunération attribuée et versée en 2010 à Monsieur Francis Canterini ne sont pas mentionnées en raison de sa nomination en tant que Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB qu'en toute fin d'exercice 2010.

Francis Canterini Directeur général délégué (montants en euros)	2011	
	Attribué ⁽²⁾	Versé ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	450 000	450 000
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽⁴⁾	204 000 ⁽⁶⁾	(7)
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ⁽⁴⁾	36 000 ⁽⁶⁾	(7)
Rémunération différée et conditionnelle ⁽⁵⁾	168 000 ⁽⁶⁾	(7)
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	5 833
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature ⁽⁶⁾	8 800	8 800
TOTAL	866 800	464 633

⁽¹⁾ Brute avant impôt.

⁽²⁾ Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

⁽³⁾ Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

⁽⁴⁾ La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

⁽⁵⁾ La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

⁽⁶⁾ Les avantages en nature versés sont liés à une voiture de fonction.

⁽⁷⁾ Aucune rémunération variable au titre du mandat social chez Crédit Agricole CIB n'a été versée à Monsieur Francis Canterini en 2011.

⁽⁸⁾ Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 21 février 2012, sur proposition du Comité des rémunérations, a attribué à Francis Canterini une rémunération variable de 408 000 euros au titre de l'année 2011 dont 168 000 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Rémunération de Monsieur Pierre Cambefort, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1er septembre 2010, il supervise les directions Coverage & Investment Banking (CIB), Global Investment Banking (GIB), Equity Brokerage & Derivatives (EBD), Structured Finance (SFI), Transaction & Commercial Banking (TCB) et le réseau international. Il ne supervise plus la direction Distressed Assets (DAS) depuis mars 2011.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2011 :
 - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
 - des critères qualitatifs pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

■ Récapitulatif des rémunérations de Pierre Cambefort, Directeur général délégué à partir du 1^{er} septembre 2010

La part fixe de la rémunération de Monsieur Pierre Cambefort a été portée à 330 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011 et demeure inchangée pour l'année 2012.

Pierre Cambefort Directeur général délégué (montants en euros)	2010		2011	
	Attribué (2)	Versé (3)	Attribué (2)	Versé (3)
Rémunération fixe ⁽¹⁾	86 667 ⁽⁷⁾	86 667 ⁽⁷⁾	303 077	303 077
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽⁴⁾	182 500 ⁽⁶⁾	-	176 000 ⁽⁶⁾	182 500
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ⁽⁴⁾	36 500 ⁽⁶⁾	-	35 200 ⁽⁶⁾	18 615
Rémunération différée et conditionnelle ⁽⁵⁾	146 000 ⁽⁶⁾	-	140 800 ⁽⁶⁾	0
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽⁶⁾	10 573	10 573	34 146	34 146
TOTAL	462 240	97 240	689 223	538 338

⁽¹⁾ Brute avant impôt.

⁽²⁾ Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

⁽³⁾ Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

⁽⁴⁾ La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

⁽⁵⁾ La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

⁽⁶⁾ Les avantages en nature versés à compter du 1^{er} septembre 2010 sont essentiellement liés par la mise à la disposition d'un logement de fonction.

⁽⁷⁾ Rémunération fixe attribuée et versée à Monsieur Pierre Cambefort à compter du 1^{er} septembre 2010, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué.

⁽⁸⁾ Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 9 mars 2011 avait attribué à Pierre Cambefort une rémunération variable totale au titre de sa fonction de Directeur général délégué de 360 000 euros dont 146 000 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

⁽⁹⁾ Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 21 février 2012, sur proposition du Comité des rémunérations, a attribué à Pierre Cambefort une rémunération variable totale au titre de sa fonction de Directeur général délégué de 352 000 euros dont 140 800 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Rémunération de Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 15 décembre 2011, il supervise Fixed Income Markets (FIM), Distressed Assets (DAS), ainsi qu'une future ligne métier à créer, spécialisée dans la distribution. Il est également en charge de la mise en œuvre du plan d'adaptation.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
 - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
 - des critères qualitatifs pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

A compter du 1^{er} janvier 2012, la part fixe de la rémunération de Monsieur Régis Monfront a été fixée à 350 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 21 février 2012.

Aucun montant n'a été versé et attribué par Crédit Agricole CIB au titre de ses fonctions de Directeur général délégué en 2011.

Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean-Yves Hocher, Francis Canterini, Pierre Cambefort et Régis Monfront ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

Indemnité de départ à la retraite des Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

Monsieur Jean-Yves Hocher bénéficie du dispositif des indemnités de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A., dont le montant peut atteindre 6 mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5% du salaire fixe.

Autres rémunérations

versées par Crédit Agricole S.A. au titre des mandats exercés au sein de cette société

Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB

- **Récapitulatif des rémunérations versées à Monsieur Jean-Paul Chifflet par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A. – Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB**

Monsieur Jean-Paul Chifflet est mandataire social de Crédit Agricole S.A. depuis le 1^{er} mars 2010.

Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration	2010			2011	
	Dû (Montant attribué) ⁽²⁾		Versé (Réel payé) ⁽³⁾	Dû (Montant attribué) ⁽²⁾	Versé (Réel payé) ⁽⁴⁾
	Au prorata du temps de présence	En base annuelle ⁽⁴⁾			
Rémunération fixe ⁽¹⁾	750 000	900 000	750 000	900 000	900 000
Rémunération variable ⁽⁵⁾	274 400	329 280	-	nd	274 400
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ⁽⁵⁾	91 600	109 920	-	nd	46 716
Rémunération différée et conditionnelle ⁽⁶⁾	550 000	660 000	-	nd	-
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	nd	0
Jetons de présence ⁽⁷⁾	39 000	39 000	39 000	48 000	48 000
Avantages en nature ⁽⁸⁾	88 731	104 459	88 731	104 459	104 459
TOTAL	1 793 731	2 142 659	877 731	nd	1 373 575

⁽¹⁾ Rémunération fixe brute avant impôt à compter du 1^{er} mars 2010.

⁽²⁾ Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle. A la date de publication du présent document, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. n'a pas défini la partie variable de la rémunération de Jean-Paul Chifflet au titre de l'année 2011. Dès que la délibération du Conseil d'administration aura eu lieu, elle fera l'objet d'une information.

⁽³⁾ Les sommes indiquées sont celles versées au titre du mandat social au cours de l'année indiquée.

⁽⁴⁾ L'année 2010 ayant été proratisée compte tenu d'un début de mandat en cours d'année, une base annualisée 2010 permet une meilleure comparaison avec l'exercice 2011.

⁽⁵⁾ Jean-Paul Chifflet n'a perçu aucune rémunération variable en 2010, la rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

⁽⁶⁾ La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

⁽⁷⁾ Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.

⁽⁸⁾ Les avantages en nature versés sont constitués par la mise à disposition d'un logement de fonction.

Régimes de retraite supplémentaire

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite et prévoyance liés au mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB.

Messieurs Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB, Jean-Yves Hocher, Directeur général, Pierre Cambefort et Francis Canterini, Directeurs généraux délégués, conservent le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3% à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence, à 0,90% ou 1,20% de la rémunération fixe plus la rémuné-

ration variable (plafonnée à 40% ou 60% de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, conserve le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière dans le groupe Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelé salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des 36 derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe). Le salaire de référence est par ailleurs limité au plafond de la tranche D (16 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale).

Ces engagements sont supportés intégralement par Crédit Agricole CIB pour MM Cambefort, Canterini et Monfront et à hauteur de 85% pour Monsieur Hocher, et ce durant leur mandat social chez Crédit Agricole CIB. Ils ne sont pas à la charge de Crédit Agricole CIB pour Monsieur Chifflet.

Options de souscription ou d'achat d'actions – attribution d'actions gratuites

Durant l'exercice 2011, il n'y a eu aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

Les mandataires sociaux ont bénéficié du plan d'attribution d'actions gratuites de Crédit Agricole S.A. mis en place en 2011 (60 actions) au même titre que l'ensemble des collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A..

Tableau de synthèse du respect des recommandations AFEP/MEDEF

Informations complémentaires relatives au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués en fonction au 31 décembre 2011

Dirigeants Mandataires Sociaux	Durée du mandat		Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non- concurrence		
	Début	Fin	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration	23.02.2010	Echéance 2013 ⁽¹⁾		✓	✓			✓ ⁽¹⁾ avec Crédit Agricole S.A.		✓ ⁽¹⁾ avec Crédit Agricole S.A.	
Jean-Yves Hocher Directeur général	01.12.2010	Echéance 4 ^{ème} trimestre 2013 ⁽²⁾	✓ ⁽²⁾ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓				✓	✓ ⁽²⁾ avec Crédit Agricole S.A.	
Pierre Cambefort Directeur général délégué	01.09.2010	Echéance 4 ^{ème} trimestre 2013 ⁽³⁾	✓ ⁽³⁾		✓				✓		✓
Francis Canterini Directeur général délégué	01.12.2010	Echéance 4 ^{ème} trimestre 2013 ⁽⁴⁾	✓ ⁽⁴⁾ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓				✓		✓
Régis Monfront Directeur général délégué	15.12.2011	Echéance 4 ^{ème} trimestre 2013 ⁽⁵⁾	✓ ⁽⁵⁾ avec Crédit Agricole CIB (contrat suspendu)		✓				✓		✓

⁽¹⁾ M. Chifflet a été nommé Président le 23 février 2010 pour la durée de son mandat d'Administrateur. Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les engagements suivants ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB : en cas de cessation du mandat de M. Chifflet en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A., une indemnité de rupture sera versée par Crédit Agricole S.A.. Un engagement de non-concurrence à la cessation de ce mandat, quelle qu'en soit la cause, pourra être demandé par Crédit Agricole S.A..

⁽²⁾ M. Hocher a été nommé Directeur général à compter du 1^{er} décembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4^{ème} trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013. Il a été Administrateur de la Société du 23 février 2010 au 1^{er} décembre 2010. Les engagements suivants ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB : Engagements relatifs aux modalités de réactivation de son contrat de travail avec Crédit Agricole S.A., ce contrat ayant été suspendu jusqu'à la fin de son mandat de Directeur général délégué qu'il exerce chez Crédit Agricole S.A.. Dans le cas d'une réactivation de son contrat de travail, M. Hocher serait soumis à une obligation de non-concurrence avec Crédit Agricole S.A. d'une durée d'un an postérieurement à la rupture de ce contrat de travail.

⁽³⁾ M. Cambefort a été nommé à effet au 1^{er} septembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil se tenant au 2^{ème} trimestre 2011 et procédant à l'examen des comptes au 31 mars 2011. Lors de la nomination du nouveau Directeur général, son mandat a été renouvelé pour une nouvelle période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4^{ème} trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013. Le contrat de travail de M. Cambefort avec Crédit Agricole S.A. est suspendu pendant la période de détachement chez Crédit Agricole CIB au terme duquel il pourra rejoindre Crédit Agricole S.A. ou une autre entité du groupe Crédit Agricole.

⁽⁴⁾ M. Canterini a été nommé à compter du 1^{er} décembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4^{ème} trimestre 2013. et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013.

Son contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. est suspendu pendant la période de son mandat chez Crédit Agricole CIB.

⁽⁵⁾ M. Monfront a été nommé Directeur général délégué le 14 décembre 2011 avec effet au 15 décembre 2011 pour une période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4^{ème} trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013. Son contrat de travail avec Crédit Agricole CIB est suspendu pendant la période de son mandat.

⁽¹⁾ S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

au 31 décembre 2011

Direction générale

Jean-Yves HOCHER

Fonction exercée dans la Société Directeur général

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Crédit Agricole Private Banking			Crédit Agricole Assurances
				CA Consumer Finance
				FGA Capital S.p.A.
				Sofinco
				Finaref
				Président du Conseil de surveillance de : - Eurofactor - Unipierre Assurances
Directeur général	-			Predica
Directeur général délégué	Crédit Agricole S.A.		✓	-
Administrateur	Agro Paris Tech (EPCSCP)	✓		Amundi Group (2011)
	Banque de Gestion Privée Indosuez			ASF
	Emporiki Bank (Grèce)		✓	Attica
	Newedge Group			Banque de Gestion Privée Indosuez (2008)
				Banco Espirito Santo (Portugal)
				Bespar
				CACEIS
				CACI - (Credit Agricole Creditor Insurance)
				Camca
				Cedicam
				Crédit Agricole Assurances Italia Holding S.p.A. (Italie)
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (du 23 février 2010 au 1er décembre 2010)
				Crédit Agricole Leasing & Factoring
				Fireca
			Médicale de France	
Director	CLSA BV			
	CLSA Stichting Foundation			
Vice-Président	-			Pacifica
				Predica
Membre du Conseil de Surveillance	-			Fonds de garantie des dépôts
				Korian

Censeur				Crédit Agricole Assurances
Représentant Permanent				de Crédit Agricole S.A. : • Administrateur de Pacifica, de Predica, en qualité de censeur de : • Siparex de Sofinco en qualité d'administrateur de : • Creserfi • Gecina
				• Président du Groupement français des bancassureurs – Membre de la commis- sion exécutive de la Fédération française des sociétés d'assurances

Pierre CAMBEFORT

Fonction exercée dans la Société Directeur général délégué

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admisées sur un marché réglementé	
Membre du Comité Exécutif	Crédit Agricole S.A.		✓	
Président	-			Calixte Investissement Crédit Agricole Création
Président Directeur général	-			Mescas (12/2011)
Administrateur	Centre d'échanges de données et d'information du Crédit Agricole Mutuel - CEDICAM (GIE)			Deltager S.A.
	Crédit Agricole Cheuvreux			Newedge Group
	Union de Banques Arabes et Françaises (UBAF)			
Managing Director	CLSA B.V.			
	CLSA Stichting Foundation			

Francis CANTERINI

Fonction exercée dans la Société Directeur général délégué

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Membre du Comité Exécutif	Crédit Agricole S.A.		✓	
Président	BFT - Banque de Financement et de Trésorerie Newedge Group			Crédit Lyonnais Europe (SAS) Redcliffe Investments Ltd
Directeur général délégué	-			Cariparma e Piacenza SpA (Italie)
Administrateur	-			Banca Popolare Friuladria SpA (Italie) (et membre du Comité exécutif)
				Crédit Agricole Assicurazioni
				Crédit Agricole Cheuvreux
				Crédit Logement
Gérant	-			CL Verwaltungs (GMBH) (Allemagne)
				Directeur des Risques et Contrôles Permanents du groupe Crédit Agricole

Régis MONFRONT

Fonction exercée dans la Société Directeur général délégué depuis le 15 décembre 2011

Première nomination 2011

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Director	-			Amundi UK Ltd
				CA Cheuvreux International Ltd
				CL Rouse Ltd
				CLSA (UK),
				Représentant de CLSA (UK), directeur de Core Nominees Ltd
Executive Director	-			CL Property Broadwalk
				Crédit Agricole CIB Holdings Limited Ltd
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : - Senior Country Officer au Royaume-Uni, - puis Inspecteur général de la Société

Conseil d'administration

Jean-Paul CHIFFLET

Fonction exercée dans la Société **Président du Conseil d'administration et Président du Comité des rémunérations**

Première nomination en qualité d'administrateur 2004 Echéance du mandat 2013 Détient une action

12, Place des États-Unis - 92120 Montrouge

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Crédit Agricole S.A.		✓	CRCAM Centre-Est
				Sacam International (SAS)
Président	Amundi Group			Carvest
	Crédit Lyonnais (LCL)			Pacifica
Vice-Président	-			SAS Sacam Développement
				Crédit Agricole S.A. Rue La Boétie (SAS) Comité des banques de la région Rhône Alpes
Administrateur				Banque de Gestion Privée Indosuez
				Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)
				Deltager
				Crédit Agricole Financements (Suisse) SA
				GIE AMT
				GIE Attica
				Predica
				Sacam (SAS)
				Sacam Participations SAS
				Siparex associés (SA)
Membre du Comité Exécutif	Fédération bancaire française (FBF) (Association)	✓		Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole
	-			SAS Sacam Santeffi
Membre du Comité de Direction	-			ADICAM (SARL) GECAM (GIE)
Représentant Permanent	-			de CRCAM Centre-Est : • Administrateur, AMT (GIE) de SAS Sacam Développement, en qualité d'Administrateur de : • Crédit Lyonnais (LCL) • Lyon Place financière et tertiaire (Association)
Membre du Comité consultatif de Livelihoods Fund Membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace				• Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) • Membre du Conseil économique et social de Paris • Président fondateur en Rhône Alpes de IMS, Entreprendre pour la cité

Edmond ALPHANDERY

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2012

Détient une action

4, place Raoul Dautry - 75015 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	CNP Assurances (MEMBRE DU COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS ET MEMBRE DU COMITE STRATEGIQUE)	✓	✓	
	CNP International	✓		
Administrateur	Caixa Seguros (Brésil)	✓		Icade
	CNP Unicredit Vita (Italie)	✓		
	GDF Suez (PRÉSIDENT DU COMITE POUR L'ETHIQUE, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MEMBRE DU COMITE D'AUDIT)	✓	✓	
	NEOVACS	✓		
Membre de l'European Advisory Panel de Nomura Securities				Membre de l'European Advisory Board de Lehman Brothers

Philippe BRASSAC

Fonction exercée dans la Société Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

111 avenue Emile Dechame 06708 Saint Laurent du Var Cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	SAS Sacam Développement			AMT (Association de Moyens Technologiques) (GIE)
	SOFIPACA			
	SOFIPACA GESTION (SAS)			
Vice-Président	Crédit Agricole S.A. (MEMBRE DU COMITE STRATEGIQUE ET DU COMITE DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE)		✓	
	SAS Rue la Boétie			
Président directeur général	-			Deltager SA.
Directeur général	CRCAM Provence Côte d'Azur SACAM INTERNATIONAL			
Administrateur	SACAM Participations (SAS)			Cariparma (Italie)
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM) (SCI)			Crédit Foncier de Monaco
Représentant permanent	de la SAS SACAM DEVELOPPEMENT : • Administrateur de Crédit Lyonnais (LCL)			
Membre du Comité de Direction	ADICAM (SARL)			
Membre du Comité Exécutif	-			SACAM Square Habitat (SAS)
Secrétaire général	Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)			
Secrétaire général du Comité de Direction	GIE GECAM			

Frank DANGÉARD

Fonction exercée dans la Société

Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2005

Echéance du mandat 2014

Détient une action

22, rue Simon Dereure - 75018 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président du Conseil d'administration	Atari	✓	✓	
	Goldbridge Capital Partners (Royaume-Uni)	✓		
Président directeur général	-			Thomson
Président du Conseil Stratégique	PricewaterhouseCoopers (France)	✓		
Managing Partner	Harcourt	✓		
Administrateur	Moser Baer India Limited (MBIL)(Inde)	✓	✓	Bruegel (Association - Belgique)
	Moser Baer Private Projects (MBPP) (Inde)	✓		EDF
	Sonaecom (Portugal)	✓	✓	Energos France (SAS)
	Symantec (USA)	✓	✓	Orange
	Telenor (Norvège)	✓	✓	
Membre du Conseil Consultatif	Harvard Business School HEC			

Marc DESCHAMPS

Fonction exercée dans la Société

Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

3 Avenue de la Libération - 63000 Clermont-Ferrand

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre-France Sacam Centre (SAS)			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
Président directeur général	Banque Chalus			Sofinormandie (SAS)
Président	CACF Développement (SAS)			CA Immo Normandie (SAS)
	Square Habitat Crédit Agricole Centre France (SAS)			CA Normandie Immobilier (SAS)
	ADIMMO (SAS)			Sofimanche
Administrateur	ASM Clermont-Auvergne (Association)	✓		Centre d'échanges de données et d'information du Crédit Agricole Mutuel - CEDICAM (GIE)
	CA Consumer Finance			Crédit Lyonnais (LCL)
	Crédit Agricole Leasing & Factoring			Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole - FIRECA
	Fondation d'entreprise Crédit Agricole Centre France			Pleinchamp (SAS)
(et Vice-Président)	Fondation de l'Université d'Auvergne	✓		Crédit Agricole Services (GIE)
Représentant Permanent	<ul style="list-style-type: none"> de la SAS Sacam Participations, Administrateur de l'IFCAM de CRCAM Centre-France, gérant de la SNC Alli Dômes 			Crédit Agricole Technologies (GIE)
				de la CRCAM de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> Président, Britline (SAS) Administrateur, Uni Expansion Ouest Gérant, SEP Normandie
<ul style="list-style-type: none"> Président du Comité régional Auvergne Fédération bancaire française Membre du Conseil économique Social, Environnemental et Régional Auvergne 				

Jean-Frédéric DREYFUS

Fonction exercée dans la Société Administrateur
(Administrateur représentant les salariés - Chargé de mission au Secrétariat général - développement durable)

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2014

Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Administrateur	Université Paris Dauphine	✓		Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction
	Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE - Association)(Trésorier)	✓		Astria
	-			Foncière logement
	-			Union d'économie sociale pour le logement
Membre	Comité consultatif de l'Autorité des normes comptables	✓		Conseil consultatif du secteur financier
	-			Conseil national du développement durable
Trésorier	Confédération française de l'encadrement-CGC-Trésorier confédéral	✓		

Denis GASQUET

Fonction exercée dans la Société Administrateur

Première nomination 2011

Echéance du mandat 2014

Détient une action

38, Avenue Kléber - 75016 Paris

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur Général Exécutif et Membre du Comité Exécutif	Veolia Environnement	✓	✓	
Directeur général	-	✓		Veolia Propreté (/10/2011)
Président / Chairman	Veolia Propreté	✓		
	ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts)	✓		
	Veolia Environnement Informations et Technologies	✓		
	Veolia Environmental Services Australia (Australie)	✓		
	Veolia Environmental Services North America Corp (USA)	✓		
	Veolia ES Holdings (UK) Plc (Royaume-Uni)	✓		
	Veolia Umweltservice Verwaltungs (Allemagne) (VORSITZENDER)	✓		
Chairman and CEO	VENAO Inc. (USA)	✓		

Administrateur / Director	COMGEN Australia (Australie)	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Marius Pedersen/Veolia Miljøservice Holding / • Marius Pedersen A/S (Danemark) (09/2011)
	Dalkia International	✓		Veolia Environmental Services Belgium (Belgique)(08/2011)
	Dalkia North America Holdings Inc. (USA)	✓		Veolia Miljø (Norvège)(03/2011)
	SARP (Société d'assainissement rationnel et de pompage)	✓		Veolia Transport (03/2011)
	SARP Industries	✓		
	VEETRA	✓		
	Veolia Energy North America Holdings Inc. (USA)	✓		
	Veolia Environmental Services (UK) Plc	✓		
Membre du Conseil de Surveillance	DALKIA (ex Dalkia Holdings)	✓		
	SETDN (SCA)	✓		
	Veolia Eau (SCA)	✓		
Représentant	Représentant permanent de Veolia Propreté, administrateur de SEDIBEX et de l'Institut Veolia Environnement (association)	✓		Administrateur de Fondation d'entreprise Veolia Environnement et Institut Veolia Environnement représentant des membres fondateurs (10/2011)
Membre du : Comité Exécutif Comité de Direction Conseil de Gestion	Paul Grandjouan SACO, Veolia Environnement, Veolia Environnement Recherche et Innovation, Campus Veolia Environnement (SAS)	✓		Veolia Environnement Informations et Technologies (04/2011)

Philippe GESLIN

Fonction exercée dans la Société Censeur - Membre du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2011

Echéance du mandat 2014

Détient - action

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président du Conseil de Surveillance	-			Etam Développement
Administrateur	Crédit Foncier de Monaco			Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (de mai 2002 à mai 2011)
	Union Financière de France Banque	✓	✓	Gecina
Membre du Conseil de Surveillance	Euro Disney SCA	✓	✓	
	Euro Disney Associés SCA	✓		
Représentant Permanent	de Invelios Capital (SAS) :	✓	✓	
	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Société sucrière de Pithiviers le Vieil • Administrateur de la Société Vermandoise-Industries • Membre du Conseil de surveillance de la Société vermandoise de sucreries 	✓	✓	
Gérant	Gestion Financière Conseil (SARL)	✓		
Censeur	Invelios Capital (SAS)	✓		

François IMBAULT

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2004

Echéance du mandat 2013

Détient une action

26, quai de la Râpée - 75012 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France		✓	
	Domaine de la Sablonnière (SAS)			
Vice-Président	AGECIF CAMA (Association agréée par l'Etat)	✓		
Représentant Permanent	de la CRCAM de Paris et d'Ile de France :			
	• Administrateur de Socadif			
	• Gérant de Société Civile Immobilière Agricole de l'Ile de France			
	• Gérant de Société Civile Immobilière Bercy- Villiot			
Administrateur	Credit Agricole Private Banking			CADIF Actions (Association)
	Pacifica			

Marc KYRIACOU

Fonction exercée dans la Société **Administrateur (Administrateur représentant les salariés)**

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2014

Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

AUCUN AUTRE MANDAT EXERÇÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
-	-

Jean LE VOURCH

Fonction exercée dans la Société Administrateur

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2014

Détient une action

7, rue du Loch - 29555 Quimper cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère			Coopérative laitière de Ploudanel
	Breiz Europe (Association - Belgique)	✓		Sica Ouest Elevage
				Société financière du groupe Even
				Régilait (Président du Conseil de surveillance)
Vice-Président	-			Uclab
Administrateur	Crédit Agricole Assurances			
	Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole - Predica			
Membre du Conseil de Surveillance	Crédit Agricole Titres (SNC)			
Représentant Permanent	de la CRCAM du Finistère : <ul style="list-style-type: none"> • Président de la Fédération bretonne du Crédit Agricole • Vice-président d'Investir en Finistère (Association) • Membre du Conseil de surveillance de Crédit Agricole Bretagne Habitat Holding • Administrateur de Cofilmo 	✓		de la Fédération bretonne du Crédit Agricole, en qualité de : <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil économique et social de Bretagne
	de la Fédération bretonne du Crédit Agricole : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Valorial (Association) 	✓		
- Gérant - Associé	GFA de Kerveguen GAEC Le Vourch	✓		

François MACÉ

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2008

Echéance du mandat 2014

Détient une action

18, rue Davout BP 29085 - 21085 DIJON CEDEX 9

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord
Président	John Deere Financial (ex- John-Deere Credit) (SAS)	✓		
	SACAM MACHINISME (SAS)			
Administrateur	CA Consumer Finance			Crédit Agricole Technologies (GIE)
	CAMCA			Crédit Agricole Services (GIE)
	CAMCA Réassurance			Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole FIRECA (SAS)
	Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (CACIF)			Pleinchamp (SAS)
	Crédit Agricole Risk Insurance CARI (Luxembourg)			
	Crédit Agricole Srbija (ex-Meridian Bank) (Serbie)			
Membre du Conseil de Gestion	Uni Editions (SAS)			
Représentant Permanent	de la CRCAM de Champagne-Bourgogne : • Associé SNC AMT • Associé SNC Greencam • Administrateur de CADINVEST (SAS)			de la CRCAM de Charente-Périgord : • Président de GIE Comète • Administrateur de GIE Greencam, de Grand Sud Ouest Capital SA et de Radian

Didier MARTIN

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2014

Détient une action

130, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Avocat Associé	Cabinet Bredin Prat	✓		
Président du Conseil de Surveillance	-			Mondialum (SAS)
Membre du Conseil de Surveillance	Soparexo (S.C.A.)	✓		
Représentant Permanent	-			de Front Line (SAS) : • Membre du Conseil de surveillance d'Europacorp

Madame Stéphane PALLEZ

Fonction exercée dans la Société Administrateur

Première nomination 2011

Echéance du mandat 2014

Détient une action

31 rue de Courcelles - 75008 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président directeur général	Caisse centrale de réassurance	✓		
Président	-			Orange BNP Paribas Services
	-			Orange Business Participations
Administrateur	CNP Assurances Et Président du Comité d'audit	✓	✓	FTCD
	PlaNet Finance (Association)	✓		Telekomunikacja Polska SA
				Directeur financier délégué de France Telecom-Orange

Jean PHILIPPE

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2014

Détient une action

64060 PAU CEDEX 9

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne			
Président	FIA-NET (France)			
	FIA-NET EUROPE (Luxembourg)			
	Radian			
Administrateur	Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)			Crédit Agricole Cheuvreux
	Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole - Fireca			Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)
	SACAM Participations (SAS)			Eurofactor
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)			Foncaris
	CA Services et Technologie (ex-Synergie) (GIE)			GSCO Capital
Représentant Permanent	de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne : <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de BANKOA SA (Espagne) Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Grand Sud Ouest Capital SA Mercagentes S.A. (Espagne) Mercagestión S.A. (Espagne) 			
Membre du Comité de Direction	GIE Gecam			
<ul style="list-style-type: none"> Président du Comité de Pilotage Nouvelles Relations Clients en multicanal Membre du Comité des partenariats et de la Commission du Développement FNCA Membre de la Commission Vie Mutualiste de la FNCA 				

Jean-Louis ROVEYAZ

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2014

Détient une action

52, boulevard Pierre Coubertin - 49004 Angers Cedex 01

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président du Conseil d'administration	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine			Pleinchamp (SAS) (Président du Comité exécutif)
	Pleinchamp (SAS)			
Président du Conseil de Surveillance	Société d'épargne foncière agricole (SEFA)			
Administrateur	Cariparma (S.p.A) (Italie)			
	Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)			
Président du Comité du financement de l'agriculture de la FNCA Membre du Comité Pilotage Agriculture 2020 de la FNCA Membre du Comité d'orientation agro-alimentaire Crédit Agricole S.A. Membre du Comité de Pilotage Domaine d'Excellence agro-alimentaire de la FNCA Membre de la Commission Mutualiste de la FNCA				

François THIBAUT

Fonction exercée dans la Société Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

26 rue de la Godde - 45800 Saint Jean de Braye

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire (et de la Caisse locale de Cosne sur Loire)			
	Carcentre (GIE)			
	Centre Loire Expansion (SAS)			
	CAMCA et filiales luxembourgeoises			
	Association pour le développement local du Crédit Agricole ADELCA			
Administrateur	CNMCCA (Confédération)			Crédit Agricole Titres
	Foncaris			CA Consumer Finance
	Pleinchamp (SAS)			
Membre du Conseil de Surveillance	Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex-Lukas Bank) (Pologne)			
Membre du Comité Exécutif	Sacam Pleinchamp (SAS)			
Président du Comité d'orientation et de la promotion (COP), du Comité de la filière vins et de la Commission Relations Clients 2.0. Membre du Comité - du Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole /Fireca (SAS) - d'Energie et environnement Membre des Commissions suivantes : Commission nationale de Rémunération des Cadres de Direction, Commission Mutualiste et Commission Passerelle, Commission des Cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole Associé du GAEC Thibault, du GFA de Montour et du GFA de Villargeau d'En Haut				

François VEVERKA

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Président du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2009

Echéance du mandat 2012

Détient une action

84 avenue des Pages - 78110 Le Vésinet

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Consultant	Banquefinance associés	✓		
Administrateur	Amundi UK (LTD)			
	Crédit Agricole S.A. Et Président du Comité d'audit et des risques - Membre du Comité stratégique et du Comité des rémunérations		✓	
Président du Conseil de Surveillance	Crédit Lyonnais (LCL) Et Président du Comité des risques et comptes			
	Octofinances	✓		
Directeur général	-			Compagnie de Financement Foncier (Directeur général, puis membre du Comité exécutif)
Censeur	Amundi Group, membre du comité d'audit			
Enseignant	<ul style="list-style-type: none"> • ESCP-EAP • Ecole polytechnique fédérale de Lausanne 			Membre du Comité financier de la Fondation pour la recherche médicale

Conflits d'intérêts potentiels qui pourraient exister pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale entre leurs intérêts privés ou leurs autres devoirs et leurs devoirs à l'égard de Crédit Agricole CIB

Il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, et leurs intérêts privés.

Cependant, le Conseil d'administration et la Direction générale de Crédit Agricole CIB comportent des mandataires sociaux de sociétés (dont des sociétés du Groupe Crédit Agricole) avec les-

quelles Crédit Agricole CIB entretient par ailleurs des relations commerciales, ce qui pourrait être source de conflits potentiels.

Aussi, le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent informer le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel ils pourraient être impliqués directement ou indirectement et s'abstenir de participer à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, les dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ne sont pas applicables à la Société.

Des informations sur la composition du capital au 31 décembre 2011 figurent à la note 6.15 des comptes consolidés en page 198.

Composition du Comité exécutif

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 31 décembre 2011 est la suivante :

Jean-Yves HOCHER	Directeur général
Pierre CAMBEFORT	Directeur général délégué
Francis CANTERINI	Directeur général délégué
Régis MONTFRONT	Directeur général délégué
Jacques PROST	Structured Finance
Thierry SIMON	Coverage & Investment Banking
Jonathan SLONE	Equity Brokerage & Derivatives
Thomas GADENNE	Fixed Income Markets
Alix CAUDRILLER	Global Investment Banking
Daniel PUYO	Risques et Contrôle permanent
Paul DE LEUSSE	Finance
Eric BAUDSON	Global IT & Operations
Ivana BONNET	Human Resources
Bertrand HUGONET	Corporate Secretary

3

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2011

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB	82
▲ Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole CIB.....	82
▲ Environnement économique et financier	83
▲ Activité et résultats consolidés.....	84
▲ Activité et résultats par pôle d'activité	86
▲ Bilan consolidé de Crédit Agricole CIB.....	90
▲ Tendances récentes et perspectives	92
Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (SA)	93
▲ Bilan simplifié de Crédit Agricole CIB (SA)	93
▲ Compte de résultat simplifié de Crédit Agricole CIB (SA).....	95
▲ Résultats financiers des 5 derniers exercices	96
▲ Évolution récente du capital.....	97
▲ Informations sur les mandataires sociaux	98

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB

→ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Changements de principes et méthodes comptables

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Évolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 sont les suivantes :

▲ Sociétés nouvellement consolidées en 2011

Les entités suivantes nouvellement créées entrent dans le périmètre de consolidation :

- Crédit Agricole Van Moer Courtens,
- Crédit Agricole Private Banking,
- Banque de Financement et de Trésorerie.

▲ Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2011

La société LF Investments LP a changé de mode de consolidation et sort du périmètre de consolidation.

Les sociétés suivantes sont déconsolidées en raison :

⇒ de leur activité devenue non significative :

- Amundi Ibérica SGIIC SA,
- SNC Shaun.

⇒ de leur cessation d'activité :

- Korea 21st Century Trust.

⇒ de leur cession :

- Bletchley Investments Ltd.

Les sociétés suivantes sortent du périmètre de consolidation, puisqu'elles ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation et d'une transmission universelle de patrimoine à Crédit Agricole CIB en 2011 :

- CAFI Kedros,
- CAI BP Holding,
- Calyon Capital Market International,
- Mescas,
- Crédit Agricole CIB LP.

→ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En première partie d'année, l'économie mondiale a fait face à une série de chocs. Le monde arabe a connu un soulèvement populaire qui a pris sa source en Tunisie, avant de faire tache d'huile dans toute la région. En Tunisie, en Égypte ou en Lybie, cette quête de démocratie a fait basculer les régimes autoritaires, alors qu'ailleurs les mouvements contestataires ont été étouffés dans la répression. Ces troubles géopolitiques au Moyen-Orient ont fait craindre une rupture généralisée d'approvisionnement en pétrole avec, pour résultante, une explosion de son prix. Ce dernier a franchi début février la barre psychologique des 100 dollars US par baril pour la qualité Brent avant de s'installer durablement au-dessus de ce niveau. Au mois de mars, des catastrophes en chaîne se sont abattues sur le Japon avec un séisme d'amplitude historique, un tsunami ravageur et un accident nucléaire majeur. Elles ont créé des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement en composants et pièces détachées pénalisant certains secteurs industriels, notamment le secteur automobile.

Conséquence de ces chocs adverses, la croissance américaine a connu un passage à vide au premier semestre (0,4% au T1, puis 1,3% au T2 en rythme annualisé) au point de ranimer les craintes d'un retour en récession. Ces inquiétudes ont culminé à l'été, suite aux débats houleux sur le relèvement du plafond de la dette et la dégradation par l'agence de notation S&P de la note souveraine des États-Unis, qui a ainsi perdu son AAA. À l'inverse, la croissance en Europe a fait preuve de résilience (3,2% au T1 et 0,8% au T2 en rythme annualisé) tout en restant très hétérogène entre un centre bien portant et une périphérie en pleine cure d'ajustement. Par ailleurs, les tensions inflationnistes en provenance de l'amont ont poussé la BCE à remonter son taux directeur à deux reprises en avril et en juillet pour le porter à 1,5%.

Le feuilleton de la crise des dettes souveraines a connu de nombreux rebondissements. En mai, après la Grèce et l'Irlande, le Portugal a été à son tour contraint de se mettre sous le parapluie européen pour s'extraire des mouvements brutaux des marchés, le temps de s'ajuster. En juin, les investisseurs se sont mis à spéculer sur un défaut imminent de la Grèce, contraignant le pays à plus de rigueur budgétaire pour sécuriser un nouveau plan d'aide financière. Le 21 juillet, face aux signes visibles de contagion à l'Italie et l'Espagne, l'Europe est allée un cran plus loin en admettant le problème de solvabilité de la Grèce et en appelant à une participation du secteur privé (PSI) pour réduire son stock d'endettement. Il a également été décidé d'étendre la flexibilité du fonds de sauvetage européen pour lui donner les moyens d'agir préventivement, avec l'octroi de prêts aux états solvables en panne de liquidité ou aux banques en manque de fonds propres.

Les marchés n'ont pas été convaincus avec des doutes persistants sur la capacité de l'Europe à s'unir et à agir en cas d'extension de la crise aux deux poids lourds de la zone euro et sur la solidité du système financier européen très exposé à ces risques souverains. Est venu s'ajouter à cela, un assèchement de la liquidité en dollars pour les banques européennes, avec le retrait pendant l'été des fonds monétaires américains. Pour stopper ces effets dominos entre risques, souverain et bancaire, la BCE a réactivé son programme de rachat de dette en août pour l'étendre à l'Italie et l'Espagne et les ventes à découvert sur les valeurs financières ont été momentanément interdites. En septembre, la BCE a, en coordination avec plusieurs Banques centrales, dont la Fed, décidé de réintroduire une facilité en dollar à

trois mois à un coût réduit. Le sommet européen d'octobre s'est également attaqué au problème de taille du mécanisme de sauvetage financier, en proposant deux mécanismes à effet de levier pour accroître sa capacité d'intervention. Dans un environnement financier dégradé, les Européens ont finalement demandé des concessions supplémentaires de la part des créanciers privés, avec un effacement d'environ 50% de la dette grecque.

Après un calme précaire, un nouveau mouvement de panique s'est emparé des marchés début novembre, suite à l'annonce surprise du Premier ministre grec d'organiser un référendum sur le plan de sauvetage et à de nouvelles tensions politiques en Italie. L'intensification de la crise des souverains s'est immédiatement transmise aux banques, via un assèchement des financements de marché. Les banques les plus exposées à des souverains en difficulté et les plus dépendantes des ressources de marché ont été les plus touchées. Si l'on ajoute les lourdes tombées d'échéances de dette en 2012, le renforcement accéléré des ratios de solvabilité d'ici juillet 2012 recommandé par l'EBA et l'affaiblissement de la conjoncture économique, synonyme de ralentissement de l'activité bancaire et de remontée du coût du risque, le tout dans un contexte où la levée de capital se révèle périlleuse, on a pu craindre un ajustement brutal des bilans des institutions financières fait de cessions forcées d'actifs et de resserrement de l'offre de prêts.

La BCE a réagi en ouvrant à fond les vannes de la liquidité avec l'annonce le 8 décembre de deux opérations de refinancement à long terme sur des maturités de trois ans, assorties d'un assouplissement des critères d'éligibilité des collatéraux. Elle a également consenti une nouvelle baisse de taux (après celle de novembre), lequel a retrouvé son plancher historique de 1%. En abreuvant coûte que coûte les banques en liquidité quasi-gratuite, la BCE joue ainsi son rôle de prêteur en dernier ressort pour faire en sorte que l'assainissement nécessaire des bilans bancaires se fasse de la manière la plus ordonnée possible, sans trop endommager la croissance. L'alternance politique en Grèce et en Italie avec la mise en place de deux gouvernements de transition, dirigés par des technocrates, a été bien accueillie par les marchés. Enfin, le sommet européen du 9 décembre a gravé dans le marbre la discipline budgétaire en zone euro en imposant des limites « constitutionnelles » aux déficits publics et en renforçant les mécanismes de surveillance et de sanctions. L'ensemble a permis d'apaiser les tensions sur les marchés de dette et de stopper les effets dominos transitant via le secteur bancaire. En revanche, la croissance n'a pas été épargnée avec un recul de l'activité en fin d'année en zone euro (-0,3 % au quatrième trimestre par rapport au troisième, soit -1,2 % en rythme annualisé). Avec 3% de croissance en rythme annualisé au dernier trimestre, les États-Unis ne semblent pas avoir souffert de l'aggravation de la crise des dettes souveraines en Europe.

Les investisseurs sont restés très prudents tout au long de l'année, comme en témoigne la décline tendancielle des taux sans risque qui ont atteint un niveau historiquement bas en décembre (moins de 2% pour les rendements publics à dix ans aux États-Unis et en Allemagne). L'euro a terminé l'année autour des 1,30 contre le dollar, un niveau surévalué eu égard aux fondamentaux économiques de la zone euro. Mais les écarts de rendements entre monnaies et la perspective d'un nouvel assouplissement quantitatif de la Fed ont pénalisé le billet vert.

→ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Compte de résultats consolidés synthétiques

Année 2011

<i>en millions d'euros</i>	BFI stratégique hors gestion financière ⁽¹⁾	Gestion financière ⁽¹⁾	BFI en extinction	Impacts des mesures du plan d'adaptation	BFI Total	Banque privée	Compte propre et divers	CACIB	Variation 2011/2010 ⁽²⁾
Produit net bancaire	5 054	711	(182)	(269)⁽³⁾	5 314	572	0	5 886	-10%
Charges d'exploitation	(3 292)		(97)	(335)	(3 724)	(428)	0	(4 152)	-1%
Résultat brut d'exploitation	1 762	711	(279)	(604)	1 590	144	0	1 734	-22%
Coût du risque	(330)		(171)	(4)	(505)	(2)	0	(507)	17%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	133		0		133	0	0	133	-4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2		0		2	0	0	2	ns
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1)		0	(294)	(295)	0	0	(295)	ns
Résultat avant impôt	1 566	711	(450)	(902)	925	142	0	1 067	-26%
Impôt	(478)	(250)	149	219	(360)	(25)	(2)	(387)	-14%
Résultat net	1 088	461	(301)	(683)	565	117	(2)	680	-30%
Intérêts Minoritaires	(10)		0	0	(10)	8	0	(2)	ns
Résultat net part du groupe	1 098	461	(301)	(683)	575	109	(2)	682	-28%

⁽¹⁾ Gestion financière : réévaluation de la dette et couverture des prêts.

⁽²⁾ Sur le périmètre BFI stratégique hors Gestion financière.

⁽³⁾ Dont -11 millions au titre des cessions réalisées au cours des trois premiers trimestres.

Année 2010

<i>en millions d'euros</i>	BFI stratégique hors gestion financière ⁽¹⁾	Gestion financière ⁽¹⁾	BFI en extinction	BFI Total	Banque privée	Compte propre et divers	CACIB
Produit net bancaire	5 586	(49)	(374)	5 163	541	(6)	5 698
Charges d'exploitation	(3 333)		(108)	(3 441)	(385)	(9)	(3 835)
Résultat brut d'exploitation	2 253	(49)	(482)	1 722	156	(15)	1 863
Coût du risque	(282)		(340)	(622)	(16)	0	(638)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	139		0	139	0	0	139
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)		0	(6)	(7)	0	(13)
Résultat avant impôt	2 104	(49)	(822)	1 233	133	(15)	1 351
Impôt	(557)	17	265	(275)	(25)	(9)	(309)
Résultat net	1 547	(32)	(557)	958	108	(24)	1 042
Intérêts Minoritaires	29		0	29	8	0	37
Résultat net part du groupe	1 518	(32)	(557)	929	100	(24)	1 005

⁽¹⁾ Gestion financière : réévaluation de la dette et couverture des prêts.

Marqué en 2011 par la crise de la dette souveraine européenne, un assèchement de la liquidité dollars et un choc réglementaire sans précédent (accélération du calendrier d'application de Bâle 3 et durcissement des exigences réglementaires), le groupe Crédit Agricole a annoncé le 14 décembre 2011 un plan d'adaptation au nouvel environnement, qui implique notamment une réduction structurelle de sa consommation de liquidité, une diversification des sources de refinancement, un renforcement de la solvabilité du Groupe et la rationalisation de ses portefeuilles d'activités.

Ce plan intègre une nouvelle donne qui s'impose à Crédit Agricole CIB mais aussi à toutes les banques de financement et d'investissement européennes : contraintes conjoncturelles liées à la gestion de la liquidité et contraintes structurelles avec l'accélération très forte du calendrier réglementaire.

Avec un impact financier de -683 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe de l'exercice, lié à la fois au provisionnement des coûts de restructuration et aux actions en terme de réduction de bilan ainsi que la dépréciation d'écarts d'acquisition, les conséquences du plan affectent de manière significative la performance de la banque en 2011, conformément à ce qui avait été annoncé par le groupe Crédit Agricole le 14 décembre 2011.

Parallèlement, la très forte volatilité des marchés a entraîné la prise en compte dans les résultats de l'exercice d'un montant significatif au titre de la gestion financière (+461 millions d'euros contre -32 millions d'euros en 2010) principalement constitué par l'effet de la réévaluation en valeur de marché de la dette propre de Crédit Agricole CIB.

Dans ce contexte difficile, le résultat net des activités stratégiques, retraité de ces éléments, reste supérieur à 1 milliard d'euros en 2011 avec des revenus qui affichent une baisse limitée de 10% par rapport à 2010.

Les charges restent maîtrisées mais supportent le poids des taxes dites systémiques entrées en vigueur en 2011.

Si le coût du risque des activités stratégiques augmente de 17%, témoin de la dégradation du contexte économique particulièrement sensible en fin d'année, il s'inscrit néanmoins en baisse de 21% sur la Banque du fait du moindre coût des activités en extinction.

→ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Banque de financement

<i>en millions d'euros</i>	2011 ^{(1) (2)}	2010 ⁽¹⁾	Variation 2011/2010	Variation à change constant
Produit net bancaire	2 521	2 673	-6%	-5%
Charges d'exploitation	(871)	(832)	5%	5%
Résultat brut d'exploitation	1 650	1 841	-10%	0%
Coût du risque	(319)	(164)	95%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	134	138	-3%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(6)	ns	
Résultat avant impôt	1 467	1 809	-19%	
Impôt sur les bénéfices	(480)	(462)	4%	
Résultat net	987	1 347	-27%	
Intérêts Minoritaires	(14)	23	ns	
Résultat net part du groupe	1 001	1 324	-24%	

⁽¹⁾ Hors impact de la couverture des prêts sur le produit net bancaire pour respectivement -16 et +40 millions d'euros pour 2010 et 2011.

⁽²⁾ Hors impact du plan d'adaptation.

Dans un contexte de marché difficile, les métiers de banque de financement affichent une bonne résistance. Après trois bons premiers trimestres, les différents métiers commencent à ressentir les effets financiers du renchérissement de la liquidité ainsi que la sélectivité accrue des nouvelles opérations dans le contexte de la mise en œuvre du plan d'adaptation de la Banque.

En banque commerciale, Crédit Agricole CIB a maintenu sa présence auprès de ses clients prioritaires en les accompagnant dans leurs financements de trésorerie et leurs émissions de garanties, malgré les contraintes de liquidité.

Les revenus des activités de financement structurés affichent quant à eux une progression de 5% et permettent à la Banque de conserver ses positions dominantes.

En financements de projets, Crédit Agricole CIB est classé 3^e chef de file monde et 1^{er} chef de file sur la zone EMEA parmi les banques internationales (PFI - 2011). En financements rail, Crédit Agricole CIB a été primé, pour la première fois, « Rail Finance House of the Year 2011 » (Jane's Transport Finance - Novembre 2011).

Sur le marché de la syndication bancaire, Crédit Agricole CIB a conforté sa position de leader en France en tant que teneur de livre et obtient la 2^e place sur la zone EMEA. La Banque se classe également 6^e mondial - hors Etats-Unis - (Thomson Reuters et Dealogic, 31/12/2011).

Après de nombreux trimestres de coût du risque faible, celui-ci affiche un rebond dans un contexte macro économique dégradé, notamment sur la fin de l'année.

Banque de marchés et d'investissement

<i>en millions d'euros</i>	2011^{(1) (2)}	2010⁽¹⁾	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	2 533	2 913	-13%
Charges d'exploitation	(2 421)	(2 501)	-3%
Résultat brut d'exploitation	112	412	-73%
Coût du risque	(11)	(118)	-91%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(1)	1	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	ns
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1)	0	ns
Résultat avant impôt	99	295	x 0,3
Impôt sur les bénéfices	2	(95)	ns
Résultat net	101	200	x 0,5
Intérêts Minoritaires	4	6	-33%
Résultat net part du groupe	97	194	-50%

⁽¹⁾ Hors impact de la réévaluation de la dette sur le produit net bancaire pour respectivement -33 et +671 millions d'euros pour 2010 et 2011.

⁽²⁾ Hors impact du plan d'adaptation.

En banque d'investissement, Crédit Agricole CIB maintient ses revenus et a confirmé sa position de premier plan, notamment sur le secteur immobilier, et est ainsi 10e au classement des opérations annoncées en France en fusions & acquisitions (Thomson Reuters - 2011).

Les équipes Equity Capital Markets ont accompagné les clients dans leurs projets de cotation en Asie, notamment à Hong Kong. Crédit Agricole CIB est intervenu dans l'introduction de Prada à la Bourse de Hong Kong qui a obtenu les prix « Asian Equity Deal of the Year » et « Global IPO of the Year » (IFR, Décembre 2011). La Banque est classée 3e teneur de livre sur le marché Equity Capital Markets en France (Thomson Reuters, 2011).

Les activités de banque de marché ont particulièrement souffert d'une défiance généralisée des marchés et de la persistance des incertitudes liées à la résolution de la crise de la dette souveraine européenne.

De surcroît, comme pour les autres banques françaises, Crédit Agricole CIB a dû réagir face à la raréfaction et au renchérissement des sources de liquidité en particulier en dollars.

Dans ce contexte, l'activité dette et marchés de crédit limite sa baisse à 4% et a poursuivi sa progression en parts de marché sur les euros bonds. Crédit Agricole CIB se classe ainsi 5ème teneur de livre sur le marché international des bonds en euros (Thomson Financial, 2011). Crédit Agricole CIB a également été reconnu 2ème meilleure banque pour l'activité Covered Bonds lors de la remise des prix « The Cover Awards » par Euroweek en septembre 2011.

L'activité courtage a été pénalisée par un environnement dégradé et de faibles volumes particulièrement en Europe pour Crédit Agricole Cheuvreux.

L'année 2011 a été marquée par la signature d'un accord de partenariat avec CITICS visant à la création d'un leader mondial du courtage, doté d'une solide présence locale afin de mieux servir les clients et investisseurs partout dans le monde. CITICS deviendrait ainsi actionnaire minoritaire de CLSA et de CA Cheuvreux avec des participations de 19,9% à leur capital. L'activation de cet accord est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires d'usage.

Activités en extinction

<i>en millions d'euros</i>	2011 ⁽¹⁾	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	(182)	(374)	-51%
Charges d'exploitation	(97)	(108)	-10%
Résultat brut d'exploitation	(279)	(482)	-42%
Coût du risque	(171)	(340)	-50%
Résultat avant impôt	(450)	(822)	-45%
Impôt sur les bénéfices	149	265	-44%
Résultat net part du groupe	(301)	(557)	-46%

⁽¹⁾ Hors impact du plan d'adaptation.

La contribution négative aux résultats des activités en extinction diminue de 46% d'une année sur l'autre.

Les dérivés exotiques actions ont enregistré des résultats positifs sur l'exercice à hauteur de 44 millions d'euros, en hausse par rapport à ceux de 2010 qui s'élevaient à 35 millions d'euros.

Le comportement du portefeuille de corrélation et des indicateurs de suivi en risques continue d'être conforme au plan de stabilisation mis en place dès fin 2009, avec un impact de -118 millions d'euros sur le produit net bancaire 2011 essentiellement lié aux risques de contrepartie.

Les dépréciations sur les CDO, CLO et ABS ont été de -279 millions d'euros (en produit net bancaire et en coût du risque) contre -608 millions d'euros en 2010.

Ces chiffres incluent le risque de contrepartie sur les garants monolines et Credit Derivatives Product Company dont les expositions continuent de se réduire.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie « expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board » en page 115.

Banque privée

	2011	2010	Variation 2011/2010	Variation à change constant
<i>en millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	572	541	6%	0%
Charges d'exploitation	(428)	(385)	11%	6%
Résultat brut d'exploitation	144	156	-8%	
Coût du risque	(2)	(16)	-88%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(7)	ns	
Résultat avant impôt	142	133	7%	
Impôt sur les bénéfices	(25)	(25)	0%	
Résultat net	117	108	8%	
Intérêts Minoritaires	8	8	0%	
Résultat net part du groupe	109	100	9%	

Dans un contexte de marchés extrêmement volatil et incertain, les revenus des activités de la banque privée, à change constant, parviennent à se maintenir par rapport à 2010 malgré la baisse d'assiette des actifs en gestion liée au niveau des indices boursiers.

Les charges supportent cette année un certain nombre d'éléments à caractère non récurrents notamment liés à la création d'une

entité holding pour le métier banque privée de Crédit Agricole CIB.

L'encours de fortune à fin décembre 2011 s'élève à 69,1 milliards d'euros contre 71 milliards à fin décembre 2010. Il subit un effet de marché significatif et, dans une moindre mesure, une décollecte majoritairement sur les institutionnels compte tenu des craintes depuis l'été 2011 sur la solidité des banques.

Compte propre et divers

	2011	2010
<i>en millions d'euros</i>		
Produit net bancaire	0	(6)
Charges d'exploitation	0	(9)
Résultat brut d'exploitation	0	(15)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0
Résultat avant impôt	0	(15)
Impôt sur les bénéfices	(2)	(9)
Résultat Net	(2)	(24)
Intérêts Minoritaires	0	0
Résultat net part du groupe	(2)	(24)

En 2010, les charges correspondaient à la dernière année d'amortissement du plan de stock options 2006 de Crédit

Agricole S.A. dont certains personnels de Crédit Agricole CIB étaient bénéficiaires.

→ BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Actif

<i>en milliards d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit (hors pensions)	66,0	49,2
Actifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	424,0	334,0
Instruments dérivés de couverture	1,6	1,2
Actifs financiers disponibles à la vente	14,3	19,1
Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)	118,3	122,5
Pensions	123,4	131,5
Compte de régularisation et actifs divers	74,6	54,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1,3	1,1
Immobilisations	0,9	0,9
Écarts d'acquisition	1,6	1,9
Total	826,0	716,2

Passif

<i>en milliards d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit (hors pensions)	74,4	56,8
Passifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	430,7	304,9
Instruments dérivés de couverture	1,6	1,3
Dettes envers la clientèle (hors pensions)	99,4	103,3
Pensions	106,8	115,8
Dettes représentées par un titre	25,0	61,9
Comptes de régularisation et passifs divers	62,4	47,3
Provisions	1,4	0,9
Dettes subordonnées	8,2	8,7
Intérêts minoritaires	0,6	0,7
Capitaux propres part du Groupe (hors résultat)	14,8	13,6
Résultat part du groupe	0,7	1,0
Total	826,0	716,2

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de Crédit Agricole CIB est de 826 milliards d'euros, en hausse de 110 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2010. L'impact de l'évolution du dollar sur le total bilan est de +7 milliards d'euros et celui du Yen de +3 milliards d'euros. Les principales variations portent sur les postes suivants :

▲ Opérations interbancaires

Crédit Agricole CIB a accès à tous les grands centres de liquidité internationaux et est particulièrement actif sur les plus grandes places (Paris, New York, Londres, Hong Kong et Tokyo), ce qui lui permet d'optimiser les emplois et les ressources interbancaires au sein du Groupe.

▲ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions) augmentent respectivement de 90 et 126 milliards d'euros sur la période. Ils comprennent principalement la juste valeur positive des instruments financiers dérivés et le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction à l'actif, et au passif la juste valeur négative des dérivés, les titres de créances négociables classés en trading et les titres vendus à découvert.

L'augmentation des encours résulte essentiellement de la hausse des mark-to-market des dérivés (+123 milliards d'euros à l'actif et au passif), notamment sur les dérivés de taux d'intérêt.

▲ Titres reçus ou donnés en pension

Les activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris, dont les encours représentent 44 % des pensions reçues et 40 % des pensions données. La diminution des pensions à l'actif et au passif sur 2011 provient principalement de la baisse des activités de trading de la Trésorerie.

▲ Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation, actifs et passifs divers comprennent essentiellement les titres et pensions en délai d'usance, les dépôts de garantie sur des opérations de marché et de courtage. L'augmentation respectivement de 20 et 15 milliards d'euros à l'actif et au passif sur la période s'explique principalement par l'évolution des volumes d'opérations de pensions en fin d'année, ainsi que par la hausse des dépôts de garantie.

▲ Dettes représentées par un titre

Au-delà des refinancements interbancaires, Crédit Agricole CIB procède à des levées de liquidité par émissions de papiers sur les principales places financières (en particulier les Etats-Unis avec sa succursale américaine et sa filiale CACIB Global Partners Inc). La baisse significative de 37 milliards d'euros s'explique par la diminution des programmes d'émissions de certificats de dépôts souscrits auprès des Asset Managers US.

▲ Capitaux propres part du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe (hors résultat) de la période s'établissent à 14,8 milliards d'euros, en hausse de 1,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de capital de 1 milliard d'euros au cours du 2ème trimestre 2011.

→ TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives générales 2012

La croissance va rester un des thèmes dominants en 2012. La zone euro ne va pas échapper à la récession (-0,3% en 2012), avec deux trimestres consécutifs de croissance négative au tournant de l'année. Ce recul de l'activité devrait être d'ampleur et de durée limitées, loin des ordres de grandeur connus en 2009, suivi d'une reprise en pente douce en deuxième partie d'année. Les enquêtes de confiance donnent de premiers signes d'amélioration sauf dans les pays en cure d'ajustement pour qui il est seulement question de stabilisation à de très bas niveaux. L'accalmie sur le front de la crise des dettes souveraines, quoique fragile, aide à la stabilisation des anticipations de marchés.

L'édifice Europe se consolide pas à pas avec une stratégie de sortie de crise qui combine de l'austérité pour réduire déficits et dettes, des soutiens financiers pour rendre ces ajustements plus supportables et des réformes de structure pour faire renaître des espoirs de croissance. C'est un processus d'ajustement qui s'inscrit dans la durée, un horizon de temps difficilement acceptable par les marchés et donc source de tensions sporadiques, lesquelles pourraient resurgir au cours de l'année. Cette stratégie n'est pas non plus dénuée de risque notamment si les plans drastiques d'ajustement, imposés en contrepartie des aides accordées, s'avèrent contreproductifs avec un étiolement des économies sur fond de dérapage ininterrompu des dettes.

La Grèce reste de ce point de vue un sujet d'inquiétudes : le coup de rabot sur la dette et la mise sous perfusion financière du pays éloigne à court terme le spectre du défaut de paiement, mais l'asphyxie conjointe de la croissance et des finances publiques fragilisent toujours les bilans de l'État et des banques. Le Portugal s'enfoncé également dans une trappe à austérité, mais devrait bénéficier d'une nouvelle aide financière de l'Union courant 2012, afin de continuer à s'ajuster sans souffrir de conditions de financement excessivement chères. L'Italie ou l'Espagne sont, de par leur taille, une menace systémique bien plus grande. L'année 2012 s'annonce comme une année charnière, avec des économies qui replongent en récession (croissance à -1,4% et -1,7% respectivement en 2012), mais des réformes de structure qui posent les jalons d'une croissance plus solide à moyen terme. La croissance française est également attendue en net freinage (0,2% en 2012), mais les cibles budgétaires devraient pouvoir être préservées. Seule l'Allemagne devrait échapper à la récession, sans toutefois pouvoir jouer un rôle de locomotive pour la zone euro, avec un ralentissement marqué de l'activité (0,6% en 2012, contre 3% en 2011).

Face à une conjoncture dégradée et des signes de modération de l'inflation, la BCE pourrait assouplir davantage sa politique avec deux nouvelles baisses de taux d'ici le mois de septembre. Elle devrait également faire preuve de flexibilité concernant son programme de rachat de dettes souveraines sur le marché secondaire, en cas de nouvelles turbulences financières.

Aux États-Unis, les enquêtes de confiance et les indicateurs conjoncturels laissent entrevoir une consolidation de la croissance en 2012 (prévue en moyenne à 2,0%). Ce mieux cyclique devrait laisser imperturbable la Fed, laquelle a déjà décidé de repousser dans le temps (fin 2014) l'éventualité d'une première hausse de taux. Elle devrait même opter dans le courant de l'année pour de nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif, centrées sur le rachat d'obligations adossées à des prêts immobiliers (RMBS), afin de mettre un couvercle sur les taux et de soutenir le processus de reprise molle à l'œuvre. Cette politique très accommodante devrait freiner la hausse du dollar avec une cible de 1,28 contre euro à mi-année. Le retour, même timide, de l'appétit pour le risque devrait se traduire par une remontée tendancielle des rendements obligataires des meilleures signatures souveraines (2,5% pour le Bund allemand en juin) et par le graduel dégonflement des primes de risque des états à finances fragiles.

Perspectives pour Crédit Agricole CIB

Crédit Agricole CIB aura pour objectif en 2012 de poursuivre la réduction de son bilan, conformément au plan d'adaptation décidé fin 2011. Dans le même temps, nous verrons les premiers effets de la mise en œuvre de notre nouveau modèle « Distribute to Originate » visant à accélérer la rotation du bilan.

Le bilan de Crédit Agricole CIB devrait rapidement s'adapter au nouvel environnement : l'objectif est de réduire la consommation de liquidité de nos métiers de près de 20%, ce qui contribuera à refermer notre impasse de transformation et diminuer notre dépendance aux ressources court terme de marché. De plus, la Banque s'efforcera de réduire l'impact des nouvelles règles prudentielles – CRD III et CRD IV – en conduisant des actions visant à réduire nos emplois pondérés, en particulier sur nos activités en extinction.

Dans cet environnement durablement contraint, les revenus évolueront avec la mise en place de ce nouveau modèle recentré sur la distribution et le service aux grands clients : ceux de la banque de financement devraient atteindre un point bas avant de ressentir pleinement les effets de la distribution générant ainsi des niveaux importants d'origination, et ceux de la banque de marché devraient connaître une reprise importante après avoir été très pénalisés fin 2011.

Nous n'aurons pas en 2012 le plein bénéfice des actions entreprises sur les charges, par nature plus longues à se réaliser et nous devons nous attendre à une montée du coût du risque, au regard de la conjoncture.

Il faut donc considérer 2012 comme une année de transition vers notre nouveau modèle qui nous permettra d'atteindre, voire dépasser en cible, le niveau de revenus de 2010, avec une consommation de liquidité réduite de 20%.

Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (SA)

→ BILAN SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA)

Actif <i>en milliards d'euros</i>			Passif <i>en milliards d'euros</i>		
	31.12.2011	31.12.2010		31.12.2011	31.12.2010
Opérations interbancaires et assimilées	135,7	153,7	Opérations interbancaires et assimilées	118,1	113,3
Opérations avec la clientèle	136,5	121,8	Comptes créditeurs de la clientèle	127,4	131,7
Opérations sur titres	40,2	63,0	Dettes représentées par un titre	48,0	78,3
Comptes de régularisation et actifs divers	437,7	309,3	Comptes de régularisation et passifs divers	443,6	311,7
Valeurs immobilisées	9,0	8,4	Dépréciations et dettes subordonnées	12,1	12,1
			Fonds pour risques bancaires généraux	0,1	0,1
			Capitaux propres (hors FRBG)	9,8	9,0
Total actif	759,1	656,2	Total passif	759,1	656,2

Le total bilan de Crédit Agricole CIB (SA) s'établit à 759 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 103 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2010.

▲ Opérations interbancaires

Les actifs sur opérations interbancaires baissent de 18 milliards d'euros (-11,7%) avec principalement des variations de -5,7 milliards d'euros sur les effets publics (dont -4 milliards sur les PIIGS) et de -13,4 milliards d'euros sur les créances auprès des établissements de crédit (dont -28 milliards sur les titres en pension livrée, +7 milliards de placements au jour le jour auprès de la banque de France et +9 milliards de placements de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A.).

Inversement, les passifs interbancaires augmentent de 4,9 milliards d'euros dont une variation de -14 milliards d'euros sur les pensions et de +21 milliards d'euros sur les emprunts (dont +14 milliards auprès de la Banque de France et +13 milliards de trésorerie levée auprès de Crédit Agricole S.A.).

▲ Opérations auprès de la clientèle

Les actifs sont en hausse de 14,7 milliards d'euros (+12,1%) et les passifs en légère baisse de 4,3 milliards d'euros (-3,2%).

La hausse des actifs sur opérations avec la clientèle provient pour l'essentiel de l'activité de pensions, les comptes et prêts avec la clientèle étant relativement stables sur l'exercice.

Au passif, si les pensions sont également en hausse de 5 milliards d'euros, les comptes et emprunts avec la clientèle sont en baisse de 9 milliards d'euros : le retrait massif des dépôts de clientèles américaines, notamment des assets managers, sur Crédit Agricole CIB USA (à hauteur de -16 milliards) est partiellement compensée par un emprunt au jour le jour auprès de Trésor Public (+6 milliards) et par une forte hausse des dépôts de la clientèle sur Crédit Agricole CIB France (+5,5 milliards).

▲ Opérations sur titres et dettes représentées par un titre

Les opérations sur titres et les dettes représentées par un titre sont respectivement en baisse de 22,7 milliards d'euros (-36,2 %) et 30,2 milliards d'euros (-38,7%).

La baisse à l'actif provient principalement du remboursement en 2011 d'obligations émises par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 14,9 milliards d'euros, et par une forte baisse du portefeuille actions de transaction à hauteur de 4,3 milliards d'euros.

Au passif, la diminution résulte de l'arrêt des émissions réalisées par les différentes succursales, soit -39 milliards d'euros sur l'exercice (dont -29 milliards sur Crédit Agricole CIB USA), partiellement compensée par une forte hausse des certificats de dépôts sur Paris à hauteur de 8 milliards d'euros.

▲ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation enregistrent principalement la juste valeur des instruments dérivés. Ces montants sont repris dans les agrégats sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur dans les comptes consolidés.

Les comptes de régularisation augmentent respectivement de 118 milliards d'euros à l'actif (+51,1%) et de 123 milliards d'euros au passif (+54,9%), essentiellement sur les swaps de taux.

Les « Autres actifs » et « Autres passifs » sont constitués essentiellement des primes sur instruments dérivés conditionnels, des débiteurs et créditeurs divers, et des délais d'usage sur les titres de transaction.

Délais de règlement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB S.A.

Les délais de paiement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB se situent entre 29 et 45 jours.

Crédit Agricole CIB a un solde restant à payer de 14 millions d'euros au 31 décembre 2011.

→ COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA)

	2011	2010
<i>en millions d'euros</i>		
Produit net bancaire	3 470	3 339
Charges d'exploitation	(2 456)	(2 201)
Résultat brut d'exploitation	1 014	1 138
Coût du risque	(486)	(594)
Résultat d'exploitation	528	544
Résultat net sur actifs immobilisés	(531)	(335)
Résultat courant avant impôt	(3)	209
Résultat net exceptionnel	1	(2)
Impôt sur les bénéfices	703	1 176
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires et dépréciations réglementées	(4)	5
Résultat net	696	1 388

Le produit net bancaire de l'exercice 2011 de Crédit Agricole CIB (SA) s'établit à +3,5 milliards d'euros, en légère hausse de 131 millions d'euros sur l'exercice (+3,9%). Dans un environnement extrêmement volatil et incertain, de défiance généralisée et de crise des dettes souveraines, l'exercice a été particulièrement difficile pour les activités de marché. En revanche, malgré ce contexte dégradé, les métiers de la banque de financement affichent une bonne performance, en particulier dans les activités de financements structurés qui s'inscrivent en légère hausse. Les activités en extinction continuent quant à elles de bien moins peser que les années précédentes dans le résultat. Elles ont sur l'exercice un impact limité sur les revenus.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 261 millions d'euros (+12,3%). Cette forte augmentation provient à hauteur de 275 millions d'euros du provisionnement des coûts de restructuration dans le cadre du plan d'adaptation annoncé le 14 décembre. Hors cette provision, les charges générales d'exploitation sont donc en baisse de 14 millions d'euros (-0,7%).

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à +1 milliard d'euros sur 2011.

Le coût du risque s'élève à -0,5 milliard d'euros sur 2011 (contre -0,6 milliard d'euros sur 2010). Après trois bons premiers trimestres, le coût du risque sur les activités stratégiques enregistre sur la fin d'année une nette dégradation compte tenu du contexte économique. Cette hausse est par ailleurs compensée par le moindre coût des activités en extinction.

L'agrégat « Impôt sur les bénéfices » est positif sur 2011 à +0,7 milliards d'euros compte tenu du rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables antérieurs au titre de l'intégration fiscale (effet de +0,8 milliard d'euros, contre 1,4 milliards d'euros en 2010).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A.. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

Le résultat net de Crédit Agricole CIB (S.A.) en 2011 s'établit ainsi à +696 millions d'euros contre +1388 millions d'euros sur 2010. Crédit Agricole CIB France et les succursales contribuent respectivement à hauteur de +110 millions d'euros et +586 millions d'euros à ce résultat.

→ RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
Capital social en fin d'exercice (en euros)	3 714 724 584	3 714 724 584	6 055 504 839	6 055 504 839	6 775 271 784
Nombre d'actions émises	137 582 392	137 582 392	224 277 957	224 277 957	250 935 992
Résultat global des opérations effectuées (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	367 761 333 633	488 353 038 936	447 272 516 791	292 137 398 707	246 992 539 983
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	(2 237 246 750)	(2 936 075 816)	1 519 217 173	110 543 984	921 066 991
Impôt sur les bénéfices	(12 205 109)	135 098 156	(27 584 540)	(1 178 684 864)	(702 820 535)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(2 855 358 688)	(4 153 939 642)	719 761 962	1 388 131 633	696 612 698
Montant des bénéfices distribués				955 424 097	647 414 859
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	⁽¹⁾ (16,17)	⁽²⁾ (22,32)	⁽³⁾ 6,90	⁽⁴⁾ 5,75	⁽⁵⁾ 6,47
Résultat après impôt, amortissements et provisions	⁽¹⁾ (20,75)	⁽²⁾ (30,19)	⁽³⁾ 3,21	⁽⁴⁾ 6,19	⁽⁵⁾ 2,78
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	4,26	2,58
Personnel					
Nombre de salariés	⁽⁶⁾ 8 363	⁽⁶⁾ 7 695	⁽⁶⁾ 7 415	⁽⁶⁾ 7 455	⁽⁶⁾ 7 633
Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	1 011 387 894	855 077 555	826 742 162	888 153 068	940 878 858
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Séc. Soc., Oeuvre soc...) (en euros)	323 470 829	339 015 389	294 878 902	304 213 017	333 650 719
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (en euros)	29 752 164	33 903 795	33 192 628	32 772 179	30 312 716

⁽¹⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2007, soit 137 582 392 titres.

⁽²⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2008, soit 137 582 392 titres.

⁽³⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2009, soit 224 277 957 titres.

⁽⁴⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2010, soit 224 277 957 titres.

⁽⁵⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2011, soit 250 935 992 titres.

⁽⁶⁾ Effectif moyen.

→ ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole CIB au cours des cinq dernières années.

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31 décembre 2006	3 435 953 121	127 257 523
Paiement du dividende en actions	278 771 463	10 324 869
Capital au 31 décembre 2007	3 714 724 584	137 582 392
Capital au 31 décembre 2008	3 714 724 584	137 582 392
28.01.2009		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire	2 340 780 255	86 695 565
26.08.2009		
Augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et élévation de la valeur nominale des actions existantes	2 357 161 328	
Réduction du capital par résorption du report à nouveau et diminution de la valeur nominale des actions existantes	-2 357 161 328	
Capital au 31 décembre 2009	6 055 504 839	224 277 957
Capital au 31 décembre 2010	6 055 504 839	224 277 957
21.06.2011		
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	719 766 945	26 658 035
Capital au 31 décembre 2011	6 775 271 784	250 935 992

Délégations en matière d'augmentation de capital

Information requise par l'article L.225-100 du Code de commerce :

Crédit Agricole CIB n'a aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

→ INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux imposées par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » en pages 59 à 80.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux : un paragraphe sur l'information qui pourrait être requise au titre de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers figure en page 80 du document de référence.

4

FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3

Facteurs de risque	100
▲ Organisation de la fonction Risques	100
▲ Risques de crédit.....	101
▲ Risques de marché.....	110
▲ Expositions sensibles selon les recommandations du FSB	115
▲ Gestion de bilan - Risques financiers structurels.....	119
▲ Risques opérationnels	124
▲ Risques juridiques	125
▲ Risques de non-conformité.....	126
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II.....	127
▲ Contexte réglementaire	127
▲ Gestion des risques	127
▲ Ratios prudentiels.....	127
▲ Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital	129
▲ Risques de crédit.....	132
▲ Risques de marché.....	143
▲ Risques opérationnels	143

Facteurs de risque

→ ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES

La Direction « Risk and Permanent Control » (RPC) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce ses missions de pilotage et de contrôle permanent de deuxième degré des risques de contrepartie, de marché et des risques opérationnels. Elle supervise également les unités en charge du contrôle interne financier ainsi que la continuité et de la sécurité de l'information.

L'organisation de la fonction Risk and Permanent Control au sein de Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, Crédit Agricole CIB se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, RPC reporte régulièrement ses grands risques à la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des Risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau du groupe Crédit Agricole S.A..

Une organisation mondiale

RPC repose sur une organisation mondiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le regroupement au sein d'une même Direction de l'ensemble des fonctions et métiers de risques, quelles qu'en soient la nature ou la localisation. Elle comprend sept départements :
 - les Risques individuels « Corporate » ;
 - les Risques individuels « Institutions Financières » ;
 - l'Organisation, les Projets et la Gestion opérationnelle des risques de contrepartie ;
 - les Risques de Contrepartie sur Opérations de Marché ;
 - les Risques Pays et Portefeuilles ;
 - les Risques de Marché ;
 - l'ensemble constitué des Contrôles permanents, des Risques opérationnels et du Secrétariat Général de RPC ;ainsi que des unités spécialisées (Culture risque, Management central et Affaires sensibles) ;
- le rattachement de l'ensemble des responsables locaux et régionaux de RPC de Crédit Agricole CIB, au sein du réseau international, aux responsables Siège de la RPC ;
- le rattachement fonctionnel des responsables du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de sécurité de l'information au responsable du département Contrôles Permanents et Risques opérationnels ;
- le rattachement hiérarchique du Directeur de Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB au Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- le rattachement fonctionnel du Directeur de Risk and Permanent Control à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, ce dernier étant membre du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB.

Gouvernance et encadrement général des activités

▲ Information des organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB

Le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'encadrement des risques et les principales expositions, semestriellement un rapport sur la situation des risques et ponctuellement des monographies spécifiques qui sont réalisées périodiquement ou à la demande.

▲ Encadrement général des activités

Définition du profil de risques et stratégies-risques

Le Comité Stratégies et Portefeuilles (« CSP ») est présidé par un membre de la Direction Générale. Ses principales missions sont les suivantes :

- Il met en adéquation les grandes orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et trace les lignes directrices qui seront ensuite déclinées en règles opérationnelles notamment sous forme de stratégies-risques et examine les sujets de veille ou d'alerte.
- le CSP encadre également chaque implantation/pays, chaque métier/filière importante par une stratégie-risque spécifique précisant les grandes lignes directrices régissant le développement des activités ; il détermine également les principales enveloppes de risques composant le portefeuille global.

Sélection des affaires

La sélection des affaires au sein de Crédit Agricole CIB est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des comités organisés par les métiers et implantations dans la limite des délégations accordées à leurs responsables ;
- les affaires les plus importantes sont soumises au Comité des Risques de Contrepartie (CRC) qui est présidé par un membre de la Direction Générale. La Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) est membre de droit de ce comité et reçoit tous les dossiers. Les dossiers d'un montant supérieur à la délégation de Crédit Agricole CIB sont présentés pour décision à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. après avis de la DRG ;
- les positions de marché sont examinées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM) qui est également présidé par un membre de la Direction Générale. Le CRM définit les limites et en vérifie le respect.

Anticipation

L'anticipation de la dégradation potentielle des contreparties est assurée par les deux instances suivantes :

- le Comité Early Warning qui a pour but d'identifier les signaux faibles de détérioration potentielle des contreparties réputées saines jusqu'alors. Après examen des informations recueillies, il statue sur le maintien de la relation et peut décider de prendre des mesures protectrices des intérêts de la banque ;
- la fonction Veille désormais rattachée au département Risques Pays et Portefeuille.

Suivi des affaires sensibles

Le suivi des affaires sensibles est assuré par une équipe spécialisée. Les créances sous supervision spéciale ou classifiées en défaut font l'objet d'une revue trimestrielle.

Organes de gestion opérationnelle

Outre les Comités dédiés aux risques (CRC et CRM), les rapports sur la gestion des risques sont également présentés régulièrement aux instances de Direction Générale suivantes :

- Comité Exécutif Crédit Agricole CIB avec une plage de débats et d'informations dédiée à la gestion des risques ;
- Comité de Contrôle interne qui assure la surveillance des limites de marché et de contreparties ainsi que le suivi des recommandations des corps d'audit internes et externes ;
- Comité de Contrôle Permanent Faïtier qui valide les missions assignées au Contrôle Permanent, examine les dispositifs de Contrôle Permanent des Métiers ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

→ RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du groupe Crédit Agricole CIB. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Objectifs et politique

La prise de risque au sein de Crédit Agricole CIB doit s'effectuer au travers de la définition de stratégies risques approuvées par le Comité Stratégies et Portefeuilles (CSP) présidé par la Direction Générale. Les stratégies risques sont définies pour chaque entité ou métier porteur de risques au sein du périmètre de contrôle de Crédit Agricole CIB. Elles visent à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier ou chaque entité géographique devra inscrire son activité : secteurs industriels visés (ou exclus), types de contreparties, nature et durée des transactions ou produits autorisés, catégorie ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel et global, critères de diversification.

La définition d'une stratégie risques sur chaque périmètre significatif de Crédit Agricole CIB, secteur, métier, entité géographique, permet d'exiger des critères de qualité sur les engagements qui sont pris ensuite. Cela permet également d'éviter des poches de concentration majeures et qui seraient non souhaitées au sein de Crédit Agricole CIB, et d'orienter le profil du portefeuille vers une diversification des risques.

Process de gestion des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB s'intègre dans le process des risques de Crédit Agricole S.A. encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB présente notamment ses demandes d'autorisations ponctuelles, ses principales stratégies-risques, ses enveloppes et engagements sur pays émergents, les autorisations corporate de montant élevé, les grandes expositions individuelles, les affaires sensibles, les limites ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui est une émanation du CRG. Il est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., et examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des besoins d'arbitrage entre plusieurs entités du groupe ;
- le Comité des Normes et Méthodes (CNM) présidé par le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB soumet pour décision toute proposition de nouvelle méthode ou de méthode existante en matière de mesure ou de qualification bâloise des risques avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- Le Comité de Suivi Métier BFI se réunit sous la présidence du Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. en présence du Directeur général Délégué de Crédit Agricole CIB en charge des fonctions support ainsi que de la direction des risques de Crédit Agricole CIB pour examiner, plus particulièrement, les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ses process.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Les risques de concentration sont gérés au travers de l'utilisation d'indicateurs spécifiques qui sont pris en compte lors de l'octroi de crédit (grille de concentration, allocation de capital dans le RAROC). Ensuite, une surveillance des concentrations est effectuée a posteriori sur l'ensemble du portefeuille, par analyse de la mesure quantitative dédiée à cet usage et fondée sur le modèle interne de la Banque.

Enfin, une gestion active de portefeuille est faite au sein de Crédit Agricole CIB, afin de réduire les principaux risques de concentration, et également dans le but d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. Pour réduire et diversifier les risques de contrepartie, le CPM utilise des instruments de marché, comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, etc) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

4 Facteurs de risque et Pilier 3

Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par les stratégies risques décrites ci-dessus.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (entreprises, souverains, banques, institutions financières, collectivités publiques, SPV, etc.). Les délégations sont fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation interne de la contrepartie. La décision de crédit doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques formellement validées.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par le secteur « Risk and Permanent Control », complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et de nos engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation collective et spécifique est mise en œuvre.

La sélection des opérations nouvelles est effectuée par un processus de décision reposant sur deux signatures de front office, l'une d'une unité d'analyse des engagements et l'autre d'un responsable de front office en tant que signataire autorisé.

La décision s'appuie sur un avis indépendant de la Direction Risk and Permanent Control et doit prendre en compte les paramètres Bâle II, notamment la note interne de la contrepartie et la perte en cas de défaut prédictive attribuée aux transactions proposées. Un calcul de rentabilité ex-ante (RAROC) doit également être intégré au dossier de crédit. Dans l'hypothèse où l'avis de l'équipe des Risques est négatif, le pouvoir de décision monte au président du comité supérieur.

Méthodologies et systèmes de mesure et d'évaluation du risque

▲ Système de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble de nos expositions.

Crédit Agricole CIB a obtenu fin 2007 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex-Commission Bancaire) d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Les méthodologies utilisées couvrent l'ensemble des types de contreparties, et mixent des critères quantitatifs et qualitatifs.

Elles sont élaborées en faisant appel à l'expertise des différents métiers de financement de Crédit Agricole CIB ou du groupe Crédit Agricole si elles couvrent des clientèles partagées par l'ensemble du Groupe. L'échelle de notation est composée de quinze positions. Elle a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", et permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

■ Correspondance entre la notation et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/ Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/ Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/ CC/C

Les méthodologies sont toutes présentées et validées par le Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole S.A. qui en assure ainsi l'homogénéité avec les autres méthodologies du groupe.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole, appelé « FRANE » (Fonction réglementaire d'accompagnement de la notation entreprises), permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe et d'organiser les travaux de backtesting sur les clientèles partagées.

Crédit Agricole CIB s'est ainsi organisé pour que les paramètres de risques requis par Bâle II et permettant le calcul des exigences en fonds propres soient utilisés dans la gestion interne de la Banque. Ils le sont ainsi par l'ensemble des acteurs des processus d'octroi, de mesure et de surveillance des risques de crédit.

Les données utilisées pour l'octroi de crédit et pour la notation font l'objet d'une surveillance régulière sur base bimestrielle, au travers d'un comité de qualité des données. Ce comité, animé par la Direction des Risques et auquel participent des représentants de l'ensemble des métiers, permet de surveiller un ensemble d'indicateurs sur la qualité des données utilisées pour la notation, et le calcul des autres paramètres de Bâle II à l'octroi (perte en cas de défaut (LGD), facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF), facteur de réduction de risques (FRR), etc.). Ce comité permet de renforcer l'appropriation par les métiers du dispositif de Bâle II et si besoin de décider d'actions correctives lorsque des anomalies sont décelées. C'est un élément important dans la surveillance de la bonne utilisation du dispositif de Bâle II par les métiers.

▲ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole CIB utilise une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie, Crédit Agricole CIB met en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation avec ses contreparties (cf. paragraphe 4. ci-dessous : « Mécanisme de réduction du risque de crédit »).

Les informations chiffrées concernant les risques de crédit sont présentées page 106 dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » ainsi que dans la note 3 des annexes aux états consolidés.

Risques de portefeuille et risques de concentration

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de Crédit Agricole CIB par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille, et sur chacun des sous-portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques de risques du portefeuille global.

Des revues de portefeuille sont organisées annuellement sur chaque périmètre significatif afin de vérifier l'adéquation du portefeuille effectif avec la stratégie risques en vigueur, de relativiser les différents segments du portefeuille entre eux et par rapport aux éléments de conjoncture ou d'impacts exogènes qu'ils pourraient subir, et enfin de reconsidérer le rating interne des contreparties sous revue.

Différents outils ont été mis en place afin de détecter toute concentration jugée comme excessive soit au niveau de l'ensemble du portefeuille, soit au niveau des sous-portefeuilles le composant, ou encore au niveau unitaire :

- des grilles de concentration unitaire ont été mises en place pour permettre de donner des points de repère en fonction de la nature de la contrepartie, de sa taille, de son rating et de sa zone géographique. Elles sont utilisées dans le processus d'octroi, elles sont appliquées périodiquement à l'ensemble du portefeuille pour détecter les concentrations apparaissant comme excessives a posteriori .
- les concentrations sectorielles et géographiques font l'objet d'une surveillance régulière, d'analyses ad hoc et le cas échéant de recommandations d'actions. Dans tous les cas, les risques de concentration sont pris en compte pour l'analyse des stratégies risques de chacun des métiers ou entités géographiques.

Crédit Agricole CIB dispose d'outils de modélisation des risques de crédit et utilise en particulier un modèle interne de portefeuille permettant de calculer les indicateurs d'expected loss (perte moyenne), volatilité de la perte moyenne, unexpected loss per-

mettant d'estimer le capital économique nécessaire à l'exercice de notre activité. La perte moyenne et sa volatilité permettent d'anticiper le coût moyen du risque sur notre portefeuille et sa variabilité. Le capital économique est une mesure complémentaire du capital réglementaire Bâle II, dans la mesure où il permet d'appréhender de manière plus fine, au travers d'un modèle de corrélation et de paramètres calibrés sur des bases internes, les spécificités de notre portefeuille.

Le modèle interne de portefeuille permet également de prendre en compte l'impact positif des protections achetées (Credit Default Swaps, titrisations) par le Credit Portfolio Management de la banque. Enfin il mesure les effets de concentration excessive ou a contrario de diversification au sein de notre portefeuille. Ces effets sont étudiés selon les axes individuels et géo-sectoriels

Dernière typologie d'outils d'évaluation des risques de contrepartie, des stress scenarios sont produits régulièrement pour estimer l'impact sur tout ou partie du portefeuille de chocs extrêmes.

Risques sectoriels

Le portefeuille de Crédit Agricole CIB fait l'objet d'analyses régulières incluant en particulier la revue des secteurs industriels les plus sensibles. Un examen des risques au sein de chaque secteur en termes d'engagements, de niveau de risque (expected loss, Capital économique) et en termes de concentrations est effectué.

La concentration est appréciée à deux niveaux : idiosyncratique et géo-sectoriel. Ces analyses peuvent être déclinées plus ou moins finement selon les besoins d'analyse du portefeuille.

En parallèle sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières. Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole S.A..

Des stress scenarios sont également élaborés lorsque cela est jugé nécessaire ou lors de la revue de la stratégie d'une entité de la Banque.

La combinaison de ces différentes analyses conduit à préconiser des mesures de diversification ou de protection sur les secteurs susceptibles de se détériorer.

Risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies-risques. Il a été décidé au 4ème trimestre 2011 - pour mise en place en 2012 - d'étendre la notion de limites à tous les pays selon des modalités plus ou moins contraignantes en fonction de la qualité des pays.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « Stratégies et Portefeuilles » (CSP) ou « Comités Risques Pays » (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des Risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- le Département des Risques Pays et Portefeuille procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Risques de contrepartie sur opérations de marché

Les opérations dérivées et les opérations de pensions réalisées

par Crédit Agricole CIB dans le cadre des activités de marché génèrent un risque de défaut sur les contreparties avec lesquelles elles sont traitées. Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque courant et inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, à un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des paramètres sous-jacents.

Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Le risque de variation calculé en méthode interne est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle II, via la détermination d'un « Expected Positive Exposure », qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard pour le calcul de l'« Exposition At Default » de référence (mark-to-market plus add-on réglementaire (risque de crédit potentiel) avec prise en compte des effets de portefeuille). Cf. note 3.1 des annexes des comptes consolidés « opérations sur instruments dérivés - risques de contrepartie » page 175.

Dispositif de surveillance des engagements

Processus de surveillance

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les front-office. La direction « Risk and Permanent Control » a en charge les contrôles de deuxième degré.

Une surveillance des engagements est effectuée à cette fin, et un suivi permanent des affaires en portefeuille est organisé afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer, le plus en amont possible, des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la Banque.

▲ Les modalités de surveillance des engagements

Les principaux moyens mis en place pour assurer la supervision incluent :

- un renforcement du contrôle quotidien sur opérations de marché et mise en place de comités bimensuels sur les opérations de marché. Les éventuels dépassements sont ainsi suivis sur différents paramètres de risques (risque de variation, de livraison notamment), et donnent lieu à des actions correctrices et suivis dédiés avec les métiers. Une synthèse mensuelle de ces contrôles est communiquée à la Direction Générale.

- des « comités contrôles » risques de contrepartie, examinant les anomalies et exceptions (impayés, dépassements, syndications en cours, documentations juridiques imparfaites, périodicité des revues de dossiers, etc.). Ces comités donnent notamment lieu à des décisions de réajustements par les métiers ou par les départements de Risques individuels.

▲ Un suivi permanent des affaires en portefeuille

Plusieurs instances permettent d'assurer un suivi permanent de nos affaires en portefeuille, dans le but de détecter le plus en amont possible toute dégradation ou toute problématique de concentration :

- des comités « Early warnings » mensuels, s'efforcent, par divers moyens, d'identifier des signes précurseurs de détérioration potentielle relatifs aux créances saines mais jugées susceptibles d'affaiblissement, afin de réduire ou protéger l'exposition à risque ;
- des revues trimestrielles des Grands Risques sont effectuées, quelle que soit la nature des débiteurs concernés ;
- une recherche régulière des concentrations unitaires jugées excessives, tout particulièrement concernant le montant de capital économique consommé et le montant des engagements existants, est menée sur base trimestrielle ;
- des cartographies sont établies mensuellement pour les risques

de contrepartie sur opérations de marché (risque de variation), les risques émetteur, les risques sur repos obligataires et prêts-emprunts d'actions, les risques garants. Ces cartographies sont présentées et étudiées en détail dans des comités dédiés.

Ces travaux débouchent sur :

- des modifications de ratings internes de contreparties, et si besoin, le classement en affaires sensibles ;
- des décisions d'actions concrètes de réduction ou de protection des engagements à risques ;
- éventuellement, des transferts de créances à l'unité spécialisée dans le recouvrement.

Suivi des affaires sensibles et dépréciation

Les « affaires sensibles », qu'il s'agisse d'affaires sous surveillance sans défaut, ou bien d'affaires douteuses ou litigieuses, font l'objet d'une gestion quotidienne dans les entités, complétée d'une surveillance renforcée sur base trimestrielle :

- des comités trimestriels de revue des affaires sensibles tenus localement, pour mettre à jour les évolutions du périmètre et les mouvements de dépréciation sur chaque entité ;
- des comités centraux sont également tenus, sous la présidence de Risk and Permanent Control, afin de procéder à un examen contradictoire du classement de ces affaires en Affaires sensibles ou en Douteux.

Ces comités proposent les décisions de dépréciation spécifique qui sont validées par la Direction Générale.

La définition du défaut retenue respecte la définition requise dans le cadre de Bâle II ; des procédures et modes opératoires rigoureux d'identification du défaut ont été mis en place sur ces bases.

Mécanisme de réduction du risque de crédit

Garanties et sûretés reçues

Afin de réduire ses risques vis-à-vis de ses contreparties, Crédit Agricole CIB requiert d'un grand nombre d'entre elles des garanties et des sûretés, qu'il s'agisse d'opérations de financement ou d'opérations de marché.

Les principes d'éligibilité au titre de Bâle II, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le « Comité des Normes et Méthodologies » (CNM) du groupe Crédit Agricole.

Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisés au sein du groupe Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB décline ensuite ses procédures opérationnelles et les modalités de gestion détaillées de ces garanties et sûretés.

Les engagements donnés et reçus sont présentés en note 8 des comptes consolidés.

Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat « cadre » a été signé avec la contrepartie, Cré-

Stress scenarios

Des stress scenarios de crédit sont effectués afin d'évaluer quel serait le risque de perte qu'encourrait Crédit Agricole CIB en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Il existe deux catégories de stress scenarios :

- la première est destinée à capter les impacts sur les fonds propres réglementaires Bâle II et sur les revenus d'une dégradation macro-économique impactant l'ensemble du portefeuille ;
- la seconde concerne des stress scenarios ciblés sur un secteur ou une zone géographique constituant un ensemble homogène de risques.

Ces scenarios sont destinés à des usages variés :

- les stress scenarios sur des portefeuilles ciblés sont utilisés dans le cadre des stratégies risques. Ils permettent d'apporter un éclairage sur le niveau de perte qui serait encouru en cas de brutale dégradation de l'environnement sur un portefeuille donné, qu'il s'agisse d'un secteur d'activité ou bien d'un risque pays ; ainsi la stratégie présentée et notamment les enveloppes sollicitées peuvent être challengées quantitativement à la lumière de la qualité de crédit du portefeuille et des situations économiques extrêmes auxquelles il pourrait être soumis.
- les stress scenarios couvrant l'ensemble du portefeuille et des catégories de risques sont utilisés pour répondre à des demandes de surveillance prudentielle renforcée, et pour la mise en œuvre des demandes prudentielles du pilier 2 de Bâle II. Ainsi, en 2011, Crédit Agricole CIB a contribué sur son périmètre au calcul de stress scenarios qui a été requis par l'EBA. Les résultats ont été publiés au niveau du groupe Crédit Agricole S.A.
- ces derniers types de scenarios à portée globale sont aussi utilisés pour des besoins de gestion financière, ils constituent en particulier un outil d'aide à la construction budgétaire et au pilotage des fonds propres.

dit Agricole CIB applique une compensation des expositions de cette dernière. Crédit Agricole CIB recourt également aux techniques de collatéralisation (dépôt en cash ou en titres).

Une politique de netting et collateral régit les règles internes de prise en compte de tels accords, en application des contraintes prudentielles. Elle repose sur une analyse détaillée par type de contrat et par pays du caractère applicable ou non des accords de netting et de collatéral, les décisions relatives à sa mise en œuvre sont prises dans un comité « Politique netting et collatéral ».

La cellule « Coordination netting et collatéralisation », créée en 2010 au sein de RPC, facilite la mise en œuvre de la politique définie et s'assure de sa correcte application.

Utilisation des dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II).

Au 31 décembre 2011, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 11,4 milliards d'euros, le montant notionnel des positions à la vente s'établissant quant à lui à 965 millions d'euros.

4 Facteurs de risque et Pilier 3

Expositions

Exposition maximale au risque de crédit

Le montant de l'exposition maximale de Crédit Agricole CIB au risque de crédit représente la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

	Notes	2011	2010
<i>en millions d'euros</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	6.2	452 742	371 651
Instruments dérivés de couverture	3.4	1 639	1 184
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6.4	13 033	17 728
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6.5	79 570	71 581
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	168 216	157 667
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)		715 200	619 811
Engagements de financement donnés	8	110 579	115 736
Engagements de garantie financière donnés	8	43 168	43 900
Provisions - Engagements par signature	6.14	(20)	(13)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)		153 727	159 623
Total Exposition nette		868 927	779 434

Concentrations

▲ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (293 milliards d'euros au 31.12.2011 et 300 milliards d'euros au 31.12.2010) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2011	31.12.2010
Autres pays d'Europe de l'Ouest	27,2%	28,5%
France	25,7%	22,3%
Amérique du nord	18,1%	17,4%
Asie (Hors Japon)	11,6%	12,6%
Afrique et Moyen-Orient	7,1%	8,0%
Autres pays d'Europe	4,5%	4,4%
Amérique Latine	3,3%	3,4%
Japon	2,4%	3,3%
Autres et supranationaux	0,1%	0,1%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques).

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur

de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

La sensible progression de la France et de l'Amérique du Nord au détriment des pays d'Asie et d'Afrique résulte d'une réorientation progressive des développements commerciaux vers des zones

plus en cible avec la nouvelle stratégie commerciale de la banque.

▲ Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par filière économique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (293 milliards d'euros au 31.12.2011 et 300 milliards d'euros au 31.12.2010) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2011	31.12.2010
Banque	20,1%	17,9%
Énergie	16,0%	16,6%
Divers	11,2%	11,5%
Maritime	6,5%	6,2%
Aéronautique/Aérospatial	5,0%	5,1%
Immobilier	4,9%	4,7%
Industrie lourde	4,2%	4,2%
BTP	4,0%	4,0%
Telecom	3,2%	3,9%
Production & Distribution de biens de consommation	2,9%	3,0%
Automobile	2,9%	3,0%
Assurance	2,6%	2,8%
Autres activités financières (non bancaires)	2,4%	2,8%
Autres Transports	2,3%	2,5%
Services non marchands/Secteur public/Collectivité	2,2%	2,1%
Autres industries	2,1%	1,9%
Agroalimentaire	1,8%	1,7%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,5%	1,5%
Santé/Pharmacie	1,5%	1,4%
Informatique/Technologies	1,0%	1,0%
Media/Édition	0,8%	0,9%
Bois/Papier/Emballage	0,4%	0,9%
Utilities	0,4%	0,4%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques).

Au 31 décembre 2011, le montant des crédits accordés à la clientèle et aux banques centrales s'élève à 293 milliards d'euros, ce qui représente une diminution de 7 milliards d'euros par rapport à fin 2010. Cette évolution témoigne d'une réduction de nos engagements en vue de nous conformer progressivement au nouveau plan d'adaptation de la Banque.

L'équilibre global du portefeuille, en termes de répartition entre les différentes filières, reste globalement stable d'une année sur l'autre, avec toutefois quelques évolutions décrites ci-dessous :

Les encours sur les Banques sont en sensible augmentation depuis décembre 2010. L'énergie reste la première filière non financière avec un poids en légère baisse à 16% dans le portefeuille. Ce chiffre est cohérent avec le poids de l'énergie dans l'économie mondiale, et cette filière regroupe par ailleurs une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements dont la plupart sont sécurisés par des actifs.

La filière « divers », troisième en importance, regroupe les expositions sur les titrisations (majoritairement des lignes de liquidité accordées à des programmes de titrisation financés via nos conduits), ainsi que des engagements sur des clients dont l'activité

est très diversifiée (holdings patrimoniaux/financiers notamment).

Le poids des filières de transport (aéronautique, maritime, automobile) est assez stable, pour autant Crédit Agricole CIB a opéré en 2011 une gestion prudente des expositions sur ces secteurs qui ont subi la crise économique et de liquidité de plein fouet. La place de la filière maritime découle de l'expertise et de la position de Crédit Agricole CIB dans les financements d'actifs aux armateurs. Le transport maritime a subi un retournement de marché depuis fin 2008, cependant notre portefeuille est relativement protégé par la qualité des structures de financement. Nos financements sur le secteur du maritime sont en effet dans la majorité sécurisés par les actifs financés, lesquels sont des actifs jeunes et diversifiés. Les financements du secteur de l'aéronautique concernent soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, soit des financements de grands constructeurs figurant parmi les leaders mondiaux, soit des financements d'aéroports généralement de premier plan. Le portefeuille automobile reste lui aussi volontairement concentré sur les grands constructeurs, principalement européens avec un développement restreint aux USA et sur les équipementiers.

L'immobilier, après avoir diminué de manière significative en 2008

et plus légèrement en 2009 compte tenu des mesures prises pour limiter et protéger nos risques, a augmenté légèrement en valeur absolue en 2011. La qualité de nos engagements sur l'immobilier s'améliore très sensiblement et continue de faire l'objet d'une surveillance toute particulière.

L'industrie lourde regroupe principalement des grands groupes des secteurs de la sidérurgie, des métaux et de la chimie. Ce sont des groupes mondialisés qui pour certains ont souffert de la baisse de la demande. L'évolution de nos risques sur ce segment a reste toutefois assez favorable sur l'année écoulée.

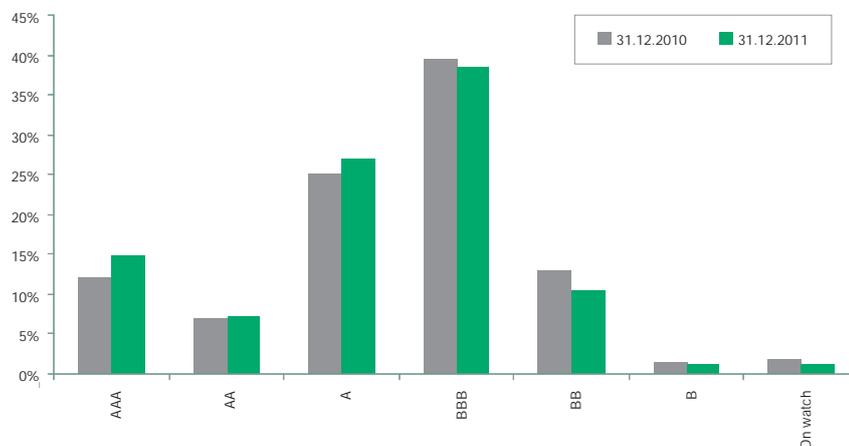
La filière Télécom porte des engagements sur des opérateurs et des équipementiers en grande partie située en Europe et dans une moindre mesure en Asie. Cette filière porte un certain nombre d'engagements LBO mais est principalement composé par des financements de nature Corporate.

La filière Production et Distribution de biens de consommation concerne essentiellement de grands distributeurs français, implantés mondialement. Leur rating reste de bonne qualité malgré l'univers concurrentiel dans lequel ils agissent.

Qualité des encours

▲ Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Au 31 décembre 2011, les crédits accordés à des clients sains s'élèvent à 289 milliards d'euros. Leur notation se répartit de la façon suivante :



2011 a vu la qualité du portefeuille s'améliorer, la part de notations « investment grade » passant de 82% au 31 décembre 2010 à 86% au 31 décembre 2011. Cette amélioration de la qualité du portefeuille témoigne de sa bonne résistance.

▲ Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciations :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-

▲ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (252 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 233 milliards d'euros au 31 décembre 2010) augmentent de 8% en 2011. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises, les Établissements de crédit et les institutions non établissements de crédit (respectivement 41%, 24% et 23% au 31 décembre 2011, contre respectivement 47%, 26% et 16% au 31 décembre 2010).

De même, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle concernent essentiellement les grandes entreprises (74%) et les institutions non établissements de crédit (21%), contre respectivement 79% et 16% au 31 décembre 2010.

▲ Concentration des dix premières contreparties (clientèle)

Elles représentent 14.1% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2011.

ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés.

Encours dépréciés sur base individuelle

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des comptes consolidés. Ces états détaillent les dépréciations sur encours douteux compromis et non compromis.

Provisions collectives

En application des normes IAS 39, des provisions collectives sont constituées dès lors que des indices objectifs de dépréciation sont identifiés :

- actifs présentant un niveau de risque déjà dégradé : la

dépréciation est calculée sur des bases statistiques du montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions ;

- secteurs et pays sous surveillance : ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2011 portent sur les LBO, l'immobilier (sur certaines zones géographiques), certains segments du maritime, l'automobile, et dans une moindre mesure sur certains segments du tourisme.

Les pays à risque faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

Une provision exceptionnelle au titre du risque de contagion sur la zone Moyen-Orient a par ailleurs été constituée en 2011 pour tenir compte des incertitudes liées au contexte géopolitique.

Le montant des dépréciations sur base collective est de 1 426 millions d'euros au 31 décembre 2011, pour les activités pérennes de Crédit Agricole CIB.

Politique de risque pays

L'année 2011 a été marquée dès le premier semestre par trois événements importants qui ont eu un impact négatif sur la croissance mondiale et dont les effets risquent de se prolonger en 2012 : une crise socio-politique grave dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la catastrophe nucléaire au Japon et le renforcement des tensions sur la dette souveraine de plusieurs pays d'Europe. A ces événements s'est ajoutée une prise de conscience plus aiguë des marchés financiers de l'ampleur des déficits publics et de la dette souveraine de plusieurs économies développées rendant leur refinancement plus aléatoire. Alors que 2010 avait laissé espérer une reprise plus durable, l'année 2011 s'est achevée sans laisser de visibilité et sans solutions immédiates à la crise de la dette européenne.

Dans ce contexte incertain, les pays émergents ont montré davantage de résilience et ont réussi à maintenir globalement un taux de croissance de plus de 6%, en retrait toutefois par rapport à 2010 (7,3%), qui tranche nettement avec la faiblesse de la croissance des pays développées (< 2%).

Perspectives 2012

2012 s'ouvre sur un environnement très incertain, marqué par un net ralentissement de l'économie mondiale et par d'importantes fragilités économiques, financières et politiques qui ne devraient pas se dissiper rapidement : importance des déficits publics, problème des dettes souveraines, réduction significative des flux de capitaux vers les pays émergents, risque de « credit crunch », contraction sensible du commerce mondial. Ces éléments laissent présager une faible croissance mondiale en 2012 (+ 2,5%) avec toutefois une perspective d'amélioration, certes modeste, dans la seconde partie de l'année. A ces difficultés, s'ajoute un environnement politique instable dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord (persistance de tensions politiques fortes) avec potentiellement des conséquences graves sur l'approvisionnement pétrolier mondial. Pour les pays émergents, les perspectives restent toutefois meilleures qu'en 2011 mais en retrait par rapport à 2010, en particulier grâce au développement de leur marché domestique.

Dans ce contexte plein d'incertitudes, Crédit Agricole CIB a mis en place en 2011 une politique volontariste de réduction d'actifs dans les pays émergents et décidé de la fermeture de plusieurs entités de son réseau international afin de se focaliser sur un nombre plus limité de pays et de contreparties. Dans ce contexte,

le portefeuille reste très concentré sur une clientèle choisie, établie pour la très grande majorité dans des pays de statut « Investment grade ». Cette nouvelle politique s'est accompagnée de revues régulières des notations pays et des portefeuilles pays ainsi que des encours et limites sur l'ensemble des pays émergents.

Enfin, il a été décidé de fixer dorénavant une limite sur tous les pays, y compris les pays développés.

Évolution du niveau d'exposition sur les pays émergents

L'exposition sur les pays émergents au 31 décembre 2011 s'élevait à 36,2 milliards d'euros (y compris la part de l'UBAF) soit une réduction de 14% par rapport à fin 2010, liée à des réductions d'actifs importantes sur plusieurs pays et dans une moindre mesure à l'effet de change Euro/ Dollar entre ces deux dates.

La concentration des encours sur les pays émergents hors UBAF s'est renforcée avec 33 pays représentant dorénavant 95% du portefeuille de Crédit Agricole CIB dont 12 pays correspondant à 73% de celui-ci.

En 2011, le profil de risque global du portefeuille est quasi stable par rapport à fin 2010. Les encours sur les pays émergents de statut « Investment grade » s'élevaient à 70% du portefeuille et seulement 5,6% sur les pays sensibles.

Le portefeuille sur les pays émergents reste très concentré sur deux régions : l'Asie et le Moyen-Orient et dans une moindre mesure sur l'Europe de l'Est.

Dans l'environnement économique et financier difficile de 2011 et le manque de visibilité pour 2012 auquel s'ajoute la mise en place des nouvelles règles prudentielles, une politique de réduction globale des actifs a été décidée. Elle s'est aussi traduite par une nette diminution des encours sur les pays émergents, en particulier à partir du second semestre 2011.

Asie

L'Asie reste la première région d'exposition au sein des pays émergents avec des encours de 11,6 milliards d'euros, soit 32% de l'exposition commerciale sur les pays émergents. L'activité est fortement concentrée sur deux pays : la Chine et l'Inde.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord représentent la deuxième exposition sur les pays émergents avec 28,2% des encours, soit 10,2 milliards d'euros, montant en nette baisse par rapport à fin 2010 lié aux effets du « printemps arabe ». Les principales expositions sont concentrées sur l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis.

Europe de l'Est

La région Europe de l'Est représente 18,7 % du portefeuille sur les pays émergents et 6,7 milliards d'euros d'encours, principalement concentrés sur la Russie et la Pologne.

Amérique Latine

Cette région représente 14,6% du portefeuille de Crédit Agricole CIB sur les pays émergents, soit 5,3 milliards d'euros, montant stable par rapport à fin 2010. Les principales expositions sont concentrées sur le Brésil et le Mexique.

Afrique subsaharienne

A fin décembre 2011, cette région représentait 6,6% du portefeuille commercial sur les pays émergents, soit 2,3 milliards d'euros, en net retrait par rapport à fin 2010 en raison principalement de la fermeture en cours de notre entité en Afrique du Sud.

→ RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du taux d'intérêt ;
- les cours de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix correspond au risque de variation de

juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du prix de l'actif sous-jacent qui peut-être une matière première ou une action (ou autres produits liés aux actions : paniers d'actions, indices sur actions) ;

- les risques de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs ;
- les autres paramètres de marché : les risques de volatilité et de corrélation correspondent au risque de variation de juste valeur des instruments financiers du fait de l'évolution des niveaux de volatilité des paramètres cités précédemment ou de l'évolution de leur corrélation.

Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché chez Crédit Agricole CIB s'appuie sur un dispositif structuré, comprenant une organisation de Risk Management indépendante, des procédures de contrôle et de reporting robustes et homogènes, appliquées à un système de mesure fiable et exhaustif.

Les efforts de consolidation de cet ensemble ont abouti, sur la majeure partie du périmètre, à la validation du modèle interne par les autorités réglementaires qui s'applique principalement aux portefeuilles évalués à la juste valeur (y compris ceux gérés en extinction) ainsi qu'aux activités de Trésorerie.

Suite aux évolutions réglementaires relatives aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit, Crédit Agricole CIB a mis en place, au titre de la nouvelle Directive Européenne CRD III, des mesures complémentaires :

- une mesure de Value-at-Risk stressée : cette VaR stressée est déterminée selon une méthode historique ; sa production fait l'objet d'une validation par les sensibilités, suivant un dispositif déjà mis en œuvre pour la VaR courante. La période de référence d'une durée d'un an est calibrée annuellement avec des séries historiques remontant à mi-2007, de manière à maximiser le montant du calcul. Tout comme pour le calcul de la VaR courante, l'horizon de liquidité utilisé pour le calcul est de 1 jour, il est ensuite extrapolé à 10 jours ;
- une mesure d'Incremental Risk Charge (IRC) : elle concerne le trading de produits simples de crédit ; elle s'appuie sur le même dispositif que celui utilisé pour le calcul du capital économique au titre du risque de crédit dans le cadre du Pilier 2.

Il s'agit d'une simulation Monte-Carlo (99,9%, 1an) dans une approche Mark-to-Model. On utilise l'hypothèse du niveau de risque constant (« constant level of risk ») pour l'ensemble des opérations. Au-delà des contrôles de stock et de cohérence des résultats, la validation du montant d'IRC est effectuée à travers un modèle ASRF « Asymptotic Single-Risk-Factor » appliqué aux positions longues d'une part et courtes d'autre part ;

- une mesure de Comprehensive Risk (CRM) : elle concerne les activités de trading de corrélation qui sont actuellement gérées en extinction. Il s'agit d'une simulation Monte-Carlo (99,9%, 1 an) utilisant une génération historique des défauts et des migrations, conforme aux probabilités de l'IRB-A, ainsi que d'une diffusion des facteurs de risques de marché (spreads et Base Correlation notamment). On utilise l'hypothèse du niveau de risque constant (« constant level of risk ») pour l'ensemble des positions. La validation de l'indicateur repose notamment sur la comparaison des valorisations et stress-tests produits dans l'environnement de la CRM avec ceux produits à travers des systèmes tiers ou bien l'analyse du quantile du portefeuille (nombre de défauts, migrations, scénarios de marché) ;
- pour la détermination du floor en méthode standard appliqué au calcul de la CRM, la charge en capital des titrisations est calculée en utilisant la méthode SFA de l'IRB-A ;
- enfin, la charge en capital des positions sur ABS et CDO d'ABS traités en trading book prudentiel est déterminée en appliquant la méthode RBA de l'IRB-A.

Organisation du suivi des risques de marché

Comités de décision et de suivi des risques

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché. Le Comité, présidé par un membre de la Direction générale de Crédit Agricole CIB, se réunit bimensuellement. Il suit et analyse les risques de marché et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies. Il octroie des limites aux pôles opérationnels dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Comité Stratégies & Portefeuilles et des limites globales fixées par le Comité des Risques Groupe (Crédit Agricole S.A.).

Le Comité des Risques de Marché associe notamment des membres du Comité exécutif de Direction générale de Crédit Agricole CIB, un membre représentant la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A., les responsables du Risk Management Marché, les responsables opérationnels des Activités de Marché et un représentant de la Direction financière de Crédit Agricole CIB.

Les comptes rendus des Comités sont adressés au Directeur général de Crédit Agricole CIB ; ce dernier est également informé de l'état des risques, des stratégies et perspectives d'évolution dans le cadre des Comités Stratégies & Portefeuilles.

Enfin, la ligne métier Audit Interne s'assure, par des missions régulières, du respect des normes de contrôle interne.

Fonctions de contrôle des risques

Les fonctions de contrôle des risques de marché forment une ligne métier mondiale indépendante, au sein de Risk & Permanent Control, qui repose sur trois équipes.

- L'analyse quantitative, dont les missions sont les suivantes :
 - validation des modèles de valorisation et de mesure des risques ;
 - identification et quantification des risques de modélisation ;
 - recommandation de provisionnement des incertitudes liées aux modèles.
- Le Suivi d'Activité dont la double mission est d'assurer la production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché. Le Suivi d'Activité est également en charge du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de

risque. Enfin, il est associé à la Direction Financière dans les démarches de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable.

- Le Risk Management dont la mission est d'assurer au niveau mondial le suivi et le contrôle des risques de marchés pour l'ensemble des lignes produit. Ceci comprend :
 - la proposition de jeux de limites (approbation par le Comité des Risques de Marché) et le suivi de leur respect ; les dépassements de limites ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché ;
 - l'analyse des risques portés par les portefeuilles de marché ;
 - la validation des risques et des résultats.

Des équipes transverses complètent ce dispositif et assurent la consolidation internationale, l'homogénéité des paramètres de marché (utilisés pour la valorisation des positions et les mesures de risque) et la maintenance du modèle interne de Value at Risk.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Indicateurs de suivi des risques de marché

L'encadrement des risques de marché repose sur des indicateurs multiples situés à différents niveaux d'agrégation. La définition de limites vise à couvrir l'ensemble des facteurs de risques.

▲ Mesure en « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue l'élément central du dispositif de mesure des risques. La validation du modèle interne par les autorités réglementaires permet de conforter son utilisation pour le suivi opérationnel des risques de marché.

La VaR est l'évaluation de la perte potentielle que le portefeuille de Crédit Agricole CIB pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon d'un jour et pour un intervalle de confiance de 99 %, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le groupe dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal

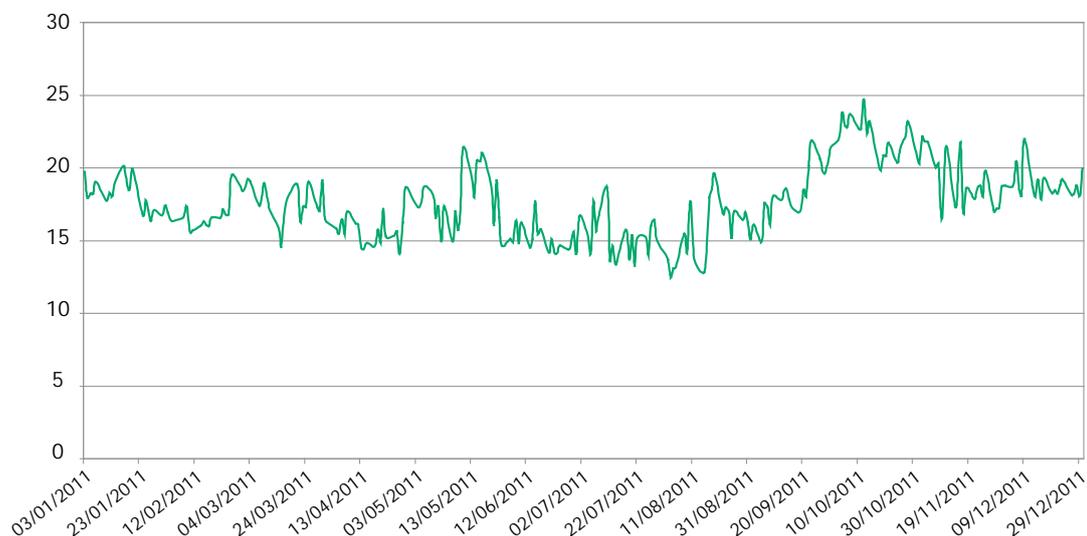
dans 99 cas sur 100, suite à la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs...). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale. La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risques différents.

Le modèle interne de Crédit Agricole CIB est basé sur un modèle de VaR historique, à l'exception d'une partie des Matières premières. Pour cette activité, les périmètres Métaux Précieux, Gaz et Électricité sont traités en VaR historique à fin 2011. Les périmètres Énergie et Métaux de Base sont en revanche traités en VaR Monte Carlo. Enfin, certains produits exotiques sont traités en méthode standard pour les besoins réglementaires.

La méthodologie de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Au cours de l'année 2011, la VaR réglementaire a suivi l'évolution décrite ci-dessous :

VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB en 2011 (en millions d'euros)



4 Facteurs de risque et Pilier 3

Le profil de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB est quasi stable au cours de l'année 2011 et se situe à un niveau globalement faible. Ceci s'explique principalement par la stratégie de maintien d'un profil de risque prudent. La hausse observée au début du quatrième trimestre résulte d'une contribution légère-

ment croissante de plusieurs lignes produit. Le livre de corrélation contribue pour une part encore significative à la VaR réglementaire mais pour des montants très inférieurs à ceux observés dans le passé.

La VaR réglementaire constatée par ligne d'activité au cours de l'année 2011 est représentée dans le tableau ci-dessous :

	Matières premières	Change	Taux	Crédit	Actions	Compensation	Crédit Agricole CIB
Max 2011	6	8	17	17	5	(18)	25
Min 2011	2	2	5	6	2	(7)	12
Moyenne 2011	2	4	9	10	3	(13)	18

La VaR réglementaire s'élève à 20 millions d'euros au 30 décembre 2011, contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La VaR réglementaire est principalement alimentée par deux sources de risque : les risques de taux et les risques de crédit.

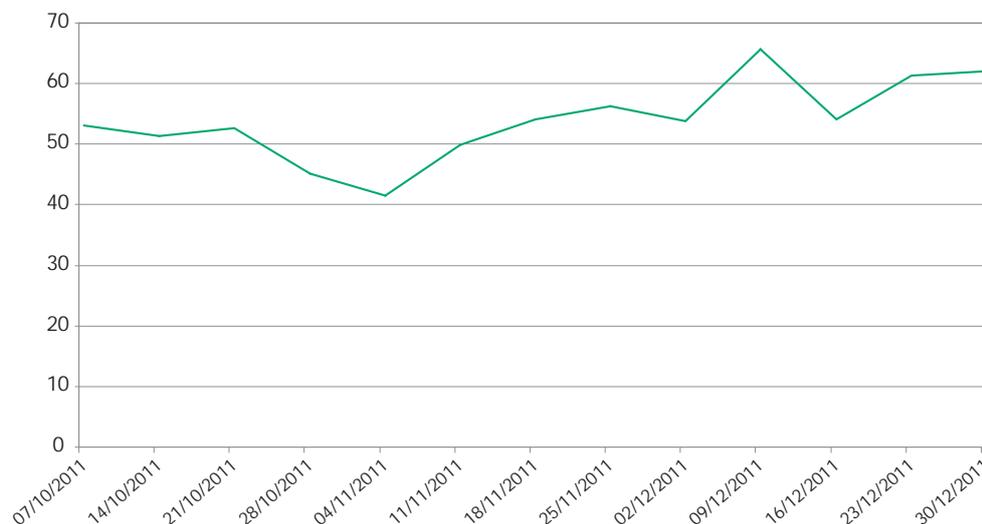
Les activités de taux présentent une VaR moyenne de 9 millions d'euros en 2011, soit un niveau en forte diminution par rapport à celui de l'année précédente. Les risques proviennent en partie des activités de dérivés de taux. Leur profil de risque a été réduit au cours du second semestre et leur contribution est faible en fin d'année. Les activités de trésorerie (livres en trading ou repos) complètent cette contribution. Leur profil de risque a également été réduit dans le contexte de marché du second semestre.

Les activités de crédit présentent une VaR moyenne de 10 millions d'euros en 2011, soit un niveau très inférieur à celui observé au cours de l'année 2010 qui atteignait 21 millions d'euros. Ceci

s'explique principalement par la contribution du livre de corrélation. La gestion en extinction de cette activité a permis sur la durée de réduire son profil de risque. Au cours du dernier trimestre 2011, la très nette hausse des spreads de crédit a de nouveau fait progresser le montant de VaR sur ce portefeuille (contribution moyenne de 14 millions d'euros au dernier trimestre contre 8 millions d'euros au cours des neuf premiers mois).

Enfin, suite aux nouvelles exigences résultant de la CRD III, Crédit Agricole CIB a mis en place une mesure de VaR dite « stressée ». L'objectif de cette mesure est d'augmenter la profondeur historique des mesures de VaR, de réduire leur caractère pro-cyclique et de retenir la période d'un an la plus défavorable observée au cours des dernières années. Cette mesure a été mise en place depuis juin 2010. A fin 2011, la période retenue va de février 2008 à février 2009, englobant notamment la fin de l'année 2008 (crise Lehman).

Depuis octobre 2011, la VaR réglementaire stressée a suivi l'évolution décrite ci-dessous :



Backtesting

Un processus de backtesting compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées. Par construction du modèle interne, une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an. Au cours de l'année 2011, il a été constaté une seule exception. Elle est principalement imputable à des résultats élevés sur le livre de corrélation. Ils ont été élevés dans un contexte de très forte volatilité des spreads de crédit (août 2011).

Stress scenarios

Afin de compléter les mesures en VaR, Crédit Agricole CIB applique des scénarii de stress à ses activités de marché afin d'évaluer l'impact de perturbations particulièrement fortes sur la valeur de ses livres. Ces scénarii procèdent de quatre approches complémentaires :

- des approches historiques, qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scénarii historiques ainsi retenus sont ceux des

crises de 1994 (scenario de crise obligataire), de 1998 (scenario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes), de 1987 (scenario de krach boursier) et d'octobre 2008 (crise de liquidité et de crédit). Ce nouveau scénario a été ajouté au cours du dernier trimestre de l'année 2011 ;

- des scénarii hypothétiques, qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Les scénarii hypothétiques sont ceux d'une Reprise Économique (Progression des marchés d'actions et de matières premières, forte progression des taux court terme et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit) et d'un Resserrement de la Liquidité (forte progression des taux court terme, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions).

Un nouveau stress hypothétique a été ajouté en 2011 - Il s'agit d'un scenario de tension internationale. Les hypothèses prisent en compte sont les suivantes : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des Futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit) ;

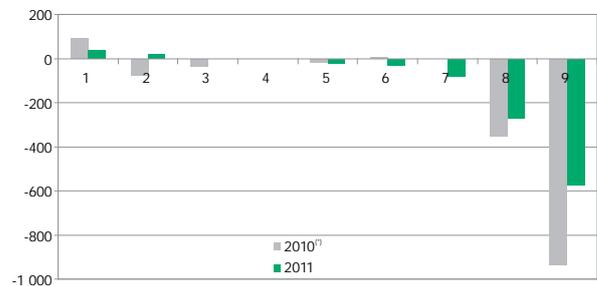
- une approche dite adverse, qui évalue l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité. Les pertes mesurées par ce scenario font l'objet d'un encadrement par une limite ;
- enfin, une approche dite « extrême » qui permet de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus larges, en tenant peu compte d'éventuels effets de compensation entre les différents facteurs de risques. Cet indicateur fait lui aussi l'objet d'une limite fixée en accord avec Crédit Agricole S.A.

Les stress globaux sont calculés sur une base hebdomadaire et sont présentés au Comité des Risques de Marché de Crédit Agricole CIB avec une fréquence bimensuelle.

En parallèle, des scénarii de stress spécifiques sont développés pour chaque ligne d'activité. Ils sont produits selon une fréquence le plus souvent hebdomadaire. Ces scénarii spécifiques permettent de préciser l'analyse des risques propres aux différentes lignes d'activité.

A fin 2011, les niveaux de risque évalués sur la base des neuf stress scénarii globaux sont les suivants (périmètre des activités stratégiques) :

■ Pertes estimées en application des scénarii de stress globaux (en millions d'euros)



⁽¹⁾ Données 2010 basées sur neuf stress scénarii.

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 1 : Crise 1987 | 2 : Economic Recovery |
| 3 : Liquidity Tightening | 4 : International Tension |
| 5 : Crise 1994 | 6 : Crise 1998 |
| 7 : Crise 2008 | 8 : Adverse |
| 9 : Extreme | |

On peut constater une forte réduction des risques de stress notamment pour les stress les plus intenses.

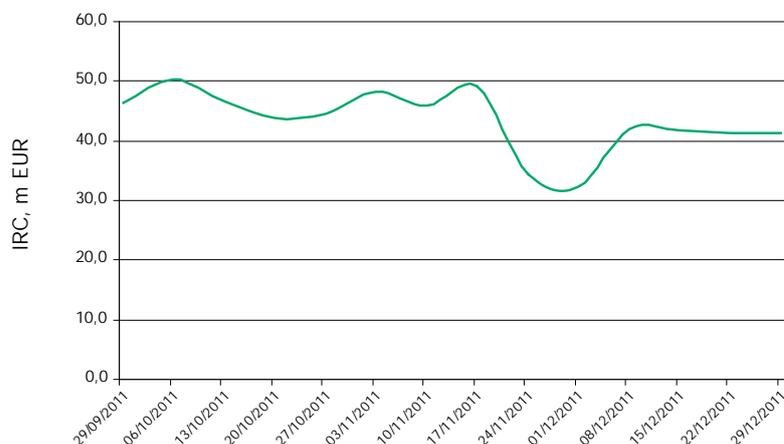
Autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- les jeux de limites permettent un encadrement précis des risques. Déclinés par activité et par desk, ils précisent les produits autorisés, les échéances maximales, les sensibilités maximales ; ils comprennent également un système de loss alerts ou de stop loss ;
- les indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management. Ils comprennent notamment des indicateurs en notionnel dont l'objet est de mettre en lumière des opérations atypiques.

Au titre de la CRD III, Crédit Agricole CIB a mis en place la mesure de risque « IRC ». Cette mesure indique les pertes incrémentales liées au changement de qualité de crédit d'un portefeuille.

Depuis octobre 2011, l'IRC a suivi l'évolution décrite ci-dessous :



L'IRC reste stable pendant le dernier trimestre 2011.

4

Facteurs de risque et Pilier 3

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD III au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place le CRM (Comprehensive Risk Measure). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation et est pleinement intégré dans le calcul des fonds propres de la banque. A fin 2011, le montant au titre du CRM s'élève à 632 millions d'euros.

La mesure finale requise par les autorités tutelles est la Méthode Standard, qui calcule le besoins de fonds propres sur le périmètre des autres portefeuilles de titrisation. Ce chiffre s'élève à 256 millions d'euros au 29 décembre 2011.

Utilisation des dérivés de crédits

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (trading, structuration et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédits. Les produits traités activement sont des produits simples (« Credit Default Swaps »), avec pour facteur de risque principal les « spreads de crédit ». L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction.

L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indi-

cateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction Risk and Permanent Control, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites (sur accord du Comité des Risques de Marché) et de la validation des modèles.

Risques sur actions

Le risque sur actions de Crédit Agricole CIB provient pour l'essentiel des opérations de trading et d'arbitrages sur actions effectuées dans le cadre des activités de dérivés actions et fonds réalisées au sein des marchés de capitaux, et plus marginalement par les activités de courtage sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA.

Le risque sur actions généré par les activités de trading et d'arbi-

trage est suivi en « Value at Risk » (VaR) à 99 % qui mesure le risque le plus élevé calculé à partir de multiples paramètres et en fonction de nombreux scénarios, une fois éliminé 1 % des occurrences les plus défavorables. Les valeurs de VaR moyennes, minimales et maximales sont détaillées par facteur de risque - et notamment celui sur actions - dans la section « Risques de marché » de la partie « Facteurs de risque et Pilier 3 » (rubrique précédente).

→ EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2011.

A ce titre elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

Tableau de synthèse des expositions présentées ci-après :

<i>en millions d'euros</i>	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable	
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette		
RMBS	799	(165)	(82)	552	(1)	311	(197)	114	(3)	
CMBS	178	(7)	(11)	160		12	(3)	9		
CDO super senior non couverts	3 396	(1 352)	(754)	1 290	(2)	5 682	(4 707)	975		
CDO mezzanines non couverts						1 063	(1 063)	0		
CLO non couverts	1 061	(51)	(9)	1 001		513	(40)	473		
Protections acquises auprès de monolines						312	(193)	119		(4)
Protections acquises auprès de CDPC						1 145	(160)	985		

⁽¹⁾ Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)

⁽²⁾ Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)

⁽³⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)

⁽⁴⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)

ABS immobiliers

<i>en millions d'euros</i>	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	1 009	430	301	197	198	172
Décote ⁽¹⁾	(344)	(132)	(60)	(68)	(26)	(47)
Exposition nette en millions d'euros	665	298	241	129	172	125
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	389	214	80	66	35	31
Décote	(344)	(185)	(5)	(7)	(3)	(5)
Exposition nette en millions d'euros	45	29	75	59	32	26
% subprime sous-jacents sur exposition nette	95%	98%				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	5%	5%	48%	7%	65%	34%
AA	4%	2%	35%	34%	9%	19%
A	1%	7%	6%	41%	26%	19%
BBB	3%	3%	1%			
BB	4%	1%	10%	18%		3%
B	4%	4%				25%
CCC	23%	21%				
CC	14%	9%				
C	36%	28%				
Non noté	6%	20%				

<i>en millions d'euros</i>	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
CMBS	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette ⁽¹⁾			73	63	122	97
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			12	5	5	4

⁽¹⁾ Dont 93 millions d'euros de provision collective sur RMBS et CMBS au 31 décembre 2011 contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 31 décembre 2011 : nominal = 320 millions d'euros ; juste valeur = 87 millions d'euros.

- 31 décembre 2010 : nominal = 589 millions d'euros ; juste valeur = 175 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie, sont calibrés en fonction :

- de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées).

A compter de fin mars 2011 les taux de pertes sont exprimés en pourcentage du nominal des prêts en vie (jusqu'à présent les taux de pertes étaient estimés en pourcentage du nominal des prêts en vie à l'origine); cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
31.12.2010	32%	42%	50%
31.12.2011	50%	60%	60%

Les informations relatives à la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles sont données dans la note 10.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

CDO super senior évalués au coût amorti

Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 2,3 milliards d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 754 millions d'euros).

Décomposition des CDO super senior à sous-jacent résidentiels US non couverts

<i>en millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	5 682	3 396
Décote	4 707	1 352
Provision collective		754
Valeur nette	975	1 290
<i>Valeur nette (au 31 décembre 2010)</i>	<i>1 246</i>	<i>1 396</i>
Taux de décote⁽¹⁾	83%	71%
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	50%	34%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	16%	15%
% des actifs Alt A sous-jacents	8%	16%
% des actifs Jumbo sous-jacents	7%	3%

⁽¹⁾ Après prise en compte des tranches décotées à 100%

Autres expositions au 31 décembre 2011

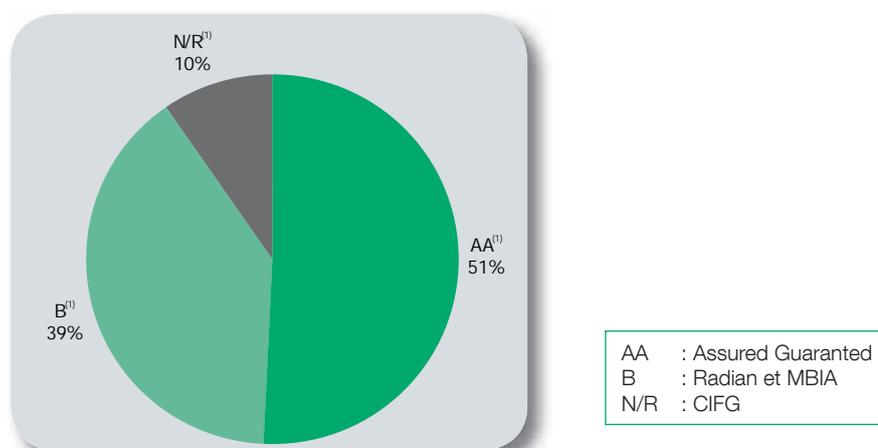
<i>en millions d'euros</i>	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	513	(40)		473
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	1 061	(51)	(9)	1 001
CDO Mezzanines non couverts	1 063	(1 063)		0

4 Facteurs de risque et Pilier 3

Protections acquises auprès de monolines au 31 décembre 2011

en millions d'euros	Monolines en couverture de				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	113	5 489	288	358	6 248
Montant notionnel brut des éléments couverts	113	5 489	288	358	6 248
Juste valeur des éléments couverts	69	5 398	236	233	5 936
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	44	91	52	125	312
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(8)	(50)	(47)	(88)	(193)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines	36	41	5	37	119

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 31 décembre 2011



⁽¹⁾ Notation la plus basse émise par Standards & Pours ou Moody's au 31 décembre 2011.

Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

Au 31 décembre 2011, l'exposition nette auprès de CDPC est de 985 millions d'euros (contre 672 millions d'euros au 31 décembre 2010), principalement sur des CDO corporate,

après prise en compte d'une décote de 160 millions d'euros (contre 108 millions d'euros au 31 décembre 2010).

→ GESTION DE BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Les politiques de gestion financière de Crédit Agricole CIB sont définies par le Comité de Gestion Actif-Passif en étroite coordination avec Crédit Agricole S.A..

Présidé par le Directeur général délégué en charges des Finances, ce Comité comprend en particulier les membres de la Direction générale, le responsable Finance, celui de la Trésorerie ainsi qu'un représentant Finance de Crédit Agricole S.A. et des représentants des Risques de Marchés de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

Il est animé par le Responsable de la Gestion Actif-Passif et du Credit Portfolio Management de Crédit Agricole CIB.

Ce Comité se réunit une fois par trimestre ; il constitue l'organe

de décision en matière de gestion actif-passif pour le Groupe. Il intervient soit en gestion directe soit en supervision et en coordination générale pour les domaines de gestion actif-passif formellement délégués aux succursales étrangères et aux filiales.

La Direction financière (via la Gestion Actif-Passif) est responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité Gestion Actif-Passif.

La gestion des risques financiers comprend le suivi et la supervision des risques de taux (hors métiers de marchés), de change structurel et opérationnel et de liquidité de Crédit Agricole CIB en France et à l'étranger. Elle inclut notamment la gestion directe des positions de « haut de bilan ».

Risques de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger les marges commerciales contre les fluctuations de taux et d'assurer la meilleure stabilité dans le temps de la valeur patrimoniale des éléments de haut de bilan au regard des dites fluctuations.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Gestion du risque

Chaque entité opérationnelle gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif local chargé d'assurer le respect des limites et des normes du Groupe.

La Gestion Actif-Passif du Siège - dans le cadre de sa mission de coordination et de supervision - et la Direction des Risques de marchés qui participe aux Comités locaux assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est présentée au Comité de gestion actif-passif de Crédit Agricole CIB.

Celui-ci :

- examine les positions consolidées déterminées en date d'arrêt trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables à Crédit Agricole CIB, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A.;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

Méthode

Crédit Agricole CIB utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixes

ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La mesure des impasses prend en compte l'effet des couvertures de taux réalisées en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie.

Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossage en taux de chaque financement clientèle auprès des équipes de marché ainsi que du volume réduit des dépôts non rémunérés.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une limite d'exposition définie par Crédit Agricole S.A. de 14,9 milliards d'euros jusqu'à 2 ans, 1,5 milliards d'euros en moyenne entre 3 et 8 ans et 0,9 milliards d'euros jusqu'à 10 ans.

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2011 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt :

en milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-0,7	+0,5	+0,2
Impasse moyenne Euro et autres devises	-0,7	+0,6	+0,6

En termes de sensibilité du PNB de la première année (2012) Crédit Agricole CIB pourrait gagner 51 millions d'euros de revenus en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 200 points de base, soit une sensibilité de 0,9% pour un PNB de référence de 5 886 millions d'euros en 2011.

Sur la base de ces mêmes calculs de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des dix prochaines années en cas d'une variation défavorable uniforme de 200 points de base de la courbe des taux représente 0,95% des fonds propres comptables du Groupe.

Par ailleurs, des mesures d'impact en résultat de cinq scénarios de stress - trois historiques et deux hypothétiques - portant sur l'impasse de taux d'intérêt sont effectuées sur base trimestrielle et portées à la connaissance du Comité Actif Passif.

Les scénarios retenus sont ceux utilisés par le département Trésorerie de Crédit Agricole CIB, à savoir :

- Les scénarios historiques : la crise majeure sur le marché des actions (Lundi Noir de 1987) ; la hausse massive des taux (Krach obligataire de 1994) ; la forte hausse des spreads émetteurs (hausse des spreads de crédit de 1998).

- Les scénarios hypothétiques : ils reposent, l'un sur l'anticipation d'une reprise économique (hausse des marchés actions, des taux, du spot USD, du pétrole et baisse des spreads émetteurs) et l'autre sur une crise de liquidité suite à la décision de la Banque Centrale de relever ses taux directeurs.

Les simulations se calculent à partir de la sensibilité de l'impasse de taux de Crédit Agricole CIB. La sensibilité se définit comme le gain ou la perte générée par une variation de 2% des taux d'intérêt. Cette sensibilité est déclinée en euros et dollars US. Elle se calcule sur des encours moyens par année glissante.

Les chocs de ces scénarios sont calculés sur une base de dix jours selon la méthodologie de scénario de stress de Crédit Agricole CIB. Cette sensibilité est « choquée » sur différents points. Le résultat d'un stress correspond à la valeur actuelle nette encourue en cas de variation des caractéristiques du scénario.

L'application des scénarios de stress met en évidence des impacts relativement limités puisque la valeur actuelle nette de la perte potentielle maximale encourue représente 0,51% des fonds propres comptables et 1,39% du PNB au 31 décembre 2011.

Risques de liquidité et de financement

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

Objectifs et politique

L'objectif premier de Crédit Agricole CIB en matière de gestion de sa liquidité est toujours d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Le groupe Crédit Agricole CIB fait partie intégrante du périmètre de gestion du risque de liquidité du groupe Crédit Agricole et s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des actifs et passifs de son bilan.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures vise à assurer le bon fonctionnement de ce dispositif.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

Gestion du risque

Au sein de Crédit Agricole CIB, la responsabilité de la gestion du risque de liquidité est répartie entre plusieurs départements : la Direction financière / Asset & Liability Management (ALM) en charge de la gestion du refinancement moyen et long terme (MLT), Fixed Income Markets / Trésorerie responsable de la ges-

tion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sous délégation de l'ALM et la Direction des risques en charge de la validation du dispositif et du suivi du respect des règles et des limites.

▲ Pilotage décisionnaire

Le Comité ALM du groupe Crédit Agricole CIB définit et suit la politique de Gestion Actif / Passif. Il constitue, avec le Comité de Direction Générale, l'organe exécutif de la Gouvernance et définit toutes les limites opérationnelles de Crédit Agricole CIB. Il s'agit d'une instance décisionnaire sur les points importants notamment le suivi des levées MLT, le contrôle des limites court terme et long terme.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, des comités de suivi rapproché peuvent être instaurés entre la Direction générale, la Direction des risques, la Direction financière et la Trésorerie, afin de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ces Comités se sont notamment réunis de façon régulière à partir de juillet 2011, compte tenu de la situation tendue des marchés et des contraintes de liquidité qui se sont imposées à Crédit Agricole CIB.

▲ Pilotage opérationnel

D'un point de vue opérationnel, la déclinaison des rôles est la suivante :

- le pilotage et le contrôle de la liquidité court terme, jusqu'à deux ans compris, sont délégués par l'ALM, qui gère cette délégation à la Ligne Métier Trésorerie ;
- la gestion de la liquidité moyen / long terme est placée sous la responsabilité de l'ALM.

En termes de pilotage de la liquidité court terme, la ligne Métier Trésorerie est responsable de la gestion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sur une base mondiale. Elle assure les missions de gestion quotidienne globale du refinancement court terme du groupe Crédit Agricole CIB, la coordina-

tion des spreads à l'émission ainsi que la gestion du portefeuille d'actifs liquides de la Trésorerie. Au sein de chaque centre de Trésorerie, le Trésorier est localement responsable de la gestion des activités de refinancement, selon les limites qui lui ont été données. Il rend compte au Trésorier de Crédit Agricole CIB et au Comité Actif / Passif local. Il est également responsable du respect des contraintes réglementaires locales applicables à la liquidité courte.

En termes de gestion du refinancement à moyen et long terme, celui-ci est de la responsabilité du Département Finance/ALM en charge de la mesure et du suivi du risque de liquidité moyen long terme, du suivi des levées de liquidité long terme effectuées par les desks de marché de la Banque, de la planification et suivi des programmes d'émission, du contrôle de la cohérence des prix d'émission et de facturation de la liquidité aux Métiers consommateurs.

Conditions de refinancement en 2011

Outre les sources classiques de liquidité à court terme, Crédit Agricole CIB met en œuvre une politique active de diversification de ses sources de financement, notamment traduite par la mise en place d'un programme d'émissions structurées spécifique au marché US, d'un programme d'émission de commercial paper domestique au Japon et la mise en place d'un programme de CD's basé à Londres et destiné à être vendu en Asie.

Les ressources de liquidité longue de Crédit Agricole CIB proviennent des dépôts de la clientèle, d'emprunts interbancaires et d'émissions de titres de créance sous diverses formes (Certificats de dépôt, BMTN, EMTN). A noter que du fait de la persistance de la crise de liquidité, Crédit Agricole CIB a intensifié l'émission de produits à options de liquidité (EMTN callables ou putables à l'initiative de l'investisseur), notamment ces derniers mois.

Crédit Agricole CIB utilise largement ses programmes d'Euro Médium Term Notes (EMTN) : au 31/12/2011, les montants émis dans le cadre de programme EMTN représentent environ 22 milliards d'euros en droit anglais et 8 milliards d'euros en droit français.

Sauf exception, les émissions effectuées sous ces programmes pour les besoins de la clientèle internationale et domestique de Crédit Agricole CIB sont dites « structurées » c'est-à-dire que le coupon payé et/ou le montant remboursé à l'échéance comporte une composante indexée sur un ou plusieurs indices de marché (action, taux d'intérêt, change ou matière première). De même, certaines émissions sont dites « Credit Linked Notes » c'est-à-dire que le remboursement est minoré en cas de défaut d'un tiers défini contractuellement lors de l'émission.

Un contexte de crise de liquidité en 2011

Les difficultés rencontrées dans le refinancement de leur dette par certains états de la zone euro et l'accélération de la crise financière ont entraîné l'apparition de tensions nouvelles sur les marchés du refinancement à partir du milieu d'année 2011. Ainsi, sur cette période, Crédit Agricole CIB comme l'ensemble des

établissements financiers, a subi les conséquences de la nette hausse des spreads long terme sur ses émissions, une baisse des volumes disponibles notamment sur les échéances court terme et des difficultés à se refinancer en dollar.

Depuis le mois de mai 2011, Crédit Agricole CIB a dû faire face à une combinaison d'événements qui ont fait surgir des conditions de marché de la liquidité plus tendues que celles connues lors de la période post-Lehman en 2008.

Crédit Agricole CIB en coordination avec Crédit Agricole S.A. ont décidé de mettre en œuvre dès le début du mois de juillet une série de mesures destinées à sécuriser sa position de liquidité et à anticiper une dégradation des conditions de marché notamment :

- des actions destinées à sécuriser le bilan de liquidité en limitant l'impact sur l'activité clientèle (réduction des positions de l'activité de marché Global Equity Derivatives, réaménagement des portefeuilles de la Trésorerie) ;
- l'adoption de mesures plus contraignantes ayant un impact stratégique ou commercial (objectifs de réduction des consommations de liquidité fixés pour chaque métier de Crédit Agricole CIB, mise en œuvre d'un programme de cessions de loans) et la fixation d'objectifs de réduction supplémentaire pour certains métiers et des contraintes d'encours imposées aux activités de titrisation.

Depuis l'automne, ces mesures entrent dans le cadre plus large du plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole S.A.

Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de Crédit Agricole CIB est structuré autour de plusieurs indicateurs de risque :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, le suivi de l'endettement court terme brut et net, et la mesure des impasses statiques et dynamiques dans des conditions variées ;
- les indicateurs long terme permettant de mesurer le risque de liquidité à moyen et long terme notamment grâce au suivi de la concentration des échéances de refinancement long terme, la production de l'impasse de transformation globale à un an, et le suivi de limites spécifiques de transformation à un an fixées par devise, le contrôle des indicateurs de diversification MLT permettant de limiter la concentration des sources de refinancement.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examen et validations auprès des instances de Crédit Agricole CIB et du groupe Crédit Agricole.

Opérationnellement, le système de gestion et d'encadrement de la liquidité s'appuie sur un outil interne mesurant et analysant les indicateurs définis dans les normes et permettant ainsi le suivi de la situation de liquidité et le respect de leurs limites.

Par ailleurs, les mesures réglementaires de type ratio de liquidité participent au suivi du risque de liquidité (mesure, projection, gestion). Dans ce domaine, l'instauration des ratios de liquidité (le Liquidity Coverage Ratio [LCR] encadrant la liquidité à un mois et le Net Stable Funding Ratio [NSFR]) ont fait l'objet d'analyse et de simulations préliminaires.

Expositions

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2011, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole CIB S.A. s'élève à 114% (contre 125 % au 31 décembre 2010).

Risques de change

Le risque de change s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures.

Risques de change structurels

Le risque de change structurel du Groupe résulte de ses investissements durables dans des actifs en devises étrangères, essentiellement les fonds propres de ses entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'immuniser patrimoniallement l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement. Dans certains cas, et notamment pour les devises peu liquides, l'investissement donne lieu à achat de la devise concernée ; des couvertures du risque de change par des opérations à terme sont alors si possible mises en place.

Les principales positions de change structurelles brutes du groupe sont libellées en dollar américain, en devises liées à ce dernier - devises de pays du Moyen-Orient ainsi que certaines devises asiatiques pour l'essentiel - en livre sterling et en franc suisse.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- patrimonial, pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs considérés ;

En tant qu'entité constitutive du périmètre de gestion du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB a continué de décliner tout au long de l'année 2011 la mise en œuvre de l'approche avancée en concertation avec le Groupe.

Le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon. En 2011, le dispositif de surveillance du risque de liquidité s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants.

- prudentiel par exception, pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change ; dans cette optique, les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;

Les actions de couverture du risque de change structurel sont gérées de manière centralisée et mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de la Banque.

Les positions de change structurelles de Crédit Agricole CIB sont en outre intégrées dans celles du groupe Crédit Agricole S.A., présentées cinq fois par an à son Comité Actif Passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A..

Risques de change opérationnels

La Banque est en outre exposée à des positions de change opérationnelles sur ses produits ou charges en devises étrangères, constatées tant au Siège que dans ses implantations de l'étranger.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum ses positions de change opérationnelles nettes, en procédant à leur couverture sur base périodique, sauf exception sans couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de probabilité est fort et le risque de variation élevé.

Les règles et délégations applicables pour la gestion des positions opérationnelles sont mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de Crédit Agricole CIB.

Couverture des risques de taux et change

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

La note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Couverture de juste valeur

L'objectif est de protéger la valeur patrimoniale des actifs/passifs financiers à taux fixe sensible à la variation des taux d'intérêt, par adossement à des instruments également à taux fixe. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de juste valeur (fair value hedge).

Les couvertures effectuées à ce titre par la Gestion actif-passif portent sur les encours de dépôts clientèle non rémunérés de la banque privée, lesquels sont analysés comme des passifs financiers à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Le second objectif est de protéger la marge d'intérêt de sorte que les flux d'intérêt générés par des actifs à taux variables financés par des passifs à taux fixe (fonds de roulement notamment) ne soient pas affectés par la fixation dans le futur des taux attachés à ces éléments.

Lorsque la neutralisation ainsi visée est réalisée au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge).

En application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

31.12.2011				
<i>en millions d'euros</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	80	424	265	768
Flux de trésorerie couverts (à payer)	(2)	(5)	0	(7)

■ Documentation sous IFRS des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie

S'agissant des macro-couvertures gérées par la Gestion actif-passif, les relations de couverture sont documentées dès l'origine et vérifiées trimestriellement par la réalisation de tests prospectifs et rétrospectifs.

A cette fin, les éléments couverts sont échancés par bandes de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour les postes sans échéances contractuelles - dépôts à vue par exemple - des modèles d'écoulement s'appuyant sur des comportements historiques établis par produit ; la comparaison de cet échancier avec celui des instruments dérivés permet de vérifier l'efficacité de la couverture.

Couverture de l'investissement net en devise

Pour la gestion du risque de change structurel, les instruments utilisés sont classés dans la catégorie des couvertures d'investissement net en devises (net investment hedge). L'efficacité de ces couvertures est documentée trimestriellement.

→ RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

Gestion des Risques opérationnels

Le suivi du dispositif est placé sous la responsabilité de la Direction Risk and Permanent Control et est supervisé par la Direction générale au travers du volet risque opérationnel du Comité de Contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

▲ Gouvernance

La gestion du risque opérationnel repose tout particulièrement sur un réseau de contrôleurs permanents, assurant également les fonctions de managers des risques opérationnels, couvrant l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe, et supervisés par la Direction Risk and Permanent Control (ce dispositif est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires pages 52 à 53).

Le suivi du dispositif est exercé dans le cadre des Comités de Contrôle interne relevant de la compétence de la direction de chaque entité et auxquels sont confiées les fonctions de contrôle du Siège.

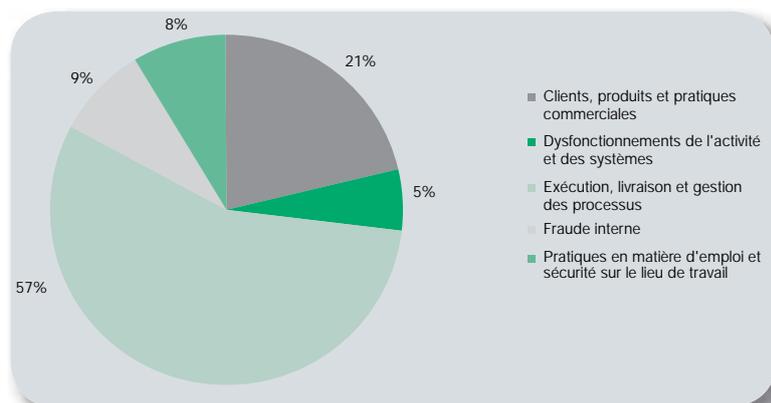
▲ Identification et évaluation qualitative des risques

Conformément aux principes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB a mis en œuvre un dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels en adéquation avec la réforme Bâle II.

Le processus de cartographie des risques opérationnels s'applique à toutes les entités du Groupe. Ces cartographies permettent la surveillance des processus les plus sensibles, la définition de plan d'actions et l'élaboration des plans de contrôles. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle.

Expositions

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des pertes opérationnelles par nature sur la base des impacts en euros sur les résultats financiers pour la période 2009-2011.



▲ Collecte des pertes opérationnelles et remontée des incidents significatifs

Une procédure unifiée de collecte des pertes et de remontée des incidents significatifs a été instaurée sur l'ensemble du périmètre. Les données nécessaires à l'alimentation du modèle interne de calcul de l'allocation des fonds propres économiques (en conformité avec la méthode avancée Bâle II) sont consolidées dans une base unique qui permet de disposer d'un historique de cinq années.

▲ Calcul et allocation des fonds propres économiques

Le calcul des charges en fonds propres est réalisé annuellement au niveau de Crédit Agricole CIB en se fondant sur l'historique des pertes, complété par des scénarios de risques. Il fait ensuite l'objet d'une allocation par lignes de métier de Crédit Agricole CIB Paris et entités.

Le calcul de l'exigence en fonds propres se fait en appliquant le modèle interne AMA (Advanced Measurement Approach) du groupe Crédit Agricole sur le périmètre Crédit Agricole CIB, modèle validé fin 2007 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

▲ Production d'un tableau de bord

La Direction Risk and Permanent Control produit trimestriellement un tableau de bord des risques opérationnels qui met en lumière les faits marquants et l'évolution du coût de ces risques. Ces tableaux de bord reprennent les principales sources de risques (litiges avec la clientèle, gestion des processus relatifs aux opérations de marchés) qui permettent de déterminer les plans d'actions préventives ou correctives.

Principales actions de l'année 2011

Les actions engagées dans le cadre des préconisations du rapport Lagarde ont été poursuivies :

- Renforcement de la sécurité des systèmes d'information,
- Encadrement des flux de trésorerie,
- Veille et anticipation des risques.

Dans le même temps, l'équipe chargée du pilotage de la prévention de la fraude, interne comme externe, a continué à se renforcer. Cette équipe est rattachée à la direction de la conformité, et s'appuie notamment dans son action sur les fonctions de contrôle, ainsi que, plus généralement sur l'ensemble des moyens assurant le contrôle interne des opérations de la banque.

Assurances et couvertures de risques

En matière d'assurances, Crédit Agricole CIB dispose d'une large couverture de ses risques opérationnels, correspondant

aux orientations données par sa maison-mère, Crédit Agricole S.A., dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Crédit Agricole CIB bénéficie de l'ensemble des polices Groupe souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance pour les risques de forte intensité : fraude, tous risques valeurs (ou vol), perte d'exploitation, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile d'exploitation, responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux et dommages aux biens (immeubles, informatique, recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB, comme toutes les filiales des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., gère par elle-même les risques de moindre intensité. Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par une des sociétés d'assurance du Groupe.

Le dispositif général peut varier selon les réglementations locales et les spécificités des pays où le groupe Crédit Agricole CIB est implanté. Ce dispositif est généralement complété par des couvertures locales.

→ RISQUES JURIDIQUES

Le dispositif de gestion du risque juridique est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 56.

A ce jour, à la connaissance du Crédit Agricole CIB, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2011 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

▲ Faits exceptionnels et litiges:

■ New York Attorney General (NYAG)

La succursale de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank («Crédit Agricole CIB») à New York a reçu en mai 2010 une requête («subpoena») du bureau du Procureur Général de l'Etat de New York demandant des informations concernant les relations de Crédit Agricole CIB avec les agences de notation.

■ Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le bureau du District Attorney du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB conduisent actuellement une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes, ni la date à laquelle elles se termineront.

→ RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité concerne le non respect des dispositions législatives et réglementaires et des règles applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière, pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

Gestion du risque de non-conformité

La ligne métier Conformité veille au respect des dispositions ci-dessus et vise à renforcer la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de ces règles et de leur mise en œuvre. Ses missions sont doubles :

- protéger le groupe Crédit Agricole CIB contre tout agissement externe potentiellement néfaste ou illicite. Il s'agit notamment de lutte contre la fraude et de la mission de sécurité financière ; celle-ci repose sur la prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme et la gestion du gel des avoirs et des embargos. La Sécurité financière repose sur la connaissance approfondie et permanente des clients ;
- veiller aux intérêts de ses clients et à sa réputation sur les marchés en œuvrant contre les violations des règles de déontologie interne (délit d'initié, fraude interne, conflit d'intérêt, défaut de conseil, etc.).

La ligne métier Conformité s'assure par ailleurs de l'efficacité des dispositifs en place. Pour cela, elle :

- traduit les lois et règlements dans les procédures et des manuels de Conformité ;
- assure la formation à la conformité des collaborateurs ;
- donne un avis sur les opérations pour lesquelles elle est sollicitée ;

- contrôle le bon fonctionnement du dispositif.

La gouvernance de la ligne métier Conformité est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires pages 55 à 56.

Indicateurs de risques

L'analyse et le suivi du risque de non-conformité reposent sur un dispositif structuré constitué notamment :

- du dispositif de gouvernance mis en place en matière de conformité ;
- de la cartographie des risques qui permet d'identifier et de coter les risques de non-conformité du Groupe ;
- des reportings qui permettent d'évaluer le dispositif de conformité mondial ;
- des outils utilisés en matière de sécurité financière conçus pour signaler et traiter toute alerte ;
- des outils de surveillance des opérations sensibles ou complexes, ou des opérations de marché spécifiques.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II

Contexte réglementaire

Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n°2000-03 du 6 septembre 2000.

L'arrêté en date du 20 février 2007 a permis, sous certaines conditions, l'exemption de ces ratios. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous consolidé.

Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (Capital Requirements Directive) a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ». Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole CIB a intégré dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à cette nouvelle directive.

Depuis sa première mise en application, la CRD a été amendée à deux reprises :

- la CRD II, applicable depuis le 31 décembre 2010, a notamment renforcé les exigences relatives aux titrisations et au calcul des grands risques

- la CRD III, applicable à partir du 31 décembre 2011, a en particulier accru les exigences en fonds propres résultant des risques de marchés et des transactions qualifiées de « retrisitations ».

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les établissements bancaires continuent toutefois à calculer le ratio CAD, puisque le régulateur a défini un niveau plancher (floor) de fonds propres de 80% de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2011.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les exigences en fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche standard qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition ;
- l'approche notations internes qui s'appuie sur le système de notation interne de l'établissement. On distingue :
 - l'approche notations internes fondation selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche notation interne avancée selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole CIB à utiliser ses systèmes de notations internes avancées pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque du crédit.

Gestion des risques

Les politiques, objectifs et dispositifs mis en place en matière de gestion et de réduction des risques sont décrits dans le chapitre

« Facteurs de risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 100 à 126.

Ratios prudentiels

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre prudentiel

Les entités exclues de la consolidation à des fins de surveillance

prudentielle sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Crédit Agricole CIB ne détient qu'une société d'assurance : CAIRS Assurance SA, qui ne présente pas d'insuffisances de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode comptable sont présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2011.

4 Facteurs de risque et Pilier 3

Ratios au 31 décembre 2011

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques du groupe Crédit Agricole CIB mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculé conformément à la réglementation.

en milliards d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Fonds propres de base [A]	18,5	17,3
Capital et réserves part du Groupe	14,9	14,2
Intérêts minoritaires	0,1	0,1
Fonds propres de base sur accord de l'ACP (avance d'actionnaires)	0,0	0,0
Titres hybrides	5,2	5,1
Déductions des immobilisations incorporelles	(1,8)	(2,1)
Fonds propres complémentaires [B]	3,3	3,9
Fonds propres surcomplémentaires	0,0	0,0
Déductions des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires	(3,7)	(4,1)
Déductions des fonds propres de base [C]	(1,8)	(2,1)
Déductions des fonds propres complémentaires [D]	(1,8)	(2,1)
Déductions des fonds propres des sociétés d'assurance	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles	18,1	17,1
Tier 1 [A - C]	16,6	15,3
dont Core Tier 1	13,3	12,3
Tier 2 [B - D]	1,5	1,8
Tier 3	0,0	0,0
Risques de crédit	100,6	108,2
Risques de marché	31,0	6,7
Risques opérationnels	13,3	13,2
Total des risques pondérés avant seuil	144,8	128,1
Total des risques Bâle I	185,3	178,3
Total des risques retenus après seuil (80% Bâle I)	148,3	142,6
Total des risques retenus après seuil + excédent EL provisions	153,1	148,0
Ratio Core Tier 1 flooré^(*)	9,0%	8,7%
Ratio Tier 1 flooré^(*)	11,2%	10,7%
Ratio de solvabilité global flooré^(**)	11,8%	11,6%
Ratio Core Tier 1 hors floor^(***)	9,2%	9,6%
Ratio Tier 1 hors floor^(***)	11,5%	11,9%
Ratio de solvabilité global hors floor^(***)	12,5%	13,4%

(*) calculé à partir du total des risques retenus après seuil (80% Bâle I).

(**) calculé à partir du total des risques retenus après seuil + excédent EL provisions.

(***) calculé à partir du total des risques retenus avant seuil.

Au 31 décembre 2011, le ratio de solvabilité global en Bâle II du groupe Crédit Agricole CIB s'établit à 11,8 % dont 11,2 % pour le ratio Tier 1 et 9% pour le ratio Core Tier 1.

Le ratio est calculé avec le montant des emplois pondérés exprimés en Bâle II après application d'un plancher forfaitaire fixé à 80% des emplois pondérés Bâle I (auquel on ajoute l'excédent EL provisions), ce qui représente 8,3 milliards d'euros d'emplois pondérés supplémentaires au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2010, le ratio global du Groupe atteignait 11,6 %, le ratio Tier 1 s'inscrivait à 10,7 % et le ratio Core Tier 1 s'élevait à 8,7%.

Les encours pondérés Bâle II après application du seuil s'élevaient à 148,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 4% par rapport à l'encours de fin 2010 calculé en Bâle II (142,6 milliards d'euros).

La hausse des emplois pondérés sur la période (+5,7 milliards

d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit baissent de 7,6 milliards d'euros sur l'année (-9,1 milliards hors effet change) : les volumes de la Banque de Financement sont en baisse significative, tandis qu'on observe une légère croissance des risques de contrepartie de marché et de la gestion financière ; les améliorations nettes de notations de contreparties sur l'année ont contribué à accentuer la baisse des emplois pondérés ;
- à la suite de la mise en place de la CRD III, les risques de marché enregistrent une hausse de 24,3 milliards d'euros en équivalent encours pondérés ;
- le risque opérationnel représente 13,3 milliards d'euros en hausse de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2010 ;
- la baisse du montant d'emplois pondérés ajouté en application de la règle du seuil de 80% de Bâle I (3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 14,6 milliards d'euros au 31 décembre

2010) permet d'absorber partiellement la hausse des emplois pondérés liée à la mise en œuvre de la CRD III.

Les fonds propres de base (Tier 1) s'élèvent à 16,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Leur variation sur l'année (+1,3 milliard d'euros) s'explique par plusieurs effets :

- le résultat net au 31 décembre 2010 : +0,7 milliard d'euros ;
- la baisse des déductions liées aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition : +0,3 milliard d'euros ;

- la réduction des déductions sur le Tier 1 : +0,3 milliard d'euros ;
- un effet change favorable : +0,1 milliard d'euros.

Les fonds propres complémentaires baissent quant à eux de 0,3 milliard d'euros en conséquence d'une part de la réduction des déductions touchant à la fois le Tier 1 et le Tier 2 (+0,3 milliard d'euros) et d'autre part du remboursement d'une émission subordonnée intervenu au deuxième trimestre (-0,6 milliard d'euros).

Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital

Composition des fonds propres et ratios

Les fonds propres sont structurés en trois catégories : fonds propres de base, fonds propres complémentaires et fonds propres surcomplémentaires, selon les critères suivants :

- degré décroissant de solidité et de stabilité ;
- durée ;
- degré de subordination.

▲ Fonds propres de base

Ils comprennent :

Noyau dur et déductions

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;
- les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente : elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :
 - pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites du montant de l'impôt déjà déduit comptablement et sont reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées ;
 - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées ;
 - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont neutralisées ;
 - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du groupe diminué d'une provision pour distribution de dividendes ;
- les fonds pour lesquels l'Autorité de Contrôle Prudentiel a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base ;
- les déductions sont les suivantes :

- les actions propres détenues, évaluées à leur valeur comptable ;
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement, les écarts d'acquisition.

▲ Autres fonds propres de base

- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole CIB ;
- les titres hybrides assimilés à des intérêts minoritaires.

▲ Titres hybrides

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Les instruments hybrides, respectant les critères d'éligibilité définis par le communiqué de presse du Comité de Bâle du 27 octobre 1998, sont inclus en fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACP. Ils sont constitués par les titres super subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1^{er} août 2003, et les titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACP, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base.
- l'ensemble des instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35 % des fonds propres de base.

De plus, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence susvisées, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon

Le détail de ces titres est présenté dans la note 6.15 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Titres Super Subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1^{er} août 2003

Emetteur	Date d'émission	Montant émis (en devise d'origine)	Devise	Dates d'option de rachat	Rémunération	Caractère innovant (I) / non innovant (NI)	Montant prudentiels au 31.12.2011 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	19.03.2004	500	USD	19.03.2014	5,81%	NI	387
Crédit Agricole CIB	04.05.2004	1 260	USD	04.05.2014	4,92%+104bps	I	976
Crédit Agricole CIB	04.05.2004	470	USD	04.05.2014	6,48%	NI	364
Crédit Agricole CIB	21.12.2005	85	USD	01.01.2016	Libor12M+150bps	NI	66
Crédit Agricole CIB	21.12.2005	220	USD	01.01.2016	Libor12M+90bps	I	170
Crédit Agricole CIB	28.09.2007	1 000	USD	28.09.2017	Libor12M+252bps	NI	774
Crédit Agricole CIB	28.09.2007	590	EUR	28.09.2019	Euribor12M+190bps	I	590
Newedge	23.12.2008	103	USD	23.03.2014	8,60%	NI	80
Crédit Agricole CIB	24.12.2008	1 700	USD	24.12.2013	Libor3M+710bps	NI	1 316

▲ Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d/ du règlement

90-02 (titres subordonnés remboursables) ;

- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- Crédit Agricole CIB utilisant les approches notations internes du risque de crédit, la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues.

Titres ou emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée)

Emetteur	Date d'émission	Montant émis (en devise d'origine)	Devise	Dates d'option de rachat	Rémunération	Caractère innovant (I) / non innovant (NI)	Montant prudentiels au 31.12.2011 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	12.08.1998	30	EUR	12.08.2003	Pibor3M+55bps	NI	30

Titres Subordonnés Remboursables répondant aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02

Voir « dettes subordonnées à durée déterminée » dans la note 6.10 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

▲ Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 quater du règlement 90-02 et comprennent les participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres, ainsi que les actifs titrisés ayant un rating externe inférieur à BB-. Elles sont effectuées pour 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

▲ Fonds propres surcomplémentaires

Emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à

▲ Exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	152	12	289	23
Etablissements	2 222	178	2 682	215
Entreprises	6 381	511	6 085	487
Clientèle de détail			-	-
Actions	373	30	157	13
Titrisations	13	1	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	8 507	681	7 264	581
Total	17 649	1 412	16 477	1 318

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit représente 12% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2011 (13% au 31 décembre 2010).

▲ Exigences de fonds propres au titre de l'approche IRB du risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	1 031	82	879	70
Etablissements	8 179	654	9 418	753
Entreprises	63 013	5 041	69 577	5 566
Clientèle de détail	330	26	321	26
Actions	2 292	183	2 787	223
Titrisations	8 073	646	8 751	700
Total	82 919	6 634	91 734	7 339

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit représente 57% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2011 (72% au 31 décembre 2010).

▲ Exigences de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de marché en approche standard	5 254	420	2 705	216
<i>Risques de taux</i>	4 575	366	1 455	116
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	90	7	62	5
<i>Risques de change</i>	445	36	1 019	82
<i>Risque sur les matières premières</i>	145	12	168	13
Risque de marché évalué par modèle interne	25 754	2 060	3 985	319
dont exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
Risque de règlement livraison	4	0,3	14	1
Total	31 012	2 481	6 704	536

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison représente 21% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2011 (5% au 31 décembre 2010).

▲ Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	1 106	89	1 223	98
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	12 147	972	11 960	957
Total	13 254	1 060	13 183	1 055

L'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels représente 9% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2011 (10% au 31 décembre 2010).

Evaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'une démarche de capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole CIB et des principales entités françaises et étrangères du groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du groupe et ceux des principales entités du groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de Bâle II (risques de crédit et de contrepartie, risques opérationnels, risques de marché) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, d'effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Pour le risque de crédit et de contrepartie du périmètre de Crédit Agricole CIB, le capital interne résulte d'un modèle interne pour le calcul des expositions au risque de contrepartie et d'un modèle de capital économique au seuil 99,97 % pour le calcul du capital interne.

Pour le risque de marché dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de Value-at-Risk, le capital interne pour risque de marché tient compte du degré de liquidité des instruments détenus en trading book. Comme pour le risque de crédit, le percentile retenu pour le capital interne pour risque de marché est égal à 99,97 %.

S'agissant du capital interne pour risque de taux du portefeuille bancaire, le Groupe applique les chocs de taux prévus au Pilier 2 de Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Risques de crédit

Exposition au risque de crédit

On entend par :

- Probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an.
- Pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
- Expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF).
- Valeurs exposées au risque (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF).
- Facteur de conversion (CCF) : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure.
- Actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération.
- Ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et

constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur.

- Evaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACP.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- La catégorie d'exposition « Administrations centrales et banques centrales » correspond aux expositions sur les Etats souverains, les autorités régionales.
- La catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.
- La catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère.

- La catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et Professionnels.
- La catégorie d'exposition « Actions » est définie page 142.
- La catégorie d'exposition « Titrisation » est définie page 139.
- La catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle du risque de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à termes, le groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 84,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (sous forme de pensions : 18,2 milliards d'euros et d'instruments financiers à terme : 66,6 milliards d'euros)

Un complément d'information au risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme est présenté dans la note 3.1 des comptes consolidés.

Répartition des expositions

▲ Exposition par type de risque

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque de crédit par catégorie d'exposition pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute (bilan et hors bilan) après effets de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Exposition au risque de crédit par méthode et catégorie d'exposition : Exposition totale

en millions d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	49 376	4 380	27 655	273	77 031	4 653	70 845	23 581
Etablissements	85 463	44 357	11 857	677	97 320	45 034	89 630	44 247
Entreprises	226 780	34 529	14 852	578	241 632	35 106	241 505	29 069
Clientèle de détail	7 664	-	0	-	7 665	-	7 740	-
Actions	887	-	423	-	1 310	-	1 263	-
Titrisations	64 903	-	23	-	64 925	-	64 853	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	15 832	-	15 832	-	31 828	-
Total	435 073	83 265	70 643	1 528	505 716	84 793	507 665	96 896

Valeurs exposées au risque par méthode et catégorie d'exposition : EAD

en millions d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	48 392	4 380	27 547	273	75 939	4 653	69 763	23 581
Etablissements	82 621	44 527	11 480	677	94 101	45 204	86 482	44 281
Entreprises	187 536	32 128	14 552	578	202 088	32 706	203 173	29 069
Clientèle de détail	7 643	-	0	-	7 643	-	7 727	-
Actions	691	-	372	-	1 063	-	994	-
Titrisations	56 377	-	23	-	56 400	-	55 141	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	15 810	-	15 810	-	31 798	-
Total	383 260	81 035	69 784	1 528	453 044	82 563	455 078	96 931

4 Facteurs de risque et Pilier 3

Actifs pondérés par méthode et catégorie d'exposition : RWA

en millions d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	1 031	78	152	-	1 183	78	1 168	29
Etablissements	8 179	4 729	2 222	135	10 401	4 865	12 099	5 013
Entreprises	63 013	13 285	6 381	639	69 394	13 924	75 661	12 912
Clientèle de détail	330	-	0	-	331	-	321	-
Actions	2 292	-	373	-	2 665	-	2 945	-
Titrisations	8 073	-	13	-	8 087	-	8 751	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	8 507	-	8 507	-	7 264	-
Total	82 919	18 093	17 649	774	100 568	18 867	108 211	17 953

▲ Expositions par zone géographique

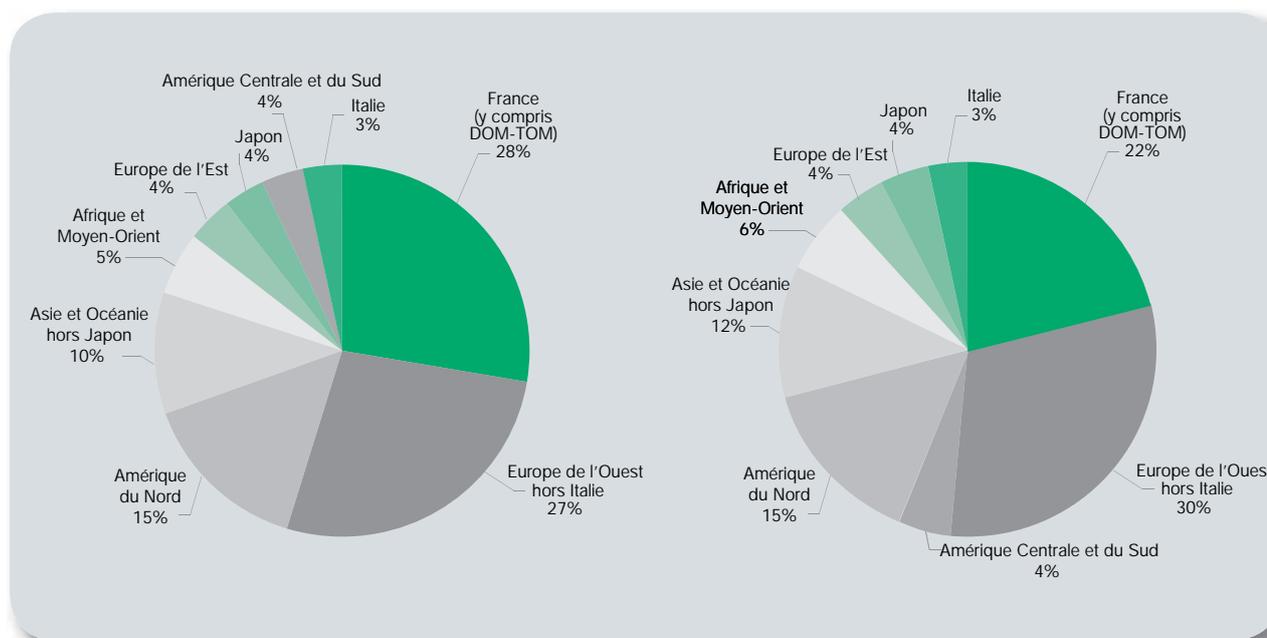
La répartition est effectuée sur le montant total des expositions par zone géographique sur le périmètre du groupe Crédit Agricole

CIB hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors ajustements non directement affectables à une zone géographique.

Au 31 décembre 2011, ce montant est de 373 milliards d'euros (367 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

2011

2010



▲ Ventilation géographique du portefeuille par catégorie d'activité

en %	Administrations & Banques Centrales		Etablissements		Entreprises	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
France (dont DOM/TOM)	36%	22%	32%	18%	25%	23%
Europe de l'Ouest hors Italie	11%	19%	35%	48%	27%	26%
Amérique Centrale & du Sud	3%	3%	1%	1%	5%	5%
Italie	1%	3%	2%	2%	4%	4%
Asie & Océanie hors Japon	5%	8%	9%	9%	12%	13%
Afrique & Moyen Orient	1%	2%	4%	5%	7%	7%
Amérique du Nord	34%	25%	10%	12%	13%	14%
Europe de l'Est	1%	2%	2%	2%	5%	5%
Japon	6%	17%	5%	4%	3%	2%
Autres	1%	1%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

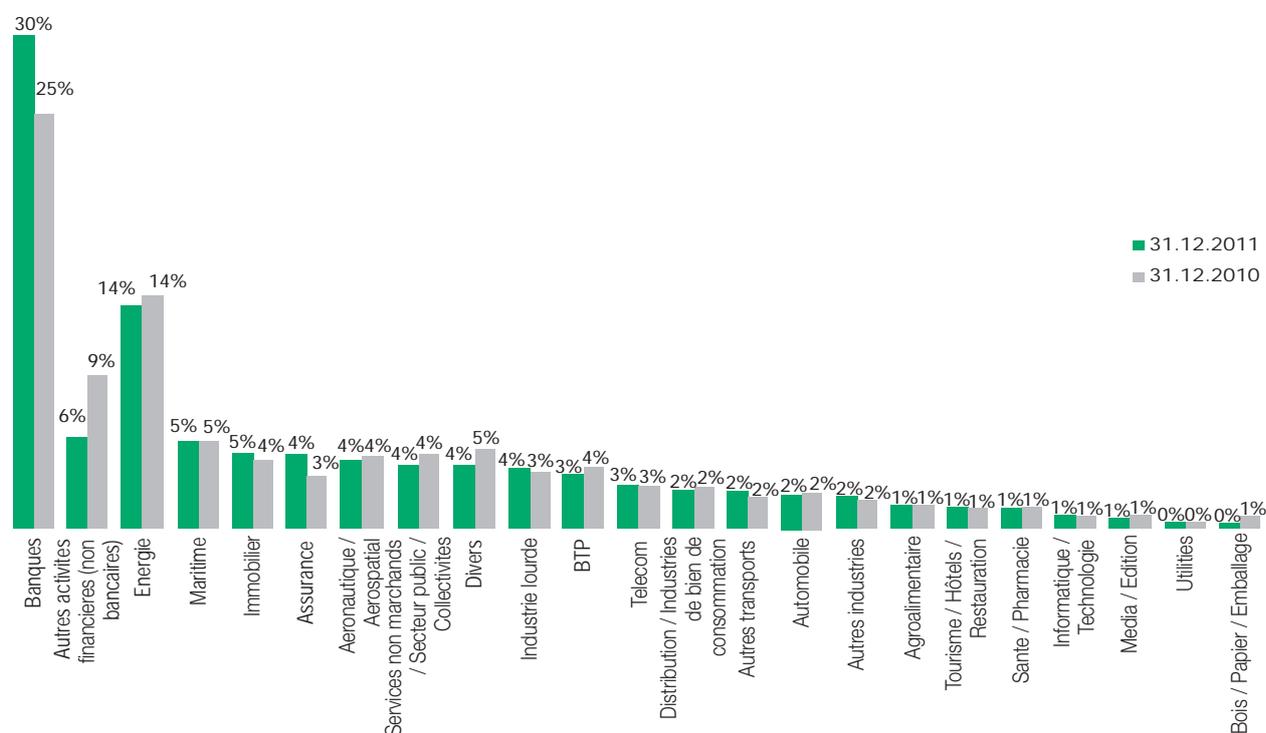
▲ Expositions par secteur d'activité

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole CIB par secteur d'activité hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors

ajustements non directement affectables à un secteur d'activité.

Au 31 décembre 2011, ce montant est de 373 milliards d'euros (367 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Périmètre global



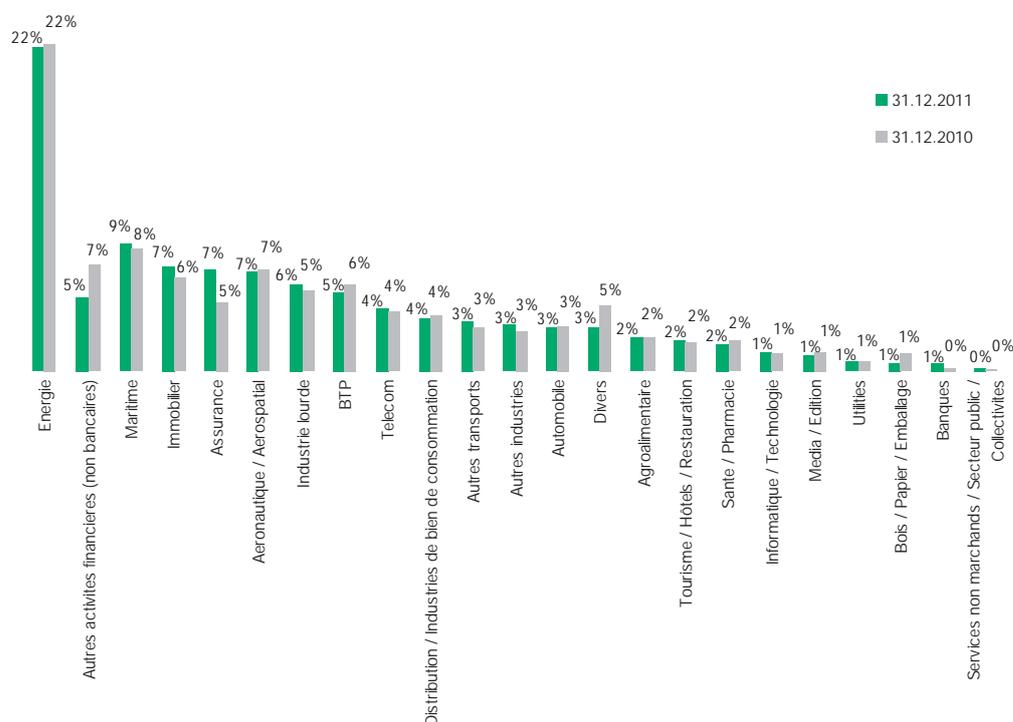
La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Les secteurs Banques et autres activités financières constituent 36%

du portefeuille global. Hors activités financières, le portefeuille Entreprises offre un niveau de diversification satisfaisant, dont le principal secteur d'activité économique est l'Energie (14%).

4

Facteurs de risque et Pilier 3

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Entreprises



Répartition des expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instruments financiers est disponible sur une base comptable dans la note annexe 3.3 aux états financiers « Risque de liquidité et de financement ».

Qualité des encours

▲ Qualité des encours par type de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2011					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	77 031	59	25	84	35	
Etablissements	97 320	22	557	579	618	
Entreprises	241 632	39	2 319	2 358	1 710	
Clientèle de détail	7 665	0	756	756	79	
Total	423 648	120	3 657	3 777	2 440	1 410

en millions d'euros	31.12.2010					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées ⁽¹⁾			Ajustements de valeur individuels ⁽²⁾	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	70 845	10	25	35	35	
Etablissements	89 630	0	562	562	605	
Entreprises	241 505	73	2 826	2 899	1 632	
Clientèle de détail	7 740	0	906	906	102	
Total	409 721	83	4 318	4 401	2 374	1 428

⁽¹⁾ En 2010, les chiffres publiés correspondaient aux EAD (Exposure At Default).

⁽²⁾ Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

▲ Qualité des encours par zone géographique

en millions d'euros	2011		2010
	Approche Standard Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Approche notations internes Expositions brutes par défaut	Approche notations internes ⁽²⁾ Expositions brutes par défaut
Europe de l'Ouest hors Italie	114	1 036	1 049
Italie		578	779
Europe de l'Est		278	257
Amérique du Nord		385	387
Amérique Centrale et du Sud		771	807
Asie et Océanie hors Japon	2	465	248
Japon		98	41
Afrique et Moyen Orient	4	45	750
Total	120	3 657	4 318

⁽¹⁾ Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

⁽²⁾ En 2010, les chiffres publiés correspondaient aux EAD (Exposure At Default).

Qualité des expositions

▲ Qualité des expositions en approche standard

Evaluation de crédit en approche standard

Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation externe de crédit, Crédit Agricole CIB utilise la pondération de l'ACP.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole CIB respecte la mise en correspondance entre les évaluations externes de crédit et les différents échelons de qualité de crédit publiée par l'ACP.

Pour les Administrations et Banques Centrales ainsi que les Etablissements, le groupe Crédit Agricole CIB a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit, définie par l'ACP.

Concernant les Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. Les entreprises sont pondérées à 100 ou 150 % lorsque les expositions sur l'Etat dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 % conformément à la réglementation. C'est pour cela qu'il n'est pas possible de ventiler par échelon de crédit les expositions sur les entreprises évaluées en méthode standard.

▲ Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

Administrations et Banques centrales

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010		
	Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
0%		27 499	27 392	24 350	24 201
20%		5	5		
50%					
100%		151	151	289	289
Total		27 655	27 547	24 639	24 490

Etablissements

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010		
	Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
20%		11 822	11 458	13 606	13 268
50%		7	7	5	5
100%		28	15	46	25
150%					
Total		11 857	11 480	13 656	13 298

4 Facteurs de risque et Pilier 3

▲ Expositions en approche notations internes

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notation interne sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Méthodologie et système de mesure et d'évaluation du risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 102 à 104.

Exposition au risque de crédit par catégories d'exposition et notes internes au 31 décembre 2011 (hors expositions en défaut)

<i>en millions d'euros</i>	Note interne échelonnée (nouvelle)	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors-bilan	Actifs pondérés	LGD moyenne	Taux de pondération moyen	Pertes attendues (EL)
Administrations Centrales et Banques Centrales	1	44 881	45 657	40 910	4 747	13	1%	0%	0
	2	366	382	340	42	9	6%	2%	0
	3	3 242	1 990	1 356	634	480	23%	24%	1
	4	656	288	230	59	281	42%	97%	2
	5	73	12	2	10	31	62%	257%	0
	6	134	37	18	19	217	94%	584%	7
Sous-total		49 351	48 367	42 856	5 511	1 030			10
Etablissements	1	50 655	52 097	28 818	23 278	1 165	11%	2%	1
	2	14 828	14 020	4 102	9 919	1 008	20%	7%	1
	3	17 173	14 480	5 916	8 564	4 552	30%	31%	12
	4	1 640	1 285	314	971	730	30%	57%	4
	5	107	46	7	39	79	50%	171%	1
	6	502	145	30	115	624	75%	430%	19
Sous-total		84 906	82 073	39 187	42 886	8 157			38
Entreprises	1	37 795	47 642	21 959	25 683	1 182	25%	2%	0
	2	46 060	34 718	10 862	23 856	6 382	39%	18%	1
	3	102 562	76 352	45 772	30 580	31 863	33%	42%	79
	4	31 831	21 891	13 763	8 128	17 353	35%	79%	88
	5	3 000	2 228	1 373	855	2 644	33%	119%	36
	6	3 214	2 495	1 909	586	3 443	32%	138%	106
Sous-total		224 461	185 326	95 639	89 687	62 866			310
Clientèle de Détail	1	503	504	504	0	7	13%	1%	0
	2	2 330	2 318	2 283	35	28	7%	1%	0
	3	3 929	3 919	3 898	21	176	12%	4%	1
	4	0	0	0	-	0	39%	37%	0
	5	83	83	83	0	27	25%	33%	0
	6	63	62	59	3	48	39%	78%	3
Sous-total		6 908	6 887	6 827	60	286			4
Total		365 626	322 653	184 509	138 144	72 339			362

Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- sûreté réelle : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- sûreté personnelle : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

▲ Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risques de crédit – Garanties reçues et sûretés » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 105.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminée à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime de l'immobilier ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des middle-offices dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

▲ Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) :

- les assurances de crédit export souscrites par la banque ;
- les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain et sont notées « Investment grade ». Les plus importantes agences sont la Coface (France), Sace SPA (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

▲ Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Utilisation de dérivés de crédit » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 105.

Opérations de titrisation

▲ Définitions

Le groupe Crédit Agricole CIB est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5 (règles Bâle II intégrant les exigences de la CRD III).

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (Capital Requirement Directive). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujéti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujéti originateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujéti originateur.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) qui induisent des emplois pondérés (Risk Weighted Assets ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir ESTER FINANCE TITRISATION, établissement bancaire filiale à 100% de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances. Par définition, les opérations de titrisation pour compte de la clientèle utilisant cette structure sont classées sous le rôle d'originateur.

▲ Finalité et stratégie

Activités en matière de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre de Crédit Agricole CIB sont les suivantes :

- **Gestion active du portefeuille de financement (Crédit Portfolio Management)**

Cette activité consiste à utiliser les titrisations pour gérer acti-

vement le risque de crédit du portefeuille de financements des entreprises. Il s'agit, à fin 2011, d'une combinaison d'achats et de ventes de protection via des opérations de titrisation synthétique en complément d'un ensemble d'instruments de transfert de risque (cf. chapitre « Gestion des risques » – Facteurs de risque et Pilier 3 – partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit).

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe Credit Portfolio Management (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète ni conserve de protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

■ Activités en extinction

Il s'agit d'investissements qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de banking book prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou originateur

Les opérations de titrisation pour compte de la clientèle réalisées par Crédit Agricole CIB au travers de ses activités de Fixed Income Markets se traduisent par l'octroi de lignes de liquidité et le cas échéant de garanties à des entités spécifiques (« conduits »). Ces entités spécifiques sont bankruptcy-remote et non consolidées au niveau Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2011.

■ Activités réalisées en tant qu'arrangeur / sponsor

Opérations refinancées à court terme

Cette activité à court terme correspond économiquement à des solutions de financement du besoin en fonds de roulement (BFR) apportées par Crédit Agricole CIB à ses principaux clients. Les actifs sous-jacents sont principalement des créances commerciales ou financières.

Au 31 décembre 2011, deux conduits non consolidés multi-cédants (LMA et ATLANTIC) sont sponsorisés par Crédit Agricole CIB et dédiés à des opérations pour le compte de la clientèle. Ces entités se financent sur le marché local en émettant des billets de trésorerie et autres effets à court terme.

L'activité sponsor est réduite aux opérations ne faisant pas intervenir ESTER FINANCE TITRISATION.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à ATLANTIC est globalement stable à 10,8 milliards d'euros.

Le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (Structured Investment Vehicle).

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et aux Etats-Unis, la plateforme de structuration de Crédit Agricole CIB est restée active et a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité.

Ces solutions peuvent se traduire par la mise en place de lignes de

liquidité accordées à des fonds non consolidés (Special Purpose Vehicles et/ou conduits) recevant les actifs titrisés de la clientèle.

L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, ont vu leur montant réduit à 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

■ Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe au financement de pré-titrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

■ Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité suit la même logique économique que les activités réalisées en tant que sponsor mais avec les spécificités suivantes :

- elles ne sont applicables qu'aux opérations refinancées par le conduit LMA (Européen) ;
- les actifs sont achetés pas ESTER FINANCE TITRISATION.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA au titre de ce rôle est en augmentation par rapport au 31 décembre 2010 et s'établit à 6,6 milliards d'euros.

▲ Suivi des risques et comptabilisation

■ Suivi des risques

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes « Rating Based Approach (RBA) » pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs Européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne « Internal Assessment Approach (IAA) » : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole SA pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée;
- méthode de la formule réglementaire : « Supervisory Formula Approach (SFA) » dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaires des créances cédées etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent

qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont à minima revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants etc.) dont le non respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

■ Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés).

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Crédit Agricole CIB n'effectue pas de titrisations classiques de ses actifs financiers pour compte propre. Par ailleurs, les investis-

sements réalisés dans des instruments de titrisation (cash ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

▲ Synthèse 2011

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2011 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux Etats-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur and bookrunner) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients « Institutions Financières » notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation.
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives en dépit du contexte de marché peu favorable depuis le mois d'août 2011.

■ Valeurs exposées aux risques des tritrisations du Banking Book génératrices de RWA en approche IRB

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Sous-jacents (en M EUR)	EAD Titrisés au 31.12.2011						TOTAL
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	507	-	272	435	-	-	1 214
Prêts immobiliers commerciaux	121	63	308	93	-	-	585
Créances sur cartes de crédit	1	-	-	-	-	-	1
Leasing	-	-	1 580	-	-	-	1 580
Prêts aux entreprises et PME	686	469	-	29 934	2 745	-	33 833
Prêts à la consommation	30	37	1 499	-	-	-	1 565
Créances commerciales	-	4 942	4 942	-	-	-	9 885
Retritrisation	260	673	-	72	102	-	1 107
Autres actifs	1 770	447	4 364	27	-	-	6 607
Total	3 374	6 631	12 965	30 560	2 847	-	56 377

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par méthode de pondération

Sous-jacents (en M EUR)	EAD Titrisés au 31.12.2011			TOTAL
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	1 214	1 214
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	585	585
Créances sur cartes de crédit	-	-	1	1
Leasing	-	1 558	22	1 580
Prêts aux entreprises et PME	32 301	-	1 532	33 833
Prêts à la consommation	-	650	916	1 565
Créances commerciales	103	9 781	-	9 885
Retritrisation	-	-	1 107	1 107
Autres actifs	1 772	2 429	2 406	6 607
Total	34 177	14 418	7 783	56 377

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par pondération

en millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Valeurs exposées au risque	56 377	55 141
Méthode fondée sur les notations externes	7 783	10 859
Pondération 6-10 %	4 818	7 148
Pondération 12-35 %	1 163	1 724
Pondération 40-75 %	547	360
Pondération 650 %	1 183	1 580
Pondération = 1250 %	73	46
Approche évaluation interne	14 418	12 815
Pondération moyenne (%)	11,03	9,53
Méthode de la formule réglementaire	34 177	31 467
(%)	8,85	9,48
Encours pondérés	8 073	8 751
Exigence de fonds propres	646	700

La valeur en risque des opérations de titrisation pour compte propre et comptes de tiers s'élève à 36 535 millions d'euros pour compte propre et à 19 842 millions d'euros pour comptes de tiers au 31 décembre 2011.

La valeur exposée aux risques des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2,5 s'élève à 2 018 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les actions détenues par le groupe Crédit Agricole CIB hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire ». Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

▲ Expositions sur actions par catégorie d'exposition

en millions d'euros	31.12.2011				31.12.2010			
	Montant des expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Montant des expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Approche notations internes	887	691	2 292	183	1 064	836	2 787	223
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	22	22	42	3	37	33	63	5
Montants des expositions sur actions cotées	286	282	819	65	314	309	897	72
Montants des autres expositions sur actions	579	387	1 432	115	713	494	1 827	146
Approche standard	423	372	373	30	199	157	157	13
Total	1 310	1 063	2 664	213	1 263	994	2 945	236

Les plus-values réalisées sur les ventes en 2011 s'élèvent à 28 millions d'euros.

Le montant total des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres est de 218 millions d'euros au 31 décembre 2011 (avant impôts).

La fraction des gains latents incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires s'élève à 243 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Risques de marché

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 111.

Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille

de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 110.

Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues, et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Risque de taux d'intérêt global » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 119.

Risques opérationnels

Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 124.

Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Assurances et couvertures des risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 125.

4

Facteurs de risque et Pilier 3

5

COMPTES CONSOLIDÉS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 février 2012
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2012

Cadre général	146
▲ Présentation juridique de Crédit Agricole CIB	146
▲ Informations relatives aux parties liées	147
États financiers consolidés.....	148
▲ Compte de résultat	148
▲ Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	149
▲ Bilan actif	150
▲ Bilan passif.....	151
▲ Tableau de variation des capitaux propres	152
▲ Tableau des flux de trésorerie	153
Notes annexes aux états financiers consolidés.....	154
▲ Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.....	154
▲ Note 2 : Périmètre de consolidation	168
▲ Note 3 : Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	170
▲ Note 4 : Notes relatives au compte de résultat	182
▲ Note 5 : Informations sectorielles.....	188
▲ Note 6 : Notes relatives au bilan	190
▲ Note 7 : Avantages au personnel et autres rémunérations.....	201
▲ Note 8 : Engagements de financement et de garantie	207
▲ Note 9 : Reclassements d'instruments financiers.....	208
▲ Note 10 : Juste valeur des instruments financiers.....	209
▲ Note 11 : Événements postérieurs à la clôture	213
▲ Note 12 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011	214
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	217

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

Cadre général

→ PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Dénomination sociale : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Noms commerciaux : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Crédit Agricole CIB - CACIB

Adresse du siège social de la société :

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex - France.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

Code NAF : 6419 Z (APE)

Forme juridique :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Capital social :

EUR 6.775.271.784

→ INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, en proportionnelles ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

L'information présentée ci-dessous se trouve par ailleurs complétée par les éléments figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées en page 262.

Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2011
ACTIF	
Comptes et prêts	22 904
Instruments dérivés de transaction	30 533
PASSIF	
Comptes et emprunts	29 594
Instruments dérivés de transaction	28 566
Dettes subordonnées	3 200
Actions de préférence	425
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	
Autres garanties données	503
Contregaranties reçues	4 131

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

L'information relative aux actions de préférence figure en note 6.15.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, ne sont éliminés qu'à hauteur de la part des tiers associés au groupe. Le solde non éliminé affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2011 les encours avec UBAF et Newedge non éliminés au bilan sont de :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit : 406 millions d'euros
- Dettes envers les établissements de crédit : 448 millions d'euros

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 31 décembre 2011, les encours déclarés par Crédit Agricole CIB PARIS avec son partenaire BSF (banque Saudi Fransi) non éliminés au bilan et Hors Bilan sont de :

- Instruments dérivés de transaction à l'actif : 240 millions d'euros
- Instruments dérivés de transaction au passif : 219 millions d'euros
- Autres garanties reçues : 113 millions d'euros

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7.7 «Rémunérations des dirigeants».

Etats financiers consolidés

→ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	5 735	5 132
Intérêts et charges assimilées	4.1	(3 608)	(2 962)
Commissions (produits)	4.2	3 961	3 815
Commissions (charges)	4.2	(1 708)	(1 352)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 782	1 036
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4, 6.4	(212)	65
Produits des autres activités	4.5	66	71
Charges des autres activités	4.5	(130)	(107)
PRODUIT NET BANCAIRE		5 886	5 698
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1, 7.4, 7.6	(3 999)	(3 682)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(153)	(153)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 734	1 863
Coût du risque	4.8	(507)	(638)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 227	1 225
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	133	139
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	2	(13)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.4	(295) ⁽¹⁾	
RESULTAT AVANT IMPÔT		1 067	1 351
Impôts sur les bénéfices	4.10	(387)	(309)
RESULTAT NET		680	1 042
Intérêts minoritaires		(2)	37
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		682	1 005
Résultat de base par action (en euros)	6.15	2,87	4,48
Résultat dilué par action (en euros)	6.15	2,87	4,48

⁽¹⁾ Correspond à la dépréciation des écarts d'acquisition en lien avec la mise en oeuvre du plan d'adaptation du Groupe (cf. note 2.4).

→ RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net part du groupe		682	1 005
Gains et pertes sur écarts de conversion		139	129
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(3)	(58)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		149	(54)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(40)	(22)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		245	(5)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾		54	94
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	299	89
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		981	1 094
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		46	72
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 027	1 166

⁽¹⁾ La «QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence» est incluse dans les réserves consolidées de Crédit Agricole CIB en 2010.

Les montants sont présentés net d'impôts.

→ BILAN ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Caisse, banques centrales	6.1	21 867	19 400
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	462 043	388 531
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 639	1 184
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6	14 264	19 098
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.6	79 570	71 581
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.6	168 216	157 667
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		23	3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9		
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	2 710	4 311
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	71 917	50 523
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.2	1 263	1 103
Immeubles de placement		2	
Immobilisations corporelles	6.13	703	728
Immobilisations incorporelles	6.13	171	170
Écarts d'acquisition	2.4	1 616	1 893
TOTAL DE L'ACTIF		826 004	716 192

→ BILAN PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Banques centrales	6.1	81	757
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	466 678	361 185
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 602	1 273
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.8	86 894	75 339
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.8	157 613	143 489
Dettes représentées par un titre	3.1, 3.3, 6.10	25 036	61 925
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13	20
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	514	612
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	61 888	46 688
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance		7	6
Provisions	6.14	1 369	916
Dettes subordonnées	6.10	8 183	8 672
Total dettes		809 878	700 882
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		15 567	14 606
Capital et réserves liées		7 513	6 557
Réserves consolidées		6 635	6 634
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		737	410
Résultat de l'exercice		682	1 005
Intérêts minoritaires		559	704
Total Capitaux propres		16 126	15 310
TOTAL DU PASSIF		826 004	716 192

→ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées	Élimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	6 056	7 011		13 067	432		13 499	910	14 409
Augmentation de capital									
Dividendes versés en 2010								(38)	(38)
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires								(240)	(240)
Mouvements liés aux paiements en action		9		9			9		9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		9		9			9	(278)	(269)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(5)		(5)	35	30
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		94		94			94		94
Résultat au 31 décembre 2010						1 005	1 005	37	1 042
Autres variations		21		21	(17)		4		4
Capitaux propres au 31 décembre 2010	6 056	7 135	0	13 191	410	1 005	14 606	704	15 310
Affectation des gains et pertes comptabilisés dans les capitaux propres des entreprises associées ⁽²⁾		(28)		(28)	28				
Capitaux propres au 31 décembre 2010	6 056	7 107	0	13 163	438	1 005	14 606	704	15 310
Affectation du résultat 2010		1 005		1 005		(1 005)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	6 056	8 112	0	14 168	438	0	14 606	704	15 310
Augmentation de capital	719	236		955			955	(5)	950
Dividendes versés en 2011 ⁽¹⁾		(955)		(955)			(955)	(29)	(984)
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux paiements en action									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	719	(719)						(34)	(34)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					245		245	48	293
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence					54		54		54
Résultat au 31 décembre 2011						682	682	(2)	680
Autres variations		(20)		(20)			(20)	(157)	(177)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	6 775	7 373	0	14 148	737	682	15 567	559	16 126

⁽¹⁾ Crédit Agricole CIB a procédé au cours du 2ème trimestre 2011 à une augmentation de capital pour un montant de 955 millions d'euros dont une prime d'émission de 236 millions d'euros.

⁽²⁾ La quote-part des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées, comptabilisée jusqu'ici en réserves non latentes, a été ré-affectée en réserves latentes pour 28 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

→ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stra-

tégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>en millions d'euros</i>	2011	2010
Résultat avant impôt	1 067	1 351
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	153	153
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	294	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	711	(26)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(133)	(139)
Résultat net des activités d'investissement	51	12
Résultat net des activités de financement	296	297
Autres mouvements	1 026	41
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	2 398	338
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	10 300	3 675
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 725)	10 298
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 423	(21 099)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(5 675)	2 883
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽³⁾	81	28
Impôts versés	1 042	(464)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	7 446	(4 679)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)	10 911	(2 990)
Flux liés aux participations ⁽⁴⁾	826	65
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(116)	(118)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	710	(53)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁵⁾	(33)	(305)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁶⁾	(934)	(326)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	(967)	(631)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	588	1 460
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	11 242	(2 214)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 008	22 222
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	18 638	22 286
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	1 370	(64)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	31 250	20 008
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	21 783	18 638
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	9 467	1 370
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	11 242	(2 214)

⁽¹⁾ Composé du solde net des postes «caisses et banques centrales», hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1.

⁽²⁾ Composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains» tel que détaillés en note 6.5 et des postes «comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus).

⁽³⁾ Pour l'année 2011, ce montant représente en totalité le versement des dividendes de la Banque Saudi Fransi à CACIB Paris (y compris l'impôt retenu à la source)

⁽⁴⁾ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie de l'acquisition de la BFT et de l'entrée dans notre périmètre de consolidation de CA VMC pour respectivement 764 millions d'euros et de 36 millions d'euros.

⁽⁵⁾ Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires en 2011 reflète notamment les dividendes versés aux actionnaires minoritaires. Les principaux versements concernent Crédit Foncier de Monaco (- 8 millions d'euros), CACIB Preferred Funding LLC I et II (- 19 millions d'euros).

⁽⁶⁾ Au cours de l'année 2011, il n'y a pas eu d'émission de dettes subordonnées ou d'emprunts obligataires. Cette ligne reflète surtout un remboursement anticipé d'un prêt TSS de CACIB Paris à CASA pour 641 millions d'euros, et les paiements d'intérêts sur dettes subordonnées d'un montant net de 292 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers consolidés

→ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions ;	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants ;	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat ;	19 juillet 2010 (UE n° 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies ;	19 juillet 2010 (UE n° 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ;	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13 ;	18 février 2011 (UE n° 149/2011)	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers ;	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Crédit Agricole CIB n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Crédit Agricole CIB utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comp-

tabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les

décassements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

▲ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par Crédit Agricole CIB.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Cette comptabilisation est généralement utilisée par Crédit Agricole CIB pour certaines participations minoritaires détenues par des sociétés de capital risque et évaluées à la juste valeur.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole CIB a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Crédit Agricole CIB a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

■ Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de dépréciation, une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole CIB utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Crédit Agricole CIB prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole CIB constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole CIB enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

▲ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

Crédit Agricole CIB n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par Crédit Agricole CIB en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

▲ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

▲ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des

créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

■ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Crédit Agricole CIB constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

■ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, Crédit Agricole CIB a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

Dépréciations sur encours en souffrance

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, Crédit Agricole CIB détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

▲ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations d'émissions structurées de Crédit Agricole CIB sont comptabilisées comme des passifs financiers de trading à la juste valeur par nature. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe, telles que constatées au cours du semestre précédent. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés. Dans l'environnement actuel, nous avons estimé que cette méthodologie, qui utilise la référence à une période semestrielle, constitue une approche prudente et la plus représentative de la juste valeur de nos passifs.

▲ Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par Crédit Agricole CIB, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

▲ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investis-

sement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole CIB privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit est appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

▲ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si le prix coté à la date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se réfère notamment aux prix des transactions les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et dépendent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres :

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. Ces titres, listés dans la note 2.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

▲ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

▲ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

▲ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

▲ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19)

Crédit Agricole CIB identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole CIB a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

▲ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement des bonus appliqués par Crédit Agricole CIB respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques des établissements de crédits (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes Professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A.. La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits pour tenir compte des conditions de présence et / ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A.. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A., la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

▲ Avantages postérieurs à l'emploi

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Crédit Agricole CIB n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole CIB et éligibles à la norme IFRS 2 sont de ces deux types.

Les charges relatives aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées de la façon suivante :

- pour les plans « equity settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées » étalées linéairement sur la période d'acquisition ;

- pour les plans « cash settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une dette. Ces charges sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. La dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour prendre en compte l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A..

Un des plans de bonus différé octroyé par Crédit Agricole CIB prévoyant un règlement en actions Crédit Agricole S.A. est traité conformément aux dispositions précisées par IFRS 2 traitant entre autres des opérations fondées sur des actions à l'intérieur d'un Groupe. A ce titre, ce plan est traité comme un plan « cash settled » dans les comptes de Crédit Agricole CIB et comme un plan « equity settled » dans ceux de Crédit Agricole S.A..

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole CIB applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Impôts courants et différés

Crédit Agricole CIB détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (recupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la

mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - soit sur la même entité imposable,
 - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondant est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole CIB suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole CIB. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat ;
 - Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon Les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

▲ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole CIB détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole CIB est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

▲ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par Crédit Agricole CIB, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de Crédit Agricole CIB selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que Crédit Agricole CIB obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Crédit Agricole CIB a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique »,

Crédit Agricole CIB a délégué ses pouvoirs de décision ;

- Crédit Agricole CIB a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- Crédit Agricole CIB conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

▲ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par Crédit Agricole CIB sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, des opérations en devises en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées en valeur nette comptable.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1^{er} janvier 2010, comptabilisés pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquisition réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux

propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

Le groupe Crédit Agricole CIB a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

→ NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Événements significatifs de la période

▲ Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole CIB

Au 31 décembre 2011, l'environnement macro-économique dans lequel évolue le Crédit Agricole CIB est significativement affecté par :

- Une crise sans précédent qui, après avoir pendant près de trois ans, affecté les institutions financières, remet désormais en cause la solvabilité des Etats, et touche par conséquent les dettes souveraines de certains Etats de la zone Euro. La défiance des investisseurs pèse sur l'ensemble des refinancements.
- Des exigences réglementaires qui s'intensifient et s'accroissent (liquidité et solvabilité – Tests EBA – Bâle 2,5 et Bâle 3).

Dans ce contexte, la Direction générale de Crédit Agricole S.A., afin de répondre aux nouvelles contraintes économiques et réglementaires - visibilité économique réduite, accès contraint à la liquidité, refinancement sous tension, exigences prudentielles renforcées - a annoncé lors de la conférence Cheuvreux du 28 septembre 2011 des objectifs d'adaptation du Groupe, à savoir une réduction structurelle de 50 milliards d'euros de l'endettement du Groupe entre juin 2011 et décembre 2012 et un programme de refinancement moyen/long termes 2012 de 12 milliards d'euros sur les marchés au lieu de 22 milliards d'euros réalisés en 2011.

Les métiers du groupe Crédit Agricole S.A. ont procédé à l'identification des arbitrages à réaliser pour atteindre ces objectifs (réduction ou cession de certaines activités, focalisation sur les métiers à forte rentabilité intrinsèque et/ou sources de liquidités...), à la définition des modalités pratiques de leur mise en oeuvre. Les différentes mesures prises et les impacts financiers et comptables attendus ont été présentés le 14 décembre 2011 pour affirmer et démontrer que le groupe Crédit Agricole s'adapte et relève les défis dans cet environnement fortement contraint.

Au 31 décembre 2011, l'impact de ces décisions se traduit notamment pour Crédit Agricole CIB par :

- des coûts de restructuration à hauteur de 335 millions d'euros (cf. notes 4.6 et 4.7).
- une diminution de la valeur d'utilité des filiales qui, avec

l'évolution des paramètres de valorisation, conduit à la dépréciation de l'écart d'acquisition sur l' UGT Autres Courtiers pour 294 millions d'euros (cf. note 2.4).

- l'ajustement de la valorisation de portefeuilles de créances engagés dans un processus de cession ou cédés au cours de l'exercice ainsi que divers éléments pour un impact négatif de 273 millions d'euros en PNB ou en coût du risque.

▲ Autres opérations de l'exercice

Acquisition de BFT

Les activités de la Banque de Financement et Trésorerie ont été rattachées aux différents métiers du Groupe en 2011 (Crédit Agricole S.A., Caceis, Amundi et Crédit Agricole CIB). Cette réorganisation intervient sur le plan juridique par des transferts d'équipes et d'actifs vers les différents métiers du Groupe.

Après transferts de ces actifs, les titres BFT détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à Crédit Agricole CIB pour les activités restantes dont principalement les financements aux collectivités locales, pour préparer la fusion prévue courant 2012.

Au 31 décembre 2011, l'impact de cette acquisition sur le bilan consolidé de Crédit Agricole CIB est de 684 millions d'euros, soit 0,08%.

Accord de partenariat avec CITIC Securities

L'année 2011 a été marquée par la signature d'un accord de partenariat avec CITICS visant à la création d'un leader mondial du courtage, doté d'une solide présence locale afin de mieux servir les clients et investisseurs partout dans le monde. CITICS deviendrait ainsi actionnaire minoritaire de CLSA et de CA Cheuvreux avec des participations de 19,9% à leur capital.

L'activation de cet accord est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires d'usage et sa conclusion devrait intervenir en 2012.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	31.12.2011					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	1 230	1 952	28 951	873	554	134
Banque Saudi Fransi	1 230	1 952	28 951	873	554	134
Sociétés non financières :	33					(1)
Filiales de CLSA BV	26					(1)
Filiales de Newedge	7					
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	1 263	1 952	28 951	873	554	133

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence.

Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur des titres mis en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	1 070	2 007	24 589	887	566	138
Banque Saudi Fransi	1 070	2 007	24 589	887	566	138
Sociétés non financières :	33		22	8	1	1
AMUNDI Iberica SGIC SA	6		22	8	1	
Filiales de CLSA BV	24					
Filiales de Newedge	3					1
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	1 103	2 007	24 611	895	567	139

2.3 Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative (cf. note 1.3 sur les principes et méthodes comptables) sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010		Raison de la non intégration dans le périmètre de consolidation
	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	
Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾ :	707		809		
dont :					
- BFO	55	98,95	44	98,95	en arrêt d'activité
- CA PREFERRED FUNDING LLC	49	33,00	48	33,00	cette structure, dans laquelle CACIB détient 33% des actions ordinaires, n'est pas consolidée car l'émission des actions de préférence est faite au bénéfice de Crédit Agricole S.A.
- FUNDO A DE INVESTIMENTO	26	100,00			en démarrage d'activité et en dessous des seuils de consolidation applicables dans le groupe

⁽¹⁾ Tenant compte de 58 millions d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable sur 2011.

2.4 Les écarts d'acquisition

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010 BRUT	31.12.2010 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011 BRUT	31.12.2011 NET
Banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	644	589						644	589
Courtiers Actions	172	172	1		(1)	1		174	173
Courtiers, autres	661	661			(294)	3		664	370
Banque privée internationale	471	471	5			8		484	484
TOTAL	1 948	1 893	6		(295)	12		1 966	1 616

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, fondés sur l'appréciation de la juste valeur ou de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

- La juste valeur correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions normales de marché. Elle est déterminée sur la base des prix observés sur des transactions récentes pour des entités comparables ou bien sur la base de multiples selon les pratiques d'évaluation courantes du marché où se trouve l'unité (ex. pourcentage des encours d'actifs sous gestion).
- La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résulteraient des plans à moyen terme. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :
 - flux futurs estimés : données prévisionnelles entre 3 et 6 ans établies dans le cadre du plan d'adaptation du Groupe annoncé fin septembre;
 - allocation de fonds propres aux différents métiers : 7% des emplois pondérés pour les activités bancaires;
 - taux de croissance à l'infini : entre 2% et 3%;
 - taux d'actualisation : entre 10% et 13%.

Crédit Agricole CIB privilégie les méthodes fondées sur les valeurs d'utilité jugées être les plus représentatives selon les lignes de Métiers. En particulier, selon les méthodes suivantes :

- BFI : à partir des projections du plan à moyen terme des activités pérennes (hors courtiers) de la banque de financement et d'investissement ;

- Courtiers Actions: à partir des valorisations actuelles, telles que reflétées dans le processus en cours de structuration ;
- Autres Courtiers : en fonction d'analyses multicritères (projections de résultats anticipés, multiples et comparables obtenus de sources externes) ;
- Banque Privée : en fonction d'analyse multicritères (projections de résultats anticipés, pourcentage des encours sous gestion, autres indicateurs de gestion).

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation au cours de l'exercice 2011 sur l'UGT Autres Courtiers.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition - Part du groupe démontrent que :

- une variation de +/- 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une variation de l'ordre de +/- 20% de la charge de dépréciation enregistrée fin 2011.
- une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de l'ordre de +/- 10% de la charge de dépréciation enregistrée fin 2011.
- une variation de - 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT de la banque de financement et d'investissement (hors courtiers) conforterait par ailleurs les excédents constatés sur ces ensembles. A l'inverse, une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués conduirait à une charge de dépréciation complémentaire de l'ordre de 35% de la valeur nette des écarts d'acquisition.

2.5 Participations dans les coentreprises

Liste et description des participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2011, les principales participations dans les coentreprises sont les suivantes :

- Newedge, consolidée à 50%, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 27 048 millions d'euros, 8 107 millions d'euros en charges et 7 808 millions d'euros en produits ;

- UBAF, consolidée à 47,01%, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 978 millions d'euros, 46 millions d'euros en charges et 56 millions d'euros en produits.

→ NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La description de la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » chapitre « gestion des risques », comme le permet la norme IFRS 7.

3.1 Risques de crédit

Exposition maximum au risque crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	452 742	371 651
Instruments dérivés de couverture	1 639	1 184
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	13 033	17 728
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	79 570	71 581
Prêts et créances sur la clientèle	168 216	157 667
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	715 200	619 811
Engagements de financement donnés	110 579	115 736
Engagements de garantie financière donnés	43 168	43 900
Provisions - Engagements par signature	(20)	(13)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	153 727	159 623
Total Exposition nette	868 927	779 434

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	5 898
Prêts et créances sur la clientèle	65 916
Engagements de financement données (hors opérations internes)	13 825
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	4 806
Total	90 445

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques

▲ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 464	83	(82)	(21)	4 361
Etablissements de crédit	61 895	607	(564)		61 331
Banques centrales	18 239				18 239
Institutions non établissements de crédit	57 182	841	(531)	(1 063)	55 588
Grandes entreprises	104 425	2 033	(1 061)	(1 206)	102 158
Clientèle de détail	6 168	759	(59)		6 109
Valeurs au bilan^{(1) (1)}	252 373	4 323	(2 297)	(2 290)	247 786

⁽¹⁾ Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 021 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 306 millions d'euros.

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

en millions d'euros	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	6 427	82	(80)	(28)	6 319
Etablissements de crédit	59 861	541	(481)		59 380
Banques centrales	12 109				12 109
Institutions non établissements de crédit	37 601	765	(491)	(905)	36 205
Grandes entreprises	110 310	2 263	(952)	(1 204)	108 154
Clientèle de détail	6 668	901	(60)		6 608
Total⁽¹⁾	232 976	4 552	(2 064)	(2 137)	228 775
Créances rattachées nettes					473
Valeurs au bilan					229 248

⁽¹⁾ Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 770 millions d'euros, impayés < 90 jours pour 410 millions d'euros et 358 millions d'euros de garanties reçues.

▲ Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 906	2 794
Institutions non établissements de crédit	21 066	16 699
Grandes entreprises	73 919	80 133
Clientèle de détail	1 739	2 178
Total	99 630	101 804
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	72	201
Institutions non établissements de crédit	2 094	2 146
Grandes entreprises	33 435	34 452
Clientèle de détail	779	965
Total	36 380	37 764

▲ Dettes envers la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Administrations centrales	10 745	2 288
Institutions non établissements de crédit	76 941	72 214
Grandes entreprises	52 485	49 400
Clientèle de détail	17 442	19 416
Total⁽¹⁾	157 613	143 318
Dettes rattachées		171
Valeur au bilan	157 613	143 489

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants incluent les dettes rattachées.

Concentrations par zone géographique de l'activité crédit

▲ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	61 435	441	(285)	(276)	60 874
Autres pays de l'Union européenne	54 480	1 468	(388)	(582)	53 510
Autres pays d'Europe	13 976	329	(137)	(66)	13 773
Amérique du Nord	63 206	455	(349)	(916)	61 941
Amériques Centrale et du Sud	14 518	912	(606)	(23)	13 889
Afrique et Moyen Orient	8 783	549	(425)	(270)	8 088
Asie et Océanie (hors Japon)	20 851	53	(39)	(74)	20 738
Japon	15 124	116	(68)	(83)	14 973
Total⁽¹⁾⁽²⁾	252 373	4 323	(2 297)	(2 290)	247 786

⁽¹⁾ Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 021 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 306 millions d'euros.

⁽²⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

en millions d'euros	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	44 618	373	(230)	(369)	44 019
Autres pays de l'Union européenne	68 264	1 554	(273)	(561)	67 430
Autres pays d'Europe	14 599	271	(124)	(103)	14 372
Amérique du Nord	43 965	408	(301)	(787)	42 877
Amériques Centrale et du Sud	17 885	851	(549)	(33)	17 303
Afrique et Moyen Orient	11 230	791	(436)	(138)	10 656
Asie et Océanie (hors Japon)	21 565	261	(136)	(99)	21 330
Japon	10 850	43	(15)	(47)	10 788
Total⁽¹⁾	232 976	4 552	(2 064)	(2 137)	228 775
Créances rattachées nettes					473
Valeurs au bilan					229 248

⁽¹⁾ Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 770 millions d'euros, impayés < 90 jours pour 410 millions d'euros et 358 millions d'euros de garanties reçues.

▲ Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	32 649	30 532
Autres pays de l'Union européenne	26 196	25 752
Autres pays d'Europe	6 770	6 712
Amérique du Nord	19 942	19 658
Amériques Centrale et du Sud	4 611	5 563
Afrique et Moyen Orient	1 731	3 163
Asie et Océanie (hors Japon)	6 714	9 391
Japon	1 017	1 033
Total	99 630	101 804
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	13 023	12 637
Autres pays de l'Union européenne	8 673	8 965
Autres pays d'Europe	1 689	2 125
Amérique du Nord	5 700	6 474
Amériques Centrale et du Sud	681	1 191
Afrique et Moyen Orient	1 304	1 739
Asie et Océanie (hors Japon)	4 224	3 845
Japon	1 086	788
Total	36 380	37 764

▲ Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
France (y compris DOM-TOM)	29 826	19 692
Autres pays de l'Union Européenne	35 635	35 038
Autres pays d'Europe	8 676	5 039
Amérique du Nord	61 807	57 725
Amériques Centrale et du Sud	2 823	5 771
Afrique et Moyen Orient	6 216	7 301
Asie et Océanie (hors Japon)	10 576	9 172
Japon	2 054	3 580
Total⁽¹⁾	157 613	143 318
Dettes rattachées		171
Valeur au bilan	157 613	143 489

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

▲ Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

en millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	209 851	87 231	297 082	147 247	71 817	219 064
- dérivés actions et sur indices	9 513	4 663	14 176	9 410	6 046	15 456
- dérivés de crédit	14 199	13 721	27 920	13 859	18 210	32 069
Total instruments dérivés	233 563	105 615	339 178	170 516	96 073	266 589
Incidence des accords de compensation	199 124	67 252	266 376	141 428	54 591	196 019
Incidence des accords de collatéralisation	6 239		6 239	5 265		5 265
Total instruments dérivés après effets des accords de compensation et de collatéralisation	28 200	38 363	66 563	23 823	41 482	65 305

⁽¹⁾ Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

3.2 Risque de marché

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

▲ Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				1 199	89	11	1 299	984
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				1 192	89	11	1 292	979
Options de taux				1			1	
Caps-floors-collars				6			6	5
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or				215		1	216	10
Opérations fermes de change				190		1	191	10
Options de change				25			25	
Autres instruments								
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
Sous total				1 414	89	12	1 515	994
Opérations de change à terme				124			124	190
Valeurs nettes au bilan				1 538	89	12	1 639	1 184

▲ Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				545	76	63	684	698
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				538	76	63	677	689
Options de taux								
Caps-floors-collars				6			6	4
Autres instruments conditionnels				1			1	5
Instruments de devises et or				289			289	25
Opérations fermes de change				264			264	25
Options de change				25			25	
Autres instruments				166			166	48
Dérivés sur actions & indices boursiers				166			166	48
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
Sous total				1 000	76	63	1 139	771
Opérations de change à terme				463			463	502
Valeurs nettes au bilan				1 463	76	63	1 602	1 273

▲ Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	2			15 884	86 081	214 546	316 513	193 803
Futures	2						2	1
FRA				691	75		766	322
Swaps de taux d'intérêt				14 057	70 064	181 876	265 997	156 149
Options de taux				16	4 172	31 357	35 545	23 768
Caps-floors-collars				1 120	11 770	1 313	14 203	13 563
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or	18			3 088	4 034	4 071	11 211	10 026
Opérations fermes de change	18			1 101	1 825	2 075	5 019	3 117
Options de change				1 987	2 209	1 996	6 192	6 909
Autres instruments	2 244	2 876	142	6 596	15 632	4 141	31 631	34 957
Dérivés sur actions & indices boursiers	1 737	2 725	142	3 323	4 055	599	12 581	14 446
Dérivés sur métaux précieux				74	13		87	
Dérivés sur produits de base	507	151		1 547	552	133	2 890	4 186
Dérivés de crédit et autres				1 652	11 012	3 409	16 073	16 325
Sous total	2 264	2 876	142	25 568	105 747	222 758	359 355	238 786
Opérations de change à terme				11 175	3 318	167	14 660	12 414
Valeurs nettes au bilan	2 264	2 876	142	36 743	109 065	222 925	374 015	251 200

▲ Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1			18 812	83 147	216 123	318 083	194 730
Futures	1						1	5
FRA				659	87		746	296
Swaps de taux d'intérêt				17 012	63 967	181 138	262 117	151 638
Options de taux				50	5 081	31 978	37 109	25 366
Caps-floors-collars				1 089	14 011	3 005	18 105	17 416
Autres instruments conditionnels				2	1	2	5	9
Instruments de devises et or				3 315	3 903	3 752	10 970	10 475
Opérations fermes de change				978	1 519	1 789	4 286	3 030
Options de change				2 337	2 384	1 963	6 684	7 445
Autres instruments	2 472	3 451	264	6 922	13 327	4 339	30 775	32 748
Dérivés sur actions & indices boursiers	2 056	3 263	258	2 411	2 771	528	11 287	12 710
Dérivés sur métaux précieux				70	14		84	
Dérivés sur produits de base	416	188	6	1 463	542	122	2 737	4 316
Dérivés de crédit et autres				2 978	10 000	3 689	16 667	15 722
Sous total	2 473	3 451	264	29 049	100 377	224 214	359 828	237 953
Opérations de change à terme				9 750	2 118	180	12 048	9 597
Valeurs nettes au bilan	2 473	3 451	264	38 799	102 495	224 394	371 876	247 550

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Total encours notionnel		Total encours notionnel	
Instruments de taux d'intérêt	13 392 547		14 063 591	
Futures	248 816		413 872	
FRA	1 404 723		1 042 903	
Swaps de taux d'intérêt	8 685 565		9 331 333	
Options de taux	1 830 441		1 899 390	
Caps-floors-collars	1 223 002		1 373 093	
Autres instruments conditionnels			3 000	
Instruments de devises et or	2 331 390		2 341 398	
Opérations fermes de change	1 674 659		1 620 576	
Options de change	656 731		720 822	
Autres instruments	990 487		1 083 581	
Dérivés sur actions & indices boursiers	150 275		198 604	
Dérivés sur métaux précieux	1 220		205	
Dérivés sur produits de base	69 772		59 857	
Dérivés de crédit et autres	769 220		824 915	
Sous-Total	16 714 424		17 488 570	
Opérations de change à terme	681 550		903 690	
Total	17 395 974		18 392 260	

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

en millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	8	1 714	632	17	1 648	620
USD		1 505	4 332		2 069	4 177
JPY						
Autres devises						
Total	8	3 219	4 964	17	3 717	4 797

Risques de change

▲ Contribution des devises au bilan consolidé

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	454 593	459 082	382 205	359 565
Autres devises de l'Union européenne	12 711	7 217	17 249	22 521
USD	276 871	290 176	217 044	244 007
JPY	39 836	40 513	42 990	41 517
Autres devises	41 993	29 016	56 704	48 582
Total bilan	826 004	826 004	716 192	716 192

3.3 Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	68 391	2 958	6 514	2 271	80 134
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	83 341	12 614	47 795	28 489	172 239
Total⁽¹⁾	151 732	15 572	54 309	30 760	252 373
Dépréciations					(4 587)
Valeurs nettes au bilan					247 786

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

en millions d'euros	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	63 359	2 554	3 525	2 532	71 970
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	69 907	15 868	45 732	29 499	161 006
Total	133 266	18 422	49 257	32 031	232 976
Créances rattachées					684
Dépréciations					(4 412)
Valeurs nettes au bilan					229 248

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	70 224	3 391	12 453	826	86 894
Dettes envers la clientèle	139 490	14 003	1 843	2 277	157 613
Total⁽¹⁾	209 714	17 394	14 296	3 103	244 507
Valeurs au bilan					244 507

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

en millions d'euros	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	61 443	2 871	10 011	947	75 272
Dettes envers la clientèle	124 284	12 607	4 023	2 404	143 318
Total	185 727	15 478	14 034	3 351	218 590
Dettes rattachées					238
Valeurs au bilan					218 828

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse		18	21		39
Titres de créances négociables	21 681	2 781	246	253	24 961
Emprunts obligataires			8		8
Autres dettes représentées par un titre				28	28
Valeur au bilan⁽¹⁾	21 681	2 799	275	281	25 036
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	296		1 841	1 082	3 219
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2			4 962	4 964
Valeur au bilan⁽¹⁾	298		1 841	6 044	8 183

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

en millions d'euros	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse			18	21	39
Titres de créances négociables	48 355	12 409	786	270	61 820
Emprunts obligataires			17		17
Autres dettes représentées par un titre	1				1
Total	48 356	12 409	821	291	61 877
Dettes rattachées					48
Valeur au bilan					61 925
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			1 163	2 554	3 717
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 797	4 797
Total			1 163	7 351	8 514
Dettes rattachées					158
Valeur au bilan					8 672

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	16	39			55

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	11	38			49

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Dérivés de couverture

(cf. « Facteurs de risque et Pilier 3 » - Chapitre « Gestion des risques - Gestion du bilan - Risques financiers structurels »).

Instruments dérivés de couverture par type de risques

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	841	1 288	34 388	681	1 058	59 965
Taux d'intérêt	512	672	18 189	482	646	25 081
Capitaux propres			21			21
Change	329	616	16 178	199	412	34 863
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	788	179	8 092	501	100	7 369
Taux d'intérêt	788	13	7 835	501	52	7 203
Capitaux propres		166	257		48	166
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	10	135	6 278	2	115	4 825
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	1 639	1 602	48 758	1 184	1 273	72 159

→ NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 145	905
Sur opérations avec la clientèle	3 743	3 469
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	483	517
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	312	187
Sur opérations de location-financement	52	54
Produits d'intérêts⁽¹⁾	5 735	5 132
Sur opérations avec les établissements de crédit	(925)	(823)
Sur opérations avec la clientèle	(998)	(747)
Sur dettes représentées par un titre	(937)	(819)
Sur dettes subordonnées	(295)	(288)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(408)	(246)
Sur opérations de location-financement	(40)	(39)
Autres intérêts et charges assimilées	(5)	
Charges d'intérêts	(3 608)	(2 962)

⁽¹⁾ Dont 96 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 162 millions d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Commissions nettes

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011			31.12.2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	58	(36)	22	82	(36)	46
Sur opérations avec la clientèle	430	(78)	352	363	(64)	299
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	1 291	(730)	561	1 176	(526)	650
Sur opérations de change	10	(9)	1	10	(13)	(3)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	1 575	(641)	934	1 676	(610)	1 066
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	385	(206)	179	425	(90)	335
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	212	(8)	204	83	(13)	70
Produits nets des commissions	3 961	(1 708)	2 253	3 815	(1 352)	2 463

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes reçus	340	177
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature ⁽¹⁾	1 982	150
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	(18)	9
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) ⁽¹⁾	(521)	700
Résultat de la comptabilité de couverture	(1)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 782	1 036

L'évolution du spread émetteur a engendré un produit en PNB de 671 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre une charge de -33 millions d'euros au 31 décembre 2010.

⁽¹⁾ En 2010, le résultat des performances swaps était comptabilisé sur la ligne « Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature » pour -741 millions d'euros et sur la ligne « Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) » pour +741 millions d'euros. En 2011, l'intégralité du résultat des performances swaps est comptabilisée en « Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) ».

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	212	(495)	(283)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	498	(216)	282
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	29	(10)	19
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10	(29)	(19)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	749	(750)	(1)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	199	(167)	32
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	167	(199)	(32)
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	44	(47)	(3)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	47	(44)	3
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	457	(457)	

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes reçus	52	52
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	17	45
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) ⁽²⁾	(64)	(12)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(217)	(20)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(212)	65

⁽¹⁾ Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

⁽²⁾ Dont -27 millions d'euros de dépréciations des actions Colonial.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Autres produits nets de l'activité d'assurance	6	6
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	(2)	1
Produits nets des immeubles de placement	1	
Autres produits (charges) nets	(69)	(43)
Produits (charges) des autres activités	(64)	(36)

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Charges de personnel	(2 745)	(2 481)
Impôts et taxes	(79)	(35)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 175)	(1 166)
Charges d'exploitation⁽¹⁾	(3 999)	(3 682)

⁽¹⁾ Les charges et provisions pour restructuration constatées dans le cadre du plan d'adaptation s'élèvent à 330 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Ce montant intègre le montant des honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>en milliers d'euros hors taxe</i>	2011						2010
	Ernst & Young	Pricewaterhouse-Coopers	Mazars & Guérard	KPMG	Autres	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6 913	7 701	156	227	283	15 280	14 070
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	504	532			2	1 038	4 535
Total	7 417	8 233	156	227	285	16 318	18 605

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dotations aux amortissements	(148)	(154)
- immobilisations corporelles	(98)	(104)
- immobilisations incorporelles	(50)	(50)
Dotations aux dépréciations	(5)	1
- immobilisations corporelles		1
- immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(5)	
Total	(153)	(153)

⁽¹⁾ Les dépréciations entrant dans les coûts de restructuration constatés dans le cadre du plan d'adaptation du Groupe s'élèvent à 5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.8 Coût du risque

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(636)	(639)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(5)	(29)
Prêts et créances	(421)	(509)
Autres actifs	(8)	(2)
Engagements par signature	(15)	(4)
Risques et charges	(187)	(95)
Reprises de provisions et de dépréciations	305	242
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	37	20
Prêts et créances	199	133
Autres actifs	15	3
Engagements par signature	8	12
Risques et charges	46	74
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(331)	(397)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(32)	(19)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(124)	(151)
Récupérations sur prêts et créances amorties	39	20
Pertes sur engagements par signature		(42)
Autres pertes	(59)	(49)
Coût du risque	(507)	(638)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		1
Plus-values de cession		1
Titres de capitaux propres consolidés	2	(14)
Plus-values de cession	7	5
Moins-values de cession	(5)	(19)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(13)

4.10 Impôts sur les bénéfices

Charge d'impôts

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Produit (charge) d'impôt courant	593	861
Produit (charge) d'impôt différé	(980)	(1 170)
Produit (charge) d'impôt de la période	(387)	(309)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

▲ Au 31.12.2011

<i>en millions d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultat des sociétés mises en équivalence	1 229	36,10%	(444)
Effet des différences permanentes		1,71%	(21)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-3,50%	43
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-1,95%	24
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,41%	5
Effet des autres éléments		-0,49%	6
Taux et charge effectif d'impôt		31,46%	(387)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

▲ Au 31.12.2010

<i>en millions d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultat des sociétés mises en équivalence	1 212	34,43%	(417)
Effet des différences permanentes		1,98%	(24)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-7,01%	85
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-5,61%	68
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,08%	1
Effet des autres éléments		1,82%	(22)
Taux et charge effectif d'impôt		25,53%	(309)

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

<i>en millions d'euros</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		(54)	149		95
Transfert en compte de résultat		51			51
Variation de l'écart de conversion	139				139
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(40)	(40)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	44	(7)	17		54
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	183	(10)	166	(40)	299
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	46	(1)	2	1	48
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011⁽¹⁾	229	(11)	168	(39)	347

Variation de juste valeur		(41)	(54)		(95)
Transfert en compte de résultat		(17)			(17)
Variation de l'écart de conversion	129				129
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(22)	(22)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	129	(58)	(54)	(22)	(5)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)	35	(1)		1	35
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010⁽¹⁾	164	(59)	(54)	(21)	30

⁽¹⁾ Les données «total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente» se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Montant brut	(3)	(60)
Impôt	(8)	1
Total net	(11)	(59)

→ NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de cinq pôles.

La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international.

La banque de marchés et d'investissement réunit les activités de

marchés de capitaux (trésorerie, change, commodities, dérivés de taux, marchés de la dette et dérivés actions), celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisées par CA Cheuvreux et CLSA et sur futures par Newedge.

Depuis la mise en œuvre du plan de recentrage en septembre 2008, les activités en extinction ont été isolées dans un pôle distinct. Il regroupe les dérivés exotiques actions, les activités de corrélation et les portefeuilles de CDO, CLO, ABS.

Ces trois pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB est également présent dans le domaine de la banque privée à l'international au travers de ses implantations en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil.

La gestion pour compte propre et divers reprend les éléments non opérationnels des métiers précédents.

5.1 Informations sectorielles par pôle d'activité

en millions d'euros	31.12.2011						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée à l'international	Gestion pour compte propre & Divers	Total
Produit net bancaire	2 434	3 194	(314)	5 314	572		5 886
Charges de fonctionnement	(972)	(2 644)	(108)	(3 724)	(428)		(4 152)
Résultat brut d'exploitation	1 462	550	(422)	1 590	144		1 734
Coût du risque	(319)	(11)	(175)	(505)	(2)		(507)
Résultat d'exploitation	1 143	539	(597)	1 085	142		1 227
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	134	(1)		133			133
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2			2			2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(295)		(295)			(295)
Résultat avant impôt	1 279	243	(597)	925	142		1 067
Impôts sur les bénéfices	(412)	(150)	202	(360)	(25)	(2)	(387)
Résultat net de l'exercice	867	93	(395)	565	117	(2)	680
Intérêts minoritaires	14	(4)		10	(8)		2
Résultat net part du Groupe	881	89	(395)	575	109	(2)	682
Actifs sectoriels dont :							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 263			1 263
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(290)	13		(277)
Total actif				811 635	14 369		826 004

en millions d'euros	31.12.2010						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée à l'international	Gestion pour compte propre & Divers	Total
Produit net bancaire	2 657	2 880	(374)	5 163	541	(6)	5 698
Charges de fonctionnement	(832)	(2 501)	(108)	(3 441)	(385)	(9)	(3 835)
Résultat brut d'exploitation	1 825	379	(482)	1 722	156	(15)	1 863
Coût du risque	(164)	(118)	(340)	(622)	(16)		(638)
Résultat d'exploitation	1 661	261	(822)	1 100	140	(15)	1 225
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	138	1		139			139
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)			(6)	(7)		(13)
Résultat avant impôt	1 793	262	(822)	1 233	133	(15)	1 351
Impôts sur les bénéfices	(456)	(84)	265	(275)	(25)	(9)	(309)
Résultat net de l'exercice	1 337	178	(557)	958	108	(24)	1 042
Intérêts minoritaires	(23)	(6)		(29)	(8)		(37)
Résultat net part du Groupe	1 314	172	(557)	929	100	(24)	1 005
Actifs sectoriels dont :							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 097	6		1 103
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(2)	39		37
Total actif				703 355	12 837		716 192

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	(275)	2 398	617 592	129	2 233	532 342
Autres pays de l'Union européenne	169	955	42 727	81	918	46 295
Autres pays d'Europe	189	634	19 510	127	508	14 472
Amérique du Nord	243	701	86 821	242	735	62 885
Amériques Centrale et du Sud	10	58	688	12	48	765
Afrique et Moyen Orient	186	116	3 577	121	126	4 575
Asie et Océanie (hors Japon)	178	881	35 108	288	987	34 553
Japon	(18)	143	19 981	5	143	20 305
Total	682	5 886	826 004	1 005	5 698	716 192

→ NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, banques centrales

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	28		26	
Banques centrales	21 839	81	19 374	757
Valeur au bilan	21 867	81	19 400	757

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	461 855	388 407
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	188	124
Valeur au bilan	462 043	388 531
Dont titres prêtés	720	2 999

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	263	435
Titres reçus en pension livrée	38 027	54 560
Titres détenus à des fins de transaction	49 550	82 212
- Effets publics et valeurs assimilées	25 465	33 601
- Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽²⁾	14 878	31 839
- Actions et autres titres à revenu variable ⁽³⁾	9 207	16 772
Instruments dérivés	374 015	251 200
Valeur au bilan	461 855	388 407

⁽¹⁾ Dont crédits en cours de syndication.

⁽²⁾ Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

⁽³⁾ Y compris les OPCVM actions.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Titres à la juste valeur par résultat sur option	188	124
- Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	94	16
- Actions et autres titres à revenu variable ⁽²⁾	94	108
Valeur au bilan	188	124

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

⁽²⁾ Y compris les OPCVM actions.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	466 678	361 185
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	466 678	361 185

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Titres vendus à découvert	26 259	25 486
Titres donnés en pension livrée	36 013	56 321
Dettes représentées par un titre	32 530	31 828
Instruments dérivés	371 876	247 550
Valeur au bilan	466 678	361 185

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur les taux d'intérêts.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011			31.12.2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	5 128		50	8 486	5	66
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 905	89	83	9 242	85	93
Actions et autres titres à revenu variable	524	127	16	561	120	17
Titres de participation non consolidés	707	116	9	809	147	11
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	14 264	332	158	19 098	357	187
Impôts		(69)	(41)		(73)	(53)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		263	117		284	134

⁽¹⁾ Dont AFS à revenu fixe dépréciés = 151 millions d'euros

AFS à revenu variable dépréciés = 673 millions d'euros

Aucune garantie reçue sur encours dépréciés

Aucun impayé significatif < 90 jours

511 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2011.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	44 290	29 813
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	7 022	5 431
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	10 648	5 902
Titres reçus en pension livrée	35 479	41 751
Prêts subordonnés	27	27
Titres non cotés sur un marché actif	336	376
Autres prêts et créances	2	3
Total⁽¹⁾	80 134	71 970
Créances rattachées		148
Dépréciations	(564)	(537)
Valeur au bilan	79 570	71 581

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Prêts et créances sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 444	9 934
Autres concours à la clientèle	97 578	101 103
Titres reçus en pension livrée	49 955	35 187
Prêts subordonnés	524	450
Titres non cotés sur un marché actif	6 782	7 950
Avances en comptes courants d'associés	67	53
Comptes ordinaires débiteurs	6 581	5 980
Total⁽¹⁾	171 931	160 657
Créances rattachées		534
Dépréciations	(4 023)	(3 875)
Valeur nette	167 908	157 316
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	308	349
Total⁽¹⁾	308	349
Créances rattachées		2
Valeur nette	308	351
Valeur au bilan	168 216	157 667

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Au cours de l'année 2011, Crédit Agricole CIB a apporté 5 608 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), contre 5 719 millions d'euros en 2010. Crédit Agricole CIB conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. Par ailleurs, au cours de l'année 2011, Crédit Agricole CIB a ap-

porté 3 307 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement.

Au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a effectué des tirages des lignes de refinancement à hauteur de 7 063 millions d'euros auprès de la Banque de France garanties par ces créances et par des titres.

6.6 Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Créances sur les établissements de crédit	537	11	35	(34)	15		564
Créances sur la clientèle	3 875	1	499	(452)	102	(2)	4 023
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 137		76		77		2 290
Actifs disponibles à la vente	517	8	70	(95)	8	3	511
Autres actifs financiers	28		15	(15)		1	29
Total des dépréciations d'actifs financiers	4 957	20	619	(596)	125	2	5 127

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Créances sur les établissements de crédit	465		89	(34)	25	(8)	537
Créances sur la clientèle	3 625	(7)	498	(489)	169	79	3 875
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 163			(120)	94		2 137
Actifs disponibles à la vente	565		41	(117)	21	7	517
Autres actifs financiers	41		4	(16)	1	(2)	28
Total des dépréciations des actifs financiers	4 696	(7)	632	(656)	216	76	4 957

6.7 Exposition au risque souverain

Dette souveraine - Expositions nettes

Compte-tenu du contexte économique de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011, caractérisé par une crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, le tableau ci-dessous

présente l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque souverain sur ces pays : la Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Italie et l'Espagne.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011				Total Activité Banque
	Expositions nettes Activité Banque				
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances			
Grèce dont échéance antérieure à 2020					
Irlande		146			146
Portugal		256		8	264
Italie			192	128	320
Espagne		45			45
Total général		447	192	136	775

en millions d'euros	30.06.2011 Expositions nettes Activité Banque				Total Activité Banque
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances		
Grèce dont échéance antérieure à 2020					
Irlande		120			120
Portugal		328		169	497
Italie		1 072	200	878	2 150
Espagne		765		29	794
Total général		2 285	200	1 076	3 561

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées selon la méthodologie qui a été retenue pour réaliser les stress tests à la demande de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), soit une exposition nette de dépréciation et de couverture du risque de contrepartie.

La politique de solidarité européenne a conduit à définir un dispositif de soutien à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande.

En l'absence de situation de défaut et compte-tenu des plans mis en place, aucun de ces titres n'a fait l'objet de dépréciation.

Dettes souveraines - Maturité (portefeuille bancaire) au 31 décembre 2011

en millions d'euros	Maturité résiduelle		
GRÈCE	Avant 2020		
	Après 2020		
	Total		-
IRLANDE	Trois mois		
	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		146
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	Total		146
PORTUGAL	Trois mois		
	Un an		131
	Deux ans		125
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	Total		256
ITALIE	Trois mois		
	Un an		192
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	Total		192
ESPAGNE	Trois mois		
	Un an		45
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	Total		45
	Total général		639

6.8 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Comptes et emprunts	74 329	55 960
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	4 303	4 229
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	3 900	5 734
Titres donnés en pension livrée	12 565	19 312
Total⁽¹⁾	86 894	75 272
Dettes rattachées		67
Valeur au bilan	86 894	75 339

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Comptes ordinaires créditeurs	39 383	29 829
Autres dettes envers la clientèle	60 005	73 317
Titres donnés en pension livrée	58 225	40 172
Total⁽¹⁾	157 613	143 318
Dettes rattachées		171
Valeur au bilan	157 613	143 489

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Crédit Agricole CIB ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	39	39
Titres de créances négociables	24 961	61 820
Emprunts obligataires	8	17
Autres dettes représentées par un titre	28	1
Total⁽¹⁾	25 036	61 877
Dettes rattachées		48
Valeur au bilan	25 036	61 925
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 219	3 717
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 964	4 797
Total⁽¹⁾	8 183	8 514
Dettes rattachées		158
Valeur au bilan	8 183	8 672

⁽¹⁾ Au 31.12.2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

6.11 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants	1 063	1 667
Impôts différés	1 647	2 644
Total actifs d'impôts courants et différés	2 710	4 311
Impôts courants	236	352
Impôts différés	278	260
Total passifs d'impôts courants et différés	514	612

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	2 051	41	2 802	66
Charges à payer non déductibles	170		136	
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 088		1 028	
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	793	41	1 638	66
Impôts différés / Réserves latentes	10	243	(8)	134
Actifs disponibles à la vente	(13)	42		19
Couvertures de flux de trésorerie	1	208	(17)	123
Gains et pertes / Ecart actuariels	22	(7)	9	(8)
Impôts différés / Résultat	39	447	37	247
Effet des compensations	(453)	(453)	(187)	(187)
Total impôt différé	1 647	278	2 644	260

⁽¹⁾ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2011 est de 743 millions d'euros, pour 2010 de 1 414 millions d'euros.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Autres actifs	67 889	46 255
Comptes de stocks et emplois divers	161	370
Débiteurs divers	41 415	34 109
Comptes de règlements	26 313	11 776
Comptes de régularisation	4 028	4 268
Comptes d'encaissement et de transfert	2 167	2 486
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	319	136
Produits à recevoir	409	377
Charges constatées d'avance	89	87
Autres comptes de régularisation	1 044	1 182
Valeur nette au bilan	71 917	50 523

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Autres passifs⁽¹⁾	51 675	39 361
Comptes de règlements	23 579	13 909
Créditeurs divers	28 095	25 451
Versement restant à effectuer sur titres	1	1
Comptes de régularisation	10 213	7 327
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	2 338	1 792
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 996	2 500
Produits constatés d'avance	692	589
Charges à payer	1 437	1 424
Autres comptes de régularisation	750	1 022
Valeur nette au bilan	61 888	46 688

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net.

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	1 635	7	67	(46)	18		1 681
Amortissements et Dépréciations ⁽¹⁾	(907)	(6)	(99)	46	(12)		(978)
Valeur nette au bilan	728	1	(32)		6		703
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	530	4	53	(18)	5	3	577
Amortissements et Dépréciations	(360)	(3)	(55)	15	(3)		(406)
Valeur nette au bilan	170	1	(2)	(3)	2	3	171

⁽¹⁾ Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	1 509		72	(27)	77	4	1 635
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(795)		(104)	28	(34)	(2)	(907)
Valeur nette au bilan	714		(32)	1	43	2	728
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	477		51	(12)	15	(1)	530
Amortissements et dépréciations	(309)		(51)	9	(9)		(360)
Valeur nette au bilan	168			(3)	6	(1)	170

⁽¹⁾ Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.14 Provisions

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Risques d'exécution des engagements par signature	13		15		(8)			20
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	403	1	309	(82)	(59)	2	64	638
Litiges divers ⁽²⁾	450	3	197	(19)	(46)	4	31	620
Restructurations		19	2	(11)				10
Autres risques ⁽³⁾	50		89	(7)	(23)	4	(32)	81
Total	916	23	612	(119)	(136)	10	63	1 369

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2011, l'encours de provisions pour engagements sociaux comprend :

- 293 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4 ainsi que 6 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.
- 286 millions d'euros au titre du plan d'adaptation

⁽²⁾ Au 31 décembre 2011, l'encours de provisions pour litiges divers, qui est de 620 millions d'euros, se décompose comme suit :

- litiges fiscaux : 134 millions d'euros
- litiges juridiques : 486 millions d'euros

⁽³⁾ Dont 17 millions d'euros au titre du plan d'adaptation.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Risques d'exécution des engagements par signature	313		4	(244)	(11)	1	(50)	13
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	432		31	(102)	(9)	20	31	403
Litiges divers ⁽²⁾	358		137	(34)	(69)	17	41	450
Autres risques	72		45	(3)	(9)	3	(58)	50
Total	1 175		217	(383)	(98)	41	(36)	916

⁽¹⁾ Dont 271 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4 ainsi que 6 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2010, l'encours de provisions pour litiges divers, qui est de 450 millions d'euros, se décompose comme suit :

- litiges fiscaux : 126 millions d'euros
- litiges juridiques : 324 millions d'euros

6.15 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 31.12.2011	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	244 236 707	97,33%	97,33%
SACAM développement ⁽²⁾	5 596 561	2,23%	2,23%
Delfinances ⁽¹⁾	1 102 707	0,44%	0,44%
Personnes physiques	17	ns	ns
Total	250 935 992	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Détenu par le groupe Crédit Agricole S.A..

⁽²⁾ Détenu par le groupe Crédit Agricole.

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	31.12.2011 en millions d'euros	31.12.2010 en millions d'euros
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	décembre 98	230	178	172
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	juin 02	320	247	239
		550	425	411

Résultat par action

	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	682	1 005
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	237 606 975	224 277 957
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	237 606 975	224 277 957
Résultat de base par action (en euros)	2,87	4,48
Résultat dilué par action (en euros)	2,87	4,48

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2006	2 049
2007	-
2008	-
2009	-
2010	955
2011	647

Au titre de l'exercice 2010, l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB a voté une résolution proposant aux actionnaires une option de paiement du dividende en actions.

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration a proposé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires la mise en distribution de 647 millions d'euros et la possibilité d'offrir aux actionnaires une option de paiement du dividende en actions.

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat est proposée dans un projet de résolution présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 15 mai 2012. Le texte de résolution est le suivant :

L'assemblée générale arrête le résultat bénéficiaire de l'exercice à EUR 696.157.348,64.

L'assemblée décide d'affecter la somme de EUR 34.807.867,43 à la dotation de la réserve légale la portant ainsi à EUR 422.245.056,33 par application de l'article L 232-10, alinéa 1.

Constatant que la Société est dégagée de toutes autres obligations de dotations de réserves et que le bénéfice distribuable s'élève à EUR 1.814.716.374,24 après prise en compte du report à nouveau, s'élevant lui même à EUR 1.153.366.893,03, l'assemblée générale décide de mettre en distribution la somme de EUR 647.414.859,36 et d'affecter le solde au Report à Nouveau, qui s'élèvera ainsi à EUR 1.167.301.514,88.

L'Assemblée fixe ainsi le dividende attaché à l'exercice clos le 31 décembre 2011 à EUR 2,58 pour chacune des actions ayant droit à ce dividende, soit 250.935.992 actions.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les seuls actionnaires personnes physiques.

L'assemblée générale fixe la date de mise en paiement du dividende au 21 juin 2012.

L'assemblée générale prend acte, conformément à la loi, des distributions faites au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende
2008		-
2009		-
2010	224 277 957	4,26

Gestion du capital

La politique de gestion du capital des fonds propres de Crédit Agricole CIB est définie en deux étapes, en étroite collaboration avec son actionnaire majoritaire :

- Respect des objectifs de ratio global défini par le groupe Crédit Agricole S.A. (pourcentage d'allocation de capital par métier du groupe Crédit Agricole) et de ceux discutés avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;
- Allocation entre les métiers de Crédit Agricole CIB en fonction de leur profil du risque, de leur rentabilité et du développement recherché.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2011, comme en 2010, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires (cf. chapitre informations au titre du Pilier 3 de Bâle II).

6.16 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle; ils sont positionnés en «Indéterminé».

en millions d'euros	31.12.2011					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		21 867				21 867
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 301	72 625	28 829	120 786	230 502	462 043
Instruments dérivés de couverture		1 343	195	89	12	1 639
Actifs financiers disponibles à la vente	1 231	3 843	5 210	3 138	842	14 264
Prêts et créances sur les établissements de crédit		68 070	2 952	6 515	2 033	79 570
Prêts et créances sur la clientèle		79 944	12 487	47 535	28 250	168 216
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23					23
Total actifs financiers par échéance	10 555	247 692	49 673	178 063	261 639	747 622
Banques centrales		81				81
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		71 258	27 483	128 623	239 314	466 678
Instruments dérivés de couverture		1 425	37	76	64	1 602
Dettes envers les établissements de crédit		70 224	3 391	12 453	826	86 894
Dettes envers la clientèle		139 490	14 003	1 843	2 277	157 613
Dettes représentées par un titre		21 681	2 799	275	281	25 036
Dettes subordonnées		298		1 841	6 044	8 183
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13					13
Total passifs financiers par échéance	13	304 457	47 713	145 111	248 806	746 100

en millions d'euros	31.12.2010					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		19 400				19 400
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 880	102 957	40 324	100 828	127 542	388 531
Instruments dérivés de couverture		994	115	35	40	1 184
Actifs financiers disponibles à la vente	1 370	3 948	5 181	7 305	1 294	19 098
Prêts et créances sur les établissements de crédit		62 975	2 546	3 533	2 527	71 581
Prêts et créances sur la clientèle		66 803	15 817	45 615	29 432	157 667
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾	3					3
Total actifs financiers par échéance	18 253	257 077	63 983	157 316	160 835	657 464
Banques centrales		757				757
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		83 843	33 134	105 053	139 155	361 185
Instruments dérivés de couverture		806	215	204	48	1 273
Dettes envers les établissements de crédit		61 510	2 871	10 011	947	75 339
Dettes envers la clientèle		124 363	12 613	4 078	2 435	143 489
Dettes représentées par un titre		48 404	12 409	821	291	61 925
Dettes subordonnées		158		1 163	7 351	8 672
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾	20					20
Total passifs financiers par échéance	20	319 841	61 242	121 330	150 227	652 660

⁽¹⁾ L'écart de réévaluation jusque là affecté en «≤ 3 mois» a été réaffecté à la colonne «indéterminé»

→ NOTE 7 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements	(2 326)	(1 943)
Autres charges sociales	(346)	(465)
Intéressement et participation	(40)	(33)
Impôts et taxes sur rémunération	(33)	(40)
Total charges de personnel	(2 745)	(2 481)

Les charges de personnel comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour 69,6 millions d'euros et concernent principalement la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés. A ce titre, Crédit Agricole CIB a comptabilisé une charge de 69,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 80,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

7.2 Effectif fin de période

<i>en ETP : Equivalent Temps Plein</i>	31.12.2011	31.12.2010
France	4 938	4 876
International	9 925	9 827
Total	14 863	14 703

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par

conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein de Crédit Agricole CIB divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « article 83 ».

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dette actuarielle au 31/12/N-1	1 095	936
Ecart de change	28	85
Coût des services rendus sur la période	34	36
Coût financier	45	45
Cotisations employés	10	11
Modifications, réductions et liquidations de régime	(11)	1
Variation de périmètre	(10)	
Prestations versées (obligatoire)	(51)	(42)
(Gains) / pertes actuariels	76	23
Dette actuarielle au 31/12/N	1 216	1 095

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Coût des services rendus	34	36
Coût financier	45	45
Rendement attendu des actifs	(38)	(36)
Amortissement du coût des services passés	(12)	
(Gains) / pertes actuariels nets		
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime	(1)	1
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actifs		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	28	46

Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	831	704
Ecart de change	24	72
Rendement attendu des actifs	38	36
Gains / (pertes) actuariels	26	6
Cotisations payées par l'employeur	67	38
Cotisations payées par les employés	10	11
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(10)	
Prestations payées par le fonds	(46)	(36)
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	940	831

Position nette

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dette actuarielle fin de période	1 216	1 095
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	1	
Impact de la limitation d'actifs		
Dette actuarielle nette fin de période	1 217	1 095
Juste valeur des actifs / fin de période	940	831
Position nette (passif) / actif fin de période	(277)	(264)

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	53	31
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	53	31
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	107	54

Information sur les actifs des régimes⁽¹⁾	31.12.2011	31.12.2010
Composition des actifs		
% d'obligations	44%	46%
% d'actions	21%	21%
% autres actifs	35%	33%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,74%	4,13%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,48%	4,78%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	6,89%	5,33%
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	3,63%	3,56%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,41%	2,58%

⁽¹⁾ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

⁽²⁾ Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -7,1%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de +8,1%

7.5 Autres engagements sociaux

Crédit Agricole CIB associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Au titre de l'accord de participation, la réserve spéciale est calculée, depuis 2004, selon la formule légale relevant des dispositions des articles D 3324-1 à D 3324-9 du Code du travail. Elle est répartie entre les bénéficiaires proportionnellement au salaire brut avec instauration d'une rémunération plancher et d'une rémunération plafonnée, l'attribution des droits étant également plafonnée.

Au titre de l'intéressement, un accord a été signé pour les années 2010, 2011 et 2012. Il associe les salariés à la performance de l'entreprise se traduisant par la diminution du coefficient d'exploitation et l'augmentation du résultat net courant corrigé avant incidence d'éléments de nature exceptionnelle.

Les montants distribués en France par l'entité Crédit Agricole CIB au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Année de versement	Participation en millions d'euros	Intéressement en millions d'euros
2010	2011		31,6
2009	2010		
2008	2009		2,4 ⁽¹⁾
2007	2008		
2006	2007		41,5

⁽¹⁾ Prime exceptionnelle d'intéressement d'un montant brut uniforme individuel de 500 euros.

Une distribution d'intéressement en 2012 devrait intervenir au titre de l'exercice 2011

Crédit Agricole CIB dispose par ailleurs d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ainsi que d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) venant compléter les dispositifs susmentionnés. Ils proposent un choix diversifié de fonds communs de placement. Crédit Agricole CIB complète les versements volontaires par le versement d'un abondement :

- Le plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) : le taux de l'abondement est de 150% pour l'exercice 2011, dans la limite de 1 000 euros de versement par an (selon l'accord du 20 janvier 2011 valable jusqu'au 31 décembre 2011). Le taux de l'abondement a été reconduit à l'identique pour l'exercice 2012 (selon l'accord du 18 janvier 2012 valable jusqu'au 31 décembre 2012).
- Le plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) : ce dispositif a été mis en place par l'accord du 28 avril 2011. Le taux de

l'abondement dépend des montants investis, il est décliné sous forme de barème :

- abondement de 80 % de 0 € à 750 € versés, soit au maximum 600 € ;
- abondement de 40 % de 750,01 € à 2000 € versés, soit au maximum 500 € ;
- abondement de 20 % de 2000,01 € à 4000 € versés, soit au maximum 400 €.

Soit au total un abondement brut maximum de 1 500 € pour 4 000 € de versements.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

7.6 Paiements à base d'actions

Plans d'attribution d'options

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires de Crédit Agricole S.A. des 21 mai 2003, et du 17 mai 2006, trois plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. au profit des collaborateurs de Crédit Agricole CIB.

▲ Plans d'attribution d'options de l'année 2005

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 19 juillet 2005 a procédé, au profit d'un nouveau salarié de Crédit Agricole CIB à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros, ce prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion de ce conseil.

▲ Plans d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., en date du 18 juillet 2006, a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à sa mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant pour Crédit Agricole CIB sur 5 416 500 options au prix unitaire de 33,61 euros a été mis en place par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 6 octobre 2006.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003, du plan de juillet 2004 et du plan de juillet 2005 étant ouverte il a été procédé, conformément aux décisions du Conseil d'administration, à l'ajustement des nombres d'options et des prix d'exercices de ces quatre plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003 et de janvier 2007 et juin 2008.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2011 sont décrites dans les tableaux ci-après :

▲ Description des 2 plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. précités

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2005	2006	Total
Date de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. autorisant les plans	21.05.2003	17.05.2006	
Date du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.	19.07.2005	18.07.2006	
Date d'attribution des options	19.07.2005	06.10.2006	
Durée du plan	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	19.07.2009	06.10.2010	
Date d'expiration des options	19.07.2012	07.10.2013	
Nombre d'attributaires Crédit Agricole CIB	1	745	
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs de Crédit Agricole CIB	5 452	5 905 952	
Prix d'exercice	19,25 euros	30,83 euros	5 911 404
Conditions de performance	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe			
Démission	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	
Nombre d'options			
attribuées aux 10 plus gros bénéficiaires ⁽³⁾	5 000	425 189	
attribuées aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ⁽¹⁾		196 240	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	

⁽¹⁾ Mandataires sociaux au moment de l'attribution.

⁽²⁾ Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les six mois suivant le décès.

⁽³⁾ Hors mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB.

▲ Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et refacture une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans	Date d'attribution	
	19.07.2005	06.10.2006
Durée de vie estimée	5 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,22 %	3,03 %
Volatilité à la date d'attribution	25 %	28 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A..

Plans d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre des autorisations votées par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du Crédit Agricole S.A. du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82.000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (Espagne et Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

Les actions attribuées au terme de la période d'acquisition seront des actions nouvelles à émettre.

La charge du plan a été calculée sur la base du cours de l'action au 09.11.2011 (5,02 €), après décotes liées à la période d'incessibilité des titres et aux hypothèses de turn-over établies à partir des historiques. Elle a été étalée sur la durée de la période d'acquisition. Son montant est de 1,2 millions d'euros en 2011.

Souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Entre le 21 juin et le 4 juillet 2011, les salariés du groupe ont eu la possibilité de souscrire à une augmentation de capital Crédit Agricole SA réservée, à un cours de 8,24 euros décoté de 20% par rapport à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. précédant le 21 juin 2011. Compte tenu de la baisse significative du cours de l'action et de la volatilité particulièrement élevée des marchés dans les jours qui ont suivi la période de souscription, Crédit Agricole S.A. a décidé exceptionnellement de permettre aux salariés et retraités du groupe ayant souscrit à l'Augmentation de capital de se rétracter et de révoquer leur souscription. Cette option ayant été choisie par la majorité des souscripteurs, le montant finalement souscrit a été non significatif.

Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée au titre de 2010 et mis en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole CIB, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A..

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2012, mars 2013 et mars 2014.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance),
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des « vesting conditions » (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations des dirigeants

Ont été retenus comme dirigeants de Crédit Agricole CIB les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle Interne, du présent document de référence.

Les rémunérations versées et avantages accordés aux membres du comité exécutif en 2011 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 13,5 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2011 : 2,9 millions d'euros au titre des engagements sur indemnités de fin de carrière et sur les régimes de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;

- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;

- indemnités de fin de contrat de travail : 1,8 millions d'euros au titre des indemnités de fin de contrat de travail ;

- Paiements en actions : les membres du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB ont bénéficié du plan d'attribution d'actions gratuites de Crédit Agricole S.A. mis en place en 2011 au même titre que l'ensemble des collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A..

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB ont perçu au titre de 2011 un montant global de jetons de présence de 0,57 millions d'euros au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

→ NOTE 8 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Engagements donnés et reçus

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
ENGAGEMENTS DONNÉS	153 747	159 636
Engagements de financement	110 579	115 736
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 949	13 932
• Engagements en faveur de la clientèle	99 630	101 804
Ouverture de crédits confirmés	98 359	101 268
- Ouverture de crédits documentaires	11 250	11 824
- Autres ouvertures de crédits confirmés	87 109	89 444
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 271	536
Engagements de garantie	43 168⁽¹⁾	43 900
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	6 788	6 136
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 747	2 598
Autres garanties	4 041	3 538
• Engagements d'ordre de la clientèle	36 380	37 764
Cautions immobilières	2 656	2 336
Garanties financières	6 365	6 923
Autres garanties d'ordre de la clientèle	27 359	28 505
ENGAGEMENTS REÇUS	151 927	147 906
Engagements de financement	20 558	27 214
• Engagements reçus d'établissements de crédit	18 974	20 491
• Engagements reçus de la clientèle	1 584	6 723
Engagements de garantie	131 369	120 692
• Engagements reçus d'établissements de crédit	8 955	10 580
• Engagements reçus de la clientèle	122 415	110 112
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	22 080	22 648
Autres garanties reçues	100 334	87 464

⁽¹⁾ Dont 1 331 millions d'euros de garanties financières données sur engagements de hors bilan pour lesquelles les contreparties sont douteuses ou sous surveillance et pour lesquelles le montant attendu d'appel est estimé à 55 millions d'euros (cf. note 3.3 «Garanties financières données par échéances contractuelles résiduelles»).

Actifs donnés en garantie de passif

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Titres prêtés	720	3 243
Dépôts de garantie sur opérations de marché	26 175	18 202
Titres et valeurs donnés en pension	106 803	115 805
Total	133 698	137 250

Les montants représentent les titres prêtés, les titres et valeurs donnés en pension, ainsi que les dépôts de garantie sur opérations de marché.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent

à 126 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 134 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Elles correspondent principalement aux pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 31 décembre 2011, ni au 31 décembre 2010.

→ NOTE 9 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction », ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2011, comme elle l'avait fait au cours des exercices précédents, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

▲ Nature, justification et montant des reclassements opérés

Crédit Agricole CIB a opéré au cours de l'année 2011 des reclassements des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements opérés au cours de la période concernent des opérations de syndication.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur à la clôture. De même est reprise dans le tableau la valeur au 31 décembre 2011 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Crédit Agricole CIB à cette date.

en millions d'euros	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2011			Actifs reclassés antérieurement		Actifs reclassés antérieurement	
	Valeur au bilan 31.12.2011	Valeur de marché estimée 31.12.2011	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31.12.2011	Valeur de marché estimée 31.12.2011	Valeur au bilan 31.12.2011	Valeur de marché estimée 31.12.2011	Valeur au bilan 31.12.2010	Valeur de marché estimée 31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	5 902	5 322	169	169	160	5 733	5 162	7 647	7 061

▲ Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés au cours de l'année 2011 est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2011, à la date de reclassement	En 2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	(1)

▲ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2011		Actifs reclassés antérieurement à 2011					
	Impact 2011		Impact cumulé au 31.12.2010		Impact 2011		Impact cumulé au 31.12.2011	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	1	(3)	28	(598)	(65)	(74)	(37)	(672)

▲ Informations complémentaires

A la date de reclassement, les actifs financiers reclassés sur 2011 présentent des taux d'intérêt effectifs compris entre 1,29% et 1,61% avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 145 millions d'euros.

➔ NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui

puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

en millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	79 570	79 570	71 581	71 581
Prêts et créances sur la clientèle	168 216	167 535	157 667	156 962
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	86 894	86 894	75 339	75 339
Dettes envers la clientèle	157 613	157 613	143 489	143 489
Dettes représentées par un titre	25 036	25 047	61 925	61 907
Dettes subordonnées	8 183	8 183	8 672	8 672

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

▲ Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>en millions d'euros</i>	Total 31.12.2011	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	461 855	50 314	403 163	8 378	388 407	84 938	295 067	8 402
Créances sur la clientèle	263		263		435		435	
Titres reçus en pension livrée	38 027		38 027		54 560		54 560	
Titres détenus à des fins de transaction	49 550	45 032	3 555	963	82 212	79 472	1 529	1 211
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>25 465</i>	<i>25 459</i>	<i>6</i>		<i>33 601</i>	<i>33 601</i>		
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>14 878</i>	<i>10 907</i>	<i>3 008</i>	<i>963</i>	<i>31 839</i>	<i>29 135</i>	<i>1 493</i>	<i>1 211</i>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>9 207</i>	<i>8 666</i>	<i>541</i>		<i>16 772</i>	<i>16 736</i>	<i>36</i>	
Instruments dérivés	374 015	5 282	361 318	7 415	251 200	5 466	238 543	7 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	188		188		124	16	108	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	188		188		124	16	108	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>								
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>94</i>		<i>94</i>		<i>16</i>	<i>16</i>		
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>94</i>		<i>94</i>		<i>108</i>		<i>108</i>	
Actifs financiers disponibles à la vente	14 264	11 242	3 022		19 098	16 860	2 238	
Effets publics et valeurs assimilées	5 128	5 127	1		8 486	8 486		
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 905	5 905	2 000		9 242	7 976	1 266	
Actions et autres titres à revenu variable	1 231	210	1 021		1 370	398	972	
Instruments dérivés de couverture	1 639		1 639		1 184		1 184	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	477 946	61 556	408 012	8 378	408 813	101 814	298 597	8 402

▲ Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>en millions d'euros</i>	Total 31.12.2011	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	466 678	30 912	433 209	2 556	361 185	5 589	351 656	3 940
Titres vendus à décou- vert (y.c effets publics)	26 259	24 724	1 535		25 486		25 486	
Titres donnés en pension livrée	36 013		36 013		56 321		56 321	
Dettes représentées par un titre	32 530		32 530		31 828		31 828	
Instruments dérivés	371 876	6 188	363 131	2 556	247 550	5 589	238 021	3 940
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
Instruments dérivés de couverture	1 602		1 602		1 273		1 273	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	468 280	30 912	434 811	2 556	362 458	5 589	352 929	3 940

Changements de modèles de valorisation

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit corporates (activités de corrélation) ;
- dans une moindre mesure, d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

Méthode de valorisation

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la partie gestion des risques de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 ».
- La valorisation des CDO corporates est faite à l'aide d'un modèle de pricing qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les « Credit default Swaps ») et des données dont l'observabilité s'était fortement dégradée (corrélations issues de CDO sur panier type de noms corporates). Crédit Agricole CIB a adapté son modèle pour tenir compte de cette dégradation et l'actualise régulièrement. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.

▲ Variation du solde des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	Total	Titres détenus à des fins de transaction	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01.01.2011)	8 402	1 211		1 211		7 191
Gains /pertes de la période ⁽¹⁾	1 668	(246)		(246)		1 914
<i>Comptabilisés en résultat</i>	1 668	(246)		(246)		1 914
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>						
Achats de la période	201					201
Ventes de la période	(1 104)	(2)		(2)		(1 102)
Emissions de la période						
Dénouements de la période	(366)					(366)
Transferts	(423)					(423)
<i>Transferts vers niveau 3</i>						
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(423)					(423)
Solde de clôture (31.12.2011)	8 378	963		963		7 415

⁽¹⁾ Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à +1 842 millions d'euros.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers la clientèle	Dettes envers les établissements de crédit	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01.01.2011)	3 940						3 940
Gains /pertes de la période ⁽¹⁾	(166)						(166)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	(166)						(166)
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>							
Achats de la période	134						134
Ventes de la période	(627)						(627)
Emissions de la période							
Dénouements de la période	(227)						(227)
Transferts	(498)						(498)
<i>Transferts vers niveau 3</i>							
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(498)						(498)
Solde de clôture (31.12.2011)	2 556						2 556

⁽¹⁾ Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à +277 millions d'euros.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (+2 119 millions d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de + 41 millions d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO corporates valorisés sur la base de données devenues non observables, à hauteur de +2 078 millions d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Durant la période, le montant de justes valeurs des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à 921 millions d'euros environ. Ces transferts résultent essentiellement, de par l'effet de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation et de la revue de la cartographie d'observabilité.

Analyse de la sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Au 31 décembre 2011, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à 134 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en extinction : 50 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et 73 millions d'euros sur les activités de CDO corporates).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du Front Office, à partir notamment de données de consensus :

- **CDO corporates** : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- **Tranches super senior de CDO d'ABS** : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10% des scénarii de pertes) ;
- **Produits dérivés actions** : l'ampleur de l'incertitude est estimée à partir de l'écart type des données de consensus; cette mesure s'applique d'une part aux dividendes, d'autre part à la corrélation ;
- **Produits dérivés de taux** : un choc de 2% est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et change/taux).

10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Marge différée au 1^{er} janvier	241	297
Marge différée générée par les nouvelles transactions de l'année	27	51
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(106)	(107)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année		
Marge différée en fin de période	162	241

→ NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

11.1 Activité de corrélation

L'accord entre Crédit Agricole CIB et BlueMountain a été signé le 12 février 2012, en vue du transfert à partir de 2012 de l'exposition au risque de marché de l'activité de corrélation. Cette transaction n'a pas d'impact financier en 2011.

→ NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 se présente ainsi de façon détaillée

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2011	31.12. 2010	31.12. 2011	31.12. 2010
Société mère							
Crédit Agricole CIB (SA)		France	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Etablissements bancaires et financiers							
Banco Crédit Agricole Brasil SA		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite	mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	31,11
Calyon Algérie		Algérie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Limited		Australie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Limited		Chine	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Limited		Inde	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)		Bahamas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk AS		Turquie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	intégration globale	70,13	70,13	68,92	68,95
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
LF Investments LP	D1	Etats-Unis	intégration globale		99,00		99,00
Newedge (groupe)		France	intégration proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00
PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine		Ukraine	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF		France	intégration proportionnelle	47,01	47,01	47,01	47,01
Sociétés de bourse							
Cheuvreux/CLSA/Global Portfolio Trading Pte Ltd.		Singapour	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLSA B.V.		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	98,88	98,88
Crédit Agricole Cheuvreux North America, Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB SB		Suède	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Van Moer Courtens	E3	Belgique	intégration globale	85,00		85,00	

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2011	31.12. 2010	31.12. 2011	31.12. 2010
Sociétés d'investissement							
Amundi Ibérica SGIC SA	S 3	Espagne	mise en équivalence		45,00		45,00
Banque de Financement et de Trésorerie	E 3	France	intégration globale	100,00		100,00	
CAFI Kedros	S 5	France	intégration globale		100,00		100,00
CAI BP Holding	S 5	France	intégration globale		100,00		100,00
Calyon Capital Market International	S 5	France	intégration globale		100,00		100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc.(groupe)		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Limited		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB UK IH		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking	E 2	France	intégration globale	100,00		100,00	
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance SAS		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France	intégration globale	98,27	98,27	98,27	98,27
Fletirec (groupe)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
IPFO		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Mescas	S 5	France	intégration globale		100,00		100,00
SAFEC		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de crédit-bail et de location							
Cardinalimmo		France	intégration globale	49,61	49,61	49,61	49,61
Financière Immobilière Crédit Agricole CIB		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances							
CAIRS Assurance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers							
Aguadana SL		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Aylesbury BV		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Bletchley Investments Ltd	S 2	Royaume-Uni	intégration globale		82,22		100,00
CA Brasil DTVM		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Conseil SA		Luxembourg	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calixis Finance		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl		Italie	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
Calyce PLC		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLINFIM		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd		Hong Kong	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Finance Guernsey Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Products Guernsey Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2011	31.12. 2010	31.12. 2011	31.12. 2010
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	intégration globale	99,76	99,72	99,76	99,72
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB LP	S 5	France	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking Levante		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking Norte		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Ester Finance Titrisation		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
European NPL S.A.		Luxembourg	intégration globale	60,00	60,00	67,00	67,00
Fonds Alcor		Hong Kong	intégration globale	100,00	98,76	100,00	98,76
Himalia PLC		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilière Sirius SA		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
INCA Sarl		Luxembourg	intégration globale	65,00	65,00	65,00	65,00
Indosuez Finance Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Island Refinancing Srl		Italie	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
Korea 21st Century Trust	S 1	Corée du Sud	intégration globale		100,00		100,00
LDF 65 (SPV)		Luxembourg	intégration globale	64,94	64,94	64,94	64,94
LSF Italian Finance Company SRL		Italie	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
Lyane BV		Pays-Bas	intégration globale	65,00	65,00	65,00	65,00
MERISMA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino BV		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
Sagrantino Italy srl		Italie	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
SNC Doumer		France	intégration globale	99,94	99,94	99,94	99,94
SNC Shaun	S3	France	intégration globale		100,00		100,00

(a) Entrées (E) dans le périmètre.
E 1 Franchissement de seuil
E 2 Création
E 3 Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :
S 1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S 2 Sociétés cédées au hors groupe ou perte de contrôle
S 3 Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif
S 4 Fusion absorption
S 5 Transmission Universelle du Patrimoine

Divers :
D 1 Mode de consolidation modifié

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 2.4 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a procédé pour déterminer la juste valeur des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat, à des estimations du risque de crédit émetteur du groupe. Nous avons examiné les méthodes et les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraite et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Votre groupe a également procédé en 2011 à l'estimation de provisions pour restructuration comme exposé en notes 2.1 et 4.6 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus

6

COMPTES INDIVIDUELS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 février 2012
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2012

États financiers de Crédit Agricole CIB (SA)	220
Notes annexes aux comptes individuels	224
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	255

États financiers de Crédit Agricole CIB (SA)

→ BILAN ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Opérations interbancaires et assimilées		135 678	153 720
Caisse, banques centrales, C.C.P.		19 923	18 882
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.2, 4.3 et 4.4	27 843	33 563
Créances sur les établissements de crédit	2	87 912	101 275
Opérations avec la clientèle	3, 3.1, 3.2, 3.3. et 3.4	136 554	121 829
Opérations sur titres		40 196	62 933
Obligations et autres titres à revenu fixe	4, 4.2, 4.3 et 4.4	28 821	47 944
Actions et autres titres à revenu variable	4 et 4.2	11 375	14 989
Valeurs immobilisées		9 005	8 439
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 5.1 et 6	566	735
Parts dans des entreprises liées	5, 5.1 et 6	8 118	7 338
Immobilisations incorporelles	6	150	91
Immobilisations corporelles	6	171	275
Actions propres		0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		437 672	309 237
Autres actifs	7	88 386	78 014
Comptes de régularisation	7	349 286	231 223
Total actif		759 105	656 158

→ BILAN PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Opérations interbancaires et assimilées		118 126	113 268
Banques centrales, C.C.P.		81	757
Dettes envers les établissements de crédit	9	118 045	112 511
Comptes créditeurs de la clientèle		127 427	131 694
Comptes d'épargne à régime spécial			
Autres dettes	10.1, 10.2 et 10.3	127 427	131 694
Dettes représentées par un titre	11.1 et 11.2	48 017	78 275
Comptes de régularisation et passifs divers		443 526	311 757
Autres passifs	12	95 180	86 850
Comptes de régularisation	12	348 346	224 907
Dépréciations et dettes subordonnées		12 105	12 065
Dépréciation pour risques et charges	13	3 442	2 932
Dettes subordonnées	14	8 663	9 133
Fonds pour risques bancaires généraux		105	105
Capitaux propres (hors FRBG)	15	9 799	8 993
Capital souscrit		6 775	6 056
Primes liées au capital		738	502
Réserves		419	350
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		18	13
Report à nouveau		1 153	684
Résultat de l'exercice		696	1 388
Total passif		759 105	656 158

→ HORS BILAN

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Engagements donnés	229 891	224 515
Engagements de financement	98 822	105 319
Engagements de garantie	68 268	78 858
Engagements sur titres	5 053	1 893
Autres engagements donnés ⁽¹⁾	57 748	38 445
Engagements reçus	153 427	147 520
Engagements de financement	22 327	33 029
Engagements de garantie ⁽²⁾	122 322	110 272
Engagements sur titres	5 668	1 751
Autres engagements reçus	3 110	2 467

⁽¹⁾ Dont 5 608 millions d'euros de créances apportées en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF). Au 31/12/10, ces créances s'élevaient à 5 719 millions d'euros.

⁽²⁾ Dont 3 676 millions d'euros d'engagements de garantie reçus de Crédit Agricole S.A.

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises non dénoués : note 18

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 19, 19.1, 19.2 et 19.3

→ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	Notes	2011	2010
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés		1 268	1 371
Intérêts et produits assimilés	20 et 21	5 241	4 311
Intérêts et charges assimilées	20	(3 973)	(2 940)
Revenus des titres à revenu variable	21	377	319
Commissions nettes	22 et 22.1	809	902
Produits nets sur opérations financières		1 075	520
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	23	1 071	341
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	24	4	179
Autres produits nets d'exploitation bancaire		(59)	227
Produit net bancaire		3 470	3 339
Charges générales d'exploitation		(2 384)	(2 123)
Frais de personnel	25.1 et 25.2	(1 448)	(1 313)
Autres frais administratifs	25.3	(936)	(810)
Dotations aux amortissements		(72)	(78)
Résultat brut d'exploitation		1 014	1 138
Coût du risque	26	(486)	(594)
Résultat d'exploitation		528	544
Résultat net sur actifs immobilisés	27	(531)	(335)
Résultat courant avant impôt		(3)	209
Résultat net exceptionnel		1	(2)
Impôt sur les bénéfices	28	702	1 176
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et dépréciations réglementées		(4)	5
Résultat net		696	1 388

Notes annexes aux comptes individuels

→ NOTE 1 :

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole CIB sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels an-

nuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

Créances

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole CIB à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles ci-après. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement

des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis :
 - * six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour les particuliers hors France et UE) ;
 - * six mois pour les créances sur preneurs de crédit-bail immobilier / location financement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE) ;
 - * six mois pour les créances sur les collectivités locales France et UE (trois mois pour collectivités locales hors France et UE) ;
 - * trois mois pour les créances sur administrations centrales, régionales, sur les entités du secteur public (tous territoires) ;
 - * trois mois pour toutes les autres créances (tous territoires) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée

à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole CIB distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

▲ Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

▲ Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole CIB par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 modifié relatif à la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie résiduelle du prêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

Sont provisionnés collectivement, les portefeuilles des contreparties et des pays sous surveillance et des secteurs à risque avéré. Ces provisions visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

▲ Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

▲ Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole CIB le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17 (cf. paragraphe « reclassement de titres » ci-après), les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

▲ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

▲ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe identifiés comme douteux, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de

contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole CIB dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. subdivision précédente « Crédit à la clientèle », paragraphe « Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. Les plus ou moins-values de cession des actions et autres titres à revenus variables sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole CIB dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02 et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente

dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole CIB satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les parts dans les entreprises liées et les titres de participations sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus conformément au CRC 2008-07.

Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaiser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole CIB détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole CIB utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole CIB enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Pensions livrées, prêts et emprunts de titres

Pensions livrées

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres donnés en pension livrée continuent à faire l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie de portefeuille titres dont ils sont issus.

Prêts et emprunts de titres

Chez le prêteur, une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés au prix de marché du jour du prêt est inscrite au bilan, en lieu et place des titres prêtés. A chaque arrêté comptable, la créance est évaluée selon les règles applicables aux titres prêtés, y compris l'enregistrement des intérêts courus sur titres de placement et d'investissement.

Chez l'emprunteur, les titres sont inscrits à l'actif en titres de transaction au prix de marché du jour de l'emprunt. Une dette est enregistrée au passif à l'égard du prêteur en « dettes sur titres empruntés », à chaque arrêté comptable, la dette de titres et les titres sont valorisés au prix de marché le plus récent.

Immobilisations

Crédit Agricole CIB applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole CIB, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole CIB sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la-

clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts

concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Crédit Agricole CIB applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Provisions

Crédit Agricole CIB applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres et à l'instruction de la Commission Bancaire 90-01, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole CIB à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à

des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- à partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif ;
- à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps, FRAs, caps, floors, collars, swaptions)

Crédit Agricole CIB utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

1. maintien de positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
2. couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
3. couverture et gestion du risque global de taux d'intérêt à l'ex-

ception des opérations visées en [2] et [4] ;

4. gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des swaps de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, des titres ou des opérations financières équivalentes.

Les charges et les produits relatifs aux opérations visées au paragraphe ci-dessus sont inscrits au compte de résultat respectivement comme suit :

1. prorata temporis, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision pour risques et charges,
2. de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts,
3. prorata temporis, les gains et pertes latents n'étant pas comptabilisés,
4. en valeur de marché corrigée d'une provision afin de tenir compte des risques de contrepartie et des coûts administratifs futurs afférents aux contrats.

La valeur de marché est déterminée par actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Les reclassements d'instruments entre les différentes catégories sont, en principe, exclus à l'exception de ceux qui pourraient concerner le transfert de la catégorie [2] vers la catégorie [1] ou [4] en cas d'interruption d'une couverture. Ce transfert est comptabilisé en retenant la valeur nette comptable de l'instrument, ce dernier suivant ensuite les règles de son portefeuille de destination.

Les soultes constatées lors de la mise en place d'un contrat d'échange de taux ou de devises ou lors de la résiliation ou de l'assignation de ce contrat, sont étalées sur la durée de vie résiduelle de l'opération ou de l'élément couvert, sauf pour les contrats faisant l'objet d'une évaluation en valeur de marché, pour lesquels elles sont immédiatement rapportées au résultat.

Autres opérations de taux ou d'actions

Crédit Agricole CIB utilise divers instruments tels que les futures de taux, les dérivés sur actions, à des fins de négociation ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont répartis sur la durée de vie de l'instrument couvert.

Dérivés de crédits

Crédit Agricole CIB utilise des dérivés de crédits essentiellement à des fins de couverture ou de négociation, sous la forme de Credit

Default Swaps (CDS). Les CDS de couverture sont comptabilisés comme des instruments financiers à terme et les primes payées sont enregistrées en résultat prorata temporis. Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe. Ce choix a pour objectif de traduire la réalité économique de l'opération conformément aux principes de l'image fidèle et de la prédominance de la substance sur l'apparence.

Opérations de change

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Contrats de change au comptant et à terme

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours de marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme qualifiées d'opérations de transaction sont comptabilisées en valeur de marché sur la base du cours à terme pour la durée restant à courir. Les gains ou

les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Le résultat des opérations de change à terme, considérées comme des opérations de change au comptant associées à des prêts et des emprunts, est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats.

Options et futures de change

Les options et futures de change sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués en valeur de marché et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes, réalisés ou non, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont comptabilisés symétriquement à ceux de l'opération couverte.

Intégration de succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les bilans ainsi que les comptes de résultats des succursales étrangères sont convertis en euro aux cours de change de fin d'exercice.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision pour risques et charges enregistrée au passif lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole CIB.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 18 (opérations de change et emprunts en devises non dénoués) et 19 (opérations sur instruments financiers à terme).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de

l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, Crédit Agricole CIB provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre

des activités courantes de Crédit Agricole CIB.

Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Crédit Agricole CIB étant directement ou indirectement détenu à

100 % par Crédit Agricole S.A., fait partie intégrante du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A. Le résultat d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par le sous-groupe fiscal Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. et la somme des impôts individuels des filiales faisant partie intégrante du sous-groupe Crédit Agricole CIB. Ce résultat est enregistré sous la rubrique Impôt sur les Sociétés, en charges ou produits.

→ NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2011							31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Comptes et prêts :								
- A vue	12 082				12 082		12 082	5 442
- A terme	16 169	1 491	6 526	1 974	26 160	80	26 240	18 259
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	45 741	3 514	101	40	49 396	63	49 459	77 463
Prêts subordonnés		4	361	283	648	2	650	633
Total	73 992	5 009	6 988	2 297	88 286	145	88 431	101 797
Dépréciations					(463)	(56)	(519)	(522)
Valeur nette au bilan					87 823	89	87 912	101 275

Parmi les parties liées, la principale contrepartie est le Crédit Agricole S.A. (29 965 millions d'euros au 31.12.2011 et 16 468 millions d'euros au 31.12.10).

→ NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

3.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2011							31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	586	354	75	10	1 025		1 025	1 577
Autres concours à la clientèle	16 449	9 900	41 530	23 727	91 606	383	91 989	95 923
Titres reçus en pension livrée	42 415	926	2		43 343	14	43 357	24 024
Comptes ordinaires débiteurs	1 473				1 473	4	1 477	1 456
Dépréciations					(1 153)	(141)	(1 294)	(1 151)
Valeur nette au bilan					136 294	260	136 554	121 829

3.2 Analyse par zone géographique des bénéficiaires

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
France (y compris DOM-TOM)	22 925	24 148
Autres pays de l'Union Européenne	41 430	42 341
Autres pays d'Europe	4 558	4 550
Amérique du Nord	34 806	14 903
Amérique Centrale et du Sud	11 245	12 501
Afrique et Moyen-Orient	7 170	8 607
Asie et Océanie (hors Japon)	11 830	12 159
Japon	3 483	3 417
Total en principal	137 447	122 626
Créances rattachées	401	354
Dépréciations	(1 294)	(1 151)
Valeur nette au bilan	136 554	121 829

3.3 Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	22 925	194	182	(47)	(177)	59,64%
Autres pays de l'Union Européenne	41 430	462	394	(149)	(285)	50,74%
Autres pays d'Europe	4 558	44	6	(15)	(6)	42,81%
Amérique du Nord	34 806	85	159	(38)	(117)	63,51%
Amérique Centrale et du Sud	11 245	81	89	(43)	(77)	70,70%
Afrique et Moyen-Orient	7 170	78	100	(29)	(90)	66,82%
Asie et Océanie (hors Japon)	11 830	8	14	(4)	(12)	72,92%
Japon	3 483	112	91	(64)	(91)	57,14%
Créances rattachées	401	50	91	(50)	(91)	100,00%
Valeur au bilan	137 848	1 114	1 034	(439)	(855)	60,26%

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	24 148	187	188	(53)	(182)	62,62%
Autres pays de l'Union Européenne	42 341	489	152	(75)	(98)	26,98%
Autres pays d'Europe	4 550	57	10	(26)	(6)	46,93%
Amérique du Nord	14 903	31	237	(13)	(170)	68,26%
Amérique Centrale et du Sud	12 501	124	167	(52)	(150)	69,37%
Afrique et Moyen-Orient	8 607	362	93	(76)	(84)	35,25%
Asie et Océanie (hors Japon)	12 159	49	25	(8)	(17)	34,62%
Japon	3 417	43	90	(15)	(90)	34,88%
Créances rattachées	354	36	90	(36)	(90)	100,00%
Valeur au bilan	122 980	1 378	963	(354)	(797)	49,18%

3.4 Analyse par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	940	16	2	(12)	(1)
Agriculteurs	75				
Autres professionnels	66	50	10	(27)	(10)
Sociétés financières	54 302	180	536	(27)	(391)
Entreprises	78 240	818	371	(324)	(339)
Collectivités publiques	1 810		24		(23)
Autres agents économiques	2 012				
Créances rattachées	401	50	91	(50)	(91)
Valeur au bilan	137 848	1 114	1 034	(439)	(855)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	839	16	4	(8)	(3)
Agriculteurs	202				
Autres professionnels	53	55	17	(28)	(14)
Sociétés financières	36 125	672	303	(87)	(242)
Entreprises	79 895	599	527	(196)	(424)
Collectivités publiques	3 765		24		(23)
Autres agents économiques	1 747				
Créances rattachées	354	36	90	(36)	(90)
Valeur au bilan	122 980	1 378	963	(354)	(797)

→ NOTE 4 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ET D'INVESTISSEMENT

en millions d'euros	31.12.2011					31.12.2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées	23 642	4 230			27 872	33 518
- dont surcote restant à amortir		(1)			(1)	(10)
- dont décote restant à amortir		1			1	1
Créances rattachées		23			23	45
Dépréciations		(52)			(52)	
Valeur nette au bilan	23 642	4 201	0	0	27 843	33 563
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Émis par organismes publics	537	1 428		25	1 990	1 083
Autres émetteurs	14 105	6 936		6 116	27 157	47 261
- dont surcote restant à amortir		(167)		(2 597)	(2 764)	(2 764)
- dont décote restant à amortir		7		2	9	24
Créances rattachées		64		14	78	86
Dépréciations		(205)		(199)	(404)	(486)
Valeur nette au bilan	14 642	8 223	0	5 956	28 821	47 944
Actions et autres titres à revenu variable	11 096	249	101		11 446	15 058
Créances rattachées						
Dépréciations		(17)	(54)		(71)	(69)
Valeur nette au bilan	11 096	232	47	0	11 375	14 989
Total	49 380	12 656	47	5 956	68 039	96 496
Valeurs estimatives	49 380	12 944	67	8 037	70 428	95 307

Portefeuille de transaction :

Crédit Agricole CIB (SA) détient des titres de dettes souveraines d'Italie et du Portugal.

- Pour l'Italie, l'exposition nette positive au bilan est de 128 millions d'euros.

- Pour le Portugal, l'exposition nette positive au bilan est de 8 millions d'euros.

Portefeuille de placement :

Crédit Agricole CIB (SA) détient des titres de dettes souveraines d'Espagne, du Portugal et d'Irlande.

- Pour l'Espagne, l'exposition nette au bilan est de 45 millions d'euros.

- Pour le Portugal, l'exposition nette au bilan est de 243 millions d'euros, le montant de la dépréciation constatée est de 32 millions d'euros.

- Pour l'Irlande, l'exposition nette au bilan est de 140 millions d'euros, le montant de la dépréciation constatée est de 16 millions d'euros.

4.1 Reclassements

Crédit Agricole CIB a réalisé, au 01.10.2008, des reclassements de titres tels que permis par le règlement CRC 2008-17.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

Il n'y a pas eu de reclassements de titres supplémentaires en 2009, 2010 et 2011.

▲ Nature, justification et montant des reclassements opérés

en millions d'euros	Total actifs reclassés	
	Valeur au bilan 31.12.2011	Valeur de marché estimée 31.12.2011
Titres de transaction à titres d'investissement	4 787	4 233

Les titres de transaction transférés en titres d'investissement correspondent à ceux qui, en date de transfert, ne sont plus négociables sur un marché actif, et pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible ou

jusqu'à l'échéance. Le caractère inactif du marché s'apprécie notamment par la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité, et/ou par des prix disponibles fortement dispersés dans le temps et entre les différents intervenants de marché.

▲ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits,

pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement (actifs reclassés antérieurement à 2009)					
	Impact cumulé au 31.12.2010		Impact 2011		Impact cumulé au 31.12.2011	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Titres de transaction à titres d'investissement	(10)	(567)	(82)	(79)	(92)	(646)

4.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

en millions d'euros	31.12.2011				31.12.2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	20 781	27 872	10 968	59 621	35 451	33 518	14 857	83 826
Titres non cotés	8 366		478	8 844	12 893		201	13 094
Créances rattachées	78	23		101	86	45		131
Dépréciations	(404)	(52)	(71)	(527)	(486)		(69)	(555)
Valeur nette au bilan	28 821	27 843	11 375	68 039	47 944	33 563	14 989	96 496

4.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2011					Total en principal	Créances rattachées	Total	31.12.2010 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 039	4 595	6 454	7 059	29 147	78	29 225	48 430	
Effets publics et valeurs assimilés	7 577	7 266	7 022	6 007	27 872	23	27 895	33 563	
Dépréciations							(456)	(486)	
Valeur nette au bilan							56 664	81 507	

4.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
France (y compris DOM-TOM)	11 556	26 465
Autres pays de l'Espace Économique Européen	13 168	20 366
Autres pays d'Europe	990	1 807
Amérique du Nord	5 927	5 170
Amérique Centrale et du Sud	4 246	5 984
Afrique et Moyen-Orient	103	178
Asie et Océanie (hors Japon)	9 320	11 715
Japon	11 708	10 177
Total en principal	57 019	81 862
Créances rattachées	101	131
Dépréciations	(456)	(486)
Valeur nette au bilan	56 664	81 507

→ NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES

SOCIÉTÉS	DEVICES	Capital	Primes, Réserves et Report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote-Part du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice (d'après comptes audités 2010)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
		en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en %	en millions de contre-valeur EUR	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de contre-valeur EUR
I. - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CACIB*										
A - FILIALES (détenues à + de 50 % par Crédit Agricole CIB)										
CA ALGERIE CIB BANK S.P.A	DZD	10 000	2	99,99	97		EUR 4 DZD 1050	1 106	474	4
BFT	EUR	40	84	100,00	234			73	25	
CA CHEUVREUX	EUR	39	193	100,00	224	CHF 15 EUR 205 GBP 41 SEK 281 TRY 17 USD 41		130	(13)	
CA GLOBAL PARTNERS Inc	USD	1	345	100,00	220	USD 6			(3)	
DGAD INTERNATIONAL	EUR	6	257	100,00	254				18	
CA PRIVATE BANKING	EUR	2 201		100,00	2 201					
CASA BV	JPY	9 727	4	100,00	461	JPY 8 742 USD 595		7 468	3 424	
CACIB Global Banking	EUR	145	136	100,00	311	USD 6			70	70
MERISMA SAS	EUR	1 150		100,00	1 111	EUR 79			(38)	
CLIFAP	EUR	110	4	100,00	113	EUR 615			2	
CACIB UK IH	GBP	1	602	99,80	596			22	24	27
BANCO CA BRASIL SA	BRL	684	45	75	192	USD 10		93	48	14
CACIB (CHINA) LIMITED	CNY	3 000	128	100	313	EUR 2	USD 4	294	51	
Sous-total (1)					6 327					
B - PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 % par Crédit Agricole CIB)										
CACIB PREFERRED FUNDING LLC	USD	393	(46)	50,00	178			33	33	1
CACIB PREFERRED FUNDING II LLC	USD	654	(171)	50,00	248			43	43	1
BANQUE SAUDI FRANSI	SAR	7 232	9 972	31,11	115	USD 33		4 395	2 801	26
INMOBILIARIA COLONIAL	EUR	1 258	82	19,68	129			150	(711)	
UBAF	EUR	251	17	47,01	121			69	18	
CREDIT AGRICOLE EGYPT S.A.E	EGP	1 148	356	13,07	75	CHF 3	EGP 70 EUR 10 USD 2	961	445	5
NEWEDGE GROUP	EUR	395	1 468	50,00	808	AUD 100 EUR 50	EUR 135 JPY 650 USD 967	485	46	42
Sous-total (2)					1 673					
II. - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
A - Filiales non reprises au I. (3)					521					
a) Filiales françaises (ensemble)					197					
b) Filiales étrangères (ensemble)					324					
B - Participations non reprises au I. (4)					163					
a) Participations françaises (ensemble)					38					
b) Participations étrangères (ensemble)					125					
Total des participations (1) + (2) + (3) + (4)					8 684					

5.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	9 454	9 247	8 275	9 804
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(1 336)		(937)	
Valeur nette au bilan	8 118	9 247	7 338	9 804
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participations				
Titres non cotés	230	292	505	788
Titres cotés	350	1 418	193	1 218
Avances consolidables	2		3	3
Créances rattachées				
Dépréciations	(34)		(6)	
Sous-total titres de participation	548	1 710	695	2 009
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	24	31	46	45
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(6)		(6)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	18	31	40	45
Valeur nette au bilan	566	1 741	735	2 055
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	8 684	10 988	8 073	11 858

La valeur boursière figurant dans le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Total valeurs brutes		
Titres non cotés	9 708	8 826
Titres cotés	350	193
TOTAL	10 058	9 019

→ NOTE 6 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	Variations de périmètre	Fusion	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Titres de participation et parts dans les entreprises liées								
Valeur brute	8 973		740	329	(11)	3		10 034
Dépréciation	(943)			(465)	56	(2)	(16)	(1 370)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	46				(22)			24
Dépréciation	(6)							(6)
Avances consolidables								
Valeur brute	3				(1)			2
Dépréciation								
Créances rattachées								
Valeur nette au bilan	8 073		740	(136)	22	1	(16)	8 684
Immobilisations incorporelles	91			55	(1)	1	4	150
Valeur brute	337			84	(2)	2	4	425
Amortissement	(246)			(29)	1	(1)		(275)
Immobilisations corporelles	275			(11)			(93)	171
Valeur brute	785			34	(9)	4	(101)	713
Amortissement	(510)			(45)	9	(4)	8	(542)
Valeur nette au bilan	366			44	(1)	1	(89)	321

→ NOTE 7 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Autres actifs⁽¹⁾	88 386	78 014
Instruments conditionnels achetés	39 778	35 197
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	45 614	38 487
Comptes de règlements	2 994	4 331
Capital souscrit non versé		
Comptes de régularisation	349 286	231 223
Comptes d'encaissement et de transfert	2 165	2 480
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	345 271	224 662
Produits à recevoir	381	477
Charges constatées d'avance	424	484
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme		
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	70	71
Autres comptes de régularisation	975	3 049
Valeur nette au bilan	437 672	309 237

⁽¹⁾ Les montants indiqués sont nets de dépréciations et incluent les créances rattachées.

→ NOTE 8 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Sur créances interbancaires	522	17	(34)	19	(5)	519
Sur créances clientèle	1 151	466	(339)	13	3	1 294
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	555	144	(185)	13		527
Sur participations et autres titres détenus à long terme	949	463	(55)	4	15	1 376
Autres	23	3	(11)		(1)	14
Total	3 200	1 093	(624)	49	12	3 730

→ NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011							31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes et emprunts :								
- A vue	7 598				7 598	2	7 600	9 066
- A terme	53 109	5 879	17 861	3 173	80 022	111	80 133	58 986
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	28 359	1 766	101	40	30 266	46	30 312	44 459
Valeur au bilan⁽¹⁾							118 045	112 511

⁽¹⁾ Dont 29 112 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2011.

→ NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

10.1 Analyse par durée résiduelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011							31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	25 213				25 213	25	25 238	20 623
Autres dettes envers la clientèle	32 870	3 567	7 405	3 517	47 359	91	47 450	61 019
Titres donnés en pension livrée	53 285	881	565		54 731	8	54 739	50 052
Valeur au bilan							127 427	131 694

10.2 Analyse par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
France (y compris DOM-TOM)	34 037	26 226
Autres pays de l'Espace Économique Européen	37 985	47 623
Autres pays d'Europe	2 120	1 111
Amérique du Nord	38 991	41 913
Amérique Centrale et du Sud	2 793	3 337
Afrique et Moyen-Orient	2 550	3 195
Asie et Océanie (hors Japon)	7 035	4 900
Japon	1 792	3 259
Total en principal	127 303	131 565
Dettes rattachées	124	129
Valeur au bilan	127 427	131 694

10.3 Analyse par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Particuliers	458	5 112
Agriculteurs	1	2
Autres professionnels	11	21
Sociétés financières	81 228	84 709
Entreprises	30 685	35 318
Collectivités publiques	7 170	4 001
Autres agents économiques	7 750	2 402
Dettes rattachées	124	129
Valeur au bilan	127 427	131 694

→ NOTE 11 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

11.1 Analyse par durée résiduelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011							31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	4				4		4	8
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	22 021	7 581	9 242	8 612	47 456	216	47 672	78 266
- Émis en France	19 162	6 409	9 086	8 572	43 229	206	43 435	35 109
- Émis à l'étranger	2 859	1 172	156	40	4 227	10	4 237	43 157
Emprunts obligataires (note 11.2)		1	339		340	1	341	1
Autres dettes								
Valeur au bilan					47 799	218	48 017	78 275

11.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

en millions d'euros	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2011			Encours au 31.12.2011	Encours au 31.12.2010
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Euro	1	311		312	1
Taux fixe	1	2		3	1
Taux variable		309		309	
Autres devises		28		28	
Taux fixe		12		12	
Taux variable		16		16	
Total en principal	1	339		340	1
Taux fixe	1	14		15	
Taux variable		325		325	
Dettes rattachées		1		1	
Valeur au bilan				341	1

→ NOTE 12 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Autres passifs⁽¹⁾	95 180	86 850
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	24 238	20 495
Dettes représentatives de titres empruntés	6 746	6 643
Instruments conditionnels vendus	38 718	39 793
Créditeurs divers	20 353	15 228
Comptes de règlements	5 125	4 691
Versements restant à effectuer		
Autres		
Comptes de régularisation	348 346	224 907
Comptes d'encaissement et de transfert	2 362	1 863
Comptes d'ajustement et d'écarts	342 771	218 384
Produits constatés d'avance	800	908
Charges à payer	1 232	1 080
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers		
Autres comptes de régularisation	1 181	2 672
Valeur au bilan	443 526	311 757

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

→ NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Risques pays	715				16		731
Risques d'exécution des engagements par signature	12		33	(26)			19
Retraites et assimilées	188		28	(71)	2	9	156
Instruments financiers	91						91
Litiges et divers ⁽¹⁾	309	3	411	(84)		1	640
Autres risques et charges ⁽²⁾	1 616		719	(594)	63		1 805
Valeur au bilan	2 932	3	1 191	(775)	81	10	3 442

⁽¹⁾ Dont 602 millions d'euros :
 - dossiers fiscaux : 68 millions d'euros
 - dossiers clients : 282 millions d'euros
 - dossiers sociaux : 252 millions d'euros

⁽²⁾ Dont, au titre de CACIB Paris :
 - risques sectoriels : 1 318 millions d'euros
 - autres risques et charges : 441 millions d'euros

→ NOTE 14 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE (en monnaie d'émission)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011					31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Dettes subordonnées à terme :	0	0	1 816	1 952	3 768	4 351
* Euro			500	1 100	1 600	1 600
* Autres devises de l'U.E.						
* Dollar			1 316	852	2 168	2 751
* Yen						
* Autres devises						
Dettes subordonnées à durée indéterminée :				4 735	4 735	4 625
* Euro				681	681	620
* Autres devises de l'U.E.						
* Dollar				4 054	4 054	4 005
* Yen						
* Autres devises						
Titres et emprunts participatifs				0	0	0
Total en principal			1 816	6 687	8 503	8 976
Dettes rattachées					160	157
Valeur au bilan					8 663	9 133

→ NOTE 15 : ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

<i>en millions d'euros</i>	Capitaux propres						
	Capital	Primes & réserves	Réserves et écarts de réévaluation	Report à nouveau	Dépréciations réglementées	Résultat	Total
Soldes au 31 décembre 2009	6 056	816		0	18	720	7 610
Dividendes versés en 2010							
Augmentation / Réduction							
Résultat net 2010						1 388	1 388
Affectation du résultat 2009		36		684		(720)	
Dotations / reprises nettes					(5)		(5)
Soldes au 31 décembre 2010	6 056	852		684	13	1 388	8 993
Dividendes versés en 2011							0
Augmentation / Réduction				106			106
Résultat net 2011						696	696
Affectation du résultat 2010	720	305		363		(1 388)	0
Dotations / reprises nettes					4		4
Soldes au 31 décembre 2011	6 775	1 157	0	1 153	18	696	9 799

Au 31.12.2011, le capital social est divisé en 250 935 992 actions de 27 € de nominal chacune.

→ NOTE 16 : CONTRIBUTIONS PAR DEVISE AU BILAN

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	437 479	449 314	383 250	347 175
Autres devises de l'Union Européenne	23 170	23 408	17 847	22 566
Dollar	227 139	218 476	154 332	186 778
Yen	43 266	44 241	38 940	39 159
Autres devises	28 051	23 666	61 789	60 480
Total	759 105	759 105	656 158	656 158

→ NOTE 17 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Créances	11 739	11 363
Sur les établissements de crédit et institutions financières	2 468	4 993
Sur la clientèle	5 447	4 898
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 824	1 472
Dettes	29 423	31 460
Sur les établissements de crédit et institutions financières	21 936	17 807
Sur la clientèle	6 577	11 399
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	910	2 254
Engagements donnés	15 736	6 844
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	262	465
Engagements de financement en faveur de la clientèle	204	220
Garanties données à des établissements de crédit	12 432	4 166
Garanties données à la clientèle	2 838	1 993
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

→ NOTE 18 : OPÉRATIONS DE CHANGE ET EMPRUNTS EN DEVISES NON DÉNOUÉS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	22 420	22 459	25 967	25 930
Devises	18 474	18 078	19 432	22 422
Euros	3 946	4 381	6 535	3 508
Opérations de change à terme	1 434 869	1 432 691	365 463	342 707
Devises	1 239 646	1 188 033	242 296	239 049
Euros	195 223	244 658	123 167	103 658
Prêts et emprunts en devises	1 091	227	1 612	240
Total	1 458 380	1 455 377	393 042	368 877

→ NOTE 19 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total ⁽²⁾	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total
Opérations fermes	5 551	15 125 759	15 131 310	7 687	10 998 527	11 006 214
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾	0	5 426 603	5 426 603	0	394 940	394 940
Contrats à terme de taux d'intérêt		5 404 921	5 404 921		365 631	365 631
Contrats à terme de change						
Instruments à terme sur actions et indices boursiers					6 170	6 170
Autres contrats à terme		21 682	21 682		23 139	23 139
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	5 551	9 699 156	9 704 707	7 687	10 603 587	10 611 274
Swaps de taux	5 002	6 754 848	6 759 850	2 847	7 235 040	7 237 887
F.R.A.					986 102	986 102
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		51 520	51 520		62 001	62 001
Autres contrats à terme	549	2 892 788	2 893 337	4 840	2 320 444	2 325 284
Opérations conditionnelles	18 209	4 636 254	4 654 463	18 668	4 801 534	4 820 202
Opérations sur marchés organisés	0	73 218	73 218	0	98 852	98 852
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés		1 019	1 019		2 000	2 000
Vendus		1 442	1 442		1 000	1 000
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		35 157	35 157		46 360	46 360
Vendus		35 600	35 600		48 095	48 095
Instruments de taux de change à terme						
Achetés						
Vendus						
Autres instruments à terme					738	738
Achetés					659	659
Vendus						
Opérations de gré à gré	18 209	4 563 036	4 581 245	18 668	4 702 682	4 721 350
Option de swaps de taux						
Achetés		940 183	940 183		921 396	921 396
Vendus		956 603	956 603		880 078	880 078
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés		563 859	563 859	100	588 540	588 640
Vendus		665 937	665 937	100	724 482	724 582
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		14 978	14 978		21 977	21 977
Vendus		15 747	15 747		22 248	22 248
Instruments de taux de change à terme						
Achetés		280 735	280 735		294 217	294 217
Vendus		317 871	317 871		396 162	396 162
Autres instruments à terme						
Achetés		8 258	8 258	3	15 253	15 256
Vendus		8 545	8 545		13 373	13 373
Dérivés de crédit						
Achetés	13 401	374 970	388 371	16 673	388 119	404 792
Vendus	4 808	415 350	420 158	1 792	436 837	438 629
Total	23 760	19 762 013	19 785 773	26 355	15 800 061	15 826 416

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

⁽²⁾ Dont 1 682 694 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2011.

19.1 Instruments financiers à terme - Juste valeur

en millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Total Juste Valeur		Total Notionnel	Total Juste Valeur		Total Notionnel
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Futures	2	(1)	287 340	1		365 631
Options de change	5 551	(5 128)	651 655	9 854	(9 764)	690 379
Options fermes en devise sur marchés organisés						
Options de taux	35 540	(37 111)	1 843 737	23 756	(25 355)	1 804 474
F.R.A.	766	(746)	1 404 721	359	(333)	986 102
Swap de taux d'intérêt	266 082	(262 170)	8 747 791	156 307	(152 045)	7 237 887
Swap de devises	9 235	(9 001)	1 744 327	2 672	(2 373)	1 597 744
Forward taux						
Caps-floors-collars	14 202	(18 112)	1 229 797	13 573	(17 425)	1 313 222
Dérivés sur actions & indices boursiers	13 350	(11 805)	155 486	15 359	(13 529)	206 851
Autres	19 312	(20 131)	847 014	21 301	(21 398)	915 956
Sous total	364 040	(364 205)	16 911 868	243 182	(242 222)	15 118 246
Opérations de change à terme	10 492	(8 324)	2 873 905	10 961	(8 918)	708 170
Total général	374 532	(372 529)	19 785 773	254 143	(251 140)	15 826 416

19.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31.12.2011	31.12.2010
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Instruments de taux d'intérêts	3 141 031	2 634 999	3 012 623	1 433 523	1 554 092	1 702 561	13 478 828	11 707 316
Futures				197 638	55 103	37	252 779	365 631
F.R.A.	1 267 540	137 180					1 404 721	986 102
Swaps de taux d'intérêts	1 710 977	1 373 818	1 225 600	1 235 884	1 498 988	1 702 524	8 747 792	7 237 887
Options de taux	29	443 442	1 400 268				1 843 738	1 804 474
Caps-floors-collars	162 484	680 559	386 755				1 229 798	1 313 222
Instruments de devises & or	1 359 235	763 890	253 446	0	0	0	2 376 572	2 288 123
Opérations fermes de change	967 014	575 411	182 493				1 724 918	1 597 744
Options de change	392 221	188 479	70 953				651 653	690 379
Autres Instruments	245 642	597 629	83 735	72 578	54 819	2 064	1 056 468	1 122 807
Dérivés sur actions & indices boursiers	32 607	41 728	7 932	32 065	39 175	1 978	155 485	206 851
Dérivés sur métaux précieux	160	98					258	
Dérivés sur produits de base	23 878	9 079	953	40 513	11 817	86	86 325	72 535
Dérivés de crédit	188 997	546 724	74 851		3 827		814 400	843 421
Sous-total	4 745 908	3 996 518	3 349 804	1 506 101	1 608 911	1 704 626	16 911 868	15 118 246
Opérations de change à terme								
Trading	2 599 310	247 632	26 083				2 873 025	706 720
Opérations de change à terme								
Banking	618	235	28				881	1 450
Sous-total	2 599 928	247 866	26 111	0	0	0	2 873 906	708 170
Total général	7 345 836	4 244 384	3 375 915	1 506 101	1 608 911	1 704 626	19 785 773	15 826 416

19.3 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	2 040	1 915	1 915	1 209
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	191 099	77 909	150 302	89 525
Risques sur les autres contreparties	27 359	15 493	23 030	15 076
Total par contrepartie	220 498	95 317	175 247	105 810
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	211 604	90 330	164 089	92 238
- dérivés actions et sur indices	8 896	4 987	11 158	13 572
Incidences des accords de compensation	188 016	50 823	148 099	58 985
Total après effet des accords de compensation	32 482	44 494	27 148	46 825

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

→ NOTE 20 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 597	920
Sur opérations avec la clientèle	3 049	2 642
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 20)	569	709
Autres intérêts et produits assimilés	26	40
Intérêts et produits assimilés⁽¹⁾	5 241	4 311
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 034)	(1 359)
Sur opérations avec la clientèle	(1 002)	(720)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(871)	(784)
Autres intérêts et charges assimilées	(66)	(77)
Intérêts et charges assimilées⁽²⁾	(3 973)	(2 940)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	1 268	1 371

⁽¹⁾ Dont produits avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2011 : 273 millions d'euros.

⁽²⁾ Dont charges avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2011 : 519 millions d'euros.

→ NOTE 21 : REVENUS DES TITRES

<i>en millions d'euros</i>	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			362	302
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	387	464	15	17
Titres d'investissement	182	245		
Opérations diverses sur titres				
Revenus des titres	569	709	377	319

→ NOTE 22 : COMMISSIONS NETTES

en millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	638	(545)	93	458	(453)	5
Sur opérations avec la clientèle	454	(34)	420	398	(31)	367
Sur opérations sur titres	32	(274)	(242)	60	(112)	(52)
Sur opérations de change		(5)	(5)		(6)	(6)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	481	(187)	294	528	(183)	345
Sur prestations de services financiers (Note 21.1)	325	(76)	249	326	(83)	243
Commissions nettes⁽¹⁾	1 930	(1 121)	809	1 770	(868)	902

⁽¹⁾ Dont commissions nettes avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2011 : -69 millions d'euros.

Note 22.1 Prestations de services bancaires et financiers

en millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	102	121
Produits nets sur moyens de paiement	7	12
Autres produits (charges) nets de services financiers	140	110
Prestations de services financiers	249	243

→ NOTE 23 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

en millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Solde des opérations sur titres de transaction	(201)	(1 283)
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	1 610	2 873
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(338)	(1 249)
Solde des opérations sur portefeuilles de négociation	1 071	341

→ NOTE 24 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(121)	(44)
Reprises de dépréciations	112	228
Dotation ou reprise nette pour dépréciation	(9)	184
Plus-values de cession réalisées	23	7
Moins-values de cession réalisées	(14)	(30)
Solde des plus et moins-values de cession	9	(23)
Solde des opérations sur titres de placement	0	161
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations pour dépréciations	(4)	(6)
Reprises de dépréciations	3	30
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	(1)	24
Plus-values de cession réalisées	7	0
Moins-values de cession réalisées	(2)	(6)
Solde des plus et moins-values de cession	5	(6)
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	4	18
Solde des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	4	179

→ NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Note 25.1 Frais de personnel

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements	(1 080)	(947)
Charges sociales	(303)	(301)
Intéressement	(35)	(32)
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	(30)	(33)
Frais de personnel⁽¹⁾⁽²⁾	(1 448)	(1 313)

⁽¹⁾ Dont - 36 millions d'euros de charges de retraite au 31.12.2011 contre - 67 millions d'euros au 31.12.2010.

⁽²⁾ Les charges et provisions pour restructuration constatées dans le cadre du plan d'adaptation s'élèvent à 275 millions d'euros au 31 décembre 2011.

25.2 Effectif moyen de l'exercice

<i>en ETP : Équivalent Temps Plein</i>	31.12.2011	31.12.2010
Cadres	3 546	3 346
Employés	635	690
Cadres et employés des succursales étrangères	3 452	3 419
Total	7 633	7 455
Dont :		
- France	4 181	4 036
- Étranger	3 452	3 419

25.3 Autres frais administratifs

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Impôts et taxes	(61)	(15)
Services extérieurs	(713)	(667)
Autres frais administratifs	(162)	(128)
Total	(936)	(810)

→ NOTE 26 : COÛT DU RISQUE

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dotations aux provisions et dépréciations	(1 252)	(1 255)
Dépréciations sur créances douteuses	(502)	(564)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(750)	(691)
Reprises des provisions et dépréciations	1 085	1 553
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	523	370
Autres reprises de provisions et dépréciations	562	1 183
Variation des provisions et dépréciations	(167)	298
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(224)	(301)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(140)	(607)
Récupérations sur créances amorties	45	16
Coût du risque	(486)	(594)

→ NOTE 27 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉ

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(464)	(406)
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	56	93
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(408)	(313)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(408)	(313)
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	25	3
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	25	23
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(173)	(49)
Solde des plus ou moins-values de cession réalisées	(123)	(23)
Sur titres d'investissement	25	3
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(148)	(26)
Solde (en perte) ou en bénéfice	(531)	(336)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession réalisées		1
Moins-values de cession réalisées		
Solde (en perte) ou en bénéfice		1
Résultat net sur actifs immobilisés	(531)	(335)

→ NOTE 28 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Impôt courant de l'exercice ⁽¹⁾	699	1 165
Autres impôts de l'exercice	3	11
Total	702	1 176

⁽¹⁾ Rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables antérieurs au titre de l'intégration fiscale (0,837 milliard d'euros en 2011 contre 1,4 milliard d'euros en 2010).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

→ NOTE 29 : IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

(Implantations dans des états ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts).

Processus d'investissement

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. A ce titre, la Direction finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe. L'intervention de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Processus de surveillance des risques

Les entités ci-dessous sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du document de référence de Crédit Agricole S.A. (le cas échéant).

Pays	Raison sociale	Événement	Activité	Forme juridique	% détention
Philippines	CLSA (Philippines) Inc		Courtage	Société anonyme	100%
	CLSA Exchange Capital Inc		Société d'investissement	Société anonyme	60%
	Crédit Agricole CIB - Succursale de Manille		Succursale		100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 1, Inc		Gestion de créances dépréciées	Société anonyme	100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 2, Inc		Gestion de créances dépréciées	Société anonyme	64%

La liste ci-dessus a été établie selon l'arrêté du 14 avril 2011 prise par arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Votre société utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Votre direction procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Votre société a également procédé en 2011 à l'estimation de provisions pour restructuration comme exposé en note 25 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus

7

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements concernant la société	258
Renseignements complémentaires	261
Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	262
Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes ...	267
Table de concordance	269

Renseignements concernant la société

Dénomination sociale

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Siège social

9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex - France
Tél. : 33 1 41 89 00 00
Site internet : www.ca-cib.fr

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée le 23 novembre 1973. Elle prendra fin le 25 novembre 2064 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

Législation

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme (à Conseil d'administration) de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. A ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de tutelle françaises, notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, la Société est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Contrats importants

Crédit Agricole CIB n'a pas conclu de contrats importants – autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires – conférant une obligation ou un engagement important pour le groupe Crédit Agricole CIB.

Informations sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2011, date des derniers états financiers vérifiés et publics. Voir « Tendances récentes et perspectives » en page 92.

Changement significatif

Depuis le Conseil d'administration du 21 février 2012, arrêtant les comptes au 31 décembre 2011, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

Affiliation

En application de l'article R 512-18 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole CIB a été affilié au réseau du Crédit Agricole en 2011. Comme précisé par l'article L 511-31 du Code monétaire et financier, les organes centraux des établissements de crédit « sont chargés de veiller à la cohésion de leur réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui leur sont affiliés. A cette fin, ils prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau. »

Documents accessibles au public

Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés sur le site internet de Crédit Agricole CIB : www.ca-cib.fr ou à son siège social : 9 quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense.

Une copie des statuts peut être consultée au siège social.

Publications de Crédit Agricole CIB

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois par le groupe Crédit Agricole CIB pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers tel qu'exigé par l'article 222.7 du règlement général de l'AMF.

▲ Documentation de référence

Disponible sur le site de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org)

Dates de publication	Nature des documents
23/03/2011	Document de référence 2010 – Enregistrement AMF N°D.11-0170
30/08/2011	Actualisation du document de référence 2010 – Dépôt AMF D.11-0170-A01

▲ Programmes d'émission et prospectus en qualité d'émetteur ou de garant

Disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et visés par la CSSF

Dates de publication	Nature des documents
27/04/2011	Document de base relatif au programme d'émission de warrants et de certificats de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (France), Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited
27/05/2011	1° supplément au document de base du 27 avril 2011
20/06/2011	2° supplément au document de base du 27 avril 2011
22/07/2011	Document de base relatif au programme d'émissions de titres structurés de 25 milliards d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (France), Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (France)
22/07/2011	Document de base relatif au programme d'émissions de titres (Structured Euro Medium Term Note) de 50 milliards d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (France), Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (France)
07/10/2011	1° suppléments aux documents de base du 22 juillet 2011

▲ Communiqués

Publiés sur le site de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr)

Dates de publication	Nature des documents
18/03/2011	Le Crédit Agricole exprime sa solidarité avec les victimes du séisme et du tsunami au Japon et décide d'apporter une première aide de 100 millions de Yens
09/06/2011	Crédit Agricole CIB et CITICS annoncent un accord de partenariat dans leurs activités de courtage actions
24/06/2011	Crédit Agricole CIB et CLSA sont intervenus dans l'introduction en bourse de PRADA S.P.A à la HKSE
05/07/2011	Crédit Agricole S.A.: Nomination de Bernard Delpit en tant que directeur financier groupe
11/07/2011	Crédit Agricole CIB conseil financier exclusif d'Electrolux pour l'acquisition d'Olympic group en Egypte
28/07/2011	Crédit Agricole S.A. tire les conséquences de la situation économique dégradée en Grèce au deuxième trimestre 2011
14/09/2011	Information : mécanisme d'affiliation
19/09/2011	Nominations au sein de CA Cheuvreux
28/09/2011	Le Crédit Agricole s'adapte au nouvel environnement
05/10/2011	Patrice Couvègnes est nommé directeur général de Bank Saudi Fransi à Riyad
10/10/2011	Crédit Agricole CIB et BlueMountain Capital Management LLC annoncent la signature d'un protocole d'accord
23/11/2011	Crédit Agricole CIB annonce plusieurs nominations
14/12/2011	Le Crédit Agricole relève les défis

▲ Dépôt de documents au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre

Disponibles sur le site : www.infogreffe.fr

(N° d'identification de Crédit Agricole CIB : 304 187 701)

Avis de dépôt publiés dans la Gazette du palais : 3 Boulevard du Palais 75004 Paris

Dates d'enregistrement du dépôt	Numéro de dépôt	Nature des documents référencés sous l'intitulé
03/06/2011	17122	Acte – (Acte de désignation de mandataires)
07/06/2011	17350	Statuts à jour
07/06/2011	17350	Extrait du Procès-verbal – Modification(s) statutaire(s)
07/06/2011	17350	Extrait du Procès-verbal – Nomination d'administrateur(s)
07/06/2011	17350	Extrait du Procès-verbal – Fin de mandat d'administrateur
04/07/2011	20342	Statuts à jour
04/07/2011	20342	Décision du président – Augmentation de capital
29/12/2011	42135	Extrait du Procès-verbal – Nomination d'un directeur général délégué

▲ Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Publiées sur le site : www.journal-officiel.gouv.fr/balo

Dates de publication	Nature des documents	Numéro d'affaire
16/03/2011	Situation trimestrielle au 31 décembre 2010	1100683
03/06/2011	Comptes annuels 2010	1103153
10/06/2011	Situation trimestrielle au 31 mars 2011	1103517
21/09/2011	Situation trimestrielle au 30 juin 2011	1105715
19/12/2011	Situation trimestrielle au 30 septembre 2011	1106776

Renseignements complémentaires

→ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES⁽¹⁾

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB⁽²⁾

en milliers d'euros	ERNST & YOUNG				PRICEWATERHOUSECOOPERS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	3 491	3 658	56,59%	39,02%	3 265	3 286	41,90%	43,86%
Filiales intégrées globalement	2 161	2 081	35,03%	22,20%	3 750	2 955	48,13%	39,44%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	100	3 339	1,62%	35,62%	183	274	2,34%	3,65%
Filiales intégrées globalement	404	91	6,55%	0,97%	350	829	4,49%	11,07%
Sous-total	6 156	9 170	99,79%	97,81%	7 546	7 344	96,86%	98,02%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	13	0	0,21%	0,00%	229	141	2,94%	1,88%
Autres à préciser (si >10% des honoraires d'audit)	0	205	0,00%	2,19%	16	7	0,21%	0,10%
Sous-total	13	205	0,21%	2,19%	245	148	3,14%	1,98%
Total	6 169	9 375	100%	100%	7 791	7 492	100%	100%

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB, consolidées par intégration globale

en milliers d'euros	Mazars & Guerard				Deloitte				KPMG				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit	156	0	100%	0	0	7	0%	100%	227	281	100%	100%	220	295	100%	100%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
	156	0	100%	0	0	7	0%	100%	227	281	100%	100%	220	295	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes																
	0	0	0%	0	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	156	0	100%	0	0	7	0%	100%	227	281	100%	100%	220	295	100%	100%

⁽¹⁾ Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.

⁽²⁾ Y compris les filiales de Crédit Agricole CIB consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. AVEC M. PIERRE CAMBEFORT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 11 mai 2011 les engagements pris par Crédit Agricole S.A. au bénéfice de M. Pierre Cambefort.

MODALITÉS

Votre conseil d'administration a porté la rémunération fixe de M. Pierre Cambefort, préalablement de EUR 260.000, à EUR 330.000 à compter du 1^{er} juin 2011.

Le contrat de travail de M. Pierre Cambefort a été suspendu pendant sa période de détachement auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. L'élément de rémunération présenté modifie les termes du détachement.

2. AVEC M. FRANCIS CANTERINI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 11 mai 2011 les engagements pris par Crédit Agricole S.A. au bénéfice de M. Francis Canterini.

MODALITÉS

Le contrat de travail de M. Francis Canterini avec Crédit Agricole S.A. sera réactivé en cas de cessation de son mandat de directeur général délégué de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. M. Francis Canterini sera alors réaffecté à Crédit Agricole S.A. ou dans une autre unité du groupe Crédit Agricole S.A., à un poste tenant compte de sa qualification et de son expérience et, au regard des droits afférents à l'ancienneté, de la durée de son mandat de directeur général délégué de votre société.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

AVEC M. RÉGIS MONFRONT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 février 2012 les engagements de retraite pris par Crédit Agricole S.A. avec M. Régis Monfront.

MODALITÉS

Au titre de son contrat de travail qui a été suspendu pendant l'exercice de son mandat social, M. Régis Monfront cotise aux régimes de retraite, de prévoyance et de mutuelle en vigueur dans votre société, ainsi qu'à un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Ces engagements de retraite sont maintenus pendant la durée de son mandat de directeur général délégué et les rémunérations -fixe et variable- allouées au titre de son mandat au sein de votre société seront prises en compte dans l'assiette de calcul annuel selon les modalités en vigueur du régime de retraite.

Concernant le régime de retraite supplémentaire, il est tenu compte, au moment du paiement, des montants versés au titre des pensions de régime de base et complémentaires obligatoires sur l'ensemble de la carrière au sein et en dehors de votre société. La somme totale des rentes perçues au titre des régimes collectifs obligatoires, complémentaires et supplémentaires ne peut dépasser 50 % du salaire de référence. Les droits issus de ce régime, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelée salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des trente-six derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe).

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

AVEC M. JEAN-YVES HOCHER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VOTRE SOCIÉTÉ

NATURE ET OBJET

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dans sa séance du 19 juillet 2011, a autorisé, au bénéfice de M. Jean-Yves Hocher, directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., le versement d'une indemnité en cas de rupture de son contrat de travail, selon des modalités identiques à celles retenues pour MM. Michel Mathieu et Bruno de Laage, directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A., autorisées par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 24 février 2010 et approuvées par l'assemblée générale de Crédit Agricole S.A. le 19 mai 2010.

MODALITÉS

En cas de rupture du contrat de travail, M. Jean-Yves Hocher bénéficiera d'une indemnité de rupture, égale à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y incluse toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non-concurrence. En cas de possibilité de liquidation de la retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture -hors indemnités légale et conventionnelle- ne sera due.

En raison de l'omission de déclaration à votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue par l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. AVEC CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Souscription d'actions de préférence ou de titres super subordonnés

NATURE ET OBJET

A la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de votre société. Deux émissions de titres super subordonnés en dollars américains ont ainsi été réalisées en 2004 auxquelles a notamment souscrit Crédit Agricole S.A. pour un montant de USD 1.730 millions.

MODALITÉS

Le montant des intérêts dus par votre société au titre de l'exercice 2011 s'établit à USD 106,7 millions.

2. AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

Cession par votre société au Crédit Lyonnais de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)

NATURE ET OBJET

Afin que BFC-AG dispose d'une tutelle en adéquation avec son activité de banque de détail, votre société a cédé le 1^{er} juillet 2005 sa participation dans BFC-AG au Crédit Lyonnais qui en est devenu seul actionnaire de référence.

La cession, qui n'a pas donné lieu à garantie de passif, comporte une clause de retour à meilleure fortune arrivée à échéance lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008 de la BFC-AG.

MODALITÉS

Dans le cadre de l'arbitrage rendu par Crédit Agricole S.A, la mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2011.

Convention d'indemnisation du Crédit Lyonnais par votre société

NATURE ET OBJET

L'activité Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais a été apportée à votre société le 30 avril 2004 avec effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2004, excepté pour les encours de crédits commerciaux à court, moyen ou long terme pour lesquels votre société a préféré convenir d'un effet différé au plus tard au 31 décembre 2004.

Pour respecter le principe de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, votre société s'est engagée à indemniser le Crédit Lyonnais des risques de contrepartie afférents à ces encours dès cette date.

MODALITÉS

Le montant de la garantie s'élevait à EUR 16.075.600 au 31 décembre 2011 et le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à EUR 44.434,27.

3. AVEC LA S.N.C. DOUMER

Prêt accordé par votre société à la S.N.C. Doumer

NATURE ET OBJET

L'immeuble du 9, quai du Président-Paul-Doumer, siège social de votre société, est détenu par la S.N.C. Doumer. Votre société a consenti à la S.N.C. Doumer un prêt sans marge.

MODALITÉS

Le principal du prêt s'élevait au 31 décembre 2011 à EUR 6.337.513 et les intérêts versés au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à EUR 87.958,25.

4. AVEC LA SOCIÉTÉ NEWEDGE GROUP

NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 9 novembre 2010 la signature par votre société d'une convention de sous-traitance auprès de Newedge Group du back-office d'opérations sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés en France ou à l'étranger.

La convention couvre les opérations réalisées par votre société et celles réalisées par Crédit Agricole S.A. et Indosuez Finance UK Limited, filiale de votre société, pour lesquelles le traitement back-office a été confié à votre société, cette dernière ayant elle-même recours aux services de Newedge Group pour l'exécution des prestations de back-office.

MODALITÉS

La convention de sous-traitance prévoit que les principales prestations fournies par Newedge Group sont :

- l'enregistrement des opérations sur instruments financiers,
- la réconciliation de ces opérations avec celles reconnues des compensateurs,
- le traitement des flux financiers, l'alimentation et l'interface du système comptable de votre société.

La rémunération due à Newedge Group en contrepartie des services fournis est fixée comme suit :

- pour votre société et Indosuez Finance UK Limited, un montant minimum annuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées à Newedge Group,
- pour Crédit Agricole S.A., un montant minimum mensuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées.

Ces deux barèmes sont soumis à une clause d'indexation annuelle selon un indice de référence et il est prévu de pouvoir réduire les montants minima en cas de diminution du champ de la prestation confiée, sous réserve du respect d'un préavis de cinq mois.

Le montant dû à Newedge Group au titre de 2011 pour l'ensemble de cette prestation s'établit à EUR 1.779.647.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus

7

Informations générales

Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes

→ ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de concordance indique le contenu en page 270, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques incluses dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent une observation. Ces rapports figurent :

- respectivement en pages 212-213 et 250-251 du document de référence D.11-0170 déposé à l'AMF le 23 mars 2011 pour les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Fait à Courbevoie, le 16 mars 2012.

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB
Jean-Yves HOCHER

→ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres
Membre du réseau Ernst & Young

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Valérie Meeus

Siège social :
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre du réseau PricewaterhouseCoopers

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Catherine Pariset et Pierre Clavié

Siège social :
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Picarle et Associés

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par :
Marc Charles

Siège social :
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

M. Pierre Coll

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

La société Ernst & Young et Autres (ancienne dénomination sociale jusqu'au 30 juin 2006 : Barbier Frinault et Autres) a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices, par l'Assemblée générale des Actionnaires tenue le 10 mai 2000.

L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

La société PricewaterhouseCoopers Audit a été désignée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 avril 2004 (en remplacement du Cabinet Alain Lainé, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000 pour six exercices).

L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société Barbier Frinault et Autres (devenue Ernst & Young et Autres), la société Picarle et Associés pour une durée de six exercices (en remplacement de M. Peuch-Lestrade, dont le mandat était venu à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 16 mai 2006).

M. Pierre Coll a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale du 30 avril 2004, pour la durée du mandat de son prédécesseur (M. Olivier Peronnet, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000). L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page
1. Personne responsable	267
2. Contrôleurs légaux des comptes	268
3. Facteurs de risque	100 à 126 170 à 181 198
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la Société	10 à 12
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	14 à 17
5.2 Principaux marchés	14 à 17
6. Organigramme	13
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	2 à 3
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	147
7. Informations sur les tendances	92
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	38 à 47
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	59 à 79
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	80
10. Principaux actionnaires	198
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques ⁽¹⁾	145 à 256
11.2 États financiers	145 à 216 219 à 254
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	217 à 218 255 à 256
11.4 Dates des dernières informations financières	145
11.5 Informations financières intermédiaires	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	125 ; 258
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	258
12. Contrats importants	258
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
14. Documents accessibles au public	259

⁽¹⁾ En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, l'examen de la situation financière et du résultat 2011, les facteurs de risque présentés respectivement aux pages 145 à 218, 81 à 98 et 100 à 126 du document de référence 2011 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 16 mars 2012 sous le numéro D.12-0166 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr).

Informations relevant de l'information réglementée au sens du Règlement général de l'AMF (article 221-1) contenues dans le présent Document de référence	N° de page
Le présent document de référence, publié sous la forme d'un rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le rapport financier annuel 2011 mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF :	
Les comptes annuels et rapport des contrôleurs légaux de comptes	219
Les comptes consolidés et rapport des contrôleurs légaux des comptes	145
Le rapport de gestion qui comprend : - l'examen de la situation financière et du résultat 2011, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	81-99
La déclaration du responsable	267
En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, il contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée :	
Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes	38
Le document d'information annuel	259
Le descriptif des programmes de rachat de ses titres par la Société	N/A

Ce document respecte l'environnement : il a été conçu de manière à optimiser la quantité de papier. Il est imprimé sur un papier fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement, labellisé PEFC. L'imprimeur est certifié Imprim'Vert. Il recycle et traite l'ensemble des déchets liés à l'impression. Ce document est recyclable.

Le présent document est disponible sur le site de
Crédit Agricole CIB : www.ca-cib.com
et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org